NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1808.

Par M. TRÉLIS, secrétaire perpétuel.





A NISMES,

Chez la Veuve BELLE, Imprimeur de l'Académie:

AN 1809.

Pén-8° 10199



TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION	5
DISCOURS ACADÉMIQUES.	
DISCOURS d'ouverture de la séance publique, sur les inconvéniens de la concentration des lumières, par	
M. Alexandre Vincens.	6
Discours de réception, par M. Guizot.	26
Réponse au discours de réception de M. Guizot, par M. Alexandre Vincens.	_
M. Alexanare V incens.	27,
SCIENCES ADMINISTRATIVES, ÉCONOMI AGRICULTURE.	E,
Compte moral de l'administration du Préfet du dépar-	
tement du Gard, par M. d'Alphonse.	28
Mémoire sur l'extinction de la mendicité dans la ville	
de Nismes , par M. Vincens-St-Laurent. 1	bid.
Rapport sur un discours relatif aux associations de	
prévoyance, de M. Casimir Rostan de l'académie	
de Marseille, par M. Vincens-St-Laurent.	45
Rapport sur un Mémoire relatif aux moyens de dé-	
truire les sauterelles, de MM. Casimir Rostan et	
Delysle-St-Martin, de l'académie de Marseille,	
par M. Vincens-St-Laurent.	52
Rapport sur un Mémoire relatif aux maladies des vers	
à soie, de M. Nysten, par M. Vincens-Saint-	
Lourent.	53
32	- '

Description d'un nouvel étouffoir pour les cocons,	
par M. Dhombres.	67
Rapport sur l'histoire de la vaccine des bêtes à laine,	
suivie de quelques expériences à ce sujet, de M.	
Gustave Mercier , par M. Vincens-St-Laurent.	80
Rapport sur les expériences faites, d'après l'invitation	
de M. Andeol Madier, de Beaucaire, pour ex-	
traire de la luzerne sauvage une couleur bleue,	
propre à remplacer l'indigo, par M. Granier.	90
Mémoire sur les inconvéniens de l'usage du casé et	3
du chocolat, par M. Favart.	92
Notice sur la culture du coton, dans le département	,
du Gard, par M. Vincens-St-Laurent.	98
Notice sur la fabrication du sirop de raisins, par	J
M. Bazille.	114
Observations sur le même sujet, par M. Fournier.	13
Rapport sur un Mémoire de M. de Puymaurin, re-	
latif à l'usage du rouleau pour battre les grains,	
par M. Bazille.	135
COLEMORS MARRIDER V DO DIVISIONIES	
SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES MÉDECINE, etc.	,
MEDECINE, etc.	
Rapport sur un discours de M. Blaud, relatif à l'é-	
tude de l'histoire naturelle, par M. Phelip.	137
Essai de la Flore économico-statistique du départe-	
ment du Gard, par M. Granier.	144
Rapport sur les opuscules scientifiques et littéraires,	
de M. Touchy, par M. Guizot.	162
Témoignage de la société d'émulation et de celle des	
arts de Genève, sur les avantages du spiritomètre	
de M. Fournier.	163
Rapport sur le procès-verbal de la séance publique de	

(199)	
la société de médecine de Marseille, et observations	
sur la fièvre puerpérale, par M. Phelip.	164
Mémoire sur la catalepsie, par le même.	169
Tableau des observations mitéorologiques, faites à	
Alais, dans le courant de 1808, par M. Dhombres.	179
Note sur le tremblement de terre du mois de février	
1808, par le même.	180
Observations sur les influences lunaires, par le même.	183
Nivellement barométrique des principales hauteurs	
du département du Gard, par le même.	190
Rapport sur un Mémoire de M. Fuzet du Pouget,	
associé, relatif aux eaux minérales de St-Laurent,	
département de l'ardèche, par M. Dhombres.	204
Rapport sur l'analise chimique des mêmes eaux, de	
M. Colclough, associé, par M. Dhombres.	208
,	_
SCIENCES MATHÉMATIQUES.	
Mesure de la distance de la tour de l'horloge de Nis-	
mes, à la méridiène de Paris, par M. Tedenat,	
	212
Recherches sur les réfractions terrestres, et partieu-	
	219
Notice sur la vie de M. Jean-Louis Mahicu, par M.	219
Gergonne.	256
ou goines	
ASTRONOMIE.	
Table du coucher et du lever du soleil et de la lune,	
pendant 1808, pour la longitude, et la latitude de	
Nismes, par M. Gergonne.	277
Tableau abrégé de l'histoire de l'astronomie ancienne,	-,,
par M. Guidi, associé.	279
ger date y doubles	-73

PHILOSOPHIE.

Discours sur la liberté de la presse, deuxième partie,	
par M. Eymar.	282
Rapport sur un traité du droit naturel, de M. Maf-	
fioli de Nancy, par M. Eymar.	305
Rapport sur un essai sur l'appréciation morale des	
actions, envisagées dans son rapport, avec l'éta-	
blissement des lois pénales, de M. Meyer d'Ams-	_
terdam, par M. Eymar.	312
HISTOIRE,	
Notice sur Clément IV, par M. Mazer.	327
ANTIQUITĖS.	
Inscriptions.	341
Vases, amphores, etc.	349
Pierre gravée.	350
Torse de Vénus.	35 r
Observations sur un morceau de sculpture, représen-	
tant un oiseau, par M. Trélis. Ibi	dem
LITTÉRATURE.	
Traduction des satyres de l'Arioste, précédée d'un	
essai sur la vie et les ouvrages de ce poëte, par M.	
Trélis.	355
Notice sur la vie et les ouvrages de Rivarol, par M.	
Dampmartin,	374
Rapport sur une notice de la vie et des ouvrages de	
M. l'abbe Féraud, de M. Casimir Rostan de	:
l'académie de Marseille, par M. Vincens-St-	
Laurent,	383
Dictionnaire des synonymes, par M. Guizot.	384

Rapport sur un essai, relatif à la poésie sacrée, d	e
M. de Causan , par M. Guizot.	386
Sur le dénouement de la comédie de Tartufe, pa	r
M. Vincens-St-Laurent.	387
Théatre de M. Alexandre Picyre, 2.º vol.	402
POÉSIE.	
Rapport sur un recueil de M. de Montbrison, intitulé	:
Propos de table , par M. Phélip.	403
Rapport sur un voyage à St-Maur, et une prome	-
nade à Longchamps, de M. Auguste de la Bouisse	,
par le même.	Ibid.
Rapport sur un voyage à Rhoudeille, de M. de	à
la Bouisse, par M. Guizot.	Ibid.
Rapport sur un voyage à Sorèze, de M. Chau	
par M. Dampmartin.	404
Traduction de l'Ode d'Horace Beatus ille, etc., par	
M. Donzel.	404
- managed of the part attended	Ibid.
Essais de traduction de la Jérusalem délivrée et	
poésies sugitives, par M. Larnac.	405
Les progrès de l'esprit humain dans le XVIII.e siècle,	
poëme dythirambiques, par M. Trélis.	419
BEAUX-ARTS.	
Sur l'application de l'architecture antique aux monu-	
mens modernes, par M. Durand.	437
•	4-,
DES PRIX.	
	442
NÉCROLOGIE.	
Sur M. de Servan.	450
	-

,	~	٠.
(502)

Éloge de M. J. B. Dubois, ancien préset du Gard,
etc., par M. Trélis. 453
Éloge de M. Dornac-St-Marcel, ancien prévôt de la
cathédrale de Nismes, etc., par M. Vincens-Saint-
Laurent. 478
470
TABLEAU DES MEMBRES ET ASSOCIÉS
DE L'ACADÉMIE.
·
FAUTES essentielles à corriger.
Pag. 17, ligne 8, espérances, lisez expériences.
Pag. 75, lign. 3, toutes, tisez tons.
Lign. 5, elles doivent, lisez ils.
Lign. 6, toutes légèrement inclinées, lisez
tous légèrement inclinés.
Lign. 10, en (B), lisez en (D)
Lign. 13, adopter, lisez adapter.
Lign. 13, adopter, lisez adapter.

STATUTS DE L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DU GARD.

TIT. 2, ART. 21.

Le procès-verbal de chaque séance publique; comprenant le compte rendu par le secrétaire, sera imprimé et adressé à tous les membres de l'Académie, aux sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations, aux principaux fonctionnaires du département, et aux rédacteurs des journaux scientifiques et littéraires les plus accrédités.

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1808.

Les travaux de l'académie du Gard prenment d'année en année plus d'étendue et d'activité: c'est au public à juger si l'académie doit s'en féliciter. Elle peut du moins répondre de son zèle et de son intention; cela, sans doute, ne suffit pas, et peu de lecteurs ont l'extrême indulgence de Lamotte, qui ne pouvait s'empêcher, quelque mauvais que fut un livre, de savoir gré à l'auteur de ses efforts. Mais, sans attendre ni peut-être trop desirer une faveur pareille, l'académie aura-t-elle trop présumé en se flattant que sa bonne volonté lui serait comptée pour -quelque chose, et en espérant d'obtenir à la longue, à titre de récompense, les mêmes suffrages qu'elle n'a considérés jusquà ce jour que comme de flatteurs encouragemens?

Discours académiques.

Dans la dernière notice que l'académie a publiée de ses travaux, nous nous étions permis quelques réflexions sur l'utilité des sociétés littéraires de province, et sur le but qu'elles doivent se proposer. Cette matière que nous n'avions fait qu'effleurer, a été envisagée sous un point de vue plus général et plus approfondie, par M. Alexandre Vincens, dans un discours qu'en sa qualité de président de l'académie, il a prononcé à l'ouverture de la séance publique annuelle. On sent assez que le compte que nous devons rendre de cet ouvrage, ne saurait mieux trouver sa place qu'à la tête de notre notice, à laquelle il servira naturellement de préface et d'introduction.

« On a mis en question, dit notre auteur; s'il valait mieux que la lumière fut dispersée » en plusieurs foyers qui en multipliassent les » influences, ou réunie en un seul pour en » redoubler l'intensité?....... Sans contester;
» aux capitales et aux grandes villes, l'éclat
» et la réalité des services qu'elles ont rendu
» et qu'elles rendent encore, tous les jours,
» aux sciences et aux lettres, et sans préten» dre rien ôter à la considération et à la
» reconnaissance dues aux corps littéraires
» qui y résident, bornons-nous à faire re» marquer les avantages que peuvent offrir
» des associations plus modestes, réparties sur
» un plus grand nombre de points différens.»

L'auteur considère ces avantages sous deux aspects principaux; en premier lieu, relativement au bien général de la société; en second lieu, relativement aux sciences et aux lettres en elles-mêmes. Or, si l'utilité de la dissémination des lumières et des associations littéraires peut être controversée sous le second de ces deux rapports, il ne semble pas qu'elle puisse être niée sous le premier, qui est aussi le plus important.

L'avantage public de la culture des sciences et des arts consiste dans un double objet: hors de nous, l'étude de la nature et son application à nos besoins; dans nous, le perfectionnement moral et son application au bonheur de nos semblables. Serait-ce seule-

ment dans les grandes cités que la nature pourrait être observée et l'homme moral perfectionné? Gardons-nous de nous livrer à cette décourageante pensée que, chez un grand peuple, « tous les arts, toutes les scien-» ces, tous les talens, doivent être rassem-» blés dans un centre unique; que la mé-» diocrité et le mauvais goût sont à jamais » le partage des provinces : gardons-nous de » croire que, semblable à la tête dans le corps » humain, la capitale scule pense et con-» coive, et ne laisse aux membres qu'une » servile exécution; comme si, dans les ma-» tières scientifiques, l'on pouvait impuné-» ment séparer la spéculation de la pratique; » comme si les lettres et les arts ne devaient » servir qu'au luxe d'une ville et au faste du » trône, au lieu d'étendre leurs bienfaits sur » sur toutes les classes de citoyens ; comme » si les provinces ne devaient être estimées » que par le tribut qu'elles paient à la mé-» tropole; comme si, enfin, les grands hom-» mes, dont un tel peuple s'enorgueillit si » justement, se fussent jamais élevés s'ils » n'eussent trouvé, dans leurs villes natales, » des guides et des encouragemens. » ·

- N'est-il pas évident au contraire que, pour

que les sciences soient utiles au genre humain, il faut qu'elles s'y répandent, « qu'elles » perfectionnent les méthodes du laboureur » et de l'artisan, et qu'elles forment tous les » cœurs, soit aux grands sentimens de l'a-» mour de la patrie et de l'humanité, soit » aux affections douces qui font le bonheur » des familles ?...... Ce n'est pas assez que » quelques savans, quelques poëtes, quel-» ques artistes fassent briller la nation au » dehors; il faut encore que la masse du » peuple ne reste pas étrangère à l'influence » des lumières générales et ne présente pas » l'affligeant contraste de quelques hommes » rares, au-dessus de leur siècle et presque » de l'humanité, avec une immense population » ignorante et barbare. »

L'auteur appuie, sur des exemples bien connus, la vérité de ces principes: il se transporte d'abord en Suisse, non pour y admirer, sur les pas de la foule des voyageurs, les grandes scènes d'une nature majestucuse et gigantesque, mais pour y jouir du touchant spectacle d'un peuple qui, sans trop s'écarter de la nature, a su parvenir à un si haut point de perfection de la vie sociale. Cette nation ne possède pas six villes dont

la plus florissante égale à peine en grandeur une de nos cités du quatrième ordre, et cependant on y trouve, à chaque pas, des colléges, des académies, des bibliothèques, des établissemens où tous les citoyens, sans distinction, participent au bienfait uniforme d'une éducation libérale: de toutes parts les étrangers y accourent pour y chercher des leçons d'agriculture chez les Fellenberg, ou pour y apprendre, sur les traces des Pestalozzi, à ne point négliger l'instruction du pauvre; et quel pays fut plus fécond en hommes illustres que la patrie des Haller, des Bernouilly et des Gessner?

« Je ne vous passerai point sous silence, » s'écrie ici l'orateur, célèbres universités du » nord de la Germanie, foyers de lumières » et de morale, qui avez naturalisé et rendu, » pour ainsi dire, endémiques, la science et » la bonté parmi les peuples de vos contrées, » sociétés de Gottingue, de Weimar, d'Jéna, » nons brillants consacrés par nos trophées! » Le tonnerre de Bellone a grondé autour » de vos paisibles retraités-, sans vous dis- » traire de vos 'bienfaisantes études, et un » vainqueur généreux n'a trouvé rien de plus » doux dans sa victoire, que de vous raf-

١

» fermir de ses mains triomphantes, que » d'encourager, d'honorer vos utiles travaux » de cette même voix qui venait de com-» mander aux destinées. »

A ce tableau des heureux effets de la multiplicité des institutions littéraires dans l'Helvétie et l'Allemagne, M. Vincens oppose celui d'un vaste empire du nord, où, d'un côté, une seule ville, ouvrage d'un grand homme, étale tous les prodiges des arts et de la civilisation, et où, de l'autre, tandis que la capitale est déjà en proie à la corruption, partage ordinaire des peuples dégénérés, des hordes barbares forment encore la seule population des immenses contrées qui, des bords de l'europe, s'étendent aux limites orientales du globe. « Le législateur de la » Russie a bien pu, à force de travaux et de » génie, discipliner une armée d'esclaves, » enchaîner, sous une flotte nouvelle, ces » mers resserrées que la glace recouvre pen-» dant un long hiver, étendre la terreur de » sa puissance aux deux bouts de la terre, » bâtir une magnifique cité, et y appeler » tous les arts, mais non policer son peuple, » tant la civilisation d'une ville influe peu » sur le reste de l'empire. »

· En terminant la partie de son discours qui traite de l'utile influence des lumières généralisées, sur la prospérité des états et sur le bonheur des individus, l'orateur se plaint qu'en France, le titre d'homme de lettres soit encore presqu'inconnu dans un grand nombre de villes. « Combien en voit-on, » ajoute-t-il, où l'on ne connaît d'autre lec-» ture que celle des papiers publics ; où les » opinions politiques et littéraires de tout » un peuple ne sont fondées que sur le crédit » dont le hasard y fait jouir telle ou telle » de ces feuilles passagères qui, faites pour » la curiosité du moment, et trop souvent » l'organe de l'esprit de parti, sont sans doute » bien loin de pouvoir servir d'archives à la » raison et au goût; mais qui du moins, en » se dispersant sur le sol de l'empire, ac-» contument le citoyen à s'intéresser à sa » patrie, à n'être pas trop en arrière des » progrès des lettres ou des sciences, et qui » présentent; enfin, la seule instruction géné-» rale, et par cela même populaire. Cepen-» dant du sein de ces ténèbres, ou, si l'on » veut, de ce demi-jour, on voit le centre » briller du plus grand éclat , et l'on est » conduit à cette illusion naturelle de penser » que la lumière est partout répandue parce » qu'on la voit de partout. Que de maux » cette erreur n'a-t-elle pas produits et ne » produirait-elle pas encore, si l'on croyait » toujours pouvoir juger de l'esprit de la » France par le cercle étroit des hommes » d'état ou des hommes de lettres qui af-» fluent dans la capitale »! L'auteur félicite ensuite sa patrie de ce que l'étude y est en honneur, et il en rapporte la gloire aux fondateurs (1), aux biensaiteurs (2) et au restaurateur (3) de l'académie : il ose

⁽¹⁾ L'académie de Nismes cut une origine semblable à celle de l'académie française. En 1682, des lettres patentes érigèrent en corps la 1éunion volontaire de quelques gens de lettres.

⁽²⁾ Le savant Seguier qui donna sa bibliothèque, ses manuscrits et ses précieux cabinets d'histoire naturelle et d'antiquités à l'académie; l'évêque de Nismes, Becdelièvre, qui paya, pour elle, le prix de la maison de Seguier, dont celui-ci gratifia un établissement de charité, et M. l'abbé d'Ornac de St-Marcel, prévôt de la cathédrale de Nismes, et digne neveu de M. de Becdelièvre, à qui l'académie dut la fondation d'un prix annuel.

⁽³⁾ M. Dubois, premier préfet du département. Il rétablit l'académic en l'an 9, avec l'autorisation du gouvernement.

même espérer que le palmier (1) pourra porter encore des fleurs et des fruits dignes de s'associer à ceux qu'il produisit lorsqu'il était cultivé par les Saurin, les Graverol, les Samuel Petit, sous les auspices de Flechier, ou quand le fécondait la main du savant et modeste Seguier.

Après avoir traité de l'influence de la dissémination des lumières sur le bonheur de l'espèce humaine, et montré, sous ce rapport, les avantages des associations savantes, l'auteur passe au second objet qu'il s'est proposé; et, considérant les sciences et les lettres en elles-mêmes, il se demande pourquoi les moyens qui les répandent et les rendent, pour ainsi dire, vulgaires, ne serviraient pas également à les accroître et à les perfectionner?

« Si nous ouvrons, dit-il, les annales des » temps passés, quatre siècles brillants de » toute la pompe des arts, de tous les dons » du génie, y frappent nos regards: les noms

⁽¹⁾ L'académie de Nismes avait pour devise ces mots entourés d'une branche de palmier : *Æmula lauri*, allusion au laurier de l'académie française, à laquelle celle de Nismes était associéc. A son rétablissement, l'académie a repris l'ancienne devise, en y ajoutant en exergue, sous la palme : *Revirescit*.

» d'Alexandre et de Léon, d'Auguste et de » Louis volent à la postérité entourés des » grands hommes que leur regard semble avoir » fait naître; mais, de ces quatre magnifiques » époques de l'histoire de l'esprit humain, » deux s'étendent sur une vaste région, les » deux autres sont resserrées dans l'enceinte » d'une ville, et toutes semblent, par ce » partage même, laisser la question indécise. »

Dans la Grèce, la lumière parut se plaire à éclater à la fois dans une infinité de lieux différens. Si les disciples de Thalès se réunirent dans Athènes, les grands hommes de l'école italique illustraient également Crotone, Tarente, Syracuse, Alexandrie, Cyrène. La tragédie n'eut, pour ainsi dire, qu'un théâtre; mais l'épopée naquit dans l'Ionie. Anacréon, Sapho, Pindare illustrèrent, par la lyre, des patries diverses, et Théocrite charma la Sicile des plus douces inspirations de la muse pastorale.

De même, à la renaissance des lettres; au retour des arts en Italie, Venise, Ferrare, Bologne, Modène, Parme, Florence et Naples se disputèrent le prix de la gloire et le sceptre des talens.

Il est à remarquer que les siècles d'Au-

guste et de Louis ne créérent; en quelque sorte, rien par eux-mêmes, et que, se renfermant dans la pureté d'un goût toujours classique, ils se contentèrent d'adopter, en les perfectionnant peut-être, les progrès qu'avait fait l'esprit humain chez une nation voisine et rivale; les talens ne s'y employèrent guères qu'a parer le règne, et à rehausser la gloire du prince qui les protégeait de sa munificence et de sa familiarité; et leur influence, concentrée autour du trône, ne semble pas avoir laissé des traces aussi profondes, aussi générales et aussi inessables que celles des siècles plus créateurs et plus originaux d'Alexandre et de Léon X.

Sans doute il n'y a plus d'espoir, en France, de ravir à la capitale le privilége de réunir toutes les ressources et tous les moyens, nous ne disons pas seulement de réussir, mais même de travailler: c'est la qu'il faut chercher des modèles, des conseils, des secours et des juges: mais le goût des sciences, des lettres et des arts dans les provinces, peut, sans prétendre à une trop ambitieuse concurrence, avoir encore une grande utilité.

« Dans les sciences qui tiennent à l'observation,

» vation, continue M. Vincens, quel plus pré-» cieux avantage que d'avoir toujours l'ob-» servateur à côté du phénomène, le natu-» raliste près de ses plantes ou de ses mi-» néraux, l'antiquaire au pied des monumens » qu'il doit étudier, le savant agriculteur » dans les champs qui sont à la fois la man tière et le garant de ses espérances? Et » combien d'incertitudes, d'erreurs, d'igno-» rances, même grossières, doivent être né-» cessairement la suite de l'éloignement où » l'on est des lieux, des objets et des cir-» constances! On nous parle des voyages » scientifiques que la célèbre Catherine fit » exécuter dans ses vastes états pour en » mieux connaître les ressources; mais ces » courses elles-mêmes n'en attestent - elles » pas, avant tout, la barbarie; et, quelque » étendue de connaissances que l'on accorde » aux savans qui en furent chargés, ces il-» lustres voyageurs auraient - ils pu lutter » d'exactitude et de constance avec des obser-» vateurs indigènes, supposé qu'il en eût » existé dans les provinces qu'ils parcouru-» rent ?... Et quant aux sciences spéculatives, » ces filles de la pensée et de la réflexion, » que ne gagneraient-elles pas à être culti» vées loin du bruit et des dissipations d'une » capitale. C'était dans le fond des déserts » que les gymnosophistes des Indes et de » l'Éthiopie, les premiers promoteurs, peut-» être, de toute civilisation, aimaient à cacher » leur vie et leur doctrine. Le même Ciceron » qui, dans Rome, tonnait contre les Antoine » et les Verrès, cherchait les solitudes retirées » de Tusculum et de Formie, toutes les fois » qu'il voulait méditer sur la définition des biens » et des maux, sur le mépris de la douleur » et de la mort, sur les compensations de » la vieillesse ou sur les charmes de l'amitié. » Le sage et bon Plutarque se plaisait à ne » point quitter sa petite ville de Chéronée, » afin, disait-il, de ne pas la rendre encore » plus petite par son départ. Montaigne ha-» bitait le château de ses pères ; et peut être » l'esprit des lois n'eût-il jamais vu le jour, » si la manière et l'afféterie qui régnaient » dans la capitale à l'époque où fut composé, » ce bel ouvrage, eussent pu insecter, dans le » fond de sa province, le génie de son illustre » auteur. »

M. Alexandre Vincens examine, ensuite, s'il est aussi vrai qu'on l'a prétendu, que le commerce du monde soit d'une grande utilité à

l'homme de lettres. Il y trouve, sans doute des avantages réels : l'expression peut y gagner de l'élégance et de la grâce, le sentiment de la délicatesse et le goût de la finesse et de la sureté; mais il y rencontre, d'un autre côté, tous les obstacles qu'une vie dissipée présente aux progrès de l'esprit et au développement des talens. « Là, les études » solides sont négligées parce que ce sont » des plantes longues à croître, qui portent » des fruits exquis mais tardifs, et qui n'ont » point d'éclat ni d'apparence. La médita-» tion demeure ordinairement inconnue au » milieu d'un monde qui appelle pesant tout » ce qui n'est pas léger, et ennuyeux tout » ce qui n'est pas futile : les sujets graves » et dissiciles y sont rarement embrassés dans » toute leur étendue ; l'esprit, cet aliment des » sociétés, se plaît aux détails bien plus » qu'aux vues générales ; une tournure pi-» quante y est toujours préférée à la réflexion » solide; et ceax, s'il en est, qui, recueillis » en eux-mêmes et avec leurs pensées, se » vouent encore à des occupations sérieuses » dans le tourbillon du grand monde, sont » obligés de s'y faire, si l'on peut s'exprimer » ainsi, une solitude factice. Si l'indépen-

» dance est le plus beau droit du génie, com-» ment la conservera-t-il sur un théâtre où » la mode règne et où il faut nécessairement » la flatter pour obtenir des applaudissemens » et se dérober à l'obscurité? En vain vou-» drait-on se le dissimuler, lorsque les gens » de lettres, confondus avec les gens du » monde, partagent leur vie entre la retraite » et la société, il est impossible qu'ils n'atta-» client pas aux éloges du moment une trop » grande importance; ils vont, au sortir de » leur cabinet, entendre juger dans les salons, n les feuits de leur veilles. Rassemblés en » grand nombre dans la même ville, seul » lieu où s'obtiennent les succès, ils suivent, » souvent sans s'en douter et avec une triste » facilité, les goûts d'un public qu'ils ne gou-» vernent qu'en se prêtant à ses caprices ; » si le monde les slatte, ils s'enivrent de ses » louanges; s'il les critique, ils tremblent de » sa censure ; témoins chaque jour de ses juge-» mens, ils les redoutent quelquesois au point » de tout leur sacrifier : le présent exerce sur » eux une influence aussi dangereuse qu'inévi-» table; et l'avenir, ce vaste champ que la » gloire et la justice assignent pour domaine » au génie, perd de son prix à leurs yeux; ils

» cherchent moins à le conquérir qu'à s'attirer » une célébrité éphémère; mille routes les » y conduisent, et mille heaux talens s'y éga-» rent sans retour. Eh bien! agrandissez le » théâtre : que les lettres cessent d'être né-» gligées ou méprisées dans les provinces; » que les juges se multiplient; que la nation » entière soit appelée à décider de sa pro-» priété littéraire, dès-lors le public devien-» dra, pour les gens de lettres, un juge éloigné » et d'autant plus redoutable, qu'il ressem-» blera davantage au juge suprême et im-» partial qui les attend dans la postérité. Alors » l'écrivain conservera l'originalité de ses » idées, l'indépendance de son opinion; ni » son style ni sa pensée ne fléchiront sous » la mode du jour ; il ne s'écartera point, par » séduction ou par complaisance, de la nature » et de la vérité: s'ils les trouve, il les pré-» sentera sans appareil, sans fard, avec clarté, » simplicité, énergie; il n'aura ni charlata-» nisme ni recherche, et ses contemporains. » deviendront pour lui les dispensateurs de » la véritable gloire. »

Plusieurs foyers de lumière auraient peutêtre prévenu l'éclipse que la vogue des grâces factices des Dorat et des Boucher, fit éprouver aux lettres et aux arts de la France; sous le règne amollissant d'un prince efféminé; et, déposé dans plus d'un sanctuaire, le goût se fût conservé plus naturel, plus pur, et plus sain

Enfin, et c'est ici le point sur lequel l'orateur insiste principalement; on ne peut espèrer en tout genre, d'obtenir des hommes supérieurs, qu'en interrogeant le plus de talens possibles; la nature en cache quelque fois les germes dans d'obscurs hameaux où, faute de culture, ils avortent méconnus d'euxmêmes; tandis que le moindre secours, le plus petit encouragement les eût peut-être développés. Un prix obtenu aux jeux floraux a donné Marmontel aux lettres, et il est possible que le génie du philosophe de Genève se fût toujours ignoré, si la célèbre question, proposée par l'académie de Dijon, ne fût venu en allumer le feu tardif et sublime.

Voulez-vous d'heureuses moissons? Répandez de riches sémences; multipliez les établissemens qui peuvent généraliser les bonnes études en tous genres et entretenir le goût': plus vous aurez créé de talens, formé de bons juges et rendu l'ignorance honteuse, moins vous aurez à craindre les prétentions de

la médiocrité. Voyez la France depuis qu'elle est devenue toute militaire : quelle foule de grands généraux sont sortis tout à coup de son sein! Ce n'est de même que dans une nation de matelots que l'on voit naître des marins, tels que les Cook et le Vancouver. Si, au contraire et descendant vers de moindres objets, vous considérez l'état actuel de l'art de la déclamation théâtrale en France, mettant à part l'acteur sublime qui reproduit tous les jours, avec tant d'énergie et de vérité sur notre scène, les fureurs d'Othello, ou les égaremens de l'homicide Oreste, vous remarquerez combien l'indigence des talens se sait de plus en plus sentir depuis que les théâtres de province, livrés presque exclusivement à un genre médiocre et frivole, ont cessé de former des sujets. Les moyens artificiels n'ont pu remplacer les ressources qu'offraient l'émulation, la concurrence et la généralité des mêmes études.

M. Vincens trouve de nouvelles considérations en faveur de son système, dans la variété des esprits, des climats, des races d'hommes dont se compose l'empire Français; il caractérise les diverses nations qui forment ce vaste ensemble, « et les descendans des peu-

» ples celtiques habitans primitifs de nos » contrées, et ces races teutoniques qui se » multiplièrent dans nos campagnes du nord, » voisines de leur première patrie, et ces co-» lonies italiques qui peuplèrent et civilisè-» rent nos provinces méridionales. Ainsi, tan-» dis que les pensées tristes et mélancoliques, » le recueillement, la méditation et la teinte » sombre et sublime du génie ossianique, » semblent former le caractère des Français » septentrionaux, ceux du midi, sous la lu-» mière toujours pure de leur ciel d'azur, » auront, pour leur heureux partage, la viva-» cité de l'esprit et le brillant de l'imagina-» tion. C'est sur-tout au culte des beaux arts » que la nature les appelle de préférence. » soit pour retrouver le secret de cette mé-» lodie simple et naturelle que les nations » méridionales ont seules connues, soit pour » reproduire les merveilles de l'art des Zeuxis » et des Praxitèles.

» Qui pourrait ici, ajoute notre académi-» cien, s'empêcher de former des vœux pour » voir s'établir, dans quelqu'une de nos cités, » un muséum et une école du midi, qui, si » elle n'offrait pas, comme celles d'Italie, » les avantages d'une longue tradition de gloire. » et d'innombrables monumens, aurait du » moins celui de solliciter vers les arts une » brillante jeunesse que la plus heureuse orga-» nisation destine à leurs plus éclatans succès?» Ce bienfait, nos contrées peuvent l'attendre d'un prince qui sait se montrer à la fois citoyen de tout l'empire et empereur de tous les Français.

Dans l'énumération que fait l'orateur des moyens d'encouragement que prodigue partout le monarque ou dont il est la première source, l'influence des magistrats auxquels est confiée l'administration des départemens, pouvait être d'autant moins oubliée, que, dans celui du Gard, cette influence s'exerce avec des succès, chaque jour plus sensibles, grâces à l'amour des lettres dont un préfet éclairé y donne l'exemple, au vif intérêt qu'il prend aux progrès de l'instruction, à ses efforts pour diriger les talens naissans vers des buts utiles ou glorieux, et à la constante protection qu'il accorde aux établissemens consacrés à la propagation des lumières.

« Puisse, s'écrie M. Vincens en terminant » son discours, puisse leur éclat, se mêlant » de plus en plus à celui de toutes les sortes » de gloire dont brille déjà le règne de Na» poléon, en augmenter encore la splendeur,
» et l'emporter sur celle des siècles de Pe» riclès et d'Auguste! Puissent les sciences,
» les lettres et les arts atteindre, d'une part,
» au plus haut degré de perfection, et, de
» l'autre, se généraliser autant que l'ordre
» et le bien de la société peuvent le com» porter! Puissent, par leurs efforts de plus
» en plus réunis, tous les hommes pensans,
» perfectionner la civilisation sur l'un et l'autre
» hémisphère, éteindre toutes les idées de
» haine et de guerre, filles de la barbarie,
» et préparer dans la paix le bonheur du genre
» humain! »

M. Guizot, élu, l'année dernière, en son absence, membre non résidant de l'académie, y a pris place pour la première fois. Son remerciment, dans lequel il a fait entrer des considérations générales sur l'opinion publique, dans son rapport aux lettres, a fortifié celle que, dès ses premiers pas dans la carrière, il avait donné de ses talens. Il faut, dit-il, des spectateurs au théâtre, et des juges aux écrivains. Si de nos jours les lettres semblent perdre de leur éclat, c'est peut-être moins au manque de talens dans ceux

qui les cultivent, qu'à l'indifférence de cenx qui les jugent, que cette détérioration peut être attribuée. Mais le savant et l'homme de lettres ont des asiles bien sûrs et bien doux; qu'ils se réfugient au milieu de leurs semblahles; qu'ils y embellissent, qu'ils y resserrent les liens de leur société par le plus noble et le plus utile des commerces, l'échange des lumières et de la pensée, c'est là qu'ils alimenteront leur génie et leur goût, et trouveront d'amples dédommagemens de l'insouciance, de la légèreté et du mépris vrai ou simulé de l'incapacité dédaigneuse.

En répondant à M. Guizot, le président de l'académie (M. Alexandre Vincens) a rappelé les titres du nouvel académicien, fruits précoces d'études approfondies, de connaissances variées et d'un goût dont la maturité a dévancé l'âge et l'expérience. Appelé, selon toutes les probabilités, à se montrer avec éclat dans le monde littéraire, M. Guizot n'oubliera pas que ses concitoyens lui ont offert la première récompense publique de ses travaux, et que le premier laurier académique dont il est couronné, a été cueilli sur sa terre natale.

Sciences administratives, Economie, Agriculture.

Le premier magistrat du département du Gard, M. d'Alphonse que l'académie s'honore de nommer parmi ses membres, a bien voulu lui offrir un exemplaire du compte annuel qu'il publie de son administration; vaste tableau du bien qu'il a fait, comme du bien qu'il médite, monument précieux de ses talens, de son activité et de son zèle pour le pays confié à ses soins. Il ne nous appartient pas, et ce n'est pas ici le lieu d'analiser, moins encore de juger un ouvrage déjà répandu dans tout le département, et consacré par l'approbation générale; mais l'académie manquerait également au devoir, à ` la justice et à la vérité, si elle négligeoit cette occasion de payer un juste tribut d'éloges à M. le Préfet du Gard, et si elle ne s'empressait d'unir sa reconnaissance à la reconnaissance publique.

L'on a dit avec raison que la rareté des délits était, dans un état, le signe le plus sûr de la bonté des lois. On peut dire, avec autant de vérité, que le plus ou moins grand nombre de mendians, dans un pays, est la mesure

certaine d'après laquelle on peut juger de son administration. Un bon gouvernement n'a pas besoin de réprimer la mendicité; il l'empêche de naître. Si nous envisageons, sous ce rapport, les résultats de la révolution, nous nous étonnerons, sans doute, qu'après tant de désordres, de bouleversemens et d'anarchie; loin d'être accrue, la mendicité se trouve, au contraire, singulièrement diminuée en France. C'est cependant un fait incontestable dont il faut chercher la cause dans la destruction des priviléges de tout genre, dans la division des propriétés, dans le perfectionnement du système administratif, et surtout dans cette impulsion générale et soudaine qui a tiré tous les esprits de leur repos, et a excité toutes les activités, toutes les ambitions.

Mais, s'il appartient à l'autorité supérieure de créer ces institutions générales d'intérêt public, qui détruiront les semences de la mendicité en les empêchant de germer, ce sera toujours aux autorités particulières et aux administrations locales que sera dévolu le soin d'anéantir les restes de cet abus qu'auront conservé l'habitude et les besoins réels; ce sera elles qui devront purger de lie le fond du vase.

Les études de M. Vincens-St-Laurent, tournées plus particulièrement, depuis quelque temps, vers les sciences écononiques et les objets d'utilité; sa qualité de juge administratif de la préfecture du Gard, ont dû naturellement diriger son attention sur cette importante partie de la politique administrative. Mais, en traitant de l'extinction de la mendicité dans la ville de Nismes, et en paraissant se renfermer dans d'étroites limites, M. Vincens-St-Laurent n'a laissé échapper aucune occasion de poser les principes et de développer les théories dont il fait l'application, et c'est principalement ces vues générales que nous devons nous attacher à faire connaître dans cette analise.

« Mendier, dit l'auteur, c'est exercer une

» industric quelquesois plus lucrative que le
» travail le plus avantageux; et si l'on assu» rait le rigoureux nécessaire à ceux qui ont
» embrassé cette honteuse profession, en leur
» imposant la condition d'y renoncer, ils n'ac» cepteraient pas volontairement le marché.

» Mais, continue-t-il, que l'autorité pros» crive ce vil métier; qu'elle prenne des me» sures coercitives pour punir la contraven» tion, il n'y aura plus de mendians propre-

ment dits: ils rentreront dans la classe commune des pauvres, et dès-lors la question
de l'extinction de la mendicité se réduira
à la recherche des moyens de garantir aux
indigens invalides leur subsistance, de
prendre soin des enfans en bas âge, de forcer
au travail tous les individus pauvres, en état
de gagner leur vie; d'enseigner aux classes
manouvrières à se prémunir contre la misère, et de former un établissement qui,
en neutralisant les désastreux effets de l'usure, puisse prolonger, pour ceux qui ont
des besoins, la durée de leurs propres ressources. »

Après avoir ainsi exposé le plan de son ouvrage, M. Vincens-St-Laurent résute l'opinion de quelques personnes qui ont proposé de faire distribuer aux mendians de Nismes, par le bureau de biensaisance, les sonds résultant d'une souscription volontaire que l'on ouvrirait à cet effet, et dont les produits seraient ajoutés à ceux que sournit, au prosit des pauvres, le dixième de la recette des spectacles.

« Faire d'un fonds spécial le patrimoine de » ceux qui demandent l'aumône, c'est, loin de » détruire cette scandaleuse corporation, lui » donner en quelque sorte une existence lé-» gale, et ajouter de nouveaux profits à ceux » qu'ils ne cesseront pas d'obtenir, en con-» tinuant de tendre la main, avec moins d'au-» dace peut-être, mais peut-être aussi, à » cause de cela même, avec plus de succès.

» A quel titre d'ailleurs serait-on reconnu » mendiant, et comment s'assurer des res-» sources toujours équivalentes aux besoins, » et de leur durée? »

. Les besoins actuels exigeraient plus de 30,000 fr.; l'impôt sur les spectacles fournit à peine 10,000 fr.; il faudrait donc trouver 20,000 fr. dans le montant d'une souscription.

En supposant que ce dernier moyen réussit une fois, est-on certain qu'il se renouvelât?

L'auteur rappelle les diverses tentatives qui ont été faites en ce genre, et leur inutilité; il en prend occasion de rendre hommage à la mémoire à jamais vénérable de l'évêque de Nismes, Becdelièvre, et en déplorant la chute des diverses institutions de charité formées par ce digne prélat, il fait les réflexions suivantes sur les conséquences de l'instabilité de ces sortes d'établissemens. « Leur destruction, » dit-il, décourage le zèle; on regrette des » dons qui semblent avoir été faits en pure perte;

» perte; on se persuade qu'on les eût dis-» tribués soi-même avec plus de discernement » et de fruit, et dès-lors, sans confiance dans » la réussite d'un nouvel essai, on refuse d'y » concourir, ou on ne le seconde que mol-» lement.»

Une association de bienfaisance, qui avait été formée par le concours de tous les ordres de citoyens, aurait eu cependant une longue existence, si elle avait pu soutenir le choc irrésistible de la révolution.

« Un fonds primitif de 110,000 fr., placé à » rente viagère sur trente têtes, s'augmentait » de toutes les économies sur le revenu, de » manière que, suivant le cours ordinaire des » choses, et d'après le calcul des probabilités » de la vie, le capital devait être récupéré » en peu d'années, et la rente, décroissant » graduellement par la mort successive des » têtes sur lesquelles elle résidait, ne se fût » entièrement éteinte qu'après un long espace » de temps.

» Mais cette ressource, en supposant qu'on » pût la faire revivre, utile pour empêcher » l'invasion de la misère, pour secourir dans » des temps de calamité, et sans les faire » rougir, d'honnêtes artisans qui ne seraient » pas au rang des pauvres, si leur industrie » n'était enchaînée par une force majeure; » cette ressource ne serait nullement appli-» cable aux mendians de profession.»

Si l'on considère que Nismes est une ville presque entièrement manufacturière, et par conséquent peuplée d'hommes qui n'ont guère d'autre propriété que leur travail; si l'on réfléchit un moment aux longues et fréquentes stagnations qu'a dû éprouver, par une suite nécessaire des événemens politiques, l'industrie de cette cité, on aura lieu d'être surpris que, sur une population qui excède quarante mille ames, le nombre de ceux qui mendient, ne s'y élève pas au-delà de cent soixante et dix individus de tout sexe et de tout âge : encore faut-il en retrancher les étrangers, c'est-à-dire, tous ceux qui sont venus du dehors uniquement pour demander l'aumône, et qui doivent être renvoyés dans leur pays natal ou à leur dernier domicile.

Les mendians valides, s'ils ne veulent pas gagner leur subsistance par un travail volontaire, doivent y être forcés dans une maison de réclusion (1).

⁽¹⁾ Le mémoire de M. Vincens-St-Laurent est de

Et alors il ne restera plus à secourir que les vieillards, les infirmes et les enfans en bas âge.

Les moyens des hospices suffiraient à cette dépense; d'autant plus que les enfans en état d'être utilement employés, pourraient gagner la subsistance qui leur serait donnée; et d'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que la surcharge diminuerait à mesure que la mort éclaircirait les rangs dans une classe qui ne pourrait plus se renouveler.

Dès-lors la bonne volonté des citoyens charitables et bienfaisans scrait réservée pour un meilleur usage.

M. Vincens-St-Laurent propose d'en appliquer les libéralités au soulagement des pauvres honteux, de ceux que des malheurs imprévus jettent dans la misère.

Il calcule que les aumônes faites aux seuls mendians, s'élèvent annuellement à 45,000 fr. « Quel bien, s'écrie-t-il, ne produirait pas » cette somme, distribuée avec réflexion et » avec soin, répandue dans des ménages la-» borieux, mais nombreux en vieillards, en

beaucoup antérieur à la publication du décret impérial sur l'établissement des dépôts de mendicité,

» infirmes, en cnfans en bas âge; et ajoutée » à des salaires insuffisans! Eh bien! on ne » demande aux citoyens que de consier à une » administration éclairée le soin d'employer » au soulagement d'une véritable indigence, » les dons qu'ils avaient coutume de sacrifier » aux mendians, Ceux-ci ne les solliciteraient » plus, et les mêmes charités ne feraient que » changer de direction. La personne qui fait » l'aumône par elle-même, peut-elle s'assurer » de la réalité du besoin? Comment acquer-» rait-elle la certitude que la même main » n'a pas reçu ailleurs des secours suffisans? » Chaque double emploi est un vol fait au » nécessiteux qui reste sans assistance, et c'est » perdre le fruit du bienfait, que de le mal » placer. »

» On le répète, ajoute-t-il, une administra-, » tion dont le zèle et les lumières inspircraient » une entière consiance, est l'unique moyen. » d'obvier à ces inconvéniens: purement civile, » elle ne l'obtiendrait peut-être pas aussi » absolue, aussi générale qu'il serait à de- » sirer; elle serait privée de la ressource jour- » nalière qu'offre pour la recette l'exercice » des cultes. La charité est plus efficacement » stimulée dans les lieux saints, à la voix de

» la religion, que dans les demeures parti-» culières au nom de l'humanité. L'aumôno » peut se renouveler dans les temples tous » les jours, à tous les momens; la bienfai-» sance ne peut être sollicitée que de loin » en loin dans les maisons: ici, la rétribution » s'acquitte toute entière, à la fois, et ce » mode n'est pas à l'avantage de la quotité; » là, la dépense, subdivisée presque à l'in-» fini, se fait d'une manière insensible et » toujours plus forte que si elle était simul-» tanée; de plus, les deux modes ne sont » pas incompatibles; et si, ensin, la levée » et la dispensation des deniers sont confiées à » des mains ecclésiastiques, et que chaque » culte reste séparément chargé de ses pauvres, " quel fruit ne doit-on pas attendre, d'une » part, de la certitude pour ceux qui con-» tribuent, que les indigens dont le sort doit » naturellement les toucher le plus, jouissent » sans partage de la plénitude des secours » qu'une pieuse charité leur destine; et de » l'autre part, de l'émulation des deux com-» munions dont, pour cette fois du moins, » la rivalité deviendra utile! »

Ce système a pour lui l'expérience de l'église protestante; l'établissement de ses secours à domicile a résisté à la révocation de l'édit de Nantes, aux longues persécutions qui l'ont suivie, et à la révolution. L'auteur présente le tableau de cette utile institution où la vigilance la plus exacte, l'intelligence la plus active, et la délibération la plus mûre président à la distribution des aumônes, tant on redoute d'en faire un mauvais emploi.

« Les renseignemens que les diacres sont » chargés de prendre, dit M. Vincens-St-» Laurent, doivent faire connaître le nom. » les prénoms, la demeure, l'âge, la proà fession, les infirmités de l'individu à as-» sister; s'il est veuf, marié ou célibataire; » le nombre, l'âge, le sexe et le métier de » ses enfans; s'il en a en état de travailler...... » La quotité et la durée du secours sont dé-» terminées non-seulement par la considéra-» tion de ces diverses circonstances, mais » encore par celle de l'appui que l'indigent » est en droit de réclamer de sa famille, ou » d'attendre de l'attachement de ses amis ou » de la bienveillance de ses voisins. La charité » publique ne doit en effet intervenir que lors-» que toutes les autres ressources sont épui-» sées »; maxime que notre auteur développe, et dont il fait sentir toute l'importance par des

motifs puissans et par l'autorité si respectable de M. Dupont de Nemours.

M. Vincens-St-Laurent desire qu'il se forme dans l'église catholique une institution pareille. Il observe que, dans la ville de Nismes, la circonscription des paroisses a placé presque exclusivement les besoins dans les unes et les ressources dans les autres; et il demande s'il serait impossible de confondre ces ressources, et ces besoins, et de faire une administration et une caisse communes pour toutes les paroisses et succursales.

Il résulte de la supputation la plus basse, que la somme annuelle des charités s'éleverait, pour les deux cultes, à 60,000 fr.: elle serait sans doute insuffisante pour anéantir la misère; mais bien administrée, mais uniquement réservée aux besoins réels, urgens et qui ne peuvent pas être autrement soulagés, elle formerait une précieuse ressource dont l'avantage serait peut-être doublé si, au lieu de distributions en argent, on pouvait les faire en nature, ou établir, pour les classes pauvres exclusivement, une vente en détail, à prix coûtant, des objets de consommation les plus nécessaires, et si sur-tout on parvenait à mettre en usage les soupes économiques.

M. Vincens-St-Laurent explique pourquoi on a vainement essayé d'en populariser le bienfait, et exprime le vœu de voir faire, à cet égard, de nouvelles tentatives.

Il souhaite aussi qu'on parvienne à inspirer aux classes les plus exposées à la pauvreté, la salutaire pensée de l'avenir, le courage de faire quelques sacrifices à la prévoyance, et plus de confiance dans leurs propres ressources.

« Les principales causes de la pauvreté, » dit-il, chez ceux qui vivent du travail de » leurs mains, sont la caducité, les infirmités » et les maladies : elles font cesser le salaire » et angmentent la dépense. Quelque économe » et rangé que puisse être un ouvrier, il ne » saurait subvenir, par ses seules épargnes, » au surcroît de frais que lui occasione le » moindre accident malheureux qui l'empêche » de travailler. Pour remédier à cette im-» puissance individuelle, la plupart des ou-» vriers de Paris ont formé des associations où, » au moyen d'un médiocre droit d'entrée et » d'une légère rétribution annuellement payée » par chaque membre de la corporation, on » pourvoit aux besoins de tous, dans les cas » déterminés, et où, grâces à la sagesse des

» règlemens, et à la fidélité de l'administra-» tion, on se fait encore un capital du re-» liquat annuel de la caisse, et un accroisse-» ment de revenu par l'intérêt qu'il rapporte.»

Après avoir donné une idée de l'organisa-. tion des principales de ces associations, des lois qu'elles se sont imposées, des précautions qu'elles ont priscs pour prévenir tous les abus, et du bien qu'elles opèrent avec les moyens les plus exigus, l'auteur fait sentir combien de tels établissemens seraient utiles dans une ville manufacturière dont la population presque toute entière ne vit que du fruit de son travail; et il invite les chefs de l'administration à user de toute l'influence de leur autorité, puisqu'il ne leur est pas permis ici de commander, pour engager les ministres des cultes, les principaux manufacturiers, les propriétaires de fonds ruraux, les entrepreneurs de bâtimens, et tous les maîtres des grands ateliers, à pousser de toute la force de leurs exhortations, de leurs conscils, de leur ascendant, les ouvriers de toutes les classes, dans des associations de prévoyance.

"L'usure étant l'une des, causes les plus désastreuses de la misère, M. Vincens-St-Laurent propose de s'opposer à ses ravages par l'établissement d'un mont-de-piété; il n'espère pas que la loi sur l'intérêt de l'argent, et le décret plus récent sur les créances des juifs, suffisent pour guérir le mal. « C'est, dit-il, » une vérité triste et douloureuse, mais con-» sacrée par l'expérience de tous les lieux » et de tous les temps, que la prévoyance » des législateurs les plus éclairés et les plus » sages est toujours en défaut devant le génie » de l'intérêt et de la cupidité, et que ces pas-» sions sont d'autant plus habiles à éluder les » prohibitions qui les contrarient, que la con-» travention, en leur fournissant un prétexte » plausible de faire payer le risque qui l'ac-» compagne, leur ouvre une nouvelle source » de gain. L'usurier, ajoute notre auteur, a » même pour complice sa propre victime; le » malheureux, pressé par le besoin, n'est » pas difficile sur les conditions du prêt, et, » quoique ce ne soit jamais qu'au fond d'un » gouffre que se trouvent les secours dont il a » besoin, il n'hésite jamais à s'y précipiter. » Le tableau animé des maux causés par

l'usure dans les campagnes du département; ne prouve que trop la justesse de ces observations: et si ces maux sont le crime des juifs, l'usure dans le prêt sur nantissement est, au sein des villes et particulièrement dans celle de Nismes, le honteux privilége de certains chrétiens, la honte de ce nom.

Intérêts exhorbitans, défaut de sureté dans le dépôt du nantissement, évaluation arbitraire et vente clandestine, tels sont les moindres abus commis par ces prêteurs sur gages.

Fussent-ils probes, des vues d'intérêts seraient le premier mobile de leur spéculation, et dès-lors, ils offriraient moins d'avantages à l'empranteur, qu'un établissement public, régi par des agens responsables à l'autorité, d'après des règlemens déterminés par elle et sous sa surveillance immédiate; qui n'ambitionnerait d'autres profits que ce qui serait nécessaire pour couvrir les frais d'administration; où la condition de l'emprunteur s'améliorerait de tout le bénéfice auquel renoncerait le prêteur, et où tout garantirait la sureté du gage, un prêt proportionné à sa valeur réelle, et, en cas de vente, la restitution de tout le prix qui en serait retiré, et qui, ensin, serait toujours en état de proportionner les fonds aux besoins.

M. Vincens-St-Laurent suppute le capital nécessaire à un tel établissement; il indique

les moyens d'y pourvoir, soit par les deniers publics que la loi permet de destiner à cet usage, soit par la création d'un certain nombre d'actions négociables et remboursables à volonté par la commune. Il calcule les frais de régie, et il démontre que non-seulement le fonds primitif serait fait avec facilité, mais encore qu'il pourrait être assez considérable pour que la différence entre l'intérêt qu'il coûterait et celui qu'il rapporterait, suffit à la dépense et permît de graduer le taux de l'intérêt sans sortir des limites de la loi, suivant la diversité des échéances. Ainsi, l'argent prêté pour quatre mois, le serait à un meilleur taux que pour huit, et pour huit mois que pour une année: et si, ayant emprunté pour le terme le plus court, on voulait le proroger, on passerait par l'effet du renouvellement, pour le terme couru et pour le terme à courir, dans la classe de l'intérêt supérieur; mais il serait juste que les payemens anticipés suivissent la même marche .en sens inverse.

« Cette idée, dit M. Vincens-St-Laurent, » puisée dans l'ordre moral, aurait pour but » de faire mieux apprécier au peuple, par » la considération de son intérêt, l'avantage n de l'épargne, de la sobriété, et de tout no ce qui peut le soustraire à la dure nécessité no d'emprunter; de lui faire un besoin d'un no prompt remboursement, et par conséquent no de l'économie et du travail qui seuls lui no fournissent les moyens de s'acquitter.

L'auteur termine son ouvrage par l'exposition des principales règles qui doivent présider à l'organisation, à l'administration et à la police du mont-de-piété. « Mais ici, dit-il, » comme dans les autres parties de ce mémoire, on a dù se borner aux idées fondamentales; heureux! si elles paraissent » propres, dans leur exécution, à produire » le triple bien dont le desir les a seul inspirées. »

A ces considérations de M. Vincens-St-Laurent, il faut en ajonter d'autres du même auteur, sur les sociétés de prévoyance et sur les établissemens de prêt, qui se lient naturellement à ce qui précède. Elles sont contenues dans un rapport sur un ouvrage relatif au même objet, dont M. Casimir Rostan, de l'académie de Marseille, a fait hommage à celle du Gard. De pareilles matières ne sauraient être trop discutées, trop éclaircies;

elles tiennent à une des plaies les plus douloureuses de l'humanité, et à laquelle il ne faut toucher qu'avec la plus grande délicatesse. L'autorité, quelle qu'elle soit, n'a le droit de proscrire la mendicité, qu'après avoir préparé d'avance aux infortunés qui s'y livrent, un asile, du travail et du pain.

L'écrit de M. Rostan est public, et cette circonstance nous interdit des développemens inutiles. Nous en userons de même pour tous les ouvrages imprimés que leurs auteurs voudront bien adresser à l'académie. Ses règlemens prescrivent qu'il lui soit fait un rapport sur chacun d'eux; mais le devoir du rédacteur à qui elle daigne confier l'honorable et difficile emploi de rendre compte de ses travaux annuels, ne saurait s'étendre si loin sans excéder également ses forces et les limites d'une notice : il doit ici se borner à recueillir. dans les rapports divers, ce qui appartient en propre aux académiciens qui en sont chargés, et ce qui peut étendre, éclaircir ou modifier les matières qui en font l'objet. Il ne doit pas en être ainsi des ouvrages inédits communiqués à l'académie; elle est dans l'obligation, lorsqu'elle les en juge susceptibles, de les faire connaître au public, et leurs auteurs, soit associés, soit étrangers à l'académie, ont, à cet égard, des droits égaux à ceux des académiciens eux-mêmes. Cette dernière considération nous a déterminés à classer les ouvrages communiqués, dans un même cadre avec ceux qui ont rempli nos séances, au lieu de les présenter dans un article à part, comme nous l'avions fait jusques ici. Cette disposition nous a paru s'accorder mieux avec l'ordre et avec la suite des matières.

Après ces explications que nous avons jugées nécessaires, nous revenons au mémoire de M. Rostan.

L'auteur, embrassant son sujet dans toute son étendue, recherche les traces d'associations économiques dans tous les pays et dans tous les siècles. Il retrouve partout des établissemens pareils, depuis les Pythagoriciens jusqu'aux Quakers et aux Hernutes, depuis les disciples de Zénon jusqu'aux fondations de charité chrétienne, aux confréries et aux institutions monastiques.

Considérant les cloîtres sous ce point de vue, M. Rostan semble en regretter l'existence et accuser l'âge présent d'avoir tari pour la postérité, les sources de la prévoyance de nos pères. Le rapporteur se permet ici de combattre l'opinion de l'écrivain qu'il analise. « Ces regrets, dit-il, peuvent n'être pas » partagés par tout le monde. Si la pré-» voyance, qui se fonde sur le travail, sur » l'économie et sur les privations, au temps » de la force et de la prospérité, est une » vertu qu'on ne saurait trop encourager, il » peut être permis de ne pas croire dignes » de la même faveur des institutions consacrées » à l'oisiveté de la vie contemplative, où l'ab-» sence de tout soin, l'aisance et l'abondance » même, loin de coûter des sacrifices à ceux » qui en profitaient, étaient le fruit de la cré-» dulité de nos pèrcs et d'une charité mal » entendue, sans avantage pour la morale » publique. Une institution de prévoyance » rend les hommes plus laborieux, plus sobres, » plus religieux, meilleurs maris, meilleurs » pères, meilleurs citoyens, par la seule » habitude de l'ordre et de l'économie : un » établissement monastique, au contraire, ne » donne aucune de ces qualités, et ne tient à » aucun de ces liens: on n'a à s'y occuper du » présent et de l'avenir, ni pour soi, ni pour » les autres. Le temps est passé de préconiser » comme l'effet de la sagesse de nos aïeux, ce ո զայ

» qui ne fut l'ouvrage que de leur superstition.»

M. Vincens-St-Laurent rappelle ici un établissement du même genre, qui subsiste de temps immémorial dans les cantons de Berne et de Zurich. Là les familles entretienment un fonds toujours administré par le chef de la branche aînée, et applicable aux besoins de leurs membres; « utile institution, dit notre » académicien, qui resserre les liens de la pa- » renté, transmet, de génération en généra- » tion, à tous les rejetons d'une même race, » avec un intérêt commun, les plus doux » sentimens d'affection réciproque, et la con- » solation, en mourant, de laisser à jamais un » appui à leurs descendans ».

Après avoir prouvé l'utilité des sociétés de prévoyance, par leurs succès dans les divers pays où elles ont été établies, M. Rostan oherche quelle sorait la meilleure organisation à leur donner. Il pense que l'intervention de l'autorité légale ne pourrait que contribuer, par de bons règlemens et une puissante garantie, à les consolider et à les faire prospérer.

Le rapporteur est loin de partager ce sentiment; et les raisons qu'il y oppose nous semblent de la plus grande force. Elles sont tirées de la nature même de ces associations ٠.

volontaires, dont la liberté et l'indépendance doivent toujours être l'ame et le soutien. Des règles uniformes ne sauraient convenir à des établissemens que tant des circonstances diverses modifient. L'expérience a fait voir que, dans ces sortes d'agrégations, les hommes les plus simples, éclairés par leur intérêt et par une connaissance plus intime de leurs besoins et de leurs ressources, se sont donné à euxmêmes les meilleurs réglemens possibles. Le peu de succès des anciennes corporations patentées, leurs querelles, leurs procès ont assez confirmé les dangers que peut avoir, dans ce cas, l'action de l'autorité civile. Les rapports faits à la société de bienfaisance de Paris, sur les associations de prévoyance, attestent que plusieurs de ces institutions se sont effarouchées de quelques demandes qui leur avaient été adressées pour connaître leur organisation, et ont refusé de participer aux secours qui leur étaient offerts, plutôt que de donner connaissance de leurs règlemens. Enfin M. Vincens-St-Laurent cite un exemple domestique à l'appui de ses principes, et rappelle qu'une petite œuvre de bienfaisance qui s'était formée à Nismes, entre quelques personnes modestes autant que généreuses, pour le soulagement des prisonniers, et qui depuis longtemps faisait beaucoup de bien sans bruit et sans ostentation, a disparu et s'est anéantic depuis que l'autorité a voulu l'agrandir et y mettre de l'appareil; d'où on peut conclure que c'est sur-tout ici qu'il faut appliquer la maxime: ne pas trop gouverner.

Le rapporteur rend, en finissant, un éclatant témoignage aux principes et aux talens de M. Rostan. L'élévation de son caractère, son noble et entier dévouement à l'humanité et au malheur doivent, autant que ses lumières, faire attendre avec la plus vive impatience deux ouvrages qu'il nous promet. Le premier est un mémoire sur les monts-depiété, contenant une théorie nouvelle de ces établissemens qui deviendraient tout à la fois maison de prêt, banque du pauvre et caisse d'épargne, et présenteraient ainsi un triple bienfait. Le second ouvrage, annoncé par M. Rostan, est une histoire des pauvres. « Heu-» reuse idée, s'écrie le rapporteur, de ras-» sembler, de décrire, de comparer tout ce » que la charité chrétienne et la bienfaisance » philosophique ont fait, dans tous les temps » et dans tous les pays, pour l'adoucissement * » des maux de l'humanité!»

M. Vincens-St-Laurent a aussi rendu compte à l'académie d'un second travail de M. Rostan, dans lequel celui-ci a eu pour collaborateur M. Delyle-St-Martin, comme lui, de l'académie de Marseille. Leur mémoire a pour objet les ravages et la destruction des sauterelles. Ils ont ensemble recherché quelles sont les espèces de ces insectes, dont la multiplication devient si funeste. Ils ont tracé une histoire abrégée des dévastations que les sauterelles ont causées, et dont les contrées voisincs des embouchures du Rhône ont été plus particulièrement frappées. Ils ont enfin cherché, contre le retour de ce fléau, des préservatifs plus efficaces que l'excommunication et les processions qu'une crédulité superstitieuse s'est long-temps et jusqu'à nos jours contentée de lui opposer. Il faut voir, dans l'ouvrage même des académiciens de Marseille, les précautions qu'ils prescrivent.

Les campagnes méridionales du Gard ont aussi quelquefois éprouvé les ravages des sauterelles, et, sous ce point de vue, le travail de MM. Rostan et Delyle est doublement intéressant pour nous. M. Vincens-St-Laurent nous indique les moyens d'appliquer à nos besoins des préservatifs et des remèdes qui

ont eu un plein succès dans le département des Bouches-du-Rhône.

Le même rapporteur a fait connaître à l'académie un important mémoire sur les maladies des vers-à-soie, suivi d'une instruction pour l'éducation de ces insectes, par M. P. H. Nysten. « L'ouvrage , dit M. Vincens-St-» Laurent , dont je suis chargé de rendre » compte, est un monument de la sollicitude » du gouvernement pour un des plus impor-» tans objets de notre industrie agricole. L'au-» teur venu, par ordre du ministre de l'in-» térieur, dans le département de la Drôme, » pour y étudier la nature et les causes de » la maladie connue sous le nom de muscar-» dine, qui est très-meurtrière pour les vers-» à-soie dans le midi de la France, n'a pas » borné là sa mission; il a fait aussi des re-» cherches sur toutes les autres affections aux-» quelles ces mêmes insectes sont sujets, et » des observations sur toutes les parties de » leur éducation, et sur tout ce qui peut la » faire prospérer. Les résultats de ces obser-» vations et des expériences qui les ont ac-» compagnées, sont réunis en une instruction » qui embrasse toutes les parties de l'art d'é» lever les précieuses chenilles, principale
» source de la richesse des contrées méridio» nales de l'empire.

» Quoique M. Nysten ait particulièrement » recueilli dans les vallées du Bas-Dauphiné les » notions d'après les quelles il a écrit, néanmoins » ses préceptes ne peuvent qu'être généra-» Iement utiles; d'abord parce qu'ils sont fon-» dés sur une théorie physique et chimique » qui est partout la même, ensuite parce qu'il » a interrogé les plus habiles agriculteurs de » la Provence et du Piémont, vu leurs ateliers, » apprécié leurs méthodes, qu'il a pris de » semblables renseignemens sur celles qui sont » en usage en notre département, tant dans » la plaine que dans les montagnes, et qu'il » n'a pas dédaigné les secours de l'abbé de » Sauvages et de tous les écrits plus modernes, » publiés ou inédits qu'il a pu se procurer. » En s'aidant ainsi des travaux qui ont pré-» cédé les siens, M. Nysten n'a pas manqué » d'indiquer les sources où il a puisé, et de » faire honneur à chacun de ce qui lui ap-» partient. Il paraît avoir été uniquement » animé du desir du bien public, avoir sin-» cèrement cherché la vérité, et s'être fait » un devoir de la reconnaître partout où il

» l'a vue, même quand d'autres que lui l'ont » découverte. Il ne s'exprime jamais qu'avec » simplicité et modestie; et le garant le plus » certain de sa bonne foi, c'est qu'il sait dou-» ter. Son livre, moins diffus que le traité » de Sauvages, enrichi de tout ce qu'il y » a de recommandable dans l'ouvrage du sa-» vant naturaliste d'Alais, et fondé sur des prin-» cipes ignorés à l'époque où il écrivait, est » le meilleur guide que puissent suivre les » agriculteurs qui dirigent l'éducation des vers-» à-soie. »

M. Nysten a divisé ses recherches et ses expériences sous trois chess principaux: la nourriture des vers, leur atmosphère, les soins qu'ils exigent. Le même ordre avait été suivi, mais dans une vue plus générale, par un de nos consrères que nous regrettons chaque jour, et dont la perte mit en deuil l'académie à peine renaissante. J. César. Vincens, dans un mémoire inédit sur les causes qui s'opposent, dans le Bas-Languedoc, au succès de l'éducation des vers-à-soie, avait rassemblé une soule d'intéressans matériaux. Son frère (M. Vincens-St-Laurent), digne héritier de ses richesses scientisiques et littéraires, a communiqué ce travail à M. Nysten qui a

rendu, au mérite de son auteur, une justice franche et éclairée. Les bornes qui nous sont prescrites, et la règle que nous nous sommes imposée, ne nous permettent pas de suivre ici M. Nysten; mais nous devons, d'après ces mêmes principes, faire connaître en quoi les opinions de M. J. C. Vincens différent des siennes. Nous emprunterons ce que nous avons a dire à cet égard du rapport de M. Vincens-St-Laurent.

- « M. Nysten, qui paraît avoir cru d'abord que la lumière contribuait à la production de la muscardine, a été détrompé; mais, de sa première opinion, on semble pouvoir inférer qu'il regarde la lumière comme dangereuse à quelques égards; tout au moins laisset-il la question indécise, et il est cependant important de l'éclaireir et de savoir si le sentiment commun qui est en faveur de l'obscurité, n'est pas un préjugé.
- » Loin que la lumière parût pernicieuse à feu M. Vincens, il la croyait salutaire.
- « C'est une erreur très-ancienne et fort » accréditée, disait-il, que la lumière du so-» leil est nuisible au ver-à-soie. Ce préjugé est » si bien enraciné chez nos magnaguiers, qu'ils » poussent là-dessus la crédulité jusqu'à la

» superstition, et que M. l'abbé de Sauvages » lui-même, ce judicieux observateur dont les » mémoires mériteront toujours d'être le ma-» nuel des magnaguiers, n'a pu se défendre » d'y ajouter foi. En recherchant les causes » de la prétendue aversion du ver-à-soie pour » la lumière, il a cru la trouver dans le genre » de cette chenille qui, produisant un pa-» pillon nocturne, n'a pas été créée pour vivre » à la clarté du soleil.

» S'il fallait avoir recours à l'analogie pour « démontrer l'erreur de cette opinion, je » pourrais citer la chenille du tithymale, du » même genre que la nôtre, celles du saule, « du poirier, et plusieurs autres dont les pa- » pillons, comme celui du ver-à-soie, étant » des phalènes ou papillons de nuit, n'en vi- » vent pas moins en plein jour, sur les arbres » qui les nourrissent. Mais, ajoutait M. Vin- « cens, l'expérience va détruire cette vieille » erreur »; et, en effet, il rapporte plusieurs faits qui prouvent que la lumière non-seulement n'est pas contraire au ver-à-soie, mais même qu'elle leur est aussi avantageuse que l'obscurité nuisible.

« Une assez grande quantité de ces insectes; » constamment exposés au grand jour, ont par-

- p faitement réussi; ils ne se sont point pelotonnés et ont fourni de très-beaux cocons
 bien étoffés.
- » D'autres, tenus dans un appartement assez » obscur et éclairé à moitié par un rayon de » lumière venant d'en haut, ont offert le même » résultat.
- » D'autres, dans un cabinet parfaitement » obscur, recevaient directement un rayon de » solcil; ils n'en paraissaient pas incommodés: » vers midi, la chaleur devenant plus forte et, » faisant monter le thermomètre jusqu'au 35°, » elle desséchait leur peau sans cependant les » faire fuir.
- » Les Ingenhouz, les Senebier ont dé-» montré que la lumière du soleil, soit directe, » soit réfléchie, a une si grande influence sur » les feuilles, que sa présence purifie l'air dans » lequel elles sont plongées, et que son absence » le détériore: il s'ensuit que la profonde obs-» curité dans laquelle on a coutume d'élever » les vers-à-soie, est une pratique vicieuse. Elle » l'est d'autant plus, qu'aux émanations dan-» gereuses des feuilles dans les tenèbres, se » joignent celles des mûres qui y restent at-» tachées, et qui, étant tout à la fois les fleurs

» et les fruits de l'arbre qui les porte, donnent » doublement des vapeurs meurtrières.

» 4 gros 38 grains de ces mûres vertes ont » vicié, dans l'espace de trois heures, 15 pou-» ces cubiques d'air pur, au point qu'un moi-» neau qui a été rensermé pendant une minute, » est mort dans des convulsions; et quarante pe-» tites feuilles de mûrier récemment cueillies, » mises dans un vase contenant 18 pouces cu-» biques, exposées à quatre heures après midi » à la chaleur atmosphérique, sous un pot de » faïence, pour dérober tout accès à la lumière, » ont fourni, dans quinze heures, un air tout » aussi vicié que celui des mûres, et dans le-» quel la bougie s'éteignait. Le même air avec » les mêmes feuilles fut ensuite exposé au so-» leil jusqu'à midi; l'air était déjà rétabli, au » point d'entretenir la slamme et de donner à » l'eudiomètre 13 °. A cinq heures du soir, » l'essai de cet air qui était toujours resté au » solcil, ayant été fait de nouveau, il se trouva » beaucoup plus pur que l'air atmosphérique, » et marqua 32 °.

» Enfin il ne faut pas oublier que le ver-» à-soie est né pour vivre en plein air, et que » tout ce qui contrarie trop cette destination, » lui est préjudiciable.

Tout le monde sait que le renouvellement de l'air, dans les ateliers de vers-à-soie, est une condition nécessaire à leur succès; mais nos magnaguiers croient à tort produire ce renouvellement, en brûlant des parfums et des plantes aromatiques. M. Nysten les avertit de l'inutilité de cette méthode : « M. J. C. Vincens va plus loin; il leur en montre les inconvéniens et les dangers. Il avait pensé que les fumigations d'acide muriatique oxigéné pourraient exercer une salutaire influence, et assez d'expériences avaient depuis consirmé cette opinion, soit en Piémont, soit dans nos contrées, pour engager l'académie à rédiger à ce sujet une instruction que l'autorité a fait répandre dans les campagnes du département. Sans contredire ces résultats, il paraît que les essais faits par M. Nysten ne sont pas aussi concluans que l'on pourrait le desirer. Dix mille vers traités par ce procédé, n'ont pas donné un plus grand nombre de bons cocons, que la même quantité de chenilles élevées sans désinfection. Si pourtant la fermentation de la litière, produite par la chaleur et l'humidité, est mortelle aux versà-soie, comme on n'en saurait douter, il est difficile de se persuader que l'emploi d'un

moyen qui prévient cette fermentation et qui entretient les débris des feuilles dans un état constant de sécheresse, n'ait pas quelque efficacité.

- » Il paraît d'ailleurs que, sous un autre rapport, l'usage de l'acide muriatique oxigéné présente de l'avantage. M. Nysten a observé que les cocons provenus de vers soumis à l'action de cette vapeur, pèsent plus que ceux des vers soumis à d'autres épreuves; d'où l'on pourrait induire, avec quelque apparence de raison, que les fumigations d'acide muriatique oxigéné augmentent la sécrétion de la matière soieuse.
- » M. Nysten propose de renouveler l'air des magnaguières par des ouvertures pratiquées latéralement ou dans le comble, ou par des trappes qui communiquent avec un appartement inférieur, et encore mieux avec un cellier ou une cave.
- » De tous ces moyens, celui des fenêtres latérales est, à son sens, le moins avantageux, parce qu'elles favorisent les effets de la touffe. C'est par ce mot que l'on exprime en Languedoc une chaleur accablante, unie à un calme parfait, cet état de l'air en un mot, qui, pour l'ordinaire, est l'avant-coureur d'un orage.

» M. Vincens voulait, au contraire, qu'on multipliât les fenêtres; qu'elles fussent opposées entr'elles du nord au midi; que ces ouvertures descendissent jusqu'au pavé comme des portes; qu'elles fussent garnies d'un chassis vitré qu'on tînt fermé quand le temps serait assez froid pour faire descendre le thermomètre au-dessous de 15°, et auquel on substituerait un chassis à toile claire, au-dessus de cette température. »

« Il y a, ajoutait-il, des magnaguières sur » le plancher desquelles on a pratiqué des » soupiraux pour donner entrée à l'air frais » des appartemens inférieurs; mais comme » ces ouvertures ne peuvent être que très» petites, eu égard à la masse d'air à re» nouveler, le courant qu'on détermine par » là est faible et insuffisant.

» La colonne d'air qui se forme, n'a pour » hase que le diamètre de ces ouvertures; » elle va frapper directement le plancher su» périeur où, trouvant une issue......., elle
» s'èchappe sans se mêler avec la masse du
» milieu de la magnaguière, et sans lui com» muniquer son impulsion. La facilité de la
» manœuvre exigeant que ces ouvertures ne
» soient pratiquées que dans les angles de

- » l'atelier, il résulte de cette construction » qu'il n'y a que l'air des angles qui soit re-» nouvelé. »
- » M. Faujas de St-Fonds avait aussi conseillé les ouvertures au plancher, afin d'évacuer par la le gaz acide carbonique qui. étant plus pesant que les autres vapeurs méphitiques et même que l'air atmosphérique, tend toujours à se précipiter : mais M. Vincens observait que le gaz acide carbonique des magnaguières est toujours si intimement combiné avec le gaz azote et avec le gaz hydrogène, qu'il perd une grande partie de ses propriétés. L'état de mélange et de combinaison avec ces deux gaz, le rend équipondérable à l'air atmosphérique, et peut-être même plus léger: « semblable à une balle de plomb » qui, plus pesante spécifiquement que l'eau, » surnage cependant à la faveur du liège au-» quel on l'a unie ».
- » M. Vincens reconnaissait cependant que les trappes pouvaient avoir une certaine utilité. Comme la forme parallélogramme de nos magnaguières s'oppose, dans les temps calmes où il est si difficile d'établir des courants d'air, à l'expulsion de celui qui croupit dans les angles, les soupiraux peuvent procurer le

déplacement des vapeurs qui, à cause de leur tenacité, ne se laissent pas entraîner par le mouvement général de l'atmosphère. Mais la méthode des fenêtres dans les faces opposées, percées du nord au midi, n'en sera pas moins nécessaire: on profitera, par ce moyen, de toute l'action des vents et de l'influence de la lumière.

- » Si la clarté est, en effet, propice aux versà-soie, M. Nysten s'en prive totalement, en n'aérant les magnaguières que par des soupiraux, et il s'expose en même temps, par la nécessité des lampes, à l'inconvénient qui résulte de la combustion de l'huile ou d'autres matières grasses que M. Vincens conseillait de proscrire des ateliers.
- » M. Nysten veut que, pendant la tousse, on ferme soigneusement les ouvertures supérieures et latérales, si l'on en conserve. La précaution de n'ouvrir, dans ces circonstances, que les fenêtres exposées au nord, n'était peut-être déjà que trop en usage dans les magnaguières, et voici par quels motifs M. Vincens la réprouvait.
- » Quoique l'air de l'atmosphère ne soit pas » aussi pur avec le vent du midi, que lorsque » c'est la bise qui règne, il faut convenir ce-» pendant

» pendant qu'il l'est bien plus que l'air infect » et chargé d'exhalaisons, qui croupit dans nos » magnaguières. D'ailleurs, avec le vent marin, » l'atmosphère est également chargée de va-» peurs au nord comme au midi, dans un es-» pace aussi circonscrit que celui d'un village » ou d'une maison; et l'air, qui s'introduit dans » un appartement par les fenêtres tournées au » nord, est absolument de la même nature » que celui qu'on respire par les fenêtres du » midi.

» Le point important est d'établir un cou-» rant d'air continuel qui puisse procurer l'é-» vaporation des émanations perpétuelles des » insectes, de leur nourriture et de leurs ex-» crémens. »

» Et, à l'appui de ces principes, M. Vincens citait l'expérience d'une chambrée de la plus helle espérance jusqu'au jour fatal, où les vers étant déjà sur les bruyères, le vent du midi et la touffe les en firent presque tous tomber: ils languissaient sans force et regorgaient la soie, quoiqu'on eût la précaution de laisser ouvertes une lucarne et une porte au nord, celle qui s'ouvrait au midi restant soigneusement fermée. M. Vincens, forçant la résistance du magnaguier et employant pour cela l'in-

Anence du directeur de sa conscience, lui fit ouvrir la porte du midi comme celle du nord, allumer un feu clair, enlever son lit et expulser tous les animaux domestiques qu'on laissait s'introduire dans l'atelier; et au bout de deux jours, malgré la persistance du temps contraire, la plus grande partie des vers fut remontée, et la récolte très-bonne.

» Ensin, M. Nysten pense qu'il serait avantageux que l'éducation des vers-à-soie sût terminée avant l'époque où la tousse se manifeste ordinairement; et « c'est, dit-il, ce » qu'on pourrait obtenir en leur donnant, dans » leurs premiers âges, assez de chaleur et » de nourriture pour accélérer leur vie, ou, » si l'on veut, pour les faire vivre beaucoup » en peu de temps ». L'abbé de Sauvages n'était pas pour cette éducation hâtée, et M. Vincens prétendait que, « dans ces progrès » forcés et peu naturels, la chenille ne peut » élaborer d'une manière convenable son humeur résineuse, et ne donne en général qu'un » cocon faible et de peu de consistance ».

» En parlant des moyens d'échauffer les magnaguières, M. Nysten dit que les vapeurs du charbon de terre ne sont aucunement nuisibles aux vers-à-soie. M. Vincens trouvait le

charbon de terre moins avantageux que le bois, et propre néanmoins à le remplacer, pourvu toutesois qu'il sût brûlé sur une grille et dans une cheminée; mais il voulait que le charbon de pierre prétendu épuré ou dessouffré sût banni des magnaguières avec autant de sévérité que le charbon de bois. « Ce » combustible, disait-il, exhale, lorsqu'il » brûle, des vapeurs méphytiques aussi perni» cieuses, et qui exposent aux mêmes dangers » les hommes et les animaux qui les respirent ».

» Ces observations, dit en finissant M. Vincens-St-Laurent, et celles qui ont été faites dans le cours de ce rapport, sur quelques points de la doctrine de M. Nysten, susceptibles de doutes, ne sont point dictées par un esprit de critique, et ne sauraient affaiblir la juste estime que mérite le travail de ce savant; et l'idée que j'ai tâché d'en donner à l'académie, suffira sans doute pour lui faire partager l'opinion avantageuse que j'en ai conque. »

Tandis que le gouvernement emploie des moyens efficaces pour l'accroissement d'une des branches les plus importantes de l'industrie des départemens méridionaux de l'empire, l'académie du Gard manquerait essentiellement au but de son institution et au devoir qu'elle s'est imposée à elle-même, si elle perdait de vue un objet dont elle s'est occupée l'année dernière: nous voulons parler de l'étoussement des chrysalides des vers-à-soie, préalable indispensable dans les grands ateliers destinés à la filature des cocons.

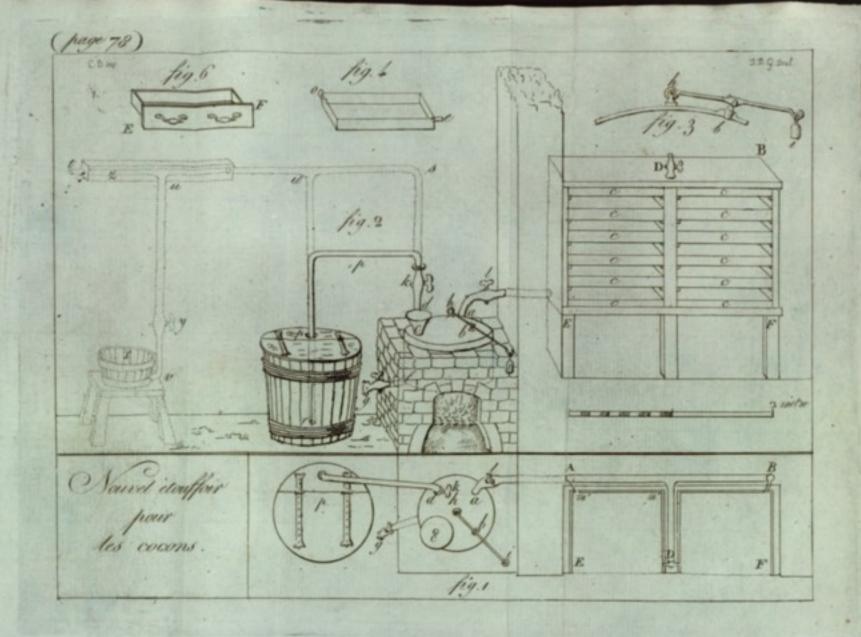
On n'aura peut-être pas oublié le compte que nous avons rendu, dans notre dernière notice, d'un rapport fait à l'académie sur cette intéressante matière, en présence du conseil général du département. Ce rapport rensermait une histoire abrégée et un jugement raisonné des différentes méthodes proposées ou usitées pour l'étoussement des cocons. On y exposait, en outre, quelques expériences nouvelles dans le but d'en améliorer la pratique. Après un mûr examen, les commissaires que l'académie avait chargé de s'en occuper (MM. Solimani, Fournier, Alexandre Vincens et Vincens-St-Laurent) pensèrent avec raison que l'emploi du calorique · était ce qui présentait, dans ce cas, les plus grands avantages, et qu'il ne s'agissait que d'en régler et d'en modifier convenablement l'action. Ils crurent que l'on pourrait se servir

utilement de la vapeur de l'eau bouillante; ils indiquèrent le four hydraulique destiné à faire éclore les œuss des vers-à-soie, ou la chaudière connue sous la dénomination de four américain, comme pouvant donner une idée de l'apparcil à établir; ensin ils reconnurent que 6 onces de cocons blancs, placés dans un appareil semblable, laissés une demiheure à une chaleur de 75°, eurent, sans aucune altération ni de couleur ni de tissu, leurs chrysalides complettement étoussées.

Il est nécessaire de remarquer ici qu'indépendamment de plusieurs difficultés qui seront mentionnées plus bas, l'appareil dont on s'est servi, a demandé plus de temps et de chaleur qu'il n'en faut dans les méthodes ordinaires pour arriver au même résultat; et que, si l'expérience à laquelle il a servi, a obtenu des succès en petit, il serait bien à craindre qu'elle ne réussît pas en grand.

Il restait donc beaucoup à saire; l'académie et les commissaires l'avaient parfaitement senti-Construire un appareil simple, solide, d'une manipulation facile, où l'on pût obtenir une chaleur constante en l'y graduant à volonté, et au moyen duquel, dans le moins de temps possible, on parvînt à étousser la chrysalide dans le cocon, sans le faire transsuder, tacher sa couleur, ni altérer le tissu de la soie; tel était le problème à résoudre. Il fallait de plus que, dans l'appareil, la chaleur pût exercer une action égale sur les cocons qui y seraient exposés, et qu'il fût aisé d'en étouffer des quantités considérables, assez promptement pour prévenir, dans les grandes filatures, le développement des papillons.

M. Dhombres paraît avoir heureusement satisfait à toutes ces conditions par un nouvel étouffoir dont il vient de présenter la description, accompagnée d'une planche, à l'a-· cadémie. Elle a cru, quoique ce travail ne lui ait été communiqué que dans le mois de février 1809, devoir faire pour lui une honorable exception, en délibérant qu'il serait inséré dans la notice des travaux de l'année 1808, déjà sous presse. Les motifs de cette détermination sont faciles à apercevoir. Indépendamment du mérite de l'ouvrage, il devenait nécessaire qu'il fût publié avant la prochaine récolte de la soie, soit pour confirmer par l'expérience la théorie de l'auteur, soit, sur-tout, pour procurer sans retard aux fileurs l'avantage d'une pratique que l'académie croit devoir leur être de la plus grande utilité.



1

7

Laissons à présent M. Dhombres nous exposer ses vues et nous faire connaître ses moyens.

« Les fourneaux à tiroir ou commodes, dont » se servent les principaux fabricans de ce » pays pour étouffer les cocons, et les fours » à cuire le pain, dans lesquels d'autres les » mettent, renfermés dans de grands paniers » longs et couverts d'une feuille de papier, » présentent plusieurs inconvéniens dont le » plus grand, sans doute, est que ces méthodes » ne présentent aucun moyen de connaître » et de régler la température qui est tantôt » plus haute et tantôt plus basse, et n'est » jamais la même dans les différens tiroirs (1). » Pour y remédier, l'ouvrier intelligent laisse » les cocons plus ou moins de temps, les exa-» mine, les retourne, écoute si les chrysalides » remuent au-dedans, en coupe un ou deux » afin de vérisier si elles sont mortes, et,

⁽¹⁾ Un thermomètre placé dans un tiroir marqua 81 ° centigrades, lorsque l'ouvrier chargé de l'étouffement le retira. L'instrument replacé à différentes reprises, toujours de la même manière, au milieu du tiroir et audessus des cocons, indiqua une fois 8 ° de plus, une autre fois 11 ° de moins; mis dans un autre tiroir, je l'observai à 60 °, lorsqu'on jugea les cocons étouffés.

» pour plus de surcté, prolonge l'opération » plus de temps qu'il ne faut. Ceux qui ont peu » d'habitude de ce travail, attendent que les » cocons suent; il est certain qu'alors les papil-» lons ne risquent pas d'éclore, mais il est sûr » aussi que ces cocons trop desséchés, péné-» trés et tachés, ne produiront qu'une qualité » de soie inférieure, quels que soient d'ailleurs » les talens de la fileuse ; que cette soie n'aura » pas l'éclat nécessaire pour la fabrication de » certains ouvrages, et ne pourra s'employer » qu'après qu'elle sera teinte ou après le dé-» crument qui lui ôte son vernis et sa force. » J'avais commencé, l'année passée, une » suite d'expériences sur la meilleure manière » d'étouffer les cocons, Dissérentes circons-» tances interrompirent ce travail que je me » propose de reprendre à la récolte prochaine : » il me reste à déterminer quel est le moindre » degré de chaleur capable de produire cet » effet. Sans doute une extrême précision se-» rait inutile ici ; il suffirait de fixer cette » température à un ou deux degrés près; mais » j'ai reconnu qu'elle ne devait pas être la » même pour les différentes espèces de co-» cons. Les cocons appelés milanais, par » exemple, me parurent exiger un peu plus

» de chaleur que les gros cocons; et, dans » cette dernière espèce, on remarque une qua-» lité, une texture différentes, plus ou moins » de gomme, etc, selon qu'ils sont recueillis » au-dessous d'Alais ou dans la partie mon-» tagneuse de l'arrondissement. Il s'agirait » donc d'obtenir à volonté le degré de cha-» leur déterminé pour chaque espèce, et » d'avoir toujours le même dans les différentes » parties de l'étouffoir. Je crois en avoir trouvé » le moyen dans l'application de la vapeur. » Mon appareil réunira à ces avantages celui » d'être dans un appartement, loin du feu, » à l'abri de la fumée et de la poussière, » et procurera de plus une grande économie » de temps et de combustible.

» Je ne prétends pas employer la vapeur » directement, comme on le fait dans quel-» ques endroits; cette méthode a l'inconvé-» nient de ramollir les cocons, et n'est pra-» tiquable que lorsque le temps permet de » les faire sécher promptement. Deux caisses, » l'une dans l'autre, dont celle du milien » serait pleine de cocons et chauffée par la » vapeur qu'on introduirait entre leurs parois, » réussiraient en petit: mais si l'on donnait » à cet appareil une certaine grandeur, les cocons du centre ne seraient pas étouffés; upand les autres transsuderaient; et il serait trop long et trop difficile de les y renfermer, si l'ouverture était étroite.

» J'ai conservé l'usage des tiroirs, qui per» met de faire circuler le calorique entre des
» couches de cocons de 8 à 10 centimètres
» d'épaisseur; ils en contiendront chacun en» viron 12 kilogrammes, et on peut en aug» menter le nombre à volonté selon l'étendue
» des établissemens; avec dix tiroirs en place
» et quatre autres qu'on tiendra prêts pour
» remplacer les premiers, à mesure qu'on les
» retirera, afin de les remplir de nouveau,
» on pourra étouffer 4 à 500 kilogrammes de
» cocons dans une heure.

» (ABEF) [fig. 1 et 2], est une espèce d'armoire de planches, dont les étages (CCC) sont des caisses plates de cuivre de 6 centimètres d'épaisseur, 1 mètre de long et 8 décimètres de large, soudées de tout côté, et n'ayant d'autre ouverture que deux espèces de goulots [fig. 4] de 3 ou 4 centimètres de diamètre, et de 5 à 6 de long; l'un (0) près du fond inférieur de chaque étage, l'autre (e) au coin diagonalement opposé des tuyaux perpendiculaires (ABD)

» percés latéralement et garnis de douilles » dans lesquelles on soude les tubes (eo), » établissent la communication de toutes les » étages avec le tube conducteur (a A B) et » les remplissent de vapeur (1). Elles doivent » être toutes légèrement inclinées vers le coin » (o), et le tube (a A B) l'est aussi, afin » que, si les vapeurs se condensent, l'eau » qui en proviendra puisse retourner dans la » chaudière. On voit en (B) un robinet qu'on » ouvre au commencement de l'opération, » afin que l'air intérieur puisse s'échapper. On » pourrait adopter ici la soupape de sureté » [fig. 3], dont je parlerai ci-après, au lieu » de la mettre sur la chaudière, et ce serait » même plus commode, si on ne voulait la » faire servir qu'à l'étouffement des cocons. » C'est pour conserver la chaleur, que tout » cet appareil est entouré de planches ; le » devant des étages creux est recouvert par » le rebord (EF) des tiroirs [fig. 6]. Le

⁽¹⁾ J'avais établi cette communication de manière que le courant de vapeur traversant le plus bas étage de gauche à droite, entrait dans le second qu'il parcourait de droite à gauche, d'où il entrait dans le troisième, et ainsi de suite en zig-zag et diagonalement; mais cette construction présente plus de difficultés.

» fond de ces tiroirs est en canevas; je cloue » dessous des reglettes de hois de 15 à 20 » millimètres d'épaisseur, afin qu'ils ne por-» tent que sur les bords, lors même qu'ils » sont remplis de cocons et que le fond cède » un peu sous ce poids.

» Le robinet (1) sert pour régler la quantité de vapeur à introduire dans l'étouffoir,
nou pour l'arrêter si on veut la diriger ailleurs. On voit en (d) un autre conducteur
employé, dans la figure, à chausser une cuve
d'ean (qr) pour renouveler celle de la
chaudière. L'extrémité qui plonge jusqu'au
fond de l'eau (r) est garnie d'un clapet
pour l'empêcher d'y remonter par la pression de l'air, si par quelque événement la
vapeur se condensait dans l'étoufsoir.

» Le dessus de la chaudière est percé de » deux autres ouvertures; celle (c) autour de » laquelle est un rebord évasé ou entonnoir, » sert pour y verser de l'eau dont on la remplit » aux deux tiers. Elle est garnie d'une sou-» pape qui s'ouvre en dedans, pour donner » entrée à l'air atmosphérique, s'il se formaît » une espèce de vide dans l'intérieur de » l'appareil, par la condensation des va-» peurs.

» L'ouverture (b) est fermée par une sou-» pape de sureté, représentée à part et sur » une plus grande échelle [fig. 3]. Le poids » qui est à l'extrémité du levier, doit résister » à l'élasticité de la vapeur, tant qu'elle ne » dépasse pas le degré de température né-» cessaire dans l'étouffoir. La chaudière peut » supporter, sans danger, un effort beaucoup » plus grand: si l'on s'en servait pour un » usage qui exigeât plus de chaleur, on met-» trait un poids plus considérable au lieu de . » celui (i), pour maintenir la soupape. J'ai » préféré avoir plusieurs poids et les changer, » au lieu d'en faire glisser un le long du le-» vier comme sur une romaine, parce que » quelqu'un pourrait le déranger sans que l'on » s'en aperçût.

» J'ai donné à la chaudière 75 centimètres de diamètre, sur 5 décimètres de hauteur; » le fond est concave, afin qu'elle recoive » mieux l'action du feu; le dessus est un peu » convexe. Elle est enfoncée jusqu'à 5 centimètres de son bord supérieur, dans un fourneau de maçonnerie construit de manière » que la fumée circule autour avant de passer » dans la cheminée; (fg) est un tuyau pour » la vider. On pourrait, en augmentant les

• proportions, employer la vapeur qui s'en » dégage, à d'autres usages en même temps. » Le tube (dpqr) se démonte à vis au-» dessus du robinet (k); on peut le rem-» placer par d'autres plus longs ou dirigés » différemment. Celui (dst) duquel partent » des tubes d'un plus petit diamètre, tels que » (uv), montre la manière dont on pourrait » s'en servir pour chauffer tous les bassins d'unc » filature (1). (y) est un robinet pour régler » la quantité de vapeur ou en arrêter le cou-» rant. (x) est un baquet de bois qui rem-» place les bassins actuellement en usage. Il » est essentiel d'observer que, pour que la » vapeur ne se refroidisse pas trop sensible-» ment dans le trajet qu'on lui fait parcourir, » il faut entourer ces tuyaux de substances » peu conductrices de la chaleur : on peut » faire autour des plus gros une espèce de > caisse (z) [fig. 2] avec des planches de

⁽¹⁾ J'ai appris que M. Gensoul avait proposé à des négocians de ce pays de chauffer les bassins de leur filature par des tubes à vapeur, et qu'il avait un brevet pour cette application de la découverte du comte de Rumford. Je desire que le mode d'étouffement que je présente, contribue à répandre le procédé de M. Gensoul et l'usage des tubes à vapeur dans d'autres établissemens.

» sciure de bois, ou de laine, etc., et mettre » sciure de bois, ou de laine, etc., et mettre » aux petits un étui de lisière de drap, ou de » la paille, ou bien y coller, comme l'indique » M. de Rumford, des bandes de papier qui » en augmenteront beaucoup la solidité.

» Il y a plus de huit ans que MM. Gott » et Comp.e chauffent, avec une seule chau-» dière ainsi disposée, plusieurs bains de tein-» ture, dont quelques-uns contiennent jusqu'à » 60 et 70 hectolitres d'eau qui est portée à » l'ébullition dans une demi-heure. J'ai vu à » Londres, dans la fameuse brasserie de Meux. » un courant de vapeur chauffer jusqu'à 95 » degrés centigrades une quantité d'eau très-» considérable dans moins d'une heure. Voilà » les faits que je citerai pour garans de ce » que j'avance, à ceux qui douteraient du » succès. Je n'ai pas besoin de calculs pour » démontrer qu'une filature de cinquante tours, » d'après ce plan, avec des baquets de bois » au lieu de bassins de cuivre, et un seul » fourneau (celui de l'étouffoir), coûterait » infiniment moins à établir qu'une filature » de la même étenduc, telle qu'on les cons-» truit aujourd'hui, et que ce que l'on éco-» nomiserait sur le combustible seulement,

» rembourserait bientôt de tous les frais de » construction. »

Nil admirari semble être la devise de notre âge, et parmi les choses dont on ne s'étonne pas assez, la découverte de la vaccine est peutêtre celle qui devrait exciter le plus de surprise. Mais dans l'ordre scientifique, comme dans l'ordre politique, nous sommes si accoutumés aux événemens, qu'ils glissent pour ainsi dire sur nous, et s'effacent les uns par les autres. L'antiquité eût placé Jenner à côté d'Esculape; mais sans doute il vaut micux chercher à perfectionner les découvertes des hommes célèbres, qu'à en diviniser les auteurs, et l'on peut croire qu'eux-mêmes préfèrent un tel culte rendu par le monde éclairé, aux honneurs de l'apothéose, décernés par le monde sortant à peine de la barbarie. Les associations formées en plusieurs lieux de l'Europe pour l'étude du galvanisme et la propagation de la vaccine, assurent à ces belles découvertes des progrès graduels qui mèneront peut-être fort loin. Vainement reprochet-on aux sociétés savantes dont nous venons de parler, trop de détails et de minutie dans leurs observations, et sur-tout dans la manière

de les faire connaître au public: on ne réfléchit pas que le fait qui semble le plus isolé, le plus insignifiant, peut prendre tout à coup une grande importance par ses relations à d'autres faits, et que c'est des plus petits ruisseaux que se composent les grands fleuves. Mais, encore une fois, nous sommes tropaccoutumés aux miracles, et il ne faut pas moins, pour fixer l'attention ou alimenter la curiosité publiques.

On sait quels progrès prompts et solides a fait faire à l'histoire naturelle et à la physique animale, l'étude poussée aujourd hui' si loin, de l'anatomie comparée. Les maladies des animaux considérées dans leurs rapports avec celles de l'homme, leurs remèdes, leurs ! traitemens n'offriraient pas moins d'intérêt;? et la vaccine en est la preuve la plus frappante. Parmi ceux qui, dans nos contrées; se sont livrés à ces sortes decrecherches et ' en ont fait connaître les résultats à l'académie, elle a dû particulièrement distinguer un mémoire que M. Gustave Mercier hui a adressé sous ce titre : Histoire de la vaccine des bêtes! à laine, suivie de quelques expériences à ce : sujet., M. Vincens-St-Laurent a été chargé de faire un rapport sur cet ouvrage, également

digne de l'attention des agriculteurs et des physiciens naturalistes.

L'auteur commence par rechercher la nature du claveau. Il adopte l'opinion des médecins vétérinaires qui le considèrent comme très-analogue au grease des chevaux et au cow-pox des vaches; affections morbifiques qui, comme la clavelée, n'attaquent, qu'une fois dans leur vie, les individus qui en sont atteints.

On a été plus loin et l'on a regardé le elaveau comme très-rapproché de la petite vérole de l'homme : les symptômes des deux maladies sont semblables, les phases de leur malignité et de leur rémission se suivent, et les mêmes lieux, pour l'ordinaire, en sont en même temps infectés. Cette opinion prendra_un-très-haut degré de probabilité, s'il est vrai que l'apparition du claveau soit parmi nous contemporaine de celle de la variole, et qu'il n'ait commencé à se manifester dans , les troupeaux d'Europe, qu'après le retour des croisades. Enfin , l'identité des deux maladies paraît prouvée en ce que la variole. transmise par l'inoculation aux bêtes à laine, devient claveau et que celui-ci, communiqué à l'homme, produit la petite vérole.

Quoi qu'il en soit, il était aisé d'induire de ce qui précède, l'utilité pour les troupeaux, de l'inoculation du claveau. Une pratique heureuse a confirmé, en ce point, la théorie. De là à l'application de la vaccine comme préservatif de la clavelée, il n'y avait qu'un pas; aussi les essais ont-ils été tentés en divers lieux presque à la fois. Voyons, dans le rapport de M. Vincens-St-Laurent, quel a été le succès de l'emploi de ces deux pratiques, et ce que M. Mercier a ajouté à ce qui avait été fait avant lui.

« Il paraît avéré que le virus vaccin prend » très-bien sur les bêtes à laine; que le dé-» veloppement n'en est accompagné d'ancun » symptôme maladif apparent; que les mou-» tons vaccinés résistent à la contagion du » claveau; enfin que le claveau inoculé ne » produit qu'autant de boutons qu'il y a eu » de piqûres, et que ces boutons n'occasio-» nent pas le moindre dérangement dans la » santé des animaux.

» Pour prouver la vérité de ces assertions » de M. Gohier, professeur à l'école vété-» rinaire de Lyon, notre auteur rappelle di-» verses expériences qui toutes confirment » cette doctrine.

» Ici, la maladic se développe, sans le moinn dre symptôme fâcheux, en des moutons » vaccinés, et le virus, pris sur les animaux, » communique à l'homme la vaccine qui le » préserve de la petite vérole; là, d'autres » moutons traités par la même méthode, mêlés » à un troupeau attaqué de la clavelée, échap-» pent à la contagion; ailleurs, sur un grand » nombre de bêtes à laine qu'on vaccina, neuf » seulement contractèrent le claveau; mais » comme elles le prirent trois jours après la » vaccination, il est probable qu'elles recé-» laient déjà le venin claveleux; plus loin, » ensin, cent soixante et seize moutons ont » été soustraits à la contagion par l'insertion » du virus vaccin, et donze d'entr'eux, aux-» quels le claveau fut ensuite inoculé, n'eu-» rent cette maladie que locale.

» On ne peut cependant dissimuler que le » résultat d'un autre essai n'a pas été aussi » concluant en faveur de l'opinion, que la » vaccination est un moyen entièrement préservatif de la clavelée. Quatre brebis furent vaccinées: envoyées dans un troupeau qu'affigeait le claveau, elles ne le prirent pas, » mais l'inoculation le leur donna; et, quoiqu'on » assure qu'il fût bénin, il n'est pas moins

» certain que ces animaux n'en furent pas ga-» rantis par la vaccine. Déjà l'on a vu dans » l'une des expériences précédemment citées, » que des montons soumis à l'inoculation du » claveau, après avoir été vaccinés, ont aussi » contracté cette maladie, mais qu'elle n'a » été que locale. D'un autre côté, les mêmes » animaux, exposés à la contagion, ne pa-» raissent pas susceptibles d'en être atteints. » Il serait bien extraordinaire que la vacci-» nation préservât les bêtes à laine de la cla-» velée naturelle, et qu'on pût cependant la » leur communiquer par l'inoculation. Cette » sorte de contradiction mérite d'être véri-» fiée, et il y a lieu de regretter que l'au-» teur du mémoire ne se soit pas arrêté à ces » considérations, et n'en ait pas fait l'objet » de ses recherches.

» Il s'est contenté de répéter et d'étendre » les expériences déjà connues, et de fortisser » par de nouveaux faits le système qu'il lui » paraît utile d'accréditer et même de po-» pulariser; car les hommes qu'il s'agit de » convaincre, sont pour la plupart des cul-» tivateurs ignorans, sur qui le raisonnement » a peu de prise, et dont il faut frapper les » yeux pour les arracher à l'aveugle routino » qui les guide, et pour leur inculquer la » moindre idée de persectionnement.

» Le 3 mai 1807, M. Mercier vaccina huit » agneaux métis de mérinos, âgés de trois » mois.

» Cinq reçurent trois piqures sous chaque » aine; un, trois piqures aux mêmes parties, » qui furent de plus frictionnées de virus » vaccin; deux, trois piqures sous les aisselles. » Soit que les vaisseaux absorbans de cette » partie aient une moindre activité que ceux » des aines, soit que la laine eût enlevé le » virus vaccin de la lancette, ces deux der-» niers agneaux ne prirent pas la maladie.

» Chez les six autres, les quatre premiers » jours, les piqures furent à peine apparentes; » les quatre jours suivans, l'inflammation aug- » menta progressivement; le neuvième et le » dixième jour, les pustules se formèrent et » présentèrent, comme chez l'homme, une » éminence circonscrite, avec une légère dé- » pression au centre, et renfermant un pus » blanc et aréolaire; le onzième et le dou- » zième jour, épaississement du pus; le trei- » zième jour, la plaie se transforme en croûte » grisâtre, et la desquammation s'opère le » quatorzième et le quinzième jour.

» Les cinq premiers agneaux n'eurent pas » autant de boutons que de piqures ; mais » toutes les piqures produisirent des boutons » chez l'agneau dont les parties piquées avaient » été frottées de virus vaccin.

» Le 8 mai, deux brebis qui, l'année pré-» cédente, avaient été attaquées du claveau, » furent vaccinées. De six piqûres, une seule » présenta, le troisième jour, un petit bouton » qui disparut le lendemain.

» Sur soixante moutons ou brebis qui, après » avoir été vaccinés, furent envoyés dans un » troupeau ravagé par la clavelée, cinq seu-» lement ont eu quelques boutons éphémères. » Enfin, la vaccine, inoculée à un enfant » avec du virus pris sur un agneau, a par-» faitement réussi.

» Telle est, en substance, le mémoire que » M. Gustave Mercier a soumis à l'académie. » Il doit lui paraître également recomman-» dable et par l'importance de son objet, et » par le mérite de l'exécution. La simplicité, » la clarté, la précision sont les caractères » qui distinguent cet ouvrage, tableau abrégé, » mais fidèle, de tous les efforts qui ont été » tentés pour faire participer les animaux an » hienfait de la découverte d'Jenner. N'eût-il » été que l'écho des agronomes et des na-» turalistes qui se sont les premiers occupés » de cet objet, M. Mercier aurait des droits » à la reconnaissance publique. Le soin de » recueillir des lumières éparses et lointaines, » et de les faire réfléchir autour de soi, ne » peut être que l'effet d'un zèle lonable et, » s'il faut le dire, trop peu commun. La pro-» pagation des idées, des inventions et des » innovations utiles, serait moins lente, si » tous les hommes éclairés qui en reconnais-» sent l'avantage, ne se contentaient pas de » les admirer, et s'ils donnaient l'exemple de » les adopter et d'en faire sentir le prix à » tous ceux sur qui ils ont quelque pouvoir » ou exercent quelque influence.

» M. Gustave Mercier paraît avoir été dé» terminé par ces principes; mais il ne s'est
» pas contenté de préconiser les travaux d'au» trui, il a porté, dans le sujet dont il s'est
» occupé, des clartés qui lui sont propres;
» et ses expériences ne sont pas tellement la
» répétition de celles qui avoient eu lieu ail» leurs, qu'elles n'en aient rectifié quelques
» erreurs, et qu'il n'en soit résulté quelques
» vérités nouvelles. »

M. Vincens-St-Laurent avait fait connaître

les expériences de M. Mercier à la société d'agriculture du département de la Seine, dont il est le correspondant, et ce corps savant l'avait chargé, pour notre jeune naturaliste, des plus flatteurs encouragemens. L'infortuné n'a pu jouir d'une approbation qui lui cût été bien précieuse, et qui cût aiguillonné son zèle et son amour pour la science, si l'un et l'autre cussent été susceptibles d'accroissement. M. Gustave Mercier s'était de bonne heure destiné à la médecine, et il avait approfondi plus d'une partie de ce grand art. Il avait particulièrement fait de grands progrès dans l'histoire naturelle et sur-tout dans la botanique. Son esprit était doué de cette active et ingénieuse curiosité, principe et gage des succès scientifiques et littéraires. Il était né pour augmenter le nombre de ces illustres voyageurs qui ont porté si loin les arts de l'Europe, et si puissamment contribué à leurs progrès. Il avait sollicité du gouvernement une commission pour passer en Perse, où il espérait trouver à faire de riches et nouvelles moissons. Les troubles d'Espagne et la guerre qui en a été la suite, ayant éclaté, il demanda à y être employé à titre de médecin. Il se flattait d'y satisfaire ses deux

passions les plus chères; s'instruire et être utile à sa patrie. Dès ses premiers pas, il y a trouvé la mort et une mort funeste. On dit que, frappé d'une maladie maligne contractée dans les hôpitaux, et négligé de son gardien, dans le délire de la fièvre il s'est précipité d'une fenêtre. Il était à peine âgé de vingt-cinq ans. Nismes a perdu en lui un citoyen qui aurait très-probablement honoré son pays. L'académie, dans laquélle il avait montré un vif desir d'être admis, devait ce témoignage à sa mémoire. Cette notice fournira bientôt un autre exemple du prix qu'elle attache à exciter les jeunes talens, et à rendre hommage à leurs succès.

Le sol de la France est si riche; les productions en sont si variées; ceux qui le cultivent sont si accoutumés à le voir répondre à leurs soins; les sciences naturelles et chimiques y ont fait tant de progrès; la hotanique et l'agriculture s'aidant mutuellement, y ont naturalisé, depuis peu d'années, tant de végétaux étrangers; l'industrie s'y est tellement perfectionnée, qu'il n'est point étonnant que l'on y ait conçu la juste espérance de s'approprier les manipulations, les mé-

thodes et les productions qui nous manquent; sur-tout lorsqu'à tant d'autres motifs se joint encore l'aiguillon du besoin.

Celui des denrées coloniales s'y fait vivement sentir depuis que la plus audacieuse des tyrannies et la plus injuste des guerres ont enchaîné la liberté des mers et les ont sermées au genre humain, pour en faire le domaine d'un scul peuple. Avec la privation se sont multipliés les efforts pour s'y soustraire. On le peut, soit en cultivant sur le territoire français les productions de l'Amérique et de l'Inde, soit en cherchant, dans celles qui nous sont propres, des supplémens à celles que nous n'avons pas. L'une et l'autre de ces voies ont été tentées d'une infinité de manières, et l'académie du Gard, comme un grand nombre d'autres associations savantes, s'est engagée dans cette utile et patriotique carrière. Peut-être vaudrait-il mieux apprendre à se passer graduellement de ce qu'on ne peut se procurer qu'avec tant de peine; mais le luxe ne recule que devant l'impuissance de se satisfaire.

L'académie a eu à s'occuper avec des succès divers, des moyens de suppléer ou d'obtenir l'indigo, le café, le cacao, le coton et le sucre.

M. Andéol Madier, de Beaucaire, a cru voir dans la plante vulgairement nommée luzerne sauvage (medicago falcata de Linné) un végétal propre à remplacer l'anil. Il fit part, au printemps dernier, de ses espérances à l'académie. Elle s'empressa de nommer une commission qui, en vérifiant et répétant les expériences de M. Madier, v en ajoutat de nouvelles, et pût tirer un résultat certain de leur bon ou mauvais succès. Il n'a pas été favorable : les méthodes employées pour extraire la fécule de l'indigotier, n'ont tiré de la luzerne sauvage, suivant le rapport fait à l'académie par M. Granier, qu'un magma verdâtre, dans lequel les réactifs les plus énergiques n'ont pu développer la couleur bleue.

Nous devons à M. Fayart, membre nonrésidant de l'académie, des considérations sur l'usage et les effets du café et du chocolat.

La liqueur que M. Delille vient de célébrer en vers si aimables, nous est représentée par M. Favart sous un aspect tout à fait contraire, et il invoque, pour prouver ses dangers, les témoignages réunis de la théorie, de l'expé-

rience et de l'autorité des physiciens; des chimistes et des naturalistes.

« Les progrès du luxe, dit M. Favart, l'a-» grément et sur-tout l'habitude, ont rendu » l'usage du chocolat et du café presque gé-» néral à tous les âges et à toutes les classes » de la société; aussi dans la rareté et la » cherté des productions des climats étran-,» gers, est-ce le chocolat et sur-tout le café » qui excitent les plaintes les plus vives et » les regrets les plus éloquens. Cette clameur » générale m'a engagé à examiner si ces deux » hoissons agréables sont également avanta-» geuses, et si l'utilité qu'elles peuvent avoir ; » n'est pas balancée par des inconvéniens plus » grands, que les médecins peuvent seuls » étudier et apprécier. Voici le résultat de » mes observations et de mes recherches.

» Ce qui a fait introduire le casé en Eu» rope, c'est sa vertu stimulante des sonctions
» de l'entendement humain. Il rend la mé» moire plus vive et l'esprit plus gai; mais
» dès que son esset incitant est passé, l'es» prit devient inquiet, mélancolique et pa» resseux: de sorte que cette alternative d'exal» tation et d'affaiblissement des facultés intel» lectuelles, donne au preneur de casé un

» caractère versatile, faible et inconstant: » c'est une observation que j'ai souvent faite » et que tout le monde peut répéter comme » moi. Le café anime et favorise la digestion » des tempéramens phlegmatiques et mu-» queux; mais ces tempéramens sont si rares » dans les pays méridionaux, qu'à peine trouve-» t-on quelques individus qui puissent retirer » un avantage réel de cette boisson. Enfin, » si nous considérons le café comme un mé-» dicament utile dans certains cas de mala-» dies, il faut le déposer dans les pharmacies, » le ranger dans la classe des remèdes, et »' n'en faire usage que par l'ordonnance des » médecins. C'est à cela que se réduisent les » avantages du café; tandis que l'usage ha-» bituel de cette boisson est dangereux pour » les tempéramens bilieux, ardens, irritables, » maigres et sensibles. »

'Nous croyons devoir à la tranquillité des preneurs de casé, de leur épargner l'effrayante nomenclature des maux auxquels ils s'exposent, selon M. Farart; mais nous pouvons les assurer que, quelle que soit la force de leur habitude et de leur goût, ils y renonceraient bien vite, s'ils étaient une sois convaincus de la réalité du péril qui les menace.

Sans doute beaucoup d'entr'eux s'obstineront à croire qu'une boisson, devenue, d'un bout de monde à l'autre, d'un usage si général, ne saurait être aussi funeste qu'on l'a prétendu. L'homme ne se nourrit pas de venins: Voltaire, qu'il faut tonjours citer quand il est question du café, disait: « mon ami Tronchin » a bien raison lorsqu'il affirme que le café » est un poison lent; car voilà soixante et dix » ans que j'en prends quatre tasses par jour » et il ne m'a pas encore tué ».

M. Favart appuye son opinion de beaucoup de suffrages illustres, tels que ceux de Bayle, Willis, Hoffmann, Fourcroi, etc. L'analise chimique du café la fortific encore; « nous » verrons, dit l'auteur, par les expériences » de Meisner, Dumont, Stenzel, Taury, » Hongthon et Neumann, que la féve du café » contient une huile âcre et empyreumatique » fort désagréable à l'odorat et au goût, un » sel volatil, du souffre, de la terre, etc. » De telles substances ne sauraient fournir un »-aliment pour nos corps, ni-être favorable » au maintien de la santé; mais tel est le sort » des choses pernicieuses : il semble que, pour, » en favoriser l'usage, l'esprit humain ne se » soit occupé qu'à la recherche de nouvelles . . .

» combinaisons. C'est ce qui est arrivé au
» café: on a cru pouvoir adoucir son âcreté
» et son empyreume par le sucre et le lait;
» mais, par cela même qu'il est devenu plus
» agréable, il n'en a été que plus dangereux.
» Cette conséquence est tellement vraie, que
» je ne connais pas une seule personne ha» bituée au café au lait, qui ne soit tour» mentée de quelque infirmité plus ou moins
» grande. »

C'est principalement dans l'enfance, que l'usage du café, et sur-tout du café mêlé au lait, paraît pernicieux à M. Favart, et qu'il l'interdit le plus souvent. « Je sais bien, ajoute- » t-il, que beaucoup de personnes objecteront » qu'elles ne sauraient se passer de café, et » je conviens qu'il pourrait être dangereux » d'intervertir une longue habitude; mais le » docteur Friedel a répondu à l'objection, » en donnant une préparation qui a tous les » agrémens du café sans en avoir les incon- » véniens (1). »

Mais

⁽¹⁾ Prenez quantités égales d'amandes douces et d'amandes amères, ôtez-en la peau et faites-les rôtir jusqu'à ce qu'elles tombent presque en poudre; mettez de cette poudre en place du café, et vous obtiendrez une liqueur agréable au goût et à l'odorat.

Mais si M. Favart se déclare ennemi du café, il ne se montre pas plus indulgent pour lé chocolat, et, en convenant que cette boisson peut être avantageuse aux vieillards et aux convalescens, il regarde comme incontestables les dangers qui résultent de son usage habituel, et présente un effrayant tableau des maladies qui souvent en sont la suite. Plusieurs médecins célèbres, cités par M. Favart, Caldera, Baglivi, Meisner, etc., proscrivent comme lui le chocolat, mais du moins, à côté de la privation que notre auteur nous impose, il place un dédommagement (1).

Quelque jugement que les gastronomes portent sur les prohibitions et les recettes de M. Favart, pourtant faudra-t-il convenir qu'elles sont parfaitement de saison dans les circons-

⁽¹⁾ Prenez amandes douces et amandes amères une once de chaque; faites-les rôtir dans une poèle jusqu'à ce qu'elles soient bien torréfiées; frottez-les avec un linge grossier; réduisez-les en poudre impalpable; faites une infusion de cette poudre avec une forte décoction d'avoine; décantez et, dans cette colature, faites houillir une cuillerée à café de fécule de pomme de terre; ajoutez-y du miel purifié et même un jaune d'œuf, et vous aurez un chocolat à la vanille aussi sain que sa-voureux.

tances actuelles, et qu'il est d'un très-bon esprit de nous consoler de la privation, en nous montrant les abus de la jouissance, et en nous apprenant à vouloir ce que nous ne saurions empêcher.

« Rien n'est plus vain dans l'état présent » de la société, dit M. Vincens-St-Laurent » à la tête d'une Notice sur la culture du coton » dans le département du Gard, que d'exa » miner si le luxe et les besoins qu'il ensante, » sont plus nuisibles qu'utiles. On ne ramènera » pas les nations à ces temps de prétendue » simplicité où, circonscrit dans les étroites » limites de son champ, l'homme y trouvait » de quoi pourvoir grossièrement à son habitation, à son vêtement et à sa nourriture. » J'ai même peine à me persuader que cet « état d'isolement ait jamais existé, et je crois » les échanges, par conséquent le commerce, » aussi anciens que le monde.

» Quoi qu'il en soit, ajoute l'auteur, on » ne peut plus aujourd'hui rompre un seul » anneau de cette chaîne immense qui lie » les peuples d'une extrémité du globe à » l'autre, sans faire éprouver à tous une dan-» gereuse commotion, et sans porter un coup » mortel à l'industrie, et par suite, à la po-» pulation de quelques-uns.

» L'Europe est, pour la plupart de ses » manufactures, dans la dépendance des autres » parties du monde. Elle n'a, dit-on, pour » s'en affranchir, qu'à renoncer à l'usage des » objets que les colonies lui fournissent. Il est » certain que, s'il est possible de se réduire au » rigoureux nécessaire, tous les pays peuvent » bien ou mal suffire aux besoins de leurs » habitans; mais, en supposant qu'il ne soit » pas désormais aussi difficile de se passer de » sucre, de cacao, de cochenille, d'indigo, » de bois de teinture et de coton, que de » revenir du pain au gland, et des flexibles » tissus qui nous couvrent aux peaux de bêtes » fauves, que deviendraient ces milliers de » familles qui ne vivent que de la manipu-» lation des substances empruntées aux con-» trées les plus lointaines? La privation de » ces élémens de l'industrie serait le plus » grand des malheurs pour les états qui ne » trouveraient pas, dans leurs propres res-» sources, les moyens d'y suppléer, soit » par des équivalens tirés des produc-» tions indigènes, soit en important la cul* ture des végétaux exotiques, indispensables

» aux arts du commerce.

» La France est plus heureusement située
» qu'aucune autre région de l'Europe, pour
» ces conquêtes agricoles. Presque à une égale
» distance du pôle et de l'équateur, elle offre
» le point intermédiaire le plus favorable pour
» y amener, de proche en proche, la natu» ralisation des espèces les plus opposées.

» Parmi les richesses de ce genre, qu'il

» lui importerait le plus d'acquérir, il
» faut placer au premier rang, le cotonnier,
» parce que la matière qu'il donne, se prête
» aux emplois les plus variés; parce qu'on
» en façonne des objets de consommation pour
» toutes les classes et pour toutes les fortunes;
» parce que rien ne peut procurer la subsis-

ne font jamais perdre de vue la prospérité
nitéricure de l'empire, et qui, chaque fois
qu'il demande un sacrifice, s'efforce d'en
procurer aussitôt le dédommagement. C'est
ainsi que, lorsque, par l'effet de mesures
indispensables, les denrées coloniales sont

» devenues de plus en plus rares et chères, » il a popularisé les moyens de remplacer le » suc de la canne, par le sucre de moût et qu'il » a provoqué avec la plus vive sollicitude, la » culture du coton, partout où il l'a crue sus-» ceptible de réussir.

» L'espérance du succès était fondée sur » l'exemple de Salonique, de Malte, de la Si-» cile, de la Pouille, d'Iviça et de la Georgie » américaine, pays ou l'on recueille du coton, » quoique, étant situés du 36.º au 42.º degré » de latitude, leur température soit bien » moins chaude que celle de Siam, de Su-» rate et d'Agra dans l'ancien continent, et » du Brésil, de Cayenne, de Surinam et des » Antilles dans le nouveau monde. Sans doute, » en s'éloignant de l'équateur et des tropi-» ques, le cotonnier ne conserve pas cette » force de végétation qui le distingue sous » ces zones brûlantes: sa tige ne s'élance pas, » à Malte comme à Siam, à la hauteur de » 9 mètres; mais jusqu'à présent, la dégra-» dation, en s'avançant vers le septentrion, » n'est pas aussi grande qu'on l'a prétendu; » et, s'il est vrai que ce végétal puisse pas-. » ser par l'effet du climat, de l'état d'arbre » vigoureux et élevé, à celui de plante ram» pante et sans produit (1), il paraît qu'il peut » faire encore quelques pas au nord, sans » que sa fructification rencontre sa dernière » limite. »

Après ces considérations, M. Vincens-St-Laurent indique les rivages de la Toscane, les plaines de la Corse, les côtes de la Provence et du Roussillon, « déjà enrichies de » toutes les productions qui mûrissent à » Malte, dans la partie la plus méridionale » de l'Italie et aux îles Baléares », comme les provinces françaises les plus propres à partager encore avec ces diverses contrées, la précieuse culture du coton.

Quiqueran (2) atteste que le coton a réussi autrefois en Provence: on vient, dit-on, de l'introduire de nouveau à Hières avec le plus grand succès; mais ce n'est pas seulement dans une aussi favorable exposition qu'on peut se promettre de l'acclimater: Astruc (3) pensait qu'il prospérerait dans le bas Languedoc; et en effet, les essais tentés dans le

⁽t) Essai sur les caractères qui distinguent les cotons des diverses parties du monde, etc. par Quatremere.

⁽²⁾ De laudibus provinciæ, lib. 2.

⁽³⁾ Mem. pour l'hist, nat, de la province de Langue- . doc. Préf. pag. viij.

département du Gard, offrent les probabilités de succès futurs les plus encourageantes.

M. Vincens-St-Laurent rappelle qu'il n'y avait depuis long-temps aucun jardin d'amateur et de naturaliste où le coton ne fût cultivé comme objets d'agrément et de curiosité; mais en 1807, les cultivateurs furent invités par l'autorité (1) à s'occuper d'expériences plus étendues et plus utiles: les plus éclairés s'empressèrent d'offrir, de consacrer 500 ares de terre à une première tentative. Il ne fut malheurensement distribué, avec quelques graines de coton de Fernambouc et des Antilles, que 2 kilogrammes de graines de coton de Georgie, courtesoie; et cette répartition ne fut faite qu'au mois de juin.

La graine des Antilles était surannée; elle ne leva nulle part.

Celle de Fernambouc produisit des arbustes de plus d'un mètre de hauteur ; ils souffrirent par la transplantation , ne fructifièrent , ni même ne fleurirent , et ne se conservèrent pas.

Les germes de la graine de Georgie se

⁽¹⁾ Arrêté de la préfecture du 10 avril.

développèrent avec assez de promptitude; du dixième au quinzième jour les tiges se montraient hors de la terre: presque toutes portèrent des capsules, mais quelques-unes seulement parvinrent à parfaite maturité et donnèrent du coton, « résultat auquel on devait s'at- » tendre, dit M. Vincens-St-Laurent, car » à moins de circonstances extraordinairement « favorables, le coton, ainsi que l'a ensei- « gné M. Tessier (1) a besoin pour mûrir » dans notre climat, de six mois de végéta- » tion au moins sans gelée; et celui dont « il s'agit ici, en eut à peine quatre.

Les semis des nouvelles graines distribuées au mois de février 1808, à quarante-cinq agriculteurs, eurent lieu du 1.er au 25 du mois d'avril suivant, dans des terreins de toutes les sortes; dans des jardins bien abrités, dans des champs garantis du nord et exposés au levant et au midi, et enfin au milieu de la campagne, à tous les aspects.

On n'a pas remarqué que la germination des graines qu'on avait eu la précaution d'amollir, ait été plus prompte et plus active

⁽¹⁾ Instr. sur la manière de cultiver le coton en France.

que celle des semences qui n'ont subi aucune préparation; on a au contraire observé que le séjour dans l'eau de fumier était préjudiciable.

Comme l'année précédente, la graine des Antilles n'a donné aucun signe de vie.

Celle de Fernambouc a produit des plantes de la plus belle venue; il y en a qui se sont élevées jusqu'à deux mètres; mais presque partout elles ont péri avant de fleurir: un petit nombre cependant a résisté aux fortes gelées du mois de décembre, et à la neige qui les a couvertes pendant plusieurs jours; et, dans l'espoir de les conserver, le propriétaire les a fait receper et couvrir de paille (1); un autre les a taillées comme la vigne.

Les graines de Georgie et d'Iviça ont levé, produit des fleurs, formé des gousses partout où on ne les a pas enterrées à une trop grande profondeur, et où les vers ne les ont pas dévorées. Mais, soit à cause de la différence du sol, soit par l'effet des manières diverses de préparer la terre et de se-

⁽¹⁾ Le 15 de février, presque aucune de ces plantes recepées n'étaient mortes.

mer, tandis que les unes faisaient voir leurs premières pousses en peu de jours, d'autres plus paresseuses, ne les ont montrées qu'au bout d'un mois, de six semaines et même plus tard.

La graine de Georgie cueillie sur les plantes cultivées dans le département, l'année précédente, a mieux réussi que celle qui venait d'Amérique et que la graine d'Iviça. «En » général cependant, les plantes provenues » de celle-ci, se sont distinguées par une vé-» gétation plus énergique; mais, soit que la » graine de Georgie trouvât un sol et une » température plus analogues au sol et à la » température du pays dont elle tire son » origine, soit que, les tiges qu'elle produit » étant peu rameuses, l'interposition des feuil-» les s'oppose moins à l'action du soleil, et » que, frappant plus directement les canaux » de la sève , la chaleur lui imprime un » mouvement plus prompt, il est certain » que, tant pour les fleurs que pour les fruits, » les cotonniers de Georgie ont été l'espèce » la plus précoce; circonstance qui indique » qu'elle est la mieux appropriée à notre cli-» mat; car il est sur-tout important pour » le succès de la récolte, de la presser,

» moins par la crainte du froid, toujours » assez tardif dans nos contrées, que pour » prévenir la décomposition des capsules » avant leur maturité on l'altération du co-» ton, par l'effet des brouillards et des pluies » d'automne. »

Partout les plantes, sur-tout celles dont on avait pincé les sommités, se sont couvertes de capsules; mais les espérances qu'elles donnaient, n'ont été qu'imparfaitement réalisées, et ce défaut de succès tient à deux causes accidentelles et rares dans notre pays: 1.º la chaleur moyenne de l'été n'a pas excédé le 20.º degré du thermomètre, et des orages presque journaliers ont produit dans la température les plus brusques disparates; 2.º des pluies extraordinaires et continuelles du mois d'août à la fin de novembre, ont empêché la terre d'acquérir et de conserver sa chaleur accoutumée, et amené des froids prématurés : une partie des gousses n'a pu achever de mûiir; d'autres entr'ouvertes ont été pourries ainsi que le coton qu'elles renfermaient.

Malgré ce dérangement inoui des saisons, quelques plantations ont été plus favorisées; il en est une sur-tout, peu soignée pour la culture, mais parfaitement abritée et constamment arrosée, qui a donné une ample récolte, principalement en coton de Georgie; point de graines avortées; des plantes de deux mètres de hauteur; de grosses capsules en grand nombre; et grâces à l'heureux choix de l'exposition, la cueillette s'est prolongée au-delà des gelées des derniers jours de l'année, et les gousses n'ont eu besoin d'aucun secours artificiel pour achever de mûrir et pour livrer leur duvet.

Telle est l'énergie de la sève dans nos contrées, que des gousses restées sur des plantes arrachées, ont mûri naturellement au bout d'un mois; ce qui a fait penser à l'observateur de ce fait, qu'au lieu d'ouvrir au four les capsules tardives, opération qui détériore toujours la qualité du coton, il serait préférable de suspendre au soleil, ou dans un lieu sec et bien aéré, les branches chargées de ces fruits.

« L'espoir d'une réussite complette, auto-» risée par ces résultats, aurait peut-être » peu de prix, dit M. Vincens-St-Laurent, » si l'on ne pouvait compter que sur le » produit des cotonniers susceptibles d'ar-» rosement. Dans le département du Gard, » les plaines inférieures et méridionales of-» frent évidemment le sol le plus propice » à la culture de cette plante, et malheu-» reusement elles sont aussi la partie où se » fait le plus sentir la disette d'eau pen-» dant l'été. On n'y a guères d'autres moyens » d'irrigation que l'eau de puits élevée à » l'aide du Noria, et la source la plus fé-» conde y suffit à peine, dans la saison des » chaleurs, aux besoins de quelques arpens » de jardins potagers. Ce mode d'arrosement » ne pourrait donc être appliqué au coton, » sans sacrifier un revenu en légumes plus » avantageux, ou sans des dépenses hors de » toute proportion avec les produits qu'il se-» rait permis d'espérer. Mais on n'est pas ré-» duit à cette alternative, et l'expérience a » prouvé que le cotonnier pouvait prospérer » sans le secours des arrosemens artificiels, » et abandonné à la nature. »

Voulant varier les expériences, et se mettre en état de comparer les résultats du mode en apparence le plus désavantageux, avec ceux de la méthode qui semblait promettre le plus de succès, et pensant en outre qu'il fallait adopter le seul système praticable pour la culture en grand, dans un pays en plaine et dépourvu de tout moyen d'arrosement, M. Vincens-St-Laurent sit semer lui-même de la graine en plein champ et à tous vents, et n'a point donné d'eau à ses plantes.

Il se reproche d'avoir fait préparer la terre trop tard; il croit qu'elle n'étoit pas assez ameublie; qu'elle fut amendée avec un fumier trop peu émicité, et qu'une partie des graines fut trop profondément enfouie: il attribue à ces causes l'avortement d'un grand nombre de graines, et la grande inégalité qu'il a remarquée dans le développement et dans les progrès des plantes dont les unes naissaient à peine, lorsque les autres ombrageaient déjà une vaste circonférence.

Mais tout ce qui est né dans le premier mois, sur un espace de 143 mètres carrés qu'occupait la plantation, a poussé avec la plus admirable énergie, principalement les plantes d'Iviça. Placées à 66 centimètres de distance l'une de l'autre, leurs branches latérales se sont bientôt enlacées, et leurs tiges de 27 millimètres de grosseur à la base, avec une écorce raboteuse jusqu'à 14 centimètres de la hauteur, et ensuite lisses

dans le cotonnier d'Iviça, et velues dans celui de Georgie, se sont élevées à plus d'un mètre.

Des cloches innombrables ont couvert les deux espèces; elles ont formé sur chaque plante, de 60 à 80 capsules; un grand nombre de ces gousses n'a pu parvenir au dernier degré de maturité, beaucoup d'autres ont été pourries par l'humidité; mais malgré ces contrariétés, effet de l'instabilité des saisons, M. Vincens-St-Laurent a recueilli, vers le milieu de novembre, principalement sur les plantes de Georgie, du coton parfaitement sain, d'une blancheur éblouissante, et plus beau, sous tous les rapports, que celui qu'ont donné ailleurs les cotonniers arrosés.

De cette expérience, l'auteur conclut qu'il convient de semer vers le 15 de mars. Le relevé de seize années d'observations météorologiques atteste que, pendant cet espace de temps, il n'y a eu qu'un jour de gelée dans ce mois. En cas d'accident, on serait à temps de ressemer plus tard. « Les semaila les précoces, dit M. Vincens-St-Laurent, auvont le grand avantage, dans les années à automnes humides, de permettre la cueillette

- » avant les brouillards et les pluies, et dans les » années dont l'automne sera sec, de prolonger
- » la récolte, et d'en augmenter le produit. »
- » la récolte, et d'en augmenter le produit. »

M. Vincens-St-Laurent pense aussi que le succès s'améliorera par l'emploi des graines des plantes naturalisées.

Toutes les observations dont on vient de rendre compte ne sont guères relatives qu'au cotonnier herbacé: à l'égard du cotonnier arbre, les expériences sont moins avancées: il n'a encore ni fructifié, ni même produit des fleurs; on ne saura que l'année prochaine s'il reste vivace; et s'il se conserve en effet, peut-être, en s'acclimatant, ne sera-t-il pas toujours stérile.

On a essayé de le greffer sur d'autres malvacées: deux pieds de Lavatera arborea L. ont été entés avec le Fernambouc; trois semaines après, l'un des deux avait poussé une feuille de grandeur de 14 millimètres; la contre-épreuve de la mauve sur le cotonnier n'a pas moins réussi.

Quoique le figuier n'ait, par sa nature, aucun rapport avec le cotonnier, on a néanmoins tenté de multiplier l'un par l'autre, et l'on n'est pas sans espérance d'opérer ce nouveau miracle de la greffe. Ces expériences qui seront renouvelées et suivies, ont besoin de la sanction du temps; mais quand elles resteraient sans succès, celui de la culture du cotonnier herbacé dans les départemens méridionaux ne paraît plus douteux, et il semble promettre aux propriétaires de les récompenser de leurs efforts, avec usure.

M. Vincens-St-Laurent suppute le produit d'une plantation de cotonniers d'un hectare d'étendue : il estime qu'on en retirerait 229 kilogrammes de coton qui rendraient net 234 fr. Les élémens de ce calcul sont fournis, pour les quantités, par l'expérience de cette année ; et à l'égard du prix du coton , il est établi sur la valeur moyenne de cette marchandise en temps de paix. : « car il est » bien certain , dit M. Vincens-St-Laurent , » que , pour que la culture du coton pût se » maintenir , il faudrait que le prix du coton » national n'excédât pas celui du coton étranser ; sans quoi le premier ne pourrait , » à qualité égale , soutenir la concurrence. »

Le revenu promis par M. Vincens-St-Laurent n'égalerait pas celui des jardins potagers, qui, même loin des grandes villes, s'élève à 350 fr. par hectare; mais il surpasserait du double le produit ordinaire des meilleures terres.

« Si telle est en effet , dit M. Vincens-St-» Laurent, la perspective qui s'ouvre devant » les cultivateurs, quelle spéculation plus » avantageuse pourraient-ils entreprendre, et » à quel département du midi de la France » conviendrait-elle mieux qu'à celui du Gard » où le coton est une des matières essentielles » de ses manufactures ? Qu'aurait-il à envier » à aucun autre, si cette précieuse produc-» tion y était naturalisée à côté du mûrier » non moins étranger, originaire aussi des » climats chauds, et cependant devenu la » principale richesse de notre sol? Pour é-» lever le département du Gard au plus haut » degré de prospérité, il faut que la soie et le » coton déjà unis par la main de l'industrie, » le soient encore par celle de l'agriculture,»

Les tentatives que l'on a faites dans le département, pour extraire du raisin un sirop ou sucre liquide, ont encore obtenu plus de succès : elles ont beaucoup occupé, cette année, non seulement les chimistes et les agriculteurs, mais toutes les classes de la société. Il est maintenant démontré, non point par de vaines théories ou des tentatives imparfaites et isolées, mais par l'expérience que l'on peut dire générale, que le sirop de raisin peut, dans presque tous les usages économiques et médicinaux, remplacer avantageusement le sirop de sucre. On a lieu de s'étonner qu'un peuple actif et industrieux ne se soit pas plutôt emparé de cette richesse indigène : il y a long-temps qu'on était sur la voie de cette précieuse découverte; beaucoup de personnes, dans le midi, avaient coutume d'adoucir par l'addition d'une certaine quantité de chaux, le moût dont elles se servaient pour confire des fruits. Il n'y a pas loin de là à la neutralisation de l'acide du moût et à la clarification du sirop; nous pouvons donc, sans trop d'orgueil, nous attribuer l'initiative.

Des hommes non moins recommandables par leur savoir que par l'usage qu'ils en font, en le dirigeant constamment vers des objets d'utilité pratique, ont déjà publié d'excellentes méthodes pour la fabrication du sucre liquide de raisin. L'académie a reçu, à ce sujet, un intéressant travail de M. Casimir Rostan, de Marseille; et l'empressement qu'elle a mis à le répandre, a prouvé le cas

qu'elle en faisait. Mais les meilleures et les plus exactes manipulations reçoivent des modifications nécessaires de la diversité des climats, de la nature des matières premières employées, et en général des localités particulières. Il est donc d'un grand intérêt pour chaque pays de vignobles, que des observateurs attentifs étudient et constatent ces différences, et établissent, d'après elles, les procédés qui leur paraîtront les plus avantageux.

L'académie a donc vu , avec beaucoup d'intérêt, plusieurs de ses membres s'occuper de si utiles recherches : et elle a dû applaudir au tableau que lui a présenté M. Bazille, d'une suite d'expériences dirigées vers ce but. - La conversion du moût en sucre liquide, est le résultat de trois opérations principales: 1.º la neutralisation ou saturation de son acide; 2.º la clarification; 3.º l'évaporation. . Mais avant de s'occuper de ces trois objets, l'auteur présente quelques considérations préliminaires sur le choix des raisins. Il pense que quelque importance que puisse avoir ce choix dans d'autres climats, et quelques sages que soient à cet égard les précautions indiquées, elles ne sont pas dans notre département, du moins dans sa partie méridionale , d'une nécessité rigoureuse.

L'objet de M. Bazille est de rendre générale et vulgaire la préparation du sirop de raisin, et il craint, avec raison, que chez une classe qu'effarouche aisément la difficulté, peu portée à l'innovation et accoutumée à recevoir, presque sans peine, les riches produits de ses vignobles, trop de soins dans les préparations préliminaires n'entraînent infailliblement le dégoût et l'abandon. « L'ob-» jet des précautions indiquées par les chi-» mistes, dit notre académicien, me paraît » rempli en recueillant sur les auges ou cor-» nues de vendange et sans aucune pression, » le moût vierge qui s'y forme par la seule » action du mouvement qu'imprime au raisin » son transport de la vigne à la cuve. Ce moût » est évidemment le plus sucré, puisque ce » sont les grains les plus mûrs qui le donnent.

» La scule attention qu'il faut avoir, avant » de soumettre ce moût à l'action du feu, » c'est de le passer à travers un ou plusieurs » linges, pour en séparer toute espèce de » débris de rafle, de pepin, et de la peau » ou pellicule du raisin qui en contient le » principe colorant, et qui, dissous dans le » sirop, en altérerait la beauté. » Ce premier travail produit même l'esset » d'enlever une partie du principe colorant, » déjà en dissolution dans le moût, celle » qui s'attache au linge. Cette considération » doit engager à le passer à travers plusieurs » linges, asin de s'emparer, autant que pos-» sible, de la couleur qu'a déjà contracté le » moût, et de toutes les parcelles de subs-» tances muqueuses, qui rendraient ensuite » la clarissication d'autant plus dissicile. »

De la saturation.

M. Bazille l'a opérée au moyen du marbre pulvérisé. Il l'a choisi comme étant le carbonate de chaux le plus pur et le plus insipide qu'il ait pu se procurer. Nous devons observer ici qu'il existe, dans le département et trèsprès d'Alais, une veine extrêmement abondante de carbonate rhomboidal d'une grande transparence, et doué, comme le cristal d'Islande, de la réfraction, double signe d'une grande homogénéité. Il pourrait être employé avec beaucoup d'apparence de succès, à la neutralisation dont il s'agit ici. Il est à desirer que l'on fasse l'essai de ce sel terreux: on pourrait se le procurer en grande quantité

et à vil prix, si son usage présentait des résultats avantageux. On sait que plusieurs chimistes ont proposé, pour le même emploi, la cendre bien lavée; mais, outre la peine de la bien lessiver, nous avons éprouvé nousmême que cette cendre augmentait singulièrement les difficultés de la clarification, et qu'on en débarrassait la liqueur avec peine.

« Dès que le moût a subi une première » clarification par le filtre, il faut se hâter de » le saturer, pour enlever tout ferment, et » prévenir par là tout principe de fermen-» tation vineuse, qui ne peut se faire qu'au » préjudice du principe sucré.

» On pourrait sans doute opérer la satura-» tion à froid; mais il convient de la faire » à chaud, afin qu'elle soit plus complette, » et qu'elle concoure à faciliter la clarification » qui doit la suivre, et qu'il faut, je le ré-» pète, ne jamais perdre de vue.

» Le moût, en l'état dans lequel il se trouve » après son expression du raisin et son pre-» mier filtrage à travers un linge, présente » tous ses principes en dissolution dans une » grande quantité d'eau, et dans un état de » repos qui diminuerait l'action du carbonate » de chaux sur les acides. » Le principe muqueux, extrêmement di : » visé, enveloppe le tartre avec lequel il se » trouve exactement combiné: ce qui le prouve, » c'est le dépôt de lie qui se fait au fond des » tonneaux, et qui n'est autre chose que l'ex-» tractif ou principe muqueux combiné avec » le tartre.

» Or, on sait que l'extractif existe avec » excès dans le moût; il faut donc, par une » opération préalable, en enlever la plus » grande quantité possible, avant de présenter » l'acide tartreux et les acides libres à l'action » du carbonate de chaux.

» C'est pour remplir ce double but, savoir, » évaporer une partie de l'eau qui tient les » principes du moût dans un trop grand état » de dissolution, et enlever une partie, au » moins la plus grossière, de l'extractif, que » je soumets le moût à une première ébul-» lition, avant d'en saturer les acides.

» Je trouve encore, dans ce procédé, l'a-», vantage d'avoir moins d'eau à évaporer, » quand, après la saturation faite, j'ai à pro-» céder au rapprochement du sirop par l'ac-» tion du feu, c'est-à-dire, à l'évaporation, » manœuvre qui termine l'opération.

» Il est très-essentiel de se ménager cet

» avantage, parce qu'après la saturation, c'est» à-dire, lorsque le moût est converti en sirop,
» qu'il ne s'agit plus que de rapprocher,
» l'action du feu sur la liqueur peut lui faire
» contracter un goût très-prononcé de raisiné,
» si l'on est forcé de la laisser très-long-temps
» sur le feu, ou de pousser le feu avec trop
» de vivacité pour opérer l'évaporation de
» l'eau surabondante qui s'oppose à ce que
» la liqueur acquière la consistance sirupeuse.
» Pour préparer la saturation, je verse donc

» le moût dans un chaudron placé sur le feu;

» je pousse le feu jusqu'à ce que la liqueur

» bouille; je la maintiens dans cet état, et

» j'enlève soigneusement les écumes qui ne

» sont autre chose que de l'extractif ou du

» principe muqueux.

» Après une heure au moins d'évaporation » (il en faudrait deux et au delà, si la masse » de la liqueur était plus considérable que » celle d'un chaudron de 50 pintes), après » une heure d'évaporation, dis-je, je retire » la liqueur du feu, je la verse bouillante » dans un vase de terre, (il faut choisir de » préférence la forme qui présente le moins » de sursace, et le plus de prosondeur)(1),

[&]quot; (1) Pour éviter les inconvéniens de la décantation par

» j'y ajoute le carbonate de chaux par petites » portions, afin d'éviter une fermentation, » trop vive, et j'agite la liqueur, chaque » fois que j'y verse du réactif.

» On ne peut prescrire ici aucune pro» portion entre le carbonate de chaux et
» le moût: la quantité du premier doit être
» en raison de l'acidité du second; et l'on
» sait que l'abondance dos acides dans le
» moût, dépend de trop de circonstances,
» pour qu'on puisse la reconnaître et l'as» signer d'avance.

» Mais ce qui doit tranquilliser sur la quan-» tité de carbonate de chaux à mêler au » moût, c'est que la saturation par excès » ne peut mire, et qu'il serait dangereux » de la laisser incomplette.

» Tant que le carbonate de chaux produit » effervescence, la saturation n'est pas com-» plette. L'effervescence montre encore la pré-

[&]quot; l'inclinaison du vase, qui ne peut se faire, sans imprimer à la liqueur un mouvement intéstin, qui se communique jusqu'au dépôt formé au fond, et en entraîne n une partie avec la liqueur, je désirerais que l'on adaptât, n à trois pouces au-dessus du fond du vase, un robinet pour en retirer la liqueur, sans danger d'en agiter n la masse et d'en remuer le précipité.

» sence d'un reste d'acide. Quand l'effer» vescence cesse, on peut regarder la satu» ration comme parfaite: mais pour être plei» nement assuré du succès, je conseille (et
» je l'ai pratiqué ainsi) d'agiter la liqueur,
» et d'y verser encore quelques portions de
» carbonate de chaux.

» Je laisse ensuite reposer la liqueur, jus-» qu'à ce qu'elle soit complettement refroi-» die (1), je la décante, je la passe au blan-» chet pour en faciliter la clarification, en » la débarrassant des parties de carbonate de » chaux qu'elle peut encore tenir en dis-» solution. (2)

[&]quot; (1) Je crois qu'un repos de 24 heures serait extrémement avantageux. Ma seconde opération, ayant été commencée l'après-midi et n'ayant terminé la saturation que le soir, je sus sorcé d'en renvoyer la suite au lendemain; ce qui donna environ 18 heures de repos à ma liqueur. Je remarquai avec plaisir. en la décantant, qu'elle n'étoit aussi dépouillée et aussi claire que celle de ma première opération, après la clarification par le blanc d'œus. Je dois avouer ici que c'est à cette circonstance que je dois l'idée, qui sera établie plus has, d'employer la précipitation par la voie du temps, comme moyen de completter la clarification du sirop.

^{» (2)} Je crois que le moût ainsi préparé pourrait être » expedié sans danger dans les pays ou l'on no recueille

De la clarification.

» La liqueur conduite à l'état que je viens » de décrire, est clarifiée au moyen de blancs » d'œufs. Le procédé en est connu. Je dois » cependant soumettre à l'académie une ob-» servation sur le moyen d'en perfectionner » le résultat.

» Après avoir battu six blancs d'œufs, je » les mets dans un chaudron placé sur le » feu; j'y verse immédiatement la liqueur, » et je pousse un feu très-vif, afin d'obtenir » une prompte ébullition, cen remuant tou-» jours la liqueur avec le balai qui m'a servi » à battre les blancs d'œufs.

» L'action du feu vif est sans inconvéniens, » parce que la liqueur est assez étendue » d'eau, pour que je n'aie pas à craindre » de la voir contracter aucun goût de rai-» siné. D'ailleurs, l'agitation dans laquelle je » tiens la liqueur, en présentant successive-» ment toutes ses parties au contact des pa-» rois du poëlon, empêche qu'aucune d'elles

[»] pas de raisins. Arrivé à sa destination, il y serait clari» sié et converti en sirop qui aurait alors tout l'avantage
» d'un sirop récent, ce que n'aurait pas celui qu'on expe» digrait en l'état de sirop parsait

» n'y fasse un trop long séjour , et n'y soit » exposée à la combustion de ses principes.

Les écumes ne tardent pas à monter;
j'attends, pour les enlever, qu'elles se soient
bien épaissies à la surface de la liqueur.

» Après avoir bien écumé, je passe de » nouveau la liqueur à travers un blanchet, » et je la remets aussitôt sur le feu, pour la » concentrer à consistance de sirop.

» Par deux opérations faites d'après ces » méthodes, l'une avec du moût de raisin » blanc dit *clairette*, l'autre avec du moût de » raisin rouge, pris sur les *cornues* de ven-» dange, j'ai obtenu un sirop très-beau, très-» sucré et d'une grande limpidité.

» Toutefois je dois dire qu'après un repos » de quinze jours dans les bouteilles, j'aperçus » un précipité muqueux dans l'une d'elles, » qui m'annonça que la clarification était restée » imparfaite. Je crus devoir en rechercher la » cause, et voici le résultat de mes idées à » cet égard.

» Le principe extractif abonde dans le moût; » il y paraît dissous à l'aide du sucre. Cette » vérité nous est attestée par M. le sénateur ». Chaptal, dans son essai sur l'art de faire » le vin; chap. 9, n.º 4. » Nous avons déjà vu que c'est sur-tout la » séparation de ce principe qu'on doit avoir » pour objet en clarifiant le sirop.

» Dissous à l'aide du sucre, l'extractif est si » exactement combiné avec lui, qu'on éprouve » la plus grande difficulté à l'en séparer.

» Je ne crois pas que la chimie connaisse » de réactif capable d'y parvenir complette-» ment, sans dénaturer ou tout au moins al-» térer sensiblement le principe sucré.

» On sait que la première clarification du » moût, dans la fabrication du vin, s'opère » par la fermentation vineuse; et les phéno-» mènes de cette fermentation nous appren-» nent que la clarification du vin est due au » passage du principe sucré à l'état d'alkool, » et à l'action dissolvante qu'exerce l'alkool » sur le mucilage.

» Tant qu'il existe dans le vin quelque partie » du principe sucré, susceptible de passer à » l'état d'alkool, ce principe y est uni à une » portion d'extractif.

» Les phénomènes de la vinification nous
 » le prouvent.

» Tiré de la cuve et transvasé dans les ton-» neaux, le vin continue à s'élaborer par une » fermentation insensible. La décomposition » du principe sucré, et son passage à l'état » d'alkool continuent. On voit alors se pré-» cipiter au fond du tonneau une portion d'ex-» tractif, connu sous le nom de *lie*.

» Quelque soin que l'on ait à transva er » souvent le vin, quelque procédé qu'on em-» ploie pour le clarisier, jamais l'extractif » n'est entièrement séparé de l'alkool et des » autres principes qui constituent le vin. La » distillation seule opère complettement cette » séparation.

» Les vins les plus vieux déposent perpé-» tuellement, et ces dépôts successifs sont » évidemment dus à la séparation de l'extractif » qui se précipite au fond du vase, à mesure » que le vin s'élabore et perd les restes de » son principe sucré.

» De ces observations incontestables, j'ai » déduit cette vérité, que la clarification » est celle des trois opérations nécessaires » pour obtenir un bon sirop de raisin, à la-» quelle les principes constituans du moût » opposent le plus de résistance.

» Si la chimie connaissait un réactif capable
c> de précipiter l'extractif, sans altérer sensiblement le principe sucré, l'obstacle serait
» vaincu,

» A défaut de ce réactif, imitant le travail » de la vinification, il faut obtenir du temps » ce que l'art ne nous permet pas d'opérer » promptément.

» Je tentai, sur cette idée, une troisième » expérience, dans laquelle j'employai la pré-» cipitation par la voie du temps, comme 5 moyen de perfectionner la clarification du » sirop.

» Après avoir saturé ma liqueur, après l'a-» voir clarifiée avec le blanc d'œuf, et passée » au blanchet, assuré qu'elle était privée de » tout agent de fermentation vineuse, je la » laissai quinze jours reposer dans un vase » de terre ; je la décantai après cet intervalle, » et je trouvai au fond un dépôt mucilagineux. » Je fis subir a la liqueur une seconde clari-» fication avec le blanc d'œuf; je la laissai » refroidir; je décantai de nouveau; je passai » la liqueur au blanchet, et je la soumis im-» médiatement à l'action du feu, pour la con-» centrer. J'obtins un sirop qui n'était pas, à » la vérité, plus clair que mes deux premiers, » mais qui, après quarante jours, n'avait » donné, par le repos, aucun signe de pré-» cipitation muqueuse.

» Je pense donc que le repos du moût saturé » saturé et clarissé, avant de le concentrer » jusqu'à consistance de sirop, est un des » moyens les plus surs de le dépouiller de la » surabondance d'extractif qu'il contient, et » qui peut devenir, dans les chalcurs de l'été, » une cause de sermentation.

» Je passe à la dernière opération néces-» saire pour convertir le moût en sirop.

De l'évaporation ou concentration de la liqueur.

- " » Cette opération n'exige que de l'attention.
- » Il ne s'agit que de chauffer doucement la
- » liqueur, pour opérer l'évaporation de l'eau » surabondante.
- T ?-----i-l
- » L'essentiel ici, est de surveiller continuel-» lement la liqueur et le feu.
- » Il serait à souhaiter que l'on pût traiter » cette opération au bain-marie; mais j'écris
- » pour les agriculteurs, et je dois éviter de
- » rien indiquer qui nécessite des appareils peu
- » familiers au ménage des champs.
- » Une attention soutenue dans cette dernière manœuvre, peut, jusqu'à un certain
- » point, remplacer le bain marie.
- » L'action du feu doit être sur-tout sur-» veillée.
 - » Une simple ébullition, en brûlant le prin-

» cipe muco-sucré, fait contracter à la liqueur » un goût de caramel qu'il est presque im-» possible d'éviter, si l'on veut donner au » sirop la consistance nécessaire. Mais, si » l'ébullition est trop forte, la combustion » plus complette du même principe, donne » à la liqueur un goût de raisiné et une cou-» leur foncée qui dénature le sirop, avant » même qu'il ait acquis la consistance né-» cessaire.

» Un feu doux, au contraire, en procurant » une ébullition presque insensible, un léger » frémissement dans la liqueur, suffit pour » évaporer l'eau, et donner au sirop une con-» sistance convenable, sans qu'il contracte ce » goût prononcé de raisiné, qui suffirait seul » pour le bannir de la plupart de nos usages » domestiques. »

Nous terminerons cette analise du travail de M. Bazille, en rapportant le résultat de la comparaison qu'il établit entre le prix du sirop de raisin et celui du sucre.

Vingt livres de sirop ont coûté 7 f oo c. Ce qui donne pour chaque livre » 35

Ce prix est inférieur de 70 pour 100 à celui du sirop de sucre, dans le temps où cette denrée abondait en France; d'où l'auteur conclut qu'à supposer le sucre à 1 fr. la livre, l'usage du sirop de raisin offrirait encore une économie de 50 pour 100.

Restera maintenant à examiner, relativement à la douceur, quelle quantité de sirop de raisin équivaut à une quantité donnée de sirop de sucre. Nous croyons nous être assurés que trois parties de sucre liquide de raisin, remplacent à peu près deux parties de sucre de canne cristallisé du commerce.

M. Fournier, dont le nom a été honorablement cité par M. Parmentier (1), parmi ceux des chimistes qui se sont occupés, avec le plus de zèle et de succès, de la fabrication du sucre de moût, a aussi présenté à l'académie un travail sur cette matière.

Après de courtes considérations sur l'avantage, pour tous les peuples, de chercher, dans les productions de leur sol et dans leur propre industrie, les moyens de se passer de secours étrangers, pour subvenir à leurs besoins, l'auteur applaudit aux efforts tentés en France pour remplacer le sucre par une substance équivalente extraite du suc de raisin.

⁽¹⁾ Moniteur.

M. Fournier remarque ensuite que le département du Gard est l'un des plus favorablement disposés pour s'emparer de cette nouvelle source de richesses; et, sans détailler ses nombreuses expériences pour reconnaître les espèces les plus propres à donner les meilleurs produits, il assure qu'il en est peu dont on ne puisse retirer un sucre très-blanc et très-pur. Feu M. Jean-César Vincens avait converti, il y a plus de vingt ans, du moût en sucre concret; mais ce n'était guère qu'une cassonade jaune et commune. Il paraît que M. Fournier a obtenu une plus belle cristallisation; mais il craint que ses procédés ne soient pas assez économiques, ou les produits assez considérables pour que son sucre pût soutenir la concurrence de celui de la canne, lorsque les causes du renchérissement excessif de cette denrée, auront cessé.

Sans renoncer à l'espérance de remédier à ces inconvéniens, M. Fournier a principalement tourné ses vues vers le perfectionnement de la préparation du sirop de sucre de raisin, dont les avantages, même futurs, ne sont pas douteux, ainsi que l'ont prouvé les calculs de M. Bazille.

En conséquence, M. Fournier propose de

substituer à la méthode généralement suivie, d'après les instructions publiées, un procédé non moins simple et d'un succès plus assuré. « Il faudrait, dit notre académicien, passer » le moût sortant du pressoir, sur un filtre » qui contiendrait du carbonate de chaux ou » des cendres lessivées, mêlées à de gros sable » lavé. Par cette opération, le moût subirait » déjà une première saturation à froid, et se » séparerait, en niême temps, d'une grande » partie de cette matière mucilagineuse dont » il abonde, qui se brûle sur les parois du » vase, et qui contribue beaucoup à donner » au sirop de raisin cette âcreté et ce goût » de caramel qu'il contracte inévitablement, » préparé à la manière ordinaire ».

M. Fournier décrit le filtre; il se compose d'une couche de bruyère, recouverte d'une couche de paille, sur laquelle on étend une épaisseur de 33 centimètres de carbonate de chaux, ou de cendre mélée au sable, sous une autre couche de paille, dont la surface est enveloppée d'une toile destinée à faire couler le moût sur tous les points également. Cet appareil se place dans une cuve de bois, percée à son extrémité inférieure, afin de donner issue à la liqueur qui doit subir aussitôt

par le feu, avec le complément de la saturation, l'évaporation nécessaire pour la réduire en état de sirop.

L'esprit qui anime l'académie, et le but vers lequel elle dirige ses travaux, nous ont fait un devoir de ne négliger aucun détail, dans une matière si intéressante pour l'agriculture et le commerce de ce département. Nous recueillerons, avec la même exactitude et le même empressement, tout ce qui nous sera transmis à ce sujet, bien persuadés que nous sommes de son extrême importance. Estil, en effet, défendu d'espérer que la fabrication perfectionnée du sirop de raisin pourra peut-être un jour affranchir, en grande partie, l'Europe et l'Afrique du tribut d'or et de sang qu'elles payent au nouveau continent, et changer la direction d'une des principales branches du commerce du monde?

Si le goût du luxe, si le penchant naturel à l'homme pour les choses rares et chères, et les productions éloignées, nous a long-temps détourné des recherches de la nature de celles qui font l'objet des articles précédens, aujourd'hui que la nécessité nous y ramène, nous pouvons en attendre les résultats les plus heureux. Ce sera peut-être un bienfait invo-

lontaire de nos ennemis, que de nous avoir appris à nous servir de nos propres ressources, et d'avoir ainsi fécondé notre agriculture et notre industrie, par les moyens mêmes qu'ils mettent en usage pour les ruiner.

Le rouleau à battre les grains est une invention fort ancienne: il a été connu des Romains et même usité des Carthaginois. Les Italiens s'en servent en plusieurs endroits; ils le nomment ritolo: il n'a été introduit en France que depuis peu de temps; on dit qu'il y a été transporté par un militaire du département de Lot-et-Garonne. Les agriculteurs et les mécaniciens français se sont empressés de l'améliorer, en l'adoptant: c'est ce qui est arrivé dans presque tous les genres de connaissances; nous en avons reçu les rudimens des étrangers, et nous les leur avons rendues embellies et perfectionnées.

Parmi les divers écrits qui ont été publiés sur ce point important de l'économie rurale, on doit distinguer un mémoire que M. de Puymaurin, membre du corps législatif, et de l'académie de Toulouse, a adressé à celle du Gard, et que M. Bazille lui a fait connaître dans un rapport très-détaillé. Il y expose

les diverses manières de battre les blés, et il en montre les inconvéniens et les avantages. Il trace ensuite une histoire abrégée du rouleau qu'il nomme dépicatoire. Il fait connaître les perfectionnemens qu'a reçu cet appareil depuis son introduction dans notre agriculture, et dont les plus notables sont dus à MM. Martine, de la Chabcaussière et Carrère. Il décrit ensuite, d'après M. de Puymaurin, le nouveau rouleau proposé, construit et expérimenté par lui. Le rapporteur conclut que, plus exact que le foulage par les chevaux, plus expéditif que le fléau, et plus économique que l'une et l'autre de ces deux méthodes généralement suivies, le battage au rouleau doit leur être préséré, sur-tout dans les pays de grande culture, soit comme opérant plus parsaitement le dépouillement des épis, soit comme préparant mieux la paille pour la nourriture des bestiaux. Enfin, quoique le nouveau rouleau de M. de Puymaurin semble peut-être un peu compliqué, M. Bazille lui attribue les plus grands avantages sur tous ceux qui l'ont précédé. Il en regarde l'invention comme un grand service rendu à l'agriculture, et fait des vœux pour que l'usage de cette machine soit rapidement propagé. Il faut lire, dans le mémoire même de M. de Puymaurin, la description du nouveau rouleau, et les attestations qui en constatent le succès; l'ouvrage est public, et nous ne devons pas nous y arrêter davantage: on peut également consulter, sur cette matière, un rapport publié par la société économique d'Agen, etc.

Sciences naturelles, Physique, Médecine, etc.

L'étude de l'histoire naturelle, considérée dans son rapport avec le bonheur des hommes, a fourni la matière d'un discours adressé à l'académie par M. Blaud, médecin de Beaucaire, admis depuis au nombre de ses membres non-résidans. M. Phélip a été chargé de faire un rapport sur cet ouvrage. Nois emprunterons, soit du rapport, soit de l'écrit même, ce qui nous paraîtra le plus propre à le faire connaître.

A la prendre dans toute l'étendue du mot, l'histoire naturelle embrasse la généralité de l'univers; c'est ainsi que l'entendaient les anciens, comme l'on peut s'en convaincre par ce qui nous reste de l'immense ouvrage de

Pline, et par l'exposition des matières qui lui sert de préface. Dans ce sens, traiter de l'influence de cette étude sur la félicité humaine, ce serait traiter de l'avantage de nos connaissances. M. Blaud n'envisage pas son sujet sous un point de vue si vaste, et, ne considérant l'histoire naturelle que dans les limites où les modernes l'ont circonscrite, il nous en montre la double utilité, et pour le bonheur de la société en général, et pour celui des individus qui la cultivent. Ce sujet est encore assez grand et assez fécond, pour que, dans les bornes d'un seul discours, l'auteur ait pu le parcourir avec quelques détails, et n'ait pas été forcé de se renfermer dans des vues générales.

Il débute par un acte de gratitude envers les génies laborieux à qui l'histoire naturelle à dû les étonnans progrès qu'elle a faits dans le dernier siècle. « Hommage à vous, s'écrie-» t-il, qui avez illustré par tant de travaux, » votre science chérie, Linné, Buffon, Jussieu, » Réaumur, Montbelliard, d'Aubenton, Do-» lomieu! et vous, leurs dignes émules, qui » élevez sans cesse l'édifice qu'ils ont fondé, -» je vais parler de vos bienfaits. »

L'auteur, dans la première partie de son ouvrage, considère d'abord l'étude de la nature dans ses relations avec le caractère moral des hommes, et nous montre combien est heureuse l'action qu'elle exerce sur eux, en adoucissant leurs mœurs, et comment, en nourrissant notre esprit, pour ainsi dire, dès son berceau, des plus utiles vérités, et en intéressant notre ame pour tous les êtres vivans qui nous environnent, elle nous conduits à la vertu, « cette fille auguste de l'intelligence » et de la sensibilité ».

De l'homme, passant aux choses, M. Blaud nous fait apercevoir quels secours l'histoire naturelle prête à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, ces trois sources de la prospérité sociale; il nous développe son alliance avec les arts, ornement de la vie, et avec les sciences, qui semblent même s'éloigner le plus de cette étude. « Le métaphysicien ; dit » notre auteur, s'éclairera en mesurant avec » le naturaliste les degrés de l'industrie, du » sentiment, de la pensée des animaux, » et en rapprochant ces facultés de leurs » autres attributs, etc.... Si done, au » lieu de nous horner à considérer l'étude » de la nature dans quelques-uns de ses rap-» ports avec la félicité des peuples, nous exa-» minons dans son ensemble cette bienfaisante

» influence, nous verrons le génie de cette
» science planer sur tout le corps social, en
» embrasser toute l'étendue, en vivifier toutes
» les parties, en mouvoir et en animer tous
» les ressorts ». L'auteur termine cette première division de son ouvrage, en nous indiquant quels nouveaux progrès la civilisation
peut attendre de l'histoire naturelle perfectionnée, et en ouvrant la plus brillante persipective aux efforts des naturalistes et aux espérances des amis de l'humanité. Nous avons
regret de ne pouvoir le suivre dans les ingénieux détails et les intéressans exemples
par lesquels il appuye et éclaireit ses principes.

Mais trop souvent la félicité publique se compose de sacrifices particuliers. Dans l'étude de la nature, au contraire, le bien général sera le résultat du bonheur privé. Quelles ressources, quelles jonissances n'offre-t-elle pas dans tous les âges et dans toutes les conditions de la vie? L'enfance en amusera ses loisirs et en embellira ses jeux: la jeunesse y trouvera un frein à l'erreur des sens, et un préservatif; pour le jugement contre les séductions de l'imagination; et dans l'àge mûr, où les passions deviennent plus durables, sans

quelquesois être moins énergiques, quand l'homme, dans toute sa sorce, l'emploie si fréquemment contre lui-même, en se livrant sans réserve aux poisons destructeurs de l'ambition et de l'envie, il trouvera, dans la contemplation de l'étude de la nature, un antidote salutaire pour prévenir, et un baume essicace pour guérir et cicatriser toutes les plaies de son ame. La vieillesse, ensin, prête à voir suir le monde devant elle, y puisera d'aimables et touchans souvenirs; car le bonheur de se rappeler a aussi son charme comme le bonheur d'apprendre.

Ainsi que les divers âges, les états divers de la société trouveront, dans l'étude de l'histoire naturelle, une foule de précieux avantages: le magistrat y rencontrera des distractions utiles, et le guerrier, de paisibles délassemens.

En parcourant, sous ce point de vue, les différentes conditions, l'orateur se trouve naturellement conduit à parler de ces voyageurs qui ont consacré leur existence à l'avancement de la science qu'il célèbre. Il les suit au sein de ces vallées que la voix de l'homme avant eux n'avait jamais fait retentir; sur les sommets tour à tour brûlans et glacés des

volcans; au pied des cataractes tonnantes; au milieu des tempêtes de l'océan; et partout il nous les peint environnés des plus vives et des plus pures jouissances auxquelles les dangers qu'ils courent, ajoutent peut-être un aiguillon de plus.

« Solitudes profondes, déserts immenses, » bois majestueux, retraites sacrées de la na» ture et du silence, quelles idées vous reveil» lez, quels sentimens inspire votre aspect! Qui
» ne voudrait s'enfoncer sous vos ombrages
» épais pour y respirer le parfum de vos
» plantes, errer en liberté sur les bords es» carpés de vos fleuves, et s'y livrer sans
» contrainte à l'enthousiasme que vous faites
» naître?

» Ils les ont éprouvés ces plaisirs si purs » et si grands, les illustres compagnons des » Cook, des Bougainville, des Lapeyrouse..... » Toi sur-tout, infatigable et savant Hum-» bold, lorsque tu parcourais cette » Amérique équinoxiale, dernier théâtre de » tes savans travaux.....; lorsque tu te » reposais, épuisé de fatigue, au haut de » ces énormes cordillères, jusqu'à toi si peu » connues; lorsque de terribles volcans » ébranlaient le sol qui te soutenait........; » lorsque des spectacles si merveilleux et si » nouveaux frappaient tes regards, dis-nous » quel étonnement et quelle admiration agi-» taient, ravissaient ton ame? dis-nous quelle » volupté haute et sacrée t'animait et t'en-» courageait à de nouvelles entreprises?........ » N'est-ce pas le génie de l'histoire naturelle » qui t'a soutenu, qui a semé de fleurs les » routes que tu as parcourues, et qui a mis » tout ce qui t'entourait sous la dépendance » de ton courage? »

Ensin, et c'est ici le dernier trait de son vaste et brillant tableau; l'orateur nous peint l'amant de la nature se consolant avec elle des revers du sort, de l'injustice des hommes, et des rigueurs même de la mort, qu'il ne considérera que comme un doux repos après une longue veille, et comme une suite inévitable de lois nécessaires, auxquelles dès long-temps il se sera lui-même instruit à se soumettre sans murmure.

Ces jouissances qui viennent de nous être décrites avec tout le feu d'une imagination vive et d'une ame jeune et sensible, ont dû souvent embellir la carrière du naturaliste dont nous allons analiser l'ouvrage.

Après nous avoir montré en détail quelquesunes des richesses végétales de notre département, M. Granier vient aujourd'hui nous en offrir l'ensemble, et, sous le titre modeste d'essai, nous présenter le vaste tableau de notre flore départementale. Mais indépendamment des recherches que cet ouvrage contient, ce qui doit nous le rendre précieux, est le point de vue sous lequel il nous est offert. Nos plantes n'y sont point rangées d'après tel ou tel système artificiel; ellès ne sont pas non plus classées d'après la méthode naturelle, malheureusement trop peu avancée ; mais, les envisageant dans leur rapport avec l'agriculture, les manufactures, les arts et les sciences, l'auteur les a divisées suivant leur emploi, leur usage et leur utilité.

On a objecté à M. Granier que le département de l'Hérault, offrant les mêmes végétaux que le nôtre, la store de Montpellier, du célèbre M. Gonan, rendait, sur la même matière, un nouveau travail inutile; mais on n'a pas considéré que, sans compter les différences notables qui existent dans les productions des deux pays, et les progrès de la science depuis la publication de l'ouvrage de M. Gouan, l'objet que se propose M. Granier,

est entièrement différent. Le livre du savant professeur de Montpellier est purement scientifique, tandis que celui de l'académicien de Nismes est, comme son titre l'annonce, un écrit économique et statistique.

On trouve dans le Gard environ 1,800 plantes, parmi lesquelles plus de 200 espèces exotiques, mais dès-long-temps acclimatées.

M. Granier les divisc en vingt-quatre sections, et il insère, sous le titre de chacune, les plantes qui s'y rapportent; mais il ne se contente pas d'une simple nomenclature, il rappelle souvent leur principaux caractères, leurs propriétés, leur usage, et avertit toujours du parti nouveau qu'on pourrait en tirer

Ainsi, il remarque d'abord, à propos des plantes alimentaires qui forment la première section, que presque tous les végétaux renferment une substance nutritive dans quelqu'une de leurs parties; il parle ensuite des céréales qui méritent proprement ce nom par la préférence qu'on leur a justement donnée pour s'en nourrir; et parmi celles - ci, il distingue les plantes qu'on peut cultiver sans arrosement et les plantes qui dans notre cli-

mat ont hesoin d'eau, et qui, par cette raison, ne sont élevées que dans les jardins, potagers.

Les plus précieuses paraissent venir de l'Asie; leur chaume sert à divers usages économiques tant domestiques que ruraux; les périspermes de leurs semences, outre leur propriété nutritive, peuvent, délayés dans une quantité d'eau, devenir susceptibles de fermentation, et être convertis en boisson, comme l'orge qui est le premier élément de la bière.

M. Granier rapporte, dans la seconde section, le nom de quatre-vingt genres de plantes aquatiques dont on fait en général des engrais dans les cantons peu riches en grains, et par conséquent en paille; quelques-unes de ces plantes servent aussi à la nourriture des mules et des chevaux, et les cendres du tamaris dont M. Fournier avait extrait les sels pour la fabrication du sulfate de soude, ont été d'une grande ressource en médecine et une branche assez importante de commerce, jusqu'à l'époque où l'on a trouvé le moyen d'obtenir plus avantageusement ce sulfate du résidu de diverses combinaisons chimiques.

Après avoir défini, dans la troisième section, les plantes aromatiques, M. Granier fait connaître celles qui exhalent leur principe odorant sans interruption, avec le plus de force et d'abondance, celles qui le manifestent par leurs feuilles et par leurs fleurs dans tout le temps de leur croissance, et celles dont on retire par la distillation, dans les communes d'Aujargues et de Nages, des essences volatiles, des huiles subtiles et des caux de senteur: toutes ces plantes sont indigènes, la plupart à tiges ligneuses, à feuilles et à rameaux persistans, et d'usage, non seulement dans la parfumerie, mais encore dans la médecine et dans l'art vétérinaire ; c'est dans cette classe que se trouve le genévrier oxycèdre dont le bois distillé à la cornuc donne l'huile de cade.

La quatrième section traite des arbres tant indigènes qu'exotiques acclimatés, propres à être plantés sur les grandes routes. M. Granier distingue ceux qui conviennent aux montagnes, aux plaines, aux terrains secs et aux fonds humides; il indique les lieux où ils se cultivent avec le plus de succès et dans lesquels se trouvent chaque espèce; il fait remarquer avec soin les avantages que

chacun présente ou par son feuillage, ou par son bois, ou par ses fruits, et propose d'en combiner l'emploi, non seulement suivant leur nature et les qualités du terrain, mais encore d'après les besoins des localités relativement au chauffage, à la charpenterie et au charronnage.

Parmi ces arbres d'environ quarante espèces, l'auteur remarque particulièrement le micocoulier dont on fabrique divers ustensiles de ménagerie; le gaînier que, le premier, il a tiré de nos landes où il ne forme qu'un arbuste, pour le transporter dans les jardins où la culture l'élève au rang des arbres et le fait rivaliser avec les plus beaux; l'ypréau et le peuplier noir propres à tous les genres de service et qui prospèrent partout; le saule blanc d'un si important secours par ses nombreux usages dans l'économie rurale et domestique : l'orme des champs auquel tous les sites sont bons, et l'aylanthe, originaire de la Chine, que M. Granier introduisit, le premier, il y a quarante ans, dans nos contrées où, s'accommodant de tous les sols, il s'est multiplié à l'infini, et qui, à l'avantage d'une rapide croissance, d'une grande élévation, d'un beau

port et d'un joli feuillage, joint le mérite de n'être attaqué par aucun insecte.

Dans la cinquième section , M. Granier examine les arbres exotiques naturalisés et cultivés dans le département par des amateurs ; il en compte plus de quarante espèces dont quelques - unes pourraient aussi être plantées sur les grands chemins, en leur assignant de bonnes expositions. Les uns, tels que le caroubier, le citronnier, l'oranger, le cyprès, le chêne-liége, l'if commun, le laurier franc, le mûrier noir, le pistachier, le saule pleureur, le thuya de la Chine, sont déjà d'anciennes conquêtes qui dés-longtemps embellissent la plupart des jardins; mais il en est un grand nombre d'autres beaucoup plus rares, et qu'il serait, tout à la sois, agréable et avantageux de multiplier: de ce nombre sont, entr'autres, l'anacardier, à cause de l'abondance de son vernis, le cytise des Alpes aux grappes d'or, le frêne à fleurs, le gleditz, le justicier, le magnolier, le tulipier de Virginie, enfin tous ceux qui se recommandent par la hauteur de leur tige, le grand nombre de leurs branches, la forme et la dureté de leur boisi, l'éclat de leur verdure et la richesse de leurs sleurs, et qui, après avoir paré les jardins, pourraient ombrager nos grandes routes, et enrichir nos champs.

Des arbres, arbrisseaux et arbustes propres à la formation des vergers : tel est le titre de la sixième section; elle contient l'énumération de tous les arbres et arbustes portant des fruits bons à manger, en baies, à noyaux, en coques ou osselets, et à pepins. Ils sont, pour l'ordinaire, d'une hauteur moyenne, et presque tous exotiques, mais naturalisés depuis un temps immémorial; trois espèces seulement en ont été, depuis peu, introduites dans le département : savoir, le plaqueminier originaire de la Virginie, que M. Granier cultive lui-même, le corossol trilobé venu de l'Amérique septentrionale, et dont M. Destremx a enrichi son beau jardin de St-Christol, et le goyavier apporté des Antilles.

A l'occasion du figuier , M. Granier exprime le vœu qu'un de nos concitoyens , aussi modeste que savant , qui s'est occupé à rassembler et à déterminer les nombreuses variétés de cette espèce d'arbre , en publie bientôt la monographie.

Dans la septième section, après quelques

considérations sur l'utilité ou l'inconvénient de clore de haies les champs, notre auteur détaille les arbrisseaux et les arbustes du département, les plus propres à cet usage, et il en désigne plus de soixante espèces, la plupart à feuilles persistantes, à épines, à aiguillons, et susceptibles d'être taillés à la hauteur nécessaire.

La huitième section est consacrée aux arbres, arbrisseaux et arbustes toujours verts, et à une courte exposition de leur utilité dans les jardins d'agrément soit symétriques, soit de genre, et du secours que tire de quelques-uns d'entr'eux la médecine.

Viennent ensuise les cryptogames de Linné, d'où Jussieu a tiré ses cinq premières familles; leur nombre est très-grand dans le département; la plupart sont parasites : M Granier rapporte les propriétés de quelquesunes de ces plantes dans l'économie domestique et dans les arts. Il observe qu'elles deviennent plus nombreuses à mesure qu'on s'ensonce dans les bois et qu'on monte dans les Cevennes.

» Le besoin et l'industrie, dit notre au-» teur, ont naturalisé la plupart des plantes » potagères, des plantes farineuses ou à se» mences, à pulpe nourrissante, et des plan-» tes à gros ligamens. »

La graine de plusieurs de ces plantes que l'on cultive en grand à Nismes, dans les jardins potagers, fait partie d'une branche de commerce très-étendue.

Deux variétés d'oignons sont particulièrement à remarquer dans cette classe, l'une qui parvient à une grosseur très-considérable et que l'on cultive dans toutes les plaines du département, soit dans les jardins maraîchers, soit en plein champ lorsque le terrein est susceptible d'être arrosé; l'autre extrêmement petite, d'un goût exquis et cultivée dans les Cevennes, principalement aux environs d'Alais.

La section onzième offre le tableau des plantes graminées et des plantes à fourrages qui forment les pâturages, les gazons et les prairies tant naturelles qu'artificielles. Le foin que l'on recueille dans le département, se compose de trente-cinq genres de graminées en y comprenant les céréales, parce que leurs tiges servent aussi de nourriture et de litière à différens quadrupèdes.

M. Granier ajoute à la nomenclature des graminées qu'on trouve dans les prairies naturelles, celle des autres espèces de plantes qui s'y mêlent, et il observe que, parmi ces plantes, quelques-unes malfaisantes pour les bestiaux lorsqu'elles sont fraîches, cessent de leur être nuisibles aussitôt qu'elles ont été desséchées.

Passant ensuite aux prairies artificielles, l'auteur présente l'état des plantes qu'on y emploie: ce sont celles qu'on appelle légumineuses en botanique et à fleurs papilionacées: la luzerne y tient le premier rang; mais M. Granier pense que, dans la multitude des espèces de cette plante, on n'en cultive pas un assez grand nombre et que les annuelles, mêlées à la gesse et à la spargoute, réussiraient très-bien.

Le sainsoin à bouquet, plante vivace et très-productive, reléguée jusqu'à présent dansles jardins des curieux, mériterait d'être cultivée en grand, pourrait l'être avec succès et ne scrait pas d'un moindre rapport que le sainsoin et que l'esparcette sauvage qui est du pays, si on la persectionnait en la cultivant.

» Il en est de même du galéga, du lupin, » de la spargoute, plantes annuelles qu'on » peut semer partout; d'une grande espèce » de mélilot à fleurs blanches qui croît en » grande abondance dans toutes nos vignes » du grès, depuis Bouillargues et Manduel, » jusqu'à Beaucaire et St-Gilles.»

Le département n'a qu'un petit nombre de plantes grasses on succulentes: elles vivent dans les lieux arides, « et semblent se » nourrir de leur propre substance en pom-» pant dans l'air les différens gaz dont il est » chargé ». M. Granier n'en cite que treize espèces sans compter les exotiques cultivées par des amateurs.

On voit dans leurs jardins un assez grand nombre de plantes grimpantes, volubiles et sarmenteuses étrangères. Mais le département en a beaucoup qui lui sont propres, et, parmi celles-ci, on doit distinguer le houblon et la garance comme la plus utile par sa propriété tinctoriale.

La section quatorzième explique ce qu'on doit entendre par plantes marines et par plantes maritimes; les premières sont celles qui vivent dans la mer; les secondes, celles qui croissent sur ses bords: les unes et les autres servent d'engrais pour les terres. Parmi les plantes marines, se trouve le fucus helmintocorton, cet antidote des vers du corps humain; et l'on retire de l'incinération de

plusieurs plantes maritimes, la soude qui sert à la fabrication du savon et du verre.

Notre sol produit, suivant M. Granier, cent soixante espèces de plantes médicinales dont il rapporte les noms. Certaines, dit-il, peuvent, par l'analogie de leurs vertus, remplacer plus ou moins efficacement plusieurs végétaux exotiques que la mode ou le préjugé ont fait, presque exclusivement, adopter pour la guérison de nos maux ; ainsi , à l'ipécacuana, peuvent être substituées les racines de violette ordinaire et de l'asaret d'Europe, la parisette à quatre seuilles, et huit espèces d'euphorbe; au séné, les feuilles du colutéabaguenaudier, de la globulaire des Alpes, du pêcher et du frêne ; au jalap, la racine de la gratiole et de la belle de nuit ; à la scammonée d'Alep et à la gomme gutte, le liseron des haies, la brioine et l'élatérium; aux purgatifs minoratifs, l'écorce, les racines ct les fruits du nerprun, le viratre blanc, l'ellébore blanc et noir, et l'ellébore puant ou pied de griffon; au quinquina, l'écorce de diverses espèces de saules, da maronnier, du prunellier, du cerisier à grappes, du putiet et du frêne ; à l'absinthe de Judée, les graines et racines de la tanaisie vulgaire,

de la santoline et du fueus helmintocorton: à la salsepareille, les racines du houblon et de la renouée; enfin au salep de Perse, les bulbes de plusieurs de nos orchis.

Dans la seizième section, M. Granier indique les plantes dont les racines peuvent fournir une fécule nourrissante propre à remplacer le blé, l'orge, l'avoinc, etc. « Il est, » dit-il, attesté par un grand nombre de » voyageurs et de savans naturalistes que , soit » par principe de religion, soit par goût » ou par nécessité, des nations entières se sont » nourries de certaines espèces de plantes, » sans que, pour cela, ceux qui usaient de » cet aliment fussent moins sains et moins ro-» bustes. » M. Granier nomme les substances farineuses qui peuvent suppléer les plantes céréales, et, en plaçant l'arachide dans cette liste, il regrette que les essais tentés pour întroduire la culture de ce végétal dans le département, n'aient pas eu de succès, ou plutôt, qu'on en ait trop tôt désespéré.

M. Granier rappelle que, dans des temps fâcheux, il a fait lui-même, sur le glaïeul commun, l'expérience de la panification, et qu'il n'a eu qu'à s'en applaudir.

Quelques-uns des végétaux susceptibles du

même emploi ont une âcreté et une odeur nauséabonde qui semble devoir faire craindre qu'on ne puisse en faire qu'un pain d'un mauvais goût; mais on leur enlève facilement toute saveur désagréable, ou par la pression, ou par la coction, ou par l'évaporation, ou enfin par la dessiccation.

On retire, par expression, de l'huile d'un assez grand nombre d'arbres et de plantes, ou spontanées, ou cultivées dans le département.

Leurs sucs sont employés ou dans la médecine, ou dans les arts, ou dans l'économie domestique, et c'est, sous ces divers rapports, que M. Granier classe les végétaux qui les fournissent. L'olivier, l'une des principales sources de nos richesses agricoles ne pouvait manquer d'être placé à la tête des arbres oléagineux.

Le département du Gard, dit M. Granier; paraît posséder toutes les plantes parasites, famille d'ailleurs peu nombreuse dans le règne végétal. Il indique les autres plantes aux dépens desquelles celles-ci vivent, et les moyens de se défendre de quelques-unes, particulièrement de la grande cuscute qui s'entortille autour de la vigne, et finit par l'étouffer. Arracher cette plante funeste, et

établir des fourneaux sur la place qu'elle occupait pour brûler les germes qui pourraient y rester, tel est le remède que recommande M. Granier, après l'avoir éprouvé lui-même.

Aux plantes parasites connues, M. Granier ajoute une variété de cytise hypociste à corolle rose, qu'il a trouvée sur les pieds du cyste blanc ou cotonneux, qui se rapporte parfaitement par ses caractères botaniques au genre des aristoloches de Jussieu et à la ginandrie-dodecandrie de Linné.

Les sections dix-neuvième et vingtième ne sont que des extraits des mémoires sur les plantes textiles et tinctoriales, précédemment communiqués par M. Granier à l'académie et qui ont été analisés dans les notices des deux dernières années.

Les végétaux malfaisans ou vénéneux font le sujet de la section suivante. On remarque en général que ces plantes ont les feuilles d'un vert moins clair que celles qu'on a regardé de tout temps comme salutaires dans l'art de guérir, et c'est sur-tout parmi les plantes aquatiques et dans celles de la cinquième et de la treizième classe du système sexuel de Linné, que s'en trouve le plus grand nombre.

M. Granier les divise en plantes âcres et corrosives et en plantes stupéfiantes; mais il observe que les progrès de la chimie ont appris à tourner les dangereux sues des unes et des autres en remèdes héroïques, spécifiques, énergiques, contre des maladies réputées incurables.

La vingt-deuxième section embrasse les plantes vulnéraires dites falctranks ou thé de Suisse, amas de feuilles et de fleurs d'un grand nombre de plantes cueillies sans choix, mal conservées, venducs et appliquées par les empiriques, comme le remède souverain de tous les maux. M. Granier proposé « de » diviser ces plantes en trois classes, et de » ne combattre les affections cérébrales, que » par les vulnéraires céphaliques ; les mala-» dies de la poitrine, que par les vulné-» raires pectorales; et les maladies de l'ab-» domen, que par les vulnéraires viscérales.» » En agissant ainsi , ajoute l'auteur , on » serait du moins certain d'obvier aux in-» convéniens que le mélange entraîne, et de » diriger plus sûrement l'action de chaque » espèce de plante sur les parties affectées » qu'on veut soulager, attendu qu'il est cons-» tant que, indistinctement prescrites dans

» tous les cas de maladies, ces plantes » peuvent produire des effets contraires, » puisqu'elles diffèrent essentiellement de » vertu. »

C'est d'après cette idée judicieuse, dèslong-temps manifestée par M. Granier, et qu'a fortifiée en lui une longue expérience dans la pratique de la médecine, qu'il a rangé les plantes vulnéraires dans la nomenclature qu'il en donne.

La fraxinelle qui tient une place distinguée dans la classe des vulnéraires céphaliques, a été l'objet particulier d'un mémoire de M. Granier, lu autrefois à l'ancienne académie de Nismes, et remarquable par les observations sur le gaz hydrogène qui se dégage des belles fleurs de cette plante par l'effet du calorique.

Notre auteur a réuni dans la vingt-troisième section, les genres de plantes spontancées du département, qui n'étaient pas entrées dans les sections précédentes. Elles sont au nombre de cent quinze dont il se contente de rapporter les noms, parce que la description s'en trouve dans tous les ouvrages de botanique.

La dernière section comprend la nomenclature

clature des plantes étrangères au département de l'Hérault, et qui sont propres à celui du Gard. Il y en a vingt-sept de cette sorte, dont deux découvertes par M. Granier luimême, savoir: une espèce d'althéa, auguel il a donné le nom trivial d'althéa de Nismes, et une espèce de colchique à bulbe fort gros, à fleurs nombreuses, plus précoce et plus intéressant que le colchique ordinaire : l'inventeur l'a nommé colchique à larges feuilles. Il a donné la description de ces deux plantes, et fait connaître les lieux où on les trouve. La dernière, qui embellit tous les jardins par la facilité qu'elle a de se multiplier, a été envoyée au jardin des plantes de Paris, par un habile naturaliste, chargé par le gouvernement de visiter les départemens méridionaux sous les rapports de la botanique et de l'agriculture.

En terminant l'exposé des richesses végétales du département, et du service de tous les genres qu'elles rendent ou peuvent rendre à ses habitans, M. Granier exprime le vœu de les voir s'appliquer à la culture spéciale des plantes dont l'usage n'est pas encore très-répandu, quoique l'utilité dont elle pourrait être, soit parfaitement démontrée.

M. Granier destine un dernier chapitre de son ouvrage, à tracer la carte des herborisations dans le département. Il divise en quatre parties le cercle dont le chef-lieu est le centre; et il indique, dans chaque partie, les localités les plus intéressantes à visiter.

Quelque important et considérable que soit le travail qui vient d'être analisé, l'auteur ne le présente que comme un simple aperçu de la flore du département, et il annonce qu'il se propose de lui donner toute l'étendue dont elle est susceptible, lorsque, par des recherches plus exactes, par de nouvelles courses, par des observations plus nombreuses, par la distinction des synonymies, et sur-tout par un examen plus rigoureux des espèces et des variétés, il se sera mis en état de perfectionner un ouvrage auquel, depuis plus de trente ans, il a consacré tous ses loisirs.

M. Touchy, du département de l'Hérault; a adressé un volume de ses opuscules scientifiques et littéraires à l'académie. M. Guizot a fait un rapport à ce sujet. L'académie a dû distinguer, entre les morceaux dont ce recueil est composé, un mémoire sur la voix des oiseaux, lu, en 1783, dans une séance

solennelle de la société royale des sciences de Montpellier. Cet écrit offre beaucoup d'observations d'autant plus précieuses, qu'elles étaient plus difficiles à faire, et que l'auteur, en s'y livrant, s'y est mieux défendu de l'esprit de système, qu'un autre écrivain, d'ailleurs justement célèbre, qui s'est, depuis peu, occupé du même sujet. Tout ce qui tient aux mœurs des animaux, est délicat à saisir et sur-tout à prouver. Mais c'est une raison de plus pour les observateurs, de diriger leurs études vers ce but. Plus la partie morale de l'histoire naturelle est neuve, plus elle a de progrès à faire, et plus aussi elle promet de succès à ceux qui sauront s'en emparer.

Le spiritomètre décrit et gravé dans notre précédente notice, a obtenu l'approbation de plusieurs corps scientifiques, parmi lesquels nous citerons la société d'émulation et celle des arts de Genève, qui, après diverses expériences, a rendu à l'invention de M. Fournier le témoignage le plus flatteur. L'auteur s'occupe à la perfectionner. Quelque satisfaction que goûte l'académie à faire connaître ce qui peut être honorable à ses membres,

son principal but, en rappelant ici les suffrages honorables accordés à l'appareil de M. Fournier, est de réveiller l'attention du public sur ce qui peut lui être utile.

La société de médecine de Marseille a bien voulu adresser à l'académie du Gard un exemplaire du procès-verbal de sa dernière séance publique. M. Phélip, chargé d'en rendre compte, « se félicite d'abord de voir que » cette ville est toujours digne d'être à la » fois le foyer du commerce et des scien- « ces, et que, si la fortune la regarde en ce » moment d'un œil sévère, les établissemens » ntiles n'ont pas cessé d'y recevoir des en- « couragemens, et d'y obtenir des succès ».

Parmi les institutions consacrées à l'amélioration du sort des hommes, M. Phélip place
avec raison, au premier rang, les sociétés de
médecine. « Si, par la nature de leurs mé» ditations et de leurs travaux, ces corps sa» vans ne jettent pas un éclat propre à éblouir
» le vulgaire, le but qu'ils se proposent,
» l'utilité dont ils peuvent être, leur influence
» sur ceux qui se consacrent à l'art de guérir,
» l'émulation qu'ils font naître, bien d'autres
» motifs encore doivent leur mériter la con;

» sidération et la reconnaissance publiques »: M. Phélip trouve, dans les travaux de la société de médecine de Marseille, une preuve de ce qu'il avance sur les avantages des sociétés médicales. En adoptant pleinement l'opinion du rapporteur, nous ajouterons que des exemples plus voisins confirment, chaque jour, ces vérités sous nos yeux.

M. Phélip fait ensuite connaître en détail les divers ouvrages mentionnés dans le rapport qu'il analise; nous ne saurions ici le suivre, le travail de M. Phélip n'étant luimême qu'un extrait; mais nous devons nous arrêter, avec lui, aux développemens qu'il a donnés à la partie de son rapport, où il rend compte du concours ouvert par la société de médecine de Marseille, sur la nature, les caractères et le traitement de la maladie des accouchées, décrite sous le nom de fièvre puerpérale. M. Phélip a saisi cette occasion d'exposer ses idées sur un point très-important de théorie et de pratique médicales.

Les sentimens de ceux qui ont écrit sur la fièvre puerpérale, sont très-divers et même contradictoires. M. White n'y voit qu'une fièvre putride; M. Hulme l'envisage comme dépendante d'une inflammation des intestins, provoquée par la pression de l'utérus pendant la grossesse. Ils ne pensent pas qu'on puisse la caractériser par aucun signe pathognomonique: d'autres, au contraire, l'ont regardée comme une maladie propre, et lui assignent pour cause un épanchement de lait dans le bas ventre, tandis qu'il devrait se porter au sein: selon M. Duplanil, cette vérité a été portée jusqu'à la démonstration, par l'ouverture des cadavres.

La fièvre puerpérale est-elle une maladie sui generis, ou une autre fièvre modifiée par l'état des femmes qui en sont atteintes, peu de temps après leurs couches? Les aspirans au prix de l'académie de Marseille, se sont partagés entre ces deux opinions; M. Phélip se décide pour la première: il faut l'entendro ici lui-même.

« Il y a maladie de cause laiteuse, dite » puerpérale, toutes les fois que, par une » cause quelconque, le lait n'est pas séparé du » corps par ses couloirs naturels, ou détruit » par des moyens convenables. Dans ce cas, » il se porte sur les organes les plus faibles » du corps, et notamment sur les organes. » gastriques qui lui ont fourni la matière prin-» cipale dont il est composé. Quand la con-

» gestion est formée, il s'établit une fièvre » violente qui ne cesse que lorsque des évacua-» tions de lait, par les selles, ont été suffi-» santes, ou qu'il s'est fait jour par des dépôts » à l'extérieur, ou, ce qui est mieux, lorsque » le lait a repris la route naturelle des seins. » Sans donte la fièvre dont nous venons de » parler, peut être augmentée par le concours » des causes générales qui engendrent les » autres maladies; mais la fièvre puerpérale » n'en a pas moins son caractère propre, » ses symptômes et son traitement essentiel. » La femme en couche est dans un état de » faiblesse qui la rend très-susceptible d'être » affectée par les causes extérieures, et qui » exige qu'on soit retenu, à son égard, dans » les remèdes débilitans: il y a dans ses hu-» meurs une surabondance de sues lympha-» tiques, auxquels la nature commande im-» pérativement de donner libre issue. Enfin, » la maladie laiteuse est tellement dominante » sur les maladies régnantes, que les moyens » propres à combattre celles-ci, sont plus » capables de la fortifier que de l'affaiblir. » Ainsi, la saignée, favorable aux inflamma-» tions; les acides, aux fièvres bilieuses; le » quinquina, propre à fixer les redoublemens,

» sont des moyens très - pernicieux dans la » sièvre puerpérale. C'est d'autant plus une » maladie sui generis, dont nous entendons » parler, qu'à la suite des couches, les femmes » qui ont fait passer leur lait trop promptement, ou qui ne se sont pas assez garanties » de l'influence de l'air froid et humide, sont » long-temps tourmentées, soit par des dou-» leurs, soit par une toux, dont les suites sont » trop fàcheuses pour n'être pas le fruit de » ce principe coagulateur du lait, qui est un » poison presque aussi destructeur de la vie, » que les virus les plus redoutés. Nous avons » dit que la fièvre puerpérale exigeait un trai-» tement particulier, et rien ne le prouve » mieux que les grands succès de la méthode » de Doulcet, depuis long-temps si favorable » aux femmes accouchées de l'hôtel-dieu de » Paris, et qui consiste dans l'heureux emploi » des évacuans et des toniques fondans, comme » l'ipécacuana, les préparations antimoniales, » et l'huile de ricin, donnés avec une cou-» rageuse prudence.

» Cette maladie peut se compliquer avec » d'autres affections propres à l'individu et » à la température de l'air; mais elle conserve » toujours sa dominance d'une manière qui » ne peut être insensible qu'à celui qu'aveugle » l'esprit de système.

» Le lait peut se déposer sur divers organes, » comme la tête, la poitrine; sur diverses » parties du bas-ventre, et notamment sur » le péritoine, sans qu'il soit permis d'en con-» clure que la fièvre puerpérale ne consiste que » dans l'inflammation de cette membrane. »

Une suite d'observations faites à Nismes, depuis un an, sur divers sujets cataleptiques, a dirigé l'attention publique vers les phénomènes de cette singulière affection nerveuse. Il faut avouer qu'au premier aspect, ce qu'on, rapporte de ses effets ressemble plus aux mystères theurgiques des Porphire et des Jamblique, qu'à des observations de physiciens du dix-neuvième siècle; mais la véritable philosophie est aussi éloignée du doute obstiné, que de la crédulité légère ; et le caractère et les lumières de plusieurs de ceux qui attestent des faits si extraordinaires, méritent bien que l'on daigne en faire un examen approfondi, lorsque l'occasion se présentera de les reproduire.

Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans une discussion qui ne peut avoir de base solide que l'observation calme et impartiale des faits, M. Phélip a pensé qu'un tableau médical de la catalepsie, de ses symptômes, de ses effets, de ses causes, de ses moyens curatifs, pourrait avoir de l'intérêt pour l'académie, dans la circonstance où il le lui a présenté. Il a cru qu'un tel exposé servirait utilement à faire distinguer, dans cette maladie, ce qui tient à l'action de la nature, de ce qui appartient au prestige et à l'illusion.

La catalepsie, selon notre auteur, est difficile à définir avec précision; mais on peut aisément reconnaître ses caractères distinctifs des autres affections comateuses. La promptitude de l'invasion, qui n'est le plus souvent annoncée par aucun symptôme précurseur; les retours, soit irréguliers, soit périodiques, de la maladie, presque toujours ramenés par la présence des objets ou des causes qui l'ont originairement produite; l'état singulier des organes qui, pendant le paroxisme, sont immobiles, insensibles, et conservent la situation, l'attitude dans laquelle ils ont été surpris; la cessation du mouvement volontaire, tandis que les mouvemens spontanés de la circulation, de la respiration, etc., subsistent et souvent sans altération sensible; les

convulsions du bas-ventre; l'entier oubli qu'éprouve le malade, rendu à l'état naturel, des idées qui l'ont occupé pendant l'accès: ces signes et d'autres encore suffisent assez pour particulariser la catalepsie.

On la divise en parfaite et imparfaite, et elle reçoit le nom de composée, lorsqu'elle est accompagnée d'accidens maladifs qui lui sont étrangers.

Dans la catalepsie imparsaite, le malade conserve quelques-unes de ses facultés; et c'est à cette classe qu'il faut sans doute rapporter les cas où se manifeste une sensibilité si exquise dans la région de l'estomac, qu'on serait fondé d'admettre, dans cette maladie, l'existence d'un sens interne, devenu pour lors l'auxiliaire des autres sens.

Ici M. Phélip rappelle diverses expériences faites par M. Petetin, médecin de Lyon, desquelles il résulte que des cataleptiques interrogés à voix basse sur l'épigastre, ont plus ou moins clairement articulé leur réponse, suivant que les muscles de la langue éprouvaient une contraction spasmodique, ou étaient libres; que ces malades ont annoncé avec précision le moment où ils sortiraient de cet état; que, questionnés à une grande distance,

au bout d'une ficelle très-mince, légèrement humectée et faisant diverses circonvolutions dans une chambre spacieuse, ils ont entendu et répondu; mais qu'un cordon de soie ayant été substitué à celui de chanvre, le même effet n'a pu être reproduit.

Les femmes, suivant notre auteur, sont plus sujettes que les hommes à la catalepsie, parce que leur mode d'existence en fournit plus de causes. L'affection hystérique est une . des principales; elle peut être aussi produite par la suppression ou l'absence de certaines sécrétions; la pléthore peut lui donner naissance; des vers peuvent l'occasioner: dans plusieurs cas, il faut en chercher la source dans l'estomac et dans les intestins, mais surtout dans la violence des passions de l'ame. Cette maladie peut encore provenir de la trop forte tension de l'esprit dans les études abstraites, de la fumée du charbon, des excès dans le boire et le manger, et des sièvres d'accès mal guéries.

Des cas résultant de chacune de ces causes prédisposantes et occasionelles, sont rapportés par M. *Phélip* pour en constater la réalité.

Quant aux causes prochaines ou matérielles, et formelles, il se demande si l'on doit les

chercher, dans l'intempérie froide et sèche de Galien; dans le spasme des nerfs interceptant à leur origine, le cours de ce que l'on appelait esprits animaux, ou dans un engorgement des vaisseaux de la tête, remplis d'un sang visqueux et brûlé, comme Bonnet prétend les avoir trouvés; dans l'immobilité du sensorium ou dans une congestion albumineuse remplissant les ventricules du cerveau: ou enfin la catalepsie ne dépend-t-elle que d'une impression sinè materià qu'a reçu le système sensitif et moteur, ou de l'impression volatile d'un gaz qui se serait développé dans le corps humain? Nos connaissances anatomiques, chimiques et médicales sont trop peu avancées, trop imparfaites, répond M. Phélip, pour qu'il nous soit permis d'adopter quelques-unes de ces opinions ; on ne pourrait qu'avancer des hypothèses plus ou moins vraisemblables, dont le bon sens médical s'accommoderait difficilement. « Ainsi, ajoute » notre auteur, il me paraît bien difficile de » concevoir une idée raisonnable de la cause » formelle de la catalepsie. »

La durée de l'accès varie de quelques minutes à plusieurs heures; M. Phélip en a vu de douze heures.

Passant ensuite aux pronostics de cette maladie, il oppose le résultat des observations de différens auteurs à l'opinion de ceux qui la croient toujours dangereuse. Il cite les nombreuses guérisons qui ont été constatées, et les faits qui ont prouvé que, dans les cas où cette maladie s'est terminée par la mort ou par l'épilepsie ou la folie, il s'y était mêlé d'autres affections morbifiques, et il remarque qu'une médecine trop agissante en a souvent aggravé les pronostics.

L'expérience n'a pas fourni un assez grand nombre d'observations sur la catalepsie, pour que le traitement en soit très-avancé: heureusement cette maladie a souvent besoin de peu de secours: le traitement qu'elle exige, doit être analitique et avoir pour objet de la décomposer pour l'affaiblir.

Pendant le paroxisme, la médecine doit être expectante, sous peine de la vie du malade, tant peut être funeste l'effet d'un remède donné inconsidérément.

M. Phélip entre dans quelques détails sur les remèdes par lesquels M. Petetin réussit à faire cesser les accès, et particulièrement sur le succès que paraissent avoir les frictions sur la peau avec la glace, et l'intro-

duction de l'eau glacée dans l'estomac, par le moyen d'une sonde de gomme élastique.

Pour empêcher le retour des paroxismes, M. Phélip veut qu'on en combatte les causes avec les moyens les plus propres à les détruire; et il indique ceux qu'il convient d'employer, et les précautions avec lesquelles il faut les administrer, lorsque la catalepsie peut être attribuée à la pléthore, aux vers, à la sahurre des premières voies, et à la ténacité ou à la viscosité des humeurs.

» Quand la maladie provient des passions de » l'ame, quand, pour y remédier, il faudrait, » en quelque sorte, changer le tempérament » de l'individu et rendre l'accord aux premiers » élémens de la vie, les conseils des maîtres » les plus habiles sont impuissans: on ne trouve » dans leurs écrits que des directions vagues » et dont on ne peut se promettre que d'in-» certains résultats: le génie du médecin est » alors obligé de puiser dans son propre fond » les principes qui doivent le diriger.

» Ainsi, en étudiant avec soin les goûts et » les passions de ses malades, il saura les faire » jouir, dans des momens convenables, des » charmes d'un instrument dont ils aiment le » son, ou des accens mélodieux d'un chant w dont les impressions, tantôt fortes et animées, » tantôt douces et tendres, peuvent réveiller » des sens engourdis, ou changer de vicieuses » directions dans la faculté de sentir, en ob-» servant cependant de proportionner la durée » de ces jouissances, et au bien qu'on en re-» tire, et au plaisir que les malades paraissent » y prendre. »

Parmi les secours extraordinaires, celui de l'électricité peut être utilement employé pour arrêter les mouvemens désordonnés du système sensitif; mais il ne convient d'en faire usage que dans le fort de l'accès, si l'on ne veut voir redoubler le symptôme qu'on cherche à combattre. M. Petetin s'est servi de ce remède avec beaucoup de succès, et M. Phélip rapporte la guérison que ce médecin a ainsi opérée.

A l'égard du magnétisme mesmérien, « cette » singulière innovation de la fin du 18. me siècle, » le jeu des illusions, demande M. Phélip, peuts il suffire pour triompher de la catalepsie? » Ces moyens, plus enchanteurs qu'utiles, ré- » pond-t-il, ont le grave inconvénient de favo- » riser la débilité des nerfs, plutôt que d'en » soutenir le ton, et doivent le céder à ceux » qui ont un effet plus topique ou plus direct » pour

pour combattre la cause principale, tels que les bains froids, l'air vif des montagnes, la vie champêtre, et sur-tout, dans beaucoup de cas, les plaisirs de l'amour.

Mais le médecin philosophe préférera aux remèdes physiques, souvent plus dangereux qu'utiles, les remèdes moraux; et, par l'ascendant qu'il saura prendre sur son malade, il parviendra à s'en faire seconder pour combattre l'empire d'une sensibilité trop exaltée, et pour en détruire à jamais la cause et les effets.

La raison donne un plein assentiment aux judicieuses réflexions de M. Phèlip; mais aussi que répondre à un observateur éclairé et impartial, tel qu'était le docteur Mercier, lorsque, ainsi qu'il l'a fait dans le journal d'une catalepsie récente, adressé par lui à l'académie, il atteste et confirme le plus grand nombre des phénomènes rapportés par M. Petetin, et y ajoute de nouveaux faits non moins extraordinaires? Que dire à des hommes de l'art, dont on ne peut pas plus suspecter les lumières que la sincérité, lorsque leur témoignage unanime vient appuyer celui de M. Mercier? Le rapport sur le mémoire qu'il a présenté à l'academie, n'a pas encore été

fait : et la matière est assez importante et assez délicate, pour qu'on soit excusable d'hésiter à émettre un avis. Le rapporteur nous promet au moins de la bonne foi, et nous reviendrons sur cet objet, quand il nous aura fait connaître, avec son opinion, les bases sur lesquelles il la fondera : en attendant, bornons-nous à observer ici que la route est extrêmement difficile à tenir, entre l'étonnement qui amène l'enthousiasme, et l'extrême désiance qui conduit au mépris, et que, dans l'état actuel des connaissances sur cette partie si intéressante de l'histoire naturelle médicale, on n'a pas encore rassemblé, pesé, épuré, si nous osons le dire, un assez grand nombre d'observations, pour être en droit d'exiger la foi physique. Les seuls témoins éclairés et impartiaux de choses aussi singulières, peuvent y ajouter une pleine croyance; qu'il soit permis aux autres de douter : ce n'est point ici le cas du beati qui non viderunt et crediderunt. Du reste, par la route que l'on a presque toujours suivie jusqu'ici, l'on parviendra difficilement à établir sur ce point délicat, une doctrine solide et durable. On a trop fait, de ces sortes de choses, un spectacle pour l'ignorance, et un amusement

pour la vaine curiosité. La vérité ne redoute rien tant qu'un indiscret étalage ou qu'un éclat prématuré: c'est dans le silence, la sincérité, la méditation, qu'il faut l'interroger si l'on veut la connaître, et elle ne se montre point aux hommes autour des baquets de Mesmer, ou au bout des aiguilles de Perkins.

Si la division du travail a perfectionné les arts mécaniques, elle n'a pas été sans doute moins utile à l'avancement des sciences. C'est en se partageant leur domaine, que ceux qui les cultivent, sont parvenus à les enrichir et à les féconder. Il est donné à très-peu de génies privilégiés, d'embrasser avec un égal succès plusieurs branches des connaissances humaines. Notre esprit, pour l'ordinaire, perd en profondeur ce qu'il gagne en surface.

"One science only will one genius sit;

"So vast is art, so narrow human wit:

"Not only bounded to peculiar arts,

"But oft in those confin'd to single parts."

La science est sans borne, et nos esprits étroits;

Nul n'excella jamais dans deux arts à la fois:

Que dis-je? d'un seul art une seule partie

Peut, à la bien connaître, occuper notre vie.

POPE: Essay ou Criticism.

Ces réflexions sont particulièrement appli-

cables à la constance laborieuse avec laquelle M. Dhombres suit ses études météorologiques, dont nous nous empressons d'exposer ici les résultats pour l'année qui vient de s'écouler.

Nous joignons au tableau précédent une note communiquée par son auteur à l'académie sur le tremblement de terre du mois de février 1808.

« Le 8 février, vers quatre heures et demie » du matin, on éprouva à Alais et dans plu-» sieurs autres lieux des départemens du Gard » et de la Lozère (1), deux secousses de trem-» blement de terre, à quelques secondes de » distance l'une de l'autre. Elles furent plus » sensibles à la campagne et dans les maisons » isolées, que dans le centre des villes où peu » de personnes les ressentirent; je fus du » nombre de celles dont le sommeil ne fut » pas interrompu.

» Les tremblemens de terre sont ordinai-» rement précédés et suivis d'ouragans, d'én clairs et de tonnerres épouvantables, de

^{(1) »} M. Maisonneuve, ingénieur des mines de Vialas,

v sur la Lozère, m'écrivit qu'il avait été balancé dans » son lit bien éveillé; qu'il lui semblait que la maison

n était ébranlée jusques dans ses fondemens.

(Pop. sfo.)

RÉSULTATS des Observations météorologiques faites à Alais pendant l'année 1808, par L. A. Duosennes-Fernas.

M 015.	BAROMETRESS			THERMOMETRE					HYDROMETRY OL					PROBETREO			8	NORTHE DE POURS								CRITIS	
			-	BANTES.	MINISTR	CHARLE ROLLAND			Section 1		SIBIBITE HOUSEAS.			BUILDING HORSE			1881						41	41	200		
	KAXINER.	RIPINUS				do paris.	As Exprisement	de más.	HAXINES.	-	distant.	de Papeta midi.	da moio	Se jose.	la note,	le main	100		-	The other Designation of the least		-	14 1	150 10	A 200	270	- de CARRON
Amir	p.t.	p.L.	9.1 1754	+10,000,000	- 1, in all mater	+ 45	+ 5.8	+ 44	pho b a t mil.	Sept was	15,6	24	1944		p. L.		2	4	4	-			16	4		14	
Sinte	alies in a second	spini in so sain.	1798	+ milespiek	- 1/12/25	+ 45	+ 575	+ 344	856 to 1	Sort term	60,45	945	East.	44		4,4	R.	pt.	2.0	-		1	13.	3. 4		100	
Mary	17 14 p 20 m 100.	pril trib.	10 8.31	+0, 11111	+ % 101 21,71 10	+ 5	+ 44	+ 50	the least Amore.	Sp. Real room	164	345	765	1485	Lan	5345	3.	75.	15.	115		in				- 14	
del	allegic in G mater.	state by Last.	10,630	organist the	+ 4 4 4	+ 10	+44	+ 105	per fe d paris	sta first rele	65	Sept	26	1955	442	a suit	Ven	831	6	26	300	24	4 1	140	4	100	
Mel	allogs to the states.	syde to so more	17654	+10/13/19	+4500	+ 15.05	+ 15,00	+ 14	gad by grade.	Staffelin mil	26.84	145	7%	10,5	241, 5	5.85	5.990	20	100	4		T.		17.54	4 1	15.	· deres
Asia	apara is all.	193,3 1934 mills	27.6E	where the region for	+11, 10 7.	+ 1648	+ 1576	+ 685	65,6 to 12.	65 N.H	10,	64.5	110	4.5	-4	44	34	26.	75	20		***		41.14	A	100	4
A456	alled to to see	syll,5 is up sol.	ex-mail:	open and the second second	+ 14 8 3	+ 1006	+ 440	+ 156	that le sp.	44 6 65	Sept.	140	31.15	244,6	n 2x2	2.1,85	Net h	46	4	1					1. 8.	16	inin
200000	agent, be yet &	stock hall mid.	10041	despite the ball	+ 15, h an	+ 15,15.	+ 14.2	+ 10,5%	N. 4 34	955 N.M.	60,6-	36	645	48	4.6	26	Name	41.	100	4	-111	in			4	125	4.
Spinite .	alto,55 to no more.	split hat said.	10 AST	+10,5 10 2 10 10	+7.88	+ 13/25	+ 13%	+ 15	SHI to all	State	2%	54	65,	Single	a net	24	Tien	96	4	3			200 0		1 4	15.	2
dinter	state is a more	spile to all a medi	10 681	+17,15 let 19 m	+ 65 to 19	+ 1/44	+ =+	4-10,50	410,	44	Bull	176	15,%	444	5.5	most	Yes	47.	2	2	444			40.0	***	15.	-
Sweeter	attach to so min	and is nomina	10,0459	+ 15, it t i mil.	+3, km	+ 14	100.00	+ 135	800,	24	Mark.	Bull	and.	44,55	14	9 455	***	16.	10.	10.	955	171	-	430		100	
Dionie	aliajo la 6 maio.	ations is all more	wilds.	+0,000001	- 45 to m	+ 45	4- 61	- 11	955 h m	6, 50	79,88	775	76	14.81	- 25	4 1/5	14	15	26.	3	-	***	16	1.		12	-
An elett.	alto, \$5 on justice	yfort i re diounles	IT AND	+10,6 m ===	- 45 m dom.	+ 455	+ 44	+ 1,50.	Str. 25, 25 mm.	States and	79,0%	etc.	65.6	+34	-	53.6	N.	412	4	70-	3.	1	44	2	- 10	363.	B.

⁽c) Enumeror à nivem constat, perfetament poigé d'air.
(c) Thomassite en nouver , préfetées de Belor, placé as cord et à l'oudres.

⁽³⁾ Hygemire de Jeanne. (3) Décit dons le active de after.

» grandes pluies et d'autres météores extraor-» dinaires; ce qui prouve, dit M. Bertholon, » qu'ils dépendent, comme eux, d'une rup-» ture d'équilibre entre la matière électrique » qui règne dans l'atmosphère, et celle qui » est propre à la masse terrestre (1). Ici rien » de tout cela ne fut observé : le baromètre » qui, deux jours auparavant, était près de » son maximum, baissait; le 7, au coucher » du soleil, il était à 757,95 millimètres : je » le trouvai, le lendemain matin, à 757,05 » millimètres. Il continua à descendre gra-» duellement les jours suivans, et l'index d'un » harométrographe me prouva que sa colonne » n'avait éprouvé aucune agitation durant la » nuit. Pendant ces trois ou quatre jours, le » ciel fut très-beau, l'air froid et humide, » mais calme : aussi, quoique ce phénomène

⁽¹⁾ n C'est aussi l'opinion de V. Dandolo qui dit, n dans ses fondamenti della scienza chimico-fisica: n La sola forza del fluido eletrico squilibrato è quella n che, ben considerate le cose tutte, possa generare n questo fenomeno.

n D'autres le font dépendre de l'hydrogène provenu n de la décomposition de l'eau de la mer, enflammé, n dans des cavités souterraines, par une étincelle élecy trique. Voy. le dict. de Libes.

* soit, sans contredit, le plus terrible, personne n'en sut effrayé, parce qu'il ne laissa naucune trace, et que la majorité eut besoin, npour y croire, de la consiance que méritaient ceux qui en parlaient, et de l'uninomité de leurs rapports.

» Il y a une grande liaison entre les con-» vulsions du globe et les éruptions volca-» niques. Des cratères bien conservés, une » grande quantité de laves, de scories, de » pozzolanes, qu'on rencontre dans les dé-» partemens voisins, attestent qu'il a dû y » avoir anciennement de fréquens tremble-» mens de terre dans cette partie de la France. » Nous n'en sommes pas tout à fait exempts, » depuis que nos volcans sont éteints; mais » ils sont plus rares (1) et moins désastreux que » dans les autres pays, et partent sans doute » d'un foyer éloigné. On sait, en effet, que s ces commotions, comme celle de la bou-» teille de Leyde, se propagent assez vite à des distances considérables : le tremblen ment de terre qui renversa Lisbonne en

^{(1) »} Le dernier tremblement de terre éprouvé en » France, est, je crois, celui du 6 pluviôse an 7, n cité dans le journal de physique.

» 1755, fut ressenti dans toute l'Europe; on » pouvait donc craindre que celui-ci, quoi-» que peu sensible dans ses effets, n'eût porté » la destruction et la mort dans une autre » contrée; heureusement les papiers publics » n'ont fait mention, jusqu'ici, que d'une lé-» gère secousse éprouvée, le même jour, à » Cahors et à Saumur. »

Les variations, soit accidentelles, soit régulières de l'atmosphère terrestre, obéissentelles à l'influence de la lune; et quelle est la loi de l'action que cet astre exerce sur elles? L'analogie seule porterait à répondre affirmativement à la première partie de cette intéressante question; et l'on ne saurait concevoir comment la même puissance qui agit avec tant de force sur notre océan, serait sans énergie sur l'enveloppe gazeuse du globe. Mais le mode d'action que ce pouvoir exerce, et les causes perturbatrices qui en altèrent les effets, ne sont point encore déterminées, quoique plusieurs physiciens habiles en aient fait l'objet de leurs recherches, et particulièrement, dans ce dernier temps, MM. Howard et de Lamarck.

On ne peut attendre la confirmation de

la théorie proposée par ce dernier, que d'une longue suite d'observations, et du concours de ceux qui s'y livrent: aussi ce savant a-t-il engagé tous les physiciens météorologistes à diriger les leurs vers ce but. C'est pour répondre à cette invitation, que M. Dhombres s'est occupé d'un travail qu'il a soumis au jugement de l'académie, et dont nous devons ici rendre compte: écoutons M. Dhombres lui-même.

« D'après l'exemple d'un grand nombre » d'observateurs recommandables, et pour fa» ciliter la comparaison de mes observations
» avec celles faites dans d'autres temps ou
» dans d'autres pays (1), je divisai mes tableaux
» en mois, quoique M. de Lamarck prétendit
» que les meilleures observations présentées
» ainsi, ne pouvaient nous rien apprendre
» d'intéressant, et qu'elles étaient perdues
» et de nulle valeur, parce que personne
» n'aurait ni le temps, ni la patience de les
» transcrire d'après sa méthode, qu'il croit la

⁽¹⁾ C'est dans le même but, que M. Dhombres, quoique très-zélé partisan du nouveau système métrique, conserve les anciennes divisions dans ses instrumens météorologiques, et la forme du tableau des résultats qu'il présente chaque année à l'académie.

» seule bonne (1). Mon premier but étant » de déterminer le climat de ce pays, je » dus nécessairement suivre le plan que j'a-» doptai et que je sis connaître à l'acadé-» mie; mais je voulais aussi faire servir les » matériaux que je rassemblais, aux progrès » de la science, et, pour cet effet, con-» vaincu de la grande utilité de la corres-» pondance que M. de Lamarck cherchait » à rétablir, et desirant de répondre à l'in-» vitation qu'il fait à tous ceux qui aiment » les connaissances utiles, j'ai toujours noté, » dans la colonne des points lunaires, les » changemens de constitution et les saisons » météoriennes qu'il a établics. Mes registres » sont conpés par des lignes bleues qui di-» visent chaque mois aux équinoxes lunaires; » d'autres lignes en rouge, qui limitaient d'a-» bord les mois républicains, limitent encore » aujourd'hui les mêmes divisions, que cet » auteur appelle mois météorologiques, et qu'il » désigne par des noms tirés des signes du » zodiagne qui y correspondent. Par ce

⁽¹⁾ M. Cotte a pris la peine de recopier, sur douze cents tableaux, trente-deux années d'observations météorologiques. Journal de physique, tom. 53, pag 221.

» moyen,, il est aussi facile de recher-

» cher, dans mes tableaux, l'influence des

» déclinaisons lunaires, que de faire la réca-

» pitulation des indications extrêmes et moyen-

» nes des variations de mes instrumens. »

La théorie de M. de Lamarck étant entre les mains de tous les physiciens, nous nous dispenserons d'en exposer ici les principes. La nature et les limites de notre travail nous interdisent de suivre M. Dhombres dans les détails de ses observations pendant les quatorze constitutions lunaires des six premiers mois de cette année: nous sommes donc forcés de nous borner à indiquer, dans la table suivante, la discordance ou la concordance des résultats, avec les principes de M. de Lamarck.

On voit, par cette récapitulation, qu'elle est très-favorable aux idées de M. de Lamarck, puisque, de quatorze constitutions lunaires, neuf s'y rapportent plus ou moins. Parmi ces neuf, celles des 22 avril, 6 mai et 30 juin y sont sur-tout très-concordantes.

M. Dhombres termine son mémoire par un tableau comparatif de ses observations avec les probabilités présentées par M. de Lamarck dans son annuaire météorologique de 1808. Il serait trop long de rapporter ici l'ensemble de cette comparaison: voici seulement celle d'un mois pris au hazard; elle suffira pour faire connaître la marche qu'a suivi notre académicien.

2. me MOIS D'AUTOMNE, SCORPIONNAIRE. Du 23 oct. au 21 nov. inclusivement.

Probabilités (page 66) de l'annuaire météorologique.

EXTRAIT de mes observations.

Le 23 octobre est un jour menaçant, à cause du 1. er octant de la lune: c'est principalement dans l'après-midi que le mauvais temps pourra se faire ressentir, Il avait plu le 22 matin; à 9 h. le ciel s'était éclairei; le reste du jour et le 23 il fit très-beau, le ciel était bleu avec de gros nuages blancs; le soir le vent et, même dès la nuit du 22 au 23, on sera exposé à avoir des vents tempétueux.

Les après-midi du 24 et du 25 ne seront guères plus belles que celles du 23.

Le 26 octobre, arrive lo 1.er quartier dans la matinde: ce point produira vraisemblablement peu d'effet, sa situation n'y étant pas favorable.

Le 30 octobre, la matinée sera incertaine ou un peu menaçante à cause du 2,nº octant.

Le 3 novembre, arrivent la pleine lune, l'apogée et le contre-nœud: il est probable que l'arrivée de ces points réunis produira du mauvais temps, comme de la pluie, et peut-être quelque vent impétueux.

soufflait légèrement du nord.

Le 24, le temps fut trèsbeau et l'air calme; il tomba un peu de bruine le 25 matin; de 9 h. jusqu'à midi le ciel fut nuageux par intervalles; enfin l'après midi, un vent du N. O. dissipa tous les nuages.

Le 26, le ciel fut couvert et nuageux le matin et le soir; il y eut quelques éclairs vers le milieu du jour; il tomba 4 l. d'eau la nuit suivante.

Le 30, pluie avant le lever du soleil: tout le jour, la nuit suivante et le lendemain, le gardon crût considérablement.

Les quatre premiers jours de novembre furent couverts, nuageux et pluvieux; le vent souffla de l'est ou du S. E. et du sud dans les couches supérieures de l'atmosphère; le 4 après midi le vent tourna au nord, et il fit beau le 5; mais cela ne dura pas: le sud supérieur régnait toujours, il plut la nuit du 6 au 7 et, par intervalles, les cinq jours suivans.

Du 8 au 11, il serait possible qu'on eût un temps assez beau, et un peu de froid. Il fit de fortes averses la nuit du 9 au 10; le thermomètre marquait + 9° à son minimun.

Le 11 novembre, l'arrivée du dernier quartier menace de mauvais temps, comme un peu de neige dans la matinée; cependant, comme ce point tombe loin des absides et des nœuds, il pourra donner lieu à une augmentation de froid, et à un baromètre plus élevé.

Le 11, temps couvert, un peu de bruine le matin, éclaircis par intervalles, nord faible, thermomètre 19° au lever du soleil.

Les 12 et 13 furent trèsbeaux, le dernier jour il tomba de la gelée blanche.

Le 14 et sur-tout le 15 novembre, le temps sera menaçant, sur-tout dans la matinée: si l'on n'a point de neige, on aura au moins un temps couvert et brumeux. Ces deux jours furent trés. • beaux, il tomba une forte rosée le matin.

Le 17, jour du périgée et du nœud, et le 18.me Le 16 fut nuageux; l'air était calme près de la terre;

jour de la nouvelle lune, font craindre de très-mauvais temps; mais la rapidité du mouvement de la
lune dans son orbite pourra
affaiblir les influences de
ces deux points, et en diminuer l'intensité: néanmoins il est très-vraisemblable que, du 17 au 19
inclusivement, le temps
sera mauvais.

mais la direction des nuages indiquait, le matin, le S. E., et de midi jusqu'au soir le S. : les deux jours suivans furent couverts; il fit une averse le soir du 17, mais qui ne dura guères ; le vent souffla très-fort du S. E. toute la nuit, ainsi que la matinée du 18; ce jour-là à 2 heures le vent inférieur venait de l'ouest et il passa au N. O. au coucher du soleil; le 19 fût beau et calme , le 20 couvert par l'effet d'un nord supérieur.

Le 21 novembre, jour du 1.er octant, le mawais temps sera encore à craindre, sur-tout dans l'aprèsmidi. Le baromètre baissera vraisemblablement, et on aura des temps couverts, pluvieux, ou du vent. Le 21, le ciel sut trèsbeau, le baromètrequi commença à remonter le 18 soir, continua graduellement; le nord régna depuis la veille, le beau temps revint.

Après s'être long-temps occupé de l'amélioration du haromètre, M. Dhombres applique cet instrument perfectionné, à l'un de ses plus heureux usages, la mesure des hauteurs. Fidelle aux intentions de l'académie, il s'est d'abord occupé à niveler le département du Gard, et à déterminer l'élévation de ses points principaux, depuis les bords de notre mer, jusqu'aux sommets de la Lozère.

M. Dhombres a fait précéder la table des hauteurs qu'il a présentée à l'académie, de quelques considérations sur sa méthode d'observer. Il est indispensable que nous les fassions connaître; mais leur auteur donne si peu au luxe du discours et à la vanité des paroles, que son travail ne saurait être analisé, puisque l'on ne saurait en rien retrancher d'inutile: nous devons donc nous borner à citer ce que nous ne pouvons abréger.

« La méthode de mesurer les hauteurs par » le baromètre, dit M. Dhombres, quoiqu'elle » ne donne pas des résultats aussi rigoureu-» sement exacts que les opérations trigonomé-» triques, suffit dans les recherches qui ont » pour objet la géologie et la géographie » physique. Elle offre encore l'avantage d'être » la plus simple, la plus commode et la scule » praticable dans quelques circonstances.

» Celui qui voyage pour observer la nature, » muni de son baromètre, peut calculer le » nivellement des pays qu'il a parcourus, et » l'élévation des sommets sur lesquels il a » gravi, s'il trouve un coopérateur dans l'une » des villes de son passage (1). Le goût des » sciences est assez répandu pour qu'on puisse » espérer de rencontrer facilement des ama-» teurs charmés de concourir à réaliser l'idée « des Deluc et des Laplace, qui ont proposé » de joindre à la longitude et à la latitude

^{(1) &}quot; M. de Zach a calculé des tables pour obtenir, " par une seule observation, la hauteur d'un lieu; il » en déduit comme exemple, la hauteur du Mont-Venn toux, qu'il trouve de 986,4 toises, c'est 50,6 toises de n moins que ce qu'a trouvé M. Guérin (fragmens d'une n topographie du département de Vaucluse), en se ser-» vant de la formule de Deluc, reconnue comme don-» nant les hauteurs un peu trop petites. Ces tables seront » sans doute très-utiles pour les observations faites sur » de hautes montagnes ou dans les ascensions aérostan tiques, et l'on doit savoir gré à leur illustre auteur » d'avoir cherché à suppléer à la nécessité des obser-» vations correspondantes; mais je ne les crois pas ap-» plicables aux petites élévations et au nivellement. A » Alais, par exemple, j'ai observé, à la même heure » de midi, le baromètre à 27 p. 11 l. 5, et le ther-" momètre à -+ 27, et à + 8,2, selon la saison; et " le baromètre à 27 p. 11 l. 1, et à 27 p. 5 l. 4, avec v la même température - 5, etc. Un voyageur pourn rait donc trouver la hauteur de cette ville plus conn sidérable que celle d'une des collines qui l'avoisinent, » s'il les mesurait à des époques différentes.

» d'un lieu, sa hauteur au-dessus du niveau » de l'océan.

» On a beaucoup écrit sur cette matière ; » tous les soins que demande la construction » des instrumens, toutes les précautions » qu'exigent les expériences, sont indiqués » dans les recherches sur les modifications de » l'atmosphère (1). L'auteur de la mécanique » céleste a trouvé depuis, dans la loi que suit » la dilatation de l'air, une formule plus » exacte; Ramond, qui l'a confirmée par l'ex-» périence, y a fait une légère correction; » Biot, enfin, pour en faciliter l'usage, a » publié une table qui donne immédiatement » les hauteurs des lieux, pourvu que l'on cor-» rige celles du baromètre au-dessus ou auu dessous d'une température donnée (2). · » J'ai suivi de mon mieux la route tracée » par ces physiciens; mais au risque de ré-

[»] péter des choses connues, je dois dire com-» ment j'ai mesuré les hauteurs dont je pré-(1) » Recherches sur les modifications de l'atmos-

^{(1) &}quot; Recherches sur les modifications de l'atmos" phère; par Deluc, tom. 3, pag. 310, édit. de 1784.

(2) " Mécanique céleste; liv. 10, chap. 4. — Mé" moire de Ramond; journal de physique, germinal an
" 13, pag. 264. — Astronomie physique de Biot;
" tom. 1.

* sente le tableau, et les rapporter avec dé-» tail, si je veux mériter quelque confiance. » J'ai pris, pour la hauteur du baromètre » à Alais, la movenne de six années d'ob-» servations faites trois fois par jour, qui est » 0,7504 mètres, que je réduis à 0,7500, » et qui donnent 142,585 mètres pour la hau-» teur où est mon instrument au-dessus de » la mer. J'ai trouvé par le nivellement qu'il » était à 2,340 mètres au-dessus de la place » pavée qui est devant la porte orientale de » l'église de St-Jean. C'est pour ce point in-» variable et qui est à peu près au centre de » la ville, que j'ai noté sa hauteur, celle des » eaux moyennes du Gardon ne pouvant être » regardée comme un terme fixe. La hauteur » des autres lieux désignés dans le tableau. » a été calculée d'après une observation si-» multanée faite dans mon cabinet, lorsque » leur distance horizontale n'était pas trop » considérable. Deluc était à douze ou treize » licues de son correspondant, lorsqu'il me-» surait les montagnes de Sixt. J'ai établi un autre observatoire fixe pour une distance de » dix lieucs. » Selon Ramond, l'heure de midi est la » plus convenable à la mesure des hauteurs;

» c'est la cinquième partie du jour, d'après » Deluc. J'ai noté l'heure qu'il était à chaque » station : j'ai fait les plus importantes entre » onze heures et une heure de l'après-midi. » Les effets de la température sur la co-» lonne d'air et sur celle du mercure en équi-» libre avec elle, sont soumis au calcul: on » a reconnu que la direction du vent pouvait, » en soulevant la première, faire varier son » poids et la hauteur du baromètre. On a » observé que le maximum de l'hygromètre » s'accordait ordinairement avec les abaisse-» mens du mercure...... Mais d'autres causes » ignorées peuvent influer sur l'atmosphère » et les instrumens. - J'ai joint à l'indication » du baromètre et des deux thermomètres » indispensables à chaque station, celle de » la situation topographique, et l'observation n des vents, de l'humidité et de l'état du ciel. » Quelques personnes placent le zéro de » l'échelle au point où le mercure abandonne » le réservoir ; d'autres , au-dessus de la con-» vexité qu'il y forme. - S'il y a des inconvé-» niens des deux côtés, il y en a plus sans » doute à garder le silence. Le point de dé-» part de mon échelle est à la surface du » bain dans lequel plonge le tube; il est clair » que, dans l'autre cas, on ne tient pas compte » d'un poids qui presse sur la colonne, et qui » varie dans la plupart des baromètres.

» La pureté du mercure, le poli, la net-» teté, le calibre, la différence de nature du » verre, l'air qui reste dans le tube ou qui » s'y introduit après qu'on l'a fait bouillir, » plus ou moins dilaté à température égale, » selon la grandeur du vide qui reste au-» dessus de la colonne, sont une source d'er-» reurs qu'il est presqu'impossible d'appré-» cier. - J'ai fait des expériences comparatives » avec du mercure revivifié du cinabre, de » celui du commerce, du même distillé, et » du mercure tenant en dissolution une cer-» taine quantité de plomb ; j'ai employé des » tubes de différens diamètres, de verre blanc » et de celui de nos verreries. Je ferai con-» naître mes résultats dans un autre mémoire : » il suffira de dire ici que j'emploie, pour » mes baromètres, des tubes de Paris, ceux » qui me paraissent les mieux calibrés; les » plus droits qui ont au moins 6 millimètres » de diamètre intérieur ; que je distille le mer-» cure dont je me sers, et que je le fais bien » bouillir dedans. Tous ceux qui ont décrit » cette manière d'en chasser l'air, disent qu'il

» faut laisser 2 ou 3 pouces vides, afin que » le mercure ne saute pas pendant l'opéra» tion, et qu'on achève ensuite de remplir » le tube. — Pour le faire bouillir tout du » long, je m'avisai d'un moyen bien simple: » je choisis un tube de 3 ou 4 pouces plus » long qu'il ne faut; j'opère à l'ordinaire, et » pendant que l'extrémité ouverte est encore » chaude, je la casse en y appliquant un peu » d'eau à demi-pouce au-dessous de ce qui » reste vide. Pour faire bouillir un tube qui » n'était pas trop long, j'y scellai un bout » de 5 pouces, qui se détacha très-facile- » ment après.

» La dissionté est d'avoir deux baromètres » dont la marche soit égale. Je me contentrai de citer, pour preuve de cela, le » baromètre que l'académie des sciences donna », au père Cotte: il sut construit par un habile artiste, sous les yeux de Lavoisier; il » a deux tubes plongés dans la même cuvette, et ils disserent de 7 à 8 centièmes de ligne. » Cette disserence ne provient pas de la division de l'échelle, ni du plus ou moins » de convexité du mercure au point du niveuau, ni de sa pureté; les tubes sont sentes siblement pareils: doit-on s'étonner, après

» cela, du peu d'accord qu'on trouve entre » des instrumens moins parsaits?

» Il faut cependant, pour mesurer les hau-» teurs, deux instrumens comparables, non-» seulement entr'eux, mais avec celui qui a » servi à déterminer les coefficiens des for-» mules qu'on emploîra pour calculer les ob-» servations; il faut encore, et c'est le plus » difficile, que l'un des deux soit portatif. S'il » a un réservoir, et que le mercure balotte, » il s'imprègne d'air, et les secousses finis-» sent par casser le tube ; c'est ce qui m'est » arrivé en portant le mien à cheval et au » trot: si le tube est fermé, la chaleur peut » raréfier le mercure, alors rien ne lui ré-» siste; dans un endroit moins chaud, il se » condense, et, si l'on ne s'en aperçoit pas, » l'air s'y introduit.

» Malgré toutes les précautions, l'air s'in-» troduit à la longue dans les baromètres; » ceux qu'on porte sur les montagnes, et qui » se soutiennent par conséquent plus bas, » perdent bientôt leur accord avec celui qu'on » a laissé dans la plaine (1): j'ai toujours cu

^{(1) »} V. Recherches de Deluc, et le traité et les minoires de météorologie du père Cotte; pag. 165, n et tom. 2, pag. 75.

» soin de comparer mes instrumens avant mon » départ et après mon retour.

» Le tube s'électrise par l'agitation du mer-» cure qui se tient alors plus élevé, et il » faut une heure ou deux, dit l'abbé Chi-» minello, pour que cette cause cesse: les » baromètres portatifs, dont les tubes sont » fermés, ne sont pas sujets à cet inconvé-» nient; dans une demi-heure au plus, ils ont » pris la température locale et on peut les » observer.

» Mon baromètre sédentaire est celui qui est » décrit dans la notice des travaux de l'acadé-» mie pour 1806. C'est un baromètre à double » cuvette, comme celui de Lavoisier; il en » diffère en ce que, dans celui-ci, c'était » le baromètre entier qui plongeait dans la » grande cuvette, d'où la petite sortait tou-» jours pleine: dans le mien, au contraire, » le tube et la petite cuvette sont fixes; la » grande qui est dessous, monte et descend, » remplit la petite jusqu'au point de départ » de l'échelle, et reçoit le mercure qui s'é-» chappe quand la colonne s'abaisse. Mon » baromètre portatif, avec lequel j'avais fait » plusieurs petites courses à pied, ne résista » pas à l'épreuve à laquelle je le soumis,

» comme je l'ai dit plus haut. Après plusieurs » tentatives, i'en ai fait un comme celui de » Humbold. Nollet, le premier, porta dans » ses voyages deux ou trois tubes pleins et » purgés, et un flacon de mercure. Pour se » procurer un baromètre, il ne s'agissait, » dit-il (1), que de verser du mercure dans » une boîte qui servait d'étui à son flacon; » il y plaçait un tube et mesurait la colonne » barométrique avec une règle. Il bouchait » ses tubes avec de la circ et de la vessie, » et ne dit pas comment il fixait l'échelle, » et comment il s'assurait de sa perpendicu-» larité. Le célèbre voyageur que j'ai cité, » ferme ses tubes par une vis de fer dont n la tête est carrée comme l'intérieur de la » cuvette qui est en forme de colonne; on n descend le tube au fond de cette cuvette » pleine; en le tournant, la vis se détache et » reste au fond; un robinet placé au zéro établit » un niveau constant; un pied et un aplomb » permettent de caler l'appareil au sommet » d'un rocher, et en plongeant plus ou moins » le tube, on augmente à volonté le vide » de Toricelli, qui est le même au gré de

^{(1) &}quot; L'art des expériences; tom. 2, pag. 321,

» l'observateur, quelle que soit la hauteur » du mercure: enfin il l'a tellement perfec-, » tionné, qu'on pourrait s'en servir, lors » même qu'il se dérangerait dans les déserts » du Thibet (1).

» Je me suis permis d'y faire quelques chan-» gemens. La vis de fer à tête carrée se ren-» versa un jour au-dessous du tube, et il » me fut impossible de le fermer. L'attraction » du mercure lui fait former un bourrelet au » point de niveau, et le robinet étant au » zéro, le baromètre indiquait une hauteur » un peu trop considérable. J'ai remédié à » ces inconvéniens, de la manière suivante : » j'ai fait en bois la douille qui est mastiquée » au bout du tuhe; elle porte une vis de » 15 millimètres de long; au lieu de l'écrou » taraudé dans la douille de fer de Humbold, » elle est percée de part en part, et de plus, » sur le côté, à 6 millimètres de l'épaule-» ment qui est garni d'un collet de cuir. L'écrou » se trouve dans la pièce carrée; on n'a pas » besoin, quand on veut ouvrir le tube, de » le dévisser tout à fait. Dès que le trou la-» téral communique avec le mercure de la

^{. (1) &}quot; Journal de physique; 1798, pag. 469.

» cuvette, le baromètre est en expérience; » la virole de fer ne pouvait pas être brasée, » puisqu'elle entre dans le mercure; il fallait, » pour la faire percer, un morceau massif. » Celle en bois est moins chère et plus facile » à faire; mais elle a un plus grand avantage, » l'écrou est percé, et j'ai collé un morceau » de peau sur l'ouverture, qui devient d'abord » convexe, quand le mercure se dilate, et » qui le laisse ensin passer à travers ses pores, » comme je m'en suis assuré en exposant un » tube ainsi fermé auprès du feu. La raré-» faction de ce fluide ne peut donc occasioner » aucun inconvénient : s'il en manque une » goutte quand il se condense, j'ouvre la vis » jusqu'à l'ouverture latérale; en tenant le » tube presque horizontalement, le vide est » alors plus grand et je le remplis, le sur-» plus s'échappe en serrant l'écrou.

» J'ai supprimé le robinet et agrandi l'ou-» verture faite à la ligne du niveau. Une se-» conde cuvette vissée sous la première, four-» nit du mercure à celle-ci, ou reçoit celui qui » tombe, selon que le baromètre monte ou des-» cend. J'ai fait la monture en forme de canne; » dans les petits voyages, je ne porte qu'un » tube, et je le porte ainsi plus commodément. » L'échelle est divisée en millimètres, et je » puis, à vue d'œil, en apprécier assez exacte-» ment un cinquième. Je sais qu'avec un No-» nius j'aurais eu plus de précision; mais je » n'ai pas voulu employer de cuivre dans la » construction de mes baromètres portatifs, et » d'ailleurs mon but n'est pas de comparer des » formules, et de vérifier jusqu'à quel point » elles approchent de la vérité: je m'estimerai » heureux si, dans le nivellement que je me » propose de faire de tout le département, » je ne commets pas d'erreur plus considé-» rable. »

C'est sans doute une heureuse idée, que celle des savans qui ont proposé de marquer sur des cartes géographiques la hauteur des terrains, ou du moins des principaux lieux; il est facile d'y parvenir au moyen de chiffres de couleur, ou de certains signes convenus; mais il faut auparavant déterminer les hauteurs. Dans les contrées civilisées de l'Europe, où tant d'hommes instruits cultivent les sciences physiques, il sera facile d'y parvenir, en France sur-tout; et si l'exemple de M. Dhombres est suivi dans les autres départemens, nous pouvons espérer d'avoir bientôt une carte de l'empire qui non-seu-

lement nous en offrira les plans exacts, mais nous en montrera encore, pour ainsi dire, les coupes et les élévations.

Des circonstances particulières ayant empêché M. Dhombres de terminer le tableau des hauteurs du premier arrondissement, joint à ce mémoire, il desire que cette partie du nivellement qu'il projette de faire, ne soit pas encore publiée.

M. Dhombres a été chargé de rendre compte à l'académie de deux mémoires sur les eaux de St-Laurent, département de l'Ardèche, de MM. Fuzet du Pouget et C. Colclough, associés.

- « Le succès, dit M. Dhombres, justifie ordinairement la confiance qu'on accorde à cette sorte de remède. Les eaux de St-Laurent, quoique moins célèbres que celles de Barège, de Bourbon, d'Aix, etc., ne leur cèdent point en propriétés, et leur voisinage les rend bien plus intéressanses pour notre département. »
- « M. du Pouget les considère en naturaliste et en médecin. Après quelques observations sur les eaux thermales en général, il trace la description topographique de St-

Laurent, et cherche ensuite à expliquer la première propriété de ses eaux minérales cette chaleur qu'il dit constante et uniforme depuis qu'elles sont connues. Il n'adopte point l'hypothèse qui l'attribue à la décomposition des pyrites. « Comment concevoir, dit-il, un » amas de pyrites en masses, assez considé-» rables pour échauffer, par leur décompo-» sition, le lit sur lequel coulent nos eaux » thermales? Comment concevoir que cette » décomposition (qui d'ailleurs a besoin de » l'action combinée de l'air et de l'eau) se » fasse dans un tel ordre et avec une telle » régularité, que le degré de chalcur des » eaux thermales ne varie point d'une manière » sensible? Comment, enfin, peut s'opérer, » dans le même lieu, une nouvelle organisa-» tion des substances minérales, suivie d'une » décomposition constante pour perpétuer le difficile, en effet, de répondre à ces objections; mais l'hypothèse qu'il préfère, les émanations centrales de M. de Mairan, ne nous paraît pas plus facile à concevoir. Il n'y a point d'observations, dit Kirivan (1),

^{· (1)} Estimation de la température de différens degrés de latitude, pag. 5.

qui nous apprennent que la température de la terre augmente en raison directe, de sa surface à son centre; nous sayons, au contraire, qu'à mesure qu'on approche du centre, cette chaleur diminue (1). Les profondeurs dans lesquelles on a pénétré, sont, à la vérité, bien petites, relativement au rayon terrestre ; la latitude , l'élévation audessus de la mer, la nature du terrain et plusieurs circonstances modifient la température que l'on éprouve dans les mines et dans les souterrains ; on a cependant reconnu qu'elle augmentait, dans un rapport qui n'est pas encore bien déterminé, en allant du pole à l'équateur, ce qui semblerait prouver qu'elle est principalement due à l'action du soleil. »

« M. Astruc attribue la chaleur des caux

^{(1) &}quot;
Gensane avait cru remarquer que la chalcur souterraine augmentait en raison de la profondeur des lieux où se faisait l'observation......; mais, soit que ses instrumens fussent inexacts, soit qu'il se fût glissé quelque erreur dans l'observation, soit que ce fait fût particulier à cette mine (Giromagui), on n'a rien observé de semblable dans les autres souterrains. Théorie de la terre, par de la Métherie; tom. 1, pag. 115. "

thermales, à une fermentation qui s'excite en elles-mêmes, par le mélange des principes qui les composent; il explique ainsi les observations qu'il a faites sur l'eau de Balaruc. Quoiqu'elle ait à peine, à sa source, le tiers de la chaleur de l'eau bouillante, elle demeure deux ou trois fois plus de temps à se refroidir, et elle ne bout pas aussitôt que l'eau froide d'un puits voisin (1): il serait curieux de répéter ces expériences à St-Laurent, et il suffit sans doute de les indiquer à nos confrères.»

* M. du Pouget traite, enfin, des propriétés médicales des eaux de St-Laurent, et de la meilleure manière de les administrer. Ici il n'y a plus de système; il ne présente que des faits bien constans, et ne cite pas de ces cures merveilleuses que l'enthousiasme attribue quelquefois aux eaux minérales. Nous ne pouvons pas, rapporter les nombreuses observations sur les maladies diverses auxquelles il a reconnu que ce moyen curatif était propre: ce sont les affections scrophuluses, catarrhales, rhu-

⁽¹⁾ Mémoires pour l'histoire naturelle de la province du Languedoc, pag. 300.

matismales, la paralysie, l'asthme, différentes maladies de la peau, des poumons et de l'estomac. »

- » Ces eaux procurent aux goutteux regardés comme incurables, un soulagement qu'une observation plus exacte du régime rendrait plus constant; elles facilitent l'évacuation des graviers, etc., etc. »
- » Mais, pour obtenir d'heureux effets de ce remède, il faut en user avec prudence, et suivre exactement le régime prescrit par un médecin éclairé. Quelques personnes exagérant les vertus de ces eaux, viennent les prendre sans consulter les gens de l'art, les appliquent souvent à des maladies auxquelles elles ne conviennent point, ou bien, ne suivant qu'une routine répréhensible, se gorgent de boisson, et restent trop longtemps dans le bain ou dans l'étuve. »
- " » Le gouvernement a voulu remédier à ces abus dangereux, en attachant à ces établissemens des médecins inspecteurs, et le choix de M. du Pouget doit faire espérer aux malades qui se rendent à St-Laurent, tous les secours qu'on pent attendre de ce remède actif et puissant. »
 - M. César Colclough, irlandais, qui, depuis dix-huit

dix-huit ans; voyage en France ou en Allemagne par amour pour les sciences, et qui réside aux Vans depuis quelque temps, après avoir décrit, comme son ami M. du Pouget, le site et les établissemens de St-Laurent, s'est occupé de l'analise des caux : nous rapporterons ici les essais auxquels il les a soumises, pour en faire connaître les principes. Il promet de nous en donner les proportions, après des expériences qu'il se propose de faire sur les lieux. en grand, à cause du peu de matières étrangères qu'elles contiennent. Il désirait que son travail ne fût rendu public qu'après ce second examen; mais nous avons pensé que son mémoire, formant une suite à celui de M. du Pouget, ne présentait pas moins d'intérêt, aucun chymiste ne nous ayant encore donné, de ces eaux, une analise aussi satisfaisante que la sienne. »

Propriétés physiques.

« Limpides , sans odeur , et presque sans » saveur : il faut avoir le goût bien délicat » pour les distinguer de l'eau des sources » voisines, lorsqu'elles sont à la même tem-» pérature.

» Elles laissent une concrétion calcaire » sur les endroits où elles passent, et un » dépôt limoneux au fond des flacons dans » lesquels on les garde quelque temps.

» La température de la source supérieure set 52°5 centigr.; celle de l'inférieure est » 50°: cette différence provient sans doute, » en supposant que ces deux sources aient une » même origine, d'une plus grande déperdition » de chaleur dans le trajet, ou de quelque » communication avec une source d'eau froide » qui, par une bizarrerie de la nature, sort » à côté, et dont on ménage l'écoulement, » de manière à former un bain pour les » pauvres, à une température convenable.

» J'ai trouvé la pesanteur spécifique de » cette cau refroidie 1,00051, l'eau distillée » étant prise pour l'unité.

Propriétés chymiques.

- » Elles colorent en bleu le papier Fer-» nambouc et celui de tournesol rougi.
 - » L'esprit de savon ne les trouble pas.
- » Les acides sulfurique, nitrique et mu-» riatique, et les carbonates alcalins, fixes

» et volatils, n'occasionent aucune altération.

» L'eau de chaux produit à la longue un » peu de précipité.

» L'eau de baryte en fournit tout de suite un » considérable qui est en partie soluble dans » l'acide nitrique, et paraît être du carbo-» nate et du sulfate de baryte.

» Les nitrates d'argent et de plomb, ainsi » que le muriate de baryte, ont clairement » démontré la présence de l'acide sulfurique.

» Un kilogramme de cette eau (pesé à 18° » de temp., le baromètre étant à 27 p.6 l.,) » dans laquelle j'ai versé, en excès, de l'oxa- tate d'ammoniae, a fourni lentement un » précipité d'oxatate de chaux, pesant 0,6 kil. « séché à 37°.

» J'ai mis dans une cucurbite de verre, » pareille quantité d'cau, ct après l'avoir » couverte d'une gaze double, je l'ai fait » évaporer; j'ai aperçu quelques flocons » quand elle a été réduite aux deux tiers, » et son goût m'a paru être celui d'une » faible solution de sulfate de magnésie. Je » continuai l'évaporation jusqu'à siccité, et » je ramassai le résidu que je fis sécher à » 100° de température, dans un creuset de » platine; il pesa 0,82 kil.; sa couleur était » grisatre; il s'est dissout, en partie, dans » l'acide nitrique avec effervescence, et les » réactifs les plus sensibles m'ont fait soup-» conner qu'il y avait quelques atomes de » fer, mais ne m'ont pas donné la plus » légère apparence de soufre.

Sciences mathématiques.

M. Tedenat, proviseur du lycée de Nismes; correspondant de l'institut de France, et associé de l'académie a dérobé quelques momens aux soins constans et éclairés qu'il donne à l'établissement qu'il dirige avec tant de succès, pour payer son tribut académique. Le choix du sujet qu'il a traité intéresse d'une manière spéciale le département du Gard, et, si c'est un hommage que M. Tedenat a voulu rendre à ses nouvaux concitoyens, c'est aussi un moyen de plus pour lui, de mériter leur reconnaissance à laquelle lui donne déjà tant de droits, l'ordre excellent qu'il a mis dans notre principale maison d'éducation publique, soit sous le rapport des études, soit sous celui plus important encore de la morale et des principes.

Les résultats du travail de M. Tedenat ont de plus un degré d'utilité tout particulier dans la circonstance présente, c'està-dire, au moment où l'on s'occupe avec activité du cadastre général et parcellaire du département.

» Un des objets les plus essentiels, dit » notre auteur, pour coordonner entr'eux » les plans des différentes communes, consiste » à déterminer la position d'un point particu-» lier de la commune, par rapport à la méri-» ridienne et à la perpendiculaire, à la méri-» dienne d'un point déterminé, pris dans une » autre commune, pourvu que l'on connaisse » la position de ce point, par rapport à la » méridienne et à la perpendiculaire à la » méridienne de l'observatoire de Paris.

» Nous choisirons pour point principal » dans le département, la tour de l'hor» loge de la ville de Nismes, parce que c'est » de cette tour que sont comptées la longi» tude et la latitude de cette ville; la pre» mière est, comme l'on sait, d'après les » observations de Cassini, 1° 58′ 39″; la » la latitude est 43° 50′ 12″.

» Mais je ne sache pas que la distance a de la tour à la méridienne et à la per-

» pendiculaire à la méridienne de l'obser-» vatoire de Paris, ait jamais été déterminée » d'une manière exacte et rigoureuse, et » j'ai cru rendre service aux géomètres qui » s'occupent du cadastre du département du » Gard, en la leur donnant déduite des for-» mules les plus exactes et les plus récentes. » J'ai sous les yeux la distance de l'ob-» servatoire de Montpellier, à la méridienne » de Paris, telle qu'elle est rapportée dans » le livre de la méridienne vérifiée ; je l'ai » calculée de nouveau, d'après les formules » dont je parle, et j'ai trouvé une différence » d'environ 768 t; elle provient de ce que » Cassini a supposé que la terre était par-» faitement sphérique, et que le degré moyen « était de 57050 t, ce qui n'est pas exact.

» Si la terre était parsaitement sphérique, » comme le suppose Cassini, le problème » n'aurait aucune difficulté; il suffirait de » connaître la différence en longitude et en » latitude, et le rayon de la terre, pour ré-» soudre le triangle sphérique nécessaire » pour cet objet.

» Si la terre est une ellipsoïde de révo-» lution, le calcul devient beaucoup plus diffi-» cile et plus compliqué, sur-tout si, pour » parvenir au plus grand degré d'approxi-» mation, on considère le triangle tel qu'il » est, c'est-à-dire, comme elliptique.

» Si la terre n'est pas un sphéroïde de » révolution, les méridiens et les perpendi-» culaires aux méridiens seront des courbes » à double courbure, et par conséquent bien » différentes des lignes géodésiques mesurées » sur la surface de la terre; mais celles-ci » seront toujours les lignes les plus courtes » qu'on puisse mener entre leurs extrémités.

» La difficulté d'évaluer ces lignes à double
» courbure serait jugée impraticable, si l'on
» ne savait que rien ne résiste en ce
» genre, à la sagacité de nos plus célèbres
» géomètres et astronomes: d'ailleurs, quoique
» la figure de la terre paraisse irrégulière
» et inconnue, on sait qu'elle ne diffère pas
» considérablement de celle de la sphère,
» et cette circonstance permet d'obtenir des
» résultats sinon mathématiquement rigou» reux, au moins d'une approximation suf» fisante pour les opérations les plus déli» cates. On peut d'ailleurs circonscrire l'er» reur, et marquer la limite qu'elle ne peut
» dépasser.

» Je n'entreprendrai pas de donner ici

» l'analise des savantes théories de Laplace;

» de Legendre, de Delambre, sur la fi» gure de la terre: je me hornerai unique» ment à présenter les formules nécessaires
» pour résoudre le problème qui nous oc» cupe, et à en faire une application par» ticulière à la détermination de la distance
» du point d'intersection de la méridienne
» et de la perpendiculaire de la tour de
» Nismes, à la méridienne et à la perpendi» culaire de l'observatoire de Paris.

- » Les pincipaux élémens qui entrent dans » les calculs sont la longitude et la latitude » des deux lieux, le rayon de courbure de » la courbe dans le sens du méridien, et » dans le sens perpendiculaire au méridien, » l'excentricité de la terre, ou ce qui en » tient lieu, la différence entre le rayon de » l'équateur et celui du pôle.
 - » Nous représenterons par
- » R, le rayon de courbure dans le sens du méridien;
- » R', le rayon de courbure dans le sens de la courbe perpendiculaire au méridien;
- » A, le rayon de l'équateur;
- » ce, la différence des rayons de l'équateur et du pôle.

- » L , la latitude de Paris ;
- » L', la latitude de la tour de Nismes ;
- » S, l'arc du méridien depuis l'équateur » jusqu'à l'observatoire de Paris;
- » S', l'arc du même méridien, compté depuis » l'équateur jusqu'à la tour de Nismes;
 - » on aura: » $R = \Lambda \left(1 - \frac{\alpha}{2} - \frac{3\alpha}{2} \cos 2L' \right);$
- » R'=A ($1 + \alpha \alpha \cos 2 L'$);
- » A = en mètres. 6375737 met..... Log. = 6,8045305;

en toises 3271226 t Log .== 6,5147105

- » $\alpha = \frac{1}{114}$;
- » L=48° 50′ 15":
- » L'== 43° 50′ 12":
- $v S-S'=(L-L')-\frac{1}{2}\alpha \sin(L-L')\cos$ $_{\rm a}$ (L+L')=5^g, 5564+ $_{\frac{1}{668}}$ sin. 5^g,
 - $\sim 556 \text{ X sin. 2}^{g}, 966 = 5^{g}, 55766.$
 - » Cet arc du méridien étant converti en
- » mètres, donne S-S'=555821 m. » Cherchons la distance de la même tour
- » au méridien de l'observatoire.
- » Si l'on désigne par 9 la longueur de l'arc
- » de la courbe perpendiculaire au méridien
- » de la tour et prolongé jusqu'au méridien
- » de Paris, et que P soit la différence, en
- » longitude, des deux mêmes méridiens, on

» aura tang. $\varphi = \text{tang. } 1^{\circ} 58' 39'' \text{ X} \cos$. » 43° 50′ 12″, on trouvera l'arc $\varphi = 1^\circ$ 25′

» 36"= 5136 secondes sexagésimales.

» On convertira facilement cet arc en mè-» tres, en multipliant ce nombre de secondes » par le rayon de courbure, et divisant par le » nombre de secondes contenues dans un arc » égal au rayon ; ainsi on aura,

» $\log. \varphi = \log. R + \log. 5136^m - 5,3144251$ n = 5,2071969.

» Or · ce nombre est le logarithme de » 161134^m 4; donc la distance de la tour » de l'horloge à la méridienne de l'obser-» vatoire de Paris, mesurée sur l'arc de la » ligne la plus courte, perpendiculaire au » méridien de Nismes, est de 161134m 4. » Si la terre n'est pas un sphéroïde de » révolution, comme les observations les » plus exactes semblent l'indiquer, la ligne » géodésique mesurée dans le sens du mé-» ridien, ne se consond plus avec la méri-» dienne ; celle-ci est une ligne à double » courbure, aussi bien que la perpendiculaire » à la méridienne ; mais il résulte des der-» nières formules de Legendre, insérées dans » les mémoires de l'institut, premier semestre » de 1806, que la différence entre les an» gles sphériques et sphéroidiques est moindre » de de de seconde sexagésimale dans le plus » grand des triangles qui ont servi à la nou- » velle mesure du méridien, et que la double » courbure n'altère pas, d'un centimètre, la » longueur du plus grand de tous les côtés » de ces triangles. M. Delambre est aussi » parvenu aux mêmes résultats par des con- » sidérations fort simples et fort élémen- » taires.

Conclusion.

	» Distance de	la tor	ır de	Nismes	à la per-
>)	pendiculaire p	assant	par	l'observ	ratoire : 🗸
	» En mé	tres .		5	55821 ^m 3.

» Distance à la méridienne :

« En mètres 161134^m 4.

» En toises 82675^t 5.

M. Gergonne a communiqué à l'académie un mémoire contenant le résumé d'une suite de recherches relatives aux réfractions terrestres, en général, et plus particulièrement au phénomène du mirage; nous allons essayer de faire connaître la substance de cet ouvrage, autant du moins que les bornes d'une analise peuvent le permettre.

M. Gergonne, après quelques réflexions relatives à l'admirable structure du seus de la vue, à l'immense étendue de la sphère d'action et à l'extrême variété des impressions que nous en recevons, observe que c'est en même temps celui de tous nos organes contre lequel nous sommes obligés de nous tenir le plus soigneusement en garde, à raison du grand nombre des illusions auxquelles il peut nous exposer: « de ces illusions, dit-il, plu-» sieurs sont l'ouvrage de l'art, et l'explica-» tion de celles-là ne saurait jamais présenter » de grandes difficultés, parce que les agens » qui les produisent et la manière dont ils » agissent, nous sont alors parfaitement con-» nus. D'autres, au contraire, nous sont of-» fertes par la nature; et comme, dans ce » cas, les causes qui les occasionent ne sont » souvent pas apparentes, un examen atten-» tif des circonstances qui les font naître, » les accompagnent et les modifient, peut » seul nous aider à remonter jusques aux » sources d'où elles dérivent, mais ne nous p y conduit pas toujours. »

Parmi les illusions de cette dernière sorte,

celle à laquelle on a donné le nom de mirage paraît être à M. Gergonne l'une des plus surprenantes; et ce qui l'a sur-tout engagé à en faire l'objet de ses recherches, c'est, dit-il, l'intérêt local qu'elle présente; le département du Gard étant, peut être, la seule contrée de l'Europe ou le mirage puisse annuellement être observé (1).

Avant d'entrer en matière, M. Gergonne croît nécessaire de donner d'abord une idée exacte du singulier phénomène dont il se propose de tenter l'explication; mais, n'ayant jamais eu l'occasion de l'observer par lui-même, il a recours à la description qu'on en trouve dans le Traité élémentaire d'astronomie physique de M. Biot, pag. 40, et qui est relative à la basse Égypte. Comme c'est principalement sur cette description, remarquable d'ailleurs par son extrême précision, que se fondent les raisonnemens et les calculs de

⁽¹⁾ On aperçoit le phénomène du mirage tous les étés, à l'époque la plus chaude du jour, au midi du département du Gard; près des satines de Peccais, dans une île formée par la Méditerranée et deux branches du Rhône, dont une est appelée le petit Rhône et l'autre le Rhône mort. Il se manifeste également dans l'île de la Camargue, près de l'étang de Valcarès,

M. Gergonne, nous croyons nécessaire de la transcrire ici en entier.

Le terrain de la basse Égypte est une vaste plaine parfaitement horizontale. Son uniformité n'est interrompue que par quelques éminences sur lesquelles sont situés les villages qui, par ce moyen, se trouvent à l'abri de l'inondation du Nil. Le soir et le matin l'aspect du pays est tel que le comporte la disposition réelle des objets et leur éloignement; mais, lorsque la surface du sol s'est échauffee par la présence du soleil, le terrain semble terminé, à une certaine distance, par une inondation générale. Les villages qui se trouvent au-delà, paraissent comme des. îles situées au milieu d'un grand lac. Sous chaque village, on voit son image renversée, comme elle parattrait effectivement dans l'eau: A mesure que l'on s'approche, les limites de cette inondation apparente s'éloignent ; le lac imaginaire qui semblait entourer le village se retire ; enfin il disparatt entièrement, et la même apparence se reproduit pour un autre village plus éloigné. Ainsi tout concourt à compléter une illusion qui est quelquefois cruelle, sur-tout dans le désert, parce qu'elle présente vainement l'image de l'eau, dans

le temps même où l'on en aurait le plus grand besoin.

La première réflexion que cette description fournit à M. Gergonne, c'est que, l'eau n'étant pas visible par elle-même, et sa présence ne pouvant être manifestée à notre vue que par les modifications qu'elle fait subir aux rayons de lumière qui nous viennent des autres objets, le phénomène du mirage doit consister uniquement en ce qu'audessous de chaque objet, on aperçoit son image renversée. Pour que ce phénomène ait lieu, il est donc nécessaire, et il sussit en même temps, que chaque point des objets visibles, et placés à une distance convenable, fasse parvenir à l'œil deux rayons, ou faisceaux de rayons de lumière différemment dirigés et faisant, au point où ils se réunissent, un angle d'autant plus grand que leur point de départ est plus élevé; et, comme ces deux rayons ne sauraient être rectilignes dans toute leur étendue, il est nécessaire que l'un d'eux, au moins, soit, dans son cours, détourné de sa direction naturelle : or, comme la réflexion et la réfraction sont les seules causes de nature à produire un pareil effet, M. Gergonne se croit en droit d'en conclure que c'est à l'une ou à l'autre que le mirage doit être attribué.

Mais, en recherchant de quelle manière la réflexion pourrait donner naissance à un semblable phénomène, M. Gergonne rencontre un grand nombre de difficultés, insurmontables pour la plupart. Il ne voit pas, en effet, où serait la surface réfléchissante, ni pourquoi elle ne jouirait pas, à toutes distances, de la propriété de réfléchir les rayons de lumière qui partent des objets; enfin il concoit encore moins pourquoi, dans cette hypothèse, le concours de la chaleur serait nécessaire pour la production du phénomène; et il pense conséquemment, que c'est uniquement dans la réfraction qu'il faut chercher la cause du mirage; « et combien cette opi-» nion n'acquiert-elle pas de poids, ajoute-» t-il, lorsque cette cause unique fournit une » explication exacte de toutes les circons-» tances du phénomène? Mais, quel sera le » milieu réfractant? Ce sera l'air que l'on » sait être extrêmement sensible aux impressions du chaud et du froid.

» Nous voila donc conduits, par ces cons » sidérations, continue M. Gergonne, à exa-» miner l'influence que doivent avoir, sur l'aspect » l'aspect des objets, les diverses modificavions que l'atmosphère peut accidentellement subir. Ce genre de recherches présente d'autant plus d'intérêts que, jusques
ici, on n'a presque uniquement considéré
les réfractions atmosphériques que sous le
rapport des corrections qu'elles nécessitent,
soit dans les observations astronomiques,
soit dans les opérations géodésiques, tandis
qu'elles peuvent donner lieu à diverses
sortes d'illusions tout à fait dignes de remarque.»

M. Gergonne se propose donc de traiter ce sujet avec quelque étendue, et de ne présenter le phénomène du mirage que comme l'un des nombreux corollaires de la théorie qu'il aura développée. Il commence par faire une récapitulation succincte des principes connus sur la réfraction de la lumière; soit qu'elle pénètre d'un milieu homogène dans un autre milieu aussi homogène, mais d'une nature différente de celle du premier; soit qu'elle traverse successivement une suite de milieux contigus; soit ensin qu'elle soit mue dans un milieu dont la puissance réfractive varie continuellement et par degrés insensibles. Il n'oublie pas de faire remar-

quer que tous les rayons de lumière qui, parvenus à la surface qui sépare deux milieux, pourraient, en vertu des lois de la réfraction, passer de l'un dans l'autre, n'y pénètrent pas en effet; et que plusieurs d'entr'eux se réfléchissent sur cette surface, comme ils le feraient sur une surface polie non transparente; mais il pense qu'on aurait tort de présenter ces rayons comme se dérobant aux lois qui maîtrisent les autres, attendu qu'ils ne font réellement que s'y soumettre d'une manière qui leur est propre (1). « Au surplus , ajoute-t-il , cette diversité de » direction de plusieurs rayons, qui sem-» blent d'ailleurs se trouver exactement dans » les mêmes circonstances, est peut-être un » des faits les plus surprenants de l'optique, » et n'a reçu, jusques ici, aucune explica-» tion satisfaisante. »

⁽¹⁾ Il arrive en effet, dans l'un et dans l'autre cas, que le rayon de lumière, avant et après son arrivée à la surface qui sépare les deux milieux, fait, avec la normale à cette surface, des angles dont les sinus sont dans un rapport qui ne dépend que de la nature des milieux qu'il traverse, rapport qui devient celui d'égalité, lorsque le rayon de lumière ne sort pas du milieu où il se trouvait d'abord.

Après ces préliminaires, et plusieurs autres remarques que nous sommes à regret forcés d'omettre, M. Gergonne s'occupe de la recherche de l'équation différentielle de la trajectoire que décrit un rayon de lumière dans l'atmosphère. En considérant les diverses couches d'air concentriques à la terre comme autant de surfaces planes horizontales, dans toute l'étendue desquelles la puissance réfractive est constante; supposition qui, dit-il, ne saurait s'écarter sensiblement de la vérité, lorsque les phénomènes sont circonscrits dans une étendue peu considérable; il trouve que la trajectoire, alors située dans un plan vertical, a pour équation;

$$r\left(\frac{\mathrm{d}y}{\mathrm{d}x}\right)^2 = A + z$$

x et y étant les coordonnées horizontale et verticale de la trajectoire, z la puissance réfractive de l'air à la hauteur y, et A et r deux constantes dont la première est arbitraire et dépend de la direction initiale durayon de lumière, et dont la seconde, essentiellement positive, est relative à l'intensité de la puissance réfractive, et ne peut être déterminée que par l'expérience. Cette

'équation ne saurait être généralement intégrée; mais, sous sa forme différentielle, elle donne lieu à plusieurs remarques importantes auxquelles M. Gergonne s'arrête d'autant plus volontiers, dit-il, que le nombre des cas où elle fournit une intégrale un peu traitable, est extrêmement limité.

M. Gergonne suppose d'abord que, de tous les points d'une verticale quelconque, situées dans le plan de la trajectoire, on a élevé dans ce plan à cette verticale des perpendiculaires proportionnelles aux puissances réfractives des couches de l'atmosphère, à la hauteur desquelles elles se trouvent situées; les extrémités supérieures de ces perpendiculaires sont sur une courbe qu'il appelle régulatrice, et dont la nature est étroitement liée à celle de la trajectoire. Il enseigne à déduire, avec la règle et le compas, soit la trajectoire de sa régulatrice, soit la régulatrice de la trajectoire à laquelle elle doit répondre : problèmes qui rentrent, comme on le voit, dans la construction des équations différentielles. Il observe qu'au surplus celle des deux courbes qu'on voudra se donner, n'est pas nécessairement assujettie à la loi de continuité, et peut être tracée à la main, d'une

manière tout à fait arbitraire, pourvu toutefois qu'elle remplisse les conditions qui dérivent de sa nature (1).

M. Gergonne, considérant que la trajectoire est une parabole dont l'axe est vertical, lorsque la régulatrice est une droite inclinée; et que, quelle que soit cette régulatrice, on peut toujours, sans erreur sensible, la considérer comme formée de diverses droites qui se succèdent sous divers degrés d'inclinaison; il en conclut que, dans tous les cas, on peut sensiblement considérer la trajectoire comme l'assemblage d'une suite d'arcs paraboliques tangents les uns aux autres, appartenant à des paraboles dont l'axe est vertical. Cette seule observation donne lieu à une foule de conséquences que M. Gergonne développe ; il fait, sur la relation entre la trajectoire et la régulatrice, diverses autres remarques, suffisantes, comme il l'observe, pour faire juger, à peu près, de la courbure de la trajectoire,

⁽¹⁾ La trajectoire, si elle est donnée, doit satisfaire à la loi de contiguité, et doit de plus être de nature à n'être coupée qu'en un seul point par une verticale. Quant à la régulatrice, elle peut être discontiguë, mais de manière cependant que toute horizontale la rencontre, et ne la rencontre qu'en un point.

lorsque la forme qu'affecte sa régulatrice est connuc. Il examine ce qui doit résulter pour la trajectoire de diverses sortes de points singuliers que peut présenter sa régulatrice; il s'arrête en particulier au cas où cette régulatrice présente un maximum; et considérant que, dans ce cas, la trajectoire doit serpenter indéfiniment autour de l'horizontale qui répond à ce maximum, il en déduit cette conséquence, assez singulière par la manière dont 'il y est 'conduit, qu'une équation différentielle de la forme

$$r\left(\frac{\mathrm{d}y}{\mathrm{d}x}\right)^2 = A + f(y)$$

ne saurait admettre d'intégrale algébrique, toutes les fois que la fonction désignée par f est susceptible d'un maximum; proposition qu'au surplus il faudrait bien se garder de renyerser.

Une question qui se présente naturellement ici, est celle de savoir dans quel cas deux rayons on faisceaux de rayons de lumière, partis du même point, pourront se rencontrer de nouveau. Cette question se trouve étroitement liée avec le sujet principal*du mémoire, puisqu'il ne peut y avoir mirage.

qu'autant que deux rayons de lumière, au moins; ont le même point de départ et le même point d'arrivée. M. Gergonne a bien aperçu le principe d'où dépend cette circonstance; mais il avoue qu'il n'en a pu trouver encore une démonstration directe et générale. Toutefois, il ne l'en regarde pas moins comme certain, et il l'énonce ainsi : pour que deux rayons de lumière, partis du même point, puissent de nouveau se rencontrer, il est nécessaire et il suffit que les différences secondes des puissances réfractives des diverses couches atmosphériques, ne soient pas continuellement de mêmes signes que leurs différences premières; les unes et les autres étant prises dans le même sens.

Avant de passer à la considération des cas particuliers, M. Gergonne croit convenable d'exposer d'abord le plan général de la méthode qui lui a paru la plus propre à déterminer, dans chaque hypothèse, les diverses modifications que peut subir l'apparence des objets, par l'effet du milieu interposé; et nous croyons devoir présenter, avec quelque étendue, cette partie de son travail. Il suppose, en premier lièu, qu'ayant intégré l'équation générale de la trajectoire, confor-

mément à la composition de z en y, on a obtenu pour son intégrale complette:

$$F (x, y, A, B) = 0$$

il détermine ensuite les deux constantes que renferme cette intégrale, par cette double supposition que le rayon de lumière parvient à l'œil, et qu'il y parvient dans une direction déterminée. Supposant donc, pour plus de simplicité, que l'œil est à l'origine du x et du y, et que m est la tangente tabulaire de l'angle sous lequel le rayon de lumière y arrive, il transforme cette équation en celle-ci:

$$f(x, y, m) = 0$$

considérant enfin m, dans cette dernière équation, comme une constante arbitraire, il cherche quelle valeur elle devrait avoir pour que le rayon de lumière qui parvient à l'œil, partit d'un point ayant pour ses équations x=a et y=b; ce qui le conduit, pour la détermination de m, à l'équation:

$$f(a, b, m) = o(M)$$

parvenu à cette dernière équation, il entre dans le détail suivant des considérations auxquelles elle donne lieu. Il observe d'abord qu'en comparant entre elles les deux équations

$$y = \frac{b}{a} x$$
 et $y = m x$

dont la première est celle de la droite qui va de l'œil à l'objet, et la seconde celle de la tangente menée par l'œil à la trajectoire, on peut toujours savoir dans quelle direction cet objet sera aperçu, et quel angle fera cette direction avec celle suivant laquelle il serait vu si le milieu n'existait pas, ou si sa puissance réfractive était constante. Il remarque ensuite que, pour certaines hypothèses, l'équation (M) pourrait être telle qu'en donnant à a et b des valeurs convenables, elle eût lieu, indépendamment de toute valeur de m, et qu'alors tous les rayons de lumière, partis d'un certain point, viendraient se réunir à l'œil, comme à un foyer commun, et y parviendraient dans toutes sortes de directions; en sorte que le spectateur serait à peu près dans le cas où l'on se trouve, lorsque, regardant des objets éloignés à travers une lentille, on place l'œil à son foyer. Il ajoute que, « comme, lors même que l'œil chan-» gerait de situation, le phénomène se re-» produirait pour d'autres points, il arriverait

» que le spectateur serait frappé d'une im» pression semblable à celle d'un brouillard
» qui, empruntant sa couleur de celle du
» point qui en produirait l'apparence, pour» rait en changer, lorsque l'œil se dépla» cerait ».

Si l'équation (M) passe le premier degré, on en doit conclure qu'en général plusieurs des rayons ou faisceaux de rayons de lumière; partis d'un même point, peuvent parvenir à l'œil, et qu'ainsi le spectateur peut apercevoir plusieurs images des objets convenable. ment situés. Mais le nombre de ces images pourra-t-il être quelconque? C'est ce qué M. Gergonne se propose d'examiner; « pour » le savoir, remarquons, dit-il, que, quelle » que soit la loi suivant laquelle la puissance » réfractive du milieu varie, on peut toujours, » dans le voisinage de l'œil, la considérer » comme constante; d'où il résulte qu'à peu de » distance du spectateur, les rayons visuels » peuvent, sans erreur sensible, être supposés » rectilignes, et que conséquemment ce spec-» tateur doit se trouver, à l'égard des objets » voisins, dans le même cas que s'il était » dans le vide où dans un milieu homogène » d'une densité constante : et comme alors il

» ne recevrait de chaque objet qu'une im-» pression unique, et en recevrait nécessai-» rement une, il est nécessaire d'en conclure » que l'équation (M) doit être de telle forme » que, sans déterminer les quantités a et b, » et en les supposant seulement renfermées » entre d'étroites limites, cette équation ait » une racine réelle et n'en ait qu'une seule; » elle ne peut donc être que d'un degré im-» pair; elle doit donc avoir, dans tous les » cas, un nombre impair de racines réelles » (1); d'où il résulte que généralement la » nature du milieu dans lequel des objets se » trouvent plongés, ne peut donner naissance » qu'à un nombre impair d'images de ces » objets ».

Geraisonnement, qu'on étendrait sans peine à un milieu dont la puissance réfractive varierait à la fois dans le sens horizontal et dans le sens vertical, semblerait n'être pas applicable au cas où la fonction z de y est discontinue: attendu qu'alors l'équation (M) peut prendre diverses formes pour différentes valeurs de b; mais si l'on considère, comme l'observe M.

⁽¹⁾ Quelques-unes de ces racines peuvent être égales, mais seulement pour des valeurs particulières de a et b-

Gergonne, qu'il est toujours possible d'assigner une fonction continue qui diffère si peu qu'on le voudra d'une fonction discontinue donnée, on en conclura que le principe est également applicable à cette circonstance; de manière que le seul cas qui semblerait pouvoir faire exception, est celui où la puissance réfractive subirait des changemens brusques et finis. M. Gergonne observe qu'au surplus ce principe remarquable suppose essentiellement que le milieu est indéfini, et qu'aucun obstacle étranger à ce milieu n'intercepte ni ne change la marche des rayons lumineux.

Mais, dans cette hypothèse même, les images pourront-elles être toutes visibles pour le spectateur? c'est ce qu'examine M. Gergonne: il remarque, à ce sujet, que, comme dans le vide ou dans un milieu homogène, les faisceaux lumineux qui partent de chaque point visible sont composés de rayons qui entrent dans l'ouverture de la prunelle, suivant des directions divergentes, les rayons de lumière partant d'un même point, ne peuvent en faire apercevoir l'image, qu'autant que les tangentes, menées par l'œil à ceux de ces rayons qui y parviennent, tendent à se réunir au-devant du spectateur, en un certain lieu

qui est en même temps le lieu apparent de cette image. Si donc ces tangentes ne concourent, au contraire, qu'au-delà du spectateur, l'image ne sera pas aperçue; à moins cependant qu'il ne se trouve en cet endroit une surface matte non transparente, sur laquelle se peindrait alors cette image, ainsi qu'il arrive dans la chambre obscure. M. Gergonne pense qu'on pourrait peut-être rapporter à ce cas plusieurs phénomènes décrits par les historiens, et trop souvent dénaturés par une superstitieuse crédulité; et qu'ainsi les signes aperçus dans le ciel n'auraient été que des images d'objets terrestres, peintes sur la surface des puages.

Les racines de l'équation (M), excepté une seule, pouvant être tantôt réelles et tantôt imaginaires, selon les valeurs qu'on attribuera à a et à b, il en résulte que les divers objets situés avec l'œil dans un même plan vertical, fourniront en général plus ou moins d'images au spectateur, selon leur situation par rapport à lui; et on peut desirer de connaître positivement combien chacun en pourra fournir: voici le moyen qu'indique M. Gergonne pour parvenir à ce but. Il suppose que les conditions de réalité des racines des facteurs

réels du second degré de l'équation (M), soient exprimées par cette suite d'inégalités: $f(a,b) < 0, f'(a,b) < 0, f'', (a,b) < 0, \dots$ alors, dit-il, si l'on construit une suite de

alors, dit-il, si l'on construit une suite de courbes ayant pour leurs équations

$$f(x,y)=0$$
, $f'(x,y)=0$, $f''(x,y)=0$, ...

et qu'il appelle des *limitatrices* des images, il arrivera que chaque objet fournira un nombre d'images surpassant d'une unité le nombre des limitatrices comprises entre lui et le spectateur. M. Gergonne remarque ensuite que toutes ces équations sont comprises dans l'équation unique:

$$f(x, y) \cdot f'(x, y) \cdot f''(x, y) \cdot \dots = 0$$

et qu'on parvient immédiatement à celle-ci, en éliminant m entre l'équation (M) et sa différentielle prise par rapport à cette lettre, et changeant ensuite a et b en x et y dans l'équation résultante.

Tout ce qui précède suffit pour déterminer le nombre des images de chaque objet, et la direction suivant laquelle chacune de ces images sera aperçue; mais il est nécessaire de plus de connaître précisément le lieu de l'image de chaque point: pour y parvenir, M. Gergonne prend ce point pour origine, ct, parmi les trajectoires qui en partent, il en considère deux; l'une passant par l'œil, et l'autre par un point voisin quelconque, formant ensuite les équations des tangentes aux trajectoires en ces deux points, et déterminant les équations de l'intersection de ces deux tangentes: ces équations, en y supposant que les deux points se confondent, deviennent celles du lieu de l'image dont la situation, par rapport à la trajectoire, fait connaître si cette image peut ou ne peut pas être aperçue.

Quant au sens suivant lequel chaque image doit se présenter à la vue, on parvient à le connaître, en considérant si une plus grande élévation attribuée à l'un des points de l'objet, élève ou abaisse l'image de ce point; car il est clair que l'apparence de l'objet sera directe dans le premier cas, et renversée dans le second. On pourra même, ayant les équations générales de l'image d'une ligne quelconque, droite ou courbe; et si l'on détermine, par cette voie, les images d'une suite de droites tant horizontales que verticales, lesquelles seront des courbes qui se coupe-

ront, on pourta facilement, à l'aide de ces courbes, tracer les images des objets de quelque étendue, ainsi à peu près qu'on le pratique pour les anamorphoses.

« Je viens d'indiquer, dit M. Gergonne, a le cadre qu'on aurait à remplir, pour cha-» que forme particulière qu'on voudrait as-» signer à la fonction z; mais, d'un côté, » le nombre des formes possibles de cette » fonction est illimité, et d'un autre, elles » conduisent, pour la plupart, à des fornules non intégrables algébriquement, ou à des équations très-compliquées et d'au-» tant plus difficiles à manier, que, dans les » recherches de cette nature, on ne peut » guère se permettre de substituer des approxi-» mations à un calcul rigoureux : on est donc » forcé, pour ainsi dire, de se borner à un » petit nombre d'hypothèses; mais, pour en » mieux diriger le choix, il convient de le » faire précéder de quelques considérations » sur la constitution physique de l'atmos-» phère ».

M. Gergonne s'occupe donc de ces considérations; il suppose d'abord l'air simplement pesant et compressible, et observe que, s'il n'avait que ces seules propriétés, le mirage scrait

scrait impossible; attendu qu'alors les hauteurs des couches atmosphériques, prises négativement, étant les logarithmes de leur densité, les premières et secondes différences des puissances réfractives, prises de haut en bas, seraient constamment négatives. Ayant ensuite égard à la force expansive de l'air, et à l'action de la chaleur sur lui, il remarque que l'ignorance où nous sommes relativement à la manière dont cette chaleur se propage, d'une conche à l'autre, ne nous permet pas de déterminer exactement la loi suivant laquelle varie la densité des couches atmosphériques, en vertu de cette cause. Il montre ensin que, dans ce cas, on ne saurait tirer aucun parti, soit de la méthode employée pour mesurer les hauteurs à l'aide du baromètre et du thermomètre, soit de celle par laquelle on calcule les réfractions astronomiques, attendu que ces méthodes sont, l'une et l'autre, incertaines, lorsqu'on les applique à des objets peu élevés, et que d'ailleurs elles sont relatives à l'état habituel de l'atmosphère, tandis qu'il s'agit ici des circonstances extraordinaires dans lesquelles il peut accidentellement se trouver.

« Quoi qu'il en soit, ajoute M. Gergonne,

» on sent que, lorsque le sol est échauffé » par les rayons du soleil , la chaleur qu'il » a acquise, sur-tout si elle ne peut se trans-» mettre facilement à une grande profondeur, » doit en partie se communiquer à la couche » d'air qui est en contact avec lui ; que celle-ci » doit en céder une portion à la couche im-» médiatement supérieure, et ainsi de proche » en proche, jusqu'à une hauteur peu con-» sidérable, ou, à raison de la très-faible » faculté conductrice de l'air, l'effet de cette » transmission doit cesser d'être sensible ». M. . Gergonne conclut de la que, près de la terre, les secondes différences des puissances réfractives, naturellement négatives, peuvent, par l'action de la chaleur, devenir nulles et même positives; mais que, comme jamais les variations de cette puissance ne sauraient être très-rapides, on s'écartera peu de la vérité en supposant que, dans les basses régions, la densité de l'air, et conséquemment sa puissance réfractive est constante, ou qu'elle varie suivant une progression par différences, ou ensin que le milieu est divisé, par un plan horizontal, en deux portions telles que dans l'une la densité varie en progression par différences, tandis que, dans l'autre, elle est

constante ou variable suivant une autre progression aussi par différences. Cela revient, comme l'on voit, à supposer que la régulatrice est une droite, verticale ou inclinée, ou qu'elle est composée de deux droites dont l'une est inclinée, et dont l'autre est ou verticale ou plus ou moins inclinée que la première; ce qui se réduit encore à supposer que la trajectoire est une droite ou une parabole, ou qu'elle est formée d'un arc de parabole prolongé de part et d'autre, suivant les tangentes à ses extrémités, ou suivant des arcs d'une autre parabole, d'un paramètre différent du sien.

M. Gergonne analise tous ces différens cas avec beaucoup de détail, en suivant exactement pour chacun d'eux la méthode générale qu'il s'était d'abord tracée, et que nous avons fait connaître. Le cas où la densité du milieu est constante, ou varie suivant une seule progression par différences; celui où cette densité, d'abord décroissante vers la terre, devient ensuite constante, ou décroît moins rapidement, ou même devient croissante; et enfin celui où la densité, d'abord constante, vers la terre, croît ensuite de bas en haut, ne donnent lieu à aucun phénomène remar-



quable. Le cas où la densité, d'abord constante vers la terre, décroît ensuite de bas en haut, et celui où cette densité, d'abord croissante de bas en haut, devient ensuite constante, donnent lieu au phénomène des trois images: pourvu que l'œil et l'objet ne soient pas tons dans le milieu variable. De ces trois images, l'une des extrêmes qui est directe, et l'intermédiaire qui est renversée, sont toutes deux visibles, tandis que la troisième, qui se forme au-delà du spectateur, ne peut être aperçue qu'autant qu'il se trouve, en l'endroit où elle est formée, une surface propre à la recevoir. Les mêmes choses ont encore lieu dans le cas d'un milieu composé de deux parties, variant de densité suivant deux progressions différentes : pourvu que l'œil soit dans l'un de ces milieux, et l'objet dans l'autre; mais s'ils sont tous deux dans le même milieu, le nombre des images pourra s'élever jusqu'à cinq. Le tracé des limitatrices prouve au surplus que, dans chaque cas, le phénomène de la multiplicité des images ne peut avoir lieu que pour des objets convenablement situés. M. Gergonne remarque ensin que, dans le cas où, vers la terre, la densité du milieu est décroissante, les trajectoires décrites par les rayons de lumière, ayant leur convexité tournée du haut en bas; plusieurs d'entr'elles peuvent être interceptées par le sol: circonstance qui réduit nécessairement le nombre effectif des images, et peut le rendre beaucoup moindre que la théorie ne l'indique.

M. Gergonne termine l'examen des cas particuliers, par la considération de celui où la régulatrice est une parabole ayant son axe horizontal, et où par conséquent la puissance réfractive décroît, de part et d'autre, d'un certain plan, dans le rapport des carrés des distances des couches atmosphériques à ce plan. Il prouve qu'alors, en général, chaque objet ne fournit qu'une image unique; mais que cependant, quelle que soit la situation du spectateur, il y a toujours une suite de points isolés qui jouissent de la propriété de faire parvenir à son œil, dans toutes sortes de directions, tous les rayons de lumière qui en partent; en sorte que le spectateur doit voir ces points partout. M. Gergonne, observe, au surplus, que les mêmes apparences auraient encore lieu, là quelques légères modifications près, si la régulatrice n'était pas exactement une parabole.

« En comparant actuellement, dit M. Ger-» gonne, les diverses hypothèses que j'ai suc-» cessivement établies, et les illusions qui » leur répondent, avec la description que j'ai » rappelée, au commencement de ce mémoire, » du phénomène du mirage, il n'est pas dif-» ficile de reconnaître à laquelle de ces hy-» pothèses ce phénomène doit être rapporté. » Voici donc de quelle manière il me semble » devoir être expliqué. Le matin, lorsque le » sol n'est pas encore échauffé, la densité » de l'air va croissant vers la terre, mais d'une » manière si peu sensible que, dans les li-» mites qui embrassent l'œil et les objets qu'il » peut apercevoir, il est permis de la con-» sidérer comme constante; alors donc l'as-» pect du pays est tel que le comporte la dis-» position réelle des objets et leur éloignement; » mais, lorsque le sol s'est échaussé par la » présence du soleil, il communique une partie » de la chaleur qu'il a acquise, à l'air qui » est en contact avec lui; et cette chaleur, » se transmettant de proche en proche, di-» late le milieu jusqu'à une certaine hauteur, » probablement peu considérable, au-delà » de laquelle sa densité est sensiblement uni-» forme, tandis qu'au contraire elle décroît

» continuellement vers la terre (1). Il arrive » donc que, parmi les rayons de lumière qui » partent des objets suffisamment éloignés du » spectateur, et placés à une hauteur con-» venable, ceux qui, à raison de leur incli-» naison, ont une vîtesse verticale peu con-» sidérable, venant à pénétrer les couches » inférieures de l'air, sont attirés par les cou-» ches supérieures, plus denses, dont l'ac-» tion parvient bientôt à éteindre cette vî-» tesse, et à leur en faire ensuite acquérir » une autre de bas en haut ; il arrive donc » que ces rayons, dont la direction était d'a-» hord sensiblement rectiligne, après avoir » décrit dans le milieu variable une courbe » convexe vers la terre, se relèvent et re-» passent dans le milieu constant où ils pren. » nent de nouveau la direction rectiligne, » sclon laquelle ils parviennent enfin à l'œil du » spectateur. Dans le cas le plus ordinaire, n le spectateur recevra par cette voie une » image renversée de l'objet : indépendam-

⁽¹⁾ Il est probable qu'alors il s'établit deux courans, l'un ascendant, formé par l'air dilaté, et l'autre descendant, formé par l'air des régions supérieures, qui vient le remplacer; et cela doit contribuer à empêcher la dilatation de s'étendre à une grande hauteur.

» ment de l'image directe qui lui parviendra; » par l'entremise des rayons de lumière en-» tièrement situés dans le milieu constant; » il verra donc simplement au-dessous de cha-» que objet, son image renversée, comme elle » paraltrait effectivement dans l'eau; et comme » cette double impression ne pourra avoir lieu » que pour des objets sussisamment distans » du spectateur, il arrivera qu'à mesure qu'il » avancera, les limites de l'inondation appa-» rente s'éloigneront; mais alors le phéno- . » mène se reproduira pour d'autres objets » plus éloignés; et, ce qui achèvera sur-tout » de compléter l'illusion, c'est que l'air, près » du sol, étant dans une agitation continuelle, » l'image renversée qu'on observera au-dessous » de chaque objet, au lieu d'être immobile » comme l'objet même, éprouvera une sorte » de mouvement d'ondulation, parcil à celui » que produit l'agitation de la surface de l'eau, » sur les images des corps qui s'y réfléchissent. » Mais comme, parmi toutes les trajec-» toires qui, partant d'un même point, pé-» nètrent dans le milieu variable, on en peut » trouver deux qui parviennent à l'œil du spec-* tateur, il arrivera, si la disposition du sol n'y apporte point d'obstacle, qu'outre l'i» mage renversée située au-dessous de l'objet, » il s'en formera encore une autre en l'air » derrière le spectateur, laquelle sera ren-» versée comme la première, mais qui ne » pourra être visible qu'autant qu'il se trou-» vera, au lieu où elle sera située, une sur-» face propre à la recevoir : condition qui » doit rendre extrêmement rare l'appari-» tion de cette image.

» Si les causes que je viens d'assigner au
» phènomène du mirage, sont les véritables,
» comme il y a tout lieu de le croire, la
» dilatation de l'air voisin du sol ne doit pas
» s'étendre sensiblement jusqu'a la hauteur de
» l'œil du spectateur, et les limites de l'inon» dation apparente doivent se resserrer, à
» mesure que la chaleur reçoit de nouveaux
» accroissemens; de manière qu'on pourrait,
» en quelque sorte, mesurer la marche du
» phénomène, au moyen d'un thermomètre
» suspendu librement à quelques pouces du
» sol.

" "On peut donc affirmer que, dans tout pays

n qui présentera de sastes plaines parfaite
ment horizontales, bien unies, propres à

n s'échauffer fortement à une profondeur d'ail
leurs peu considérable, par l'action des

» rayons solaires, et à céder facilement la » chaleur acquise, aux conches inférieures » de l'atmosphère; on peut affirmer, dis-je, « que, dans un pays ainsi disposé, le phé- » nomène du mirage aura lieu journellement, » pendant l'été, à l'époque la plus chaude » du jour, pourvu toutefois que la latitude » de ce pays ne soit pas trop considérable; » et on sait, en effet, que ce n'est communément que dans de des méridio- » nales que ce singulier phénomène se manifeste.

» Cependant, comme je n'ai fait entrer en » compte que les variations de la puissance » réfractive de l'air, qui ne dépendent que » de son plus ou moins de densité, et comme » sa composition chimique peut en occasioner » d'autres plus considérables encore, il ne » serait pas impossible que, dans des cas très- » rares à la vérité, le même phénomène se » manifestât à des latitudes plus éleyées.

» Telles sont les causes que je crois devoir » assigner au phénomène du mirage et à tous » les phénomènes analogues; je ne prétends » pas nier absolument que les mêmes appa-» rences ne puissent être dues à des causes » différentes de celles-là; mais j'avoue qu'elles » me sont inconnues; et, ce que je crois au » moins pouvoir affirmer, c'est que celles que » j'indique, sont de nature à se réaliser, et que » le phénomène du mirage doit nécessaire- » ment en résulter. Je sais que M. Monge a » traité le même sujet, dans le premier vo- » lume de la décade égyptienne; mais n'ayant » pu encore me procurer cet ouvrage, j'ignore » absolument quel rapport il peut y avoir, » sur ce point, entre mes idées et celles de » cet illustre géomètre.

» Je n'ai, au surplus, considéré, dans tout » ceci, que ce qui se passe dans les basses » régions de l'atmosphère; divers météores » semblent indiquer assez qu'il en est tout » autrement dans les régions plus élevées, et » que la constitution de l'air peut souvent y » être fort différente de ce qu'elle est près » de la terre. Les expériences faites sur l'air » recueilli par M. Gai-Lussac, à plus de 6,000 » mètres d'élévation, ne sauraient être d'aucun » poids contre cette assertion; car, d'une » part, il ne s'agit ici que de circonstances » accidentelles, et, d'une autre, il est évident » que, par exemple, de grandes masses de » gaz hydrogène, dont la puissance réfracp tive est plus que sextuple de celle de l'air

» commun, doivent se tenir en équilibre à

» des hauteurs bien supérieures à celle où

» peut parvenir un ballon rempli du même

» gaz. Serait-il donc déraisonnable de croire

» qu'un grand nombre de phénomènes, fort

» différens d'ailleurs de celui du mirage, tels,

» par exemple, que les parélies et les pa-

» rasélènes, ont comme lui leur source dans

» la réfraction? »

Quelque nombreux que soient les détails dans lesquels M. Gergonne est entré, il croit être bien loin d'avoir épuisé la série des phénomènes remarquables auxquels les réfractions atmosphériques peuvent donner naissance; et quelque simples que puissent paraître ses méthodes, il croit entrevoir qu'on pourrait leur en substituer de plus satisfaisantes encore. Nous avons cru devoir donner à l'analise de son travail une étendue suffisante pour mettre les physiciens géomètres à portée de suivre ses indications et ses calculs, de reprendre les choses où il les a laissées, de les envisager sous de nouveaux rapports, et de remplir ainsi le vœu qu'il manifeste luimême. « Mon but sera rempli, dit-il, en ter-» minant son mémoire, si le peu que j'ai dit » sur la question qui fait l'objet de cet essai,

» sussit pour éveiller la curiosité des savans, » et peut engager quelque habile analiste à » reprendre la même question, pour la traiter » d'une manière tout à la sois plus élégante, » plus générale et plus complette. »

La mémoire de M. Gergonne étant accompagné d'un grand nombre de planches, nous avons cru devoir au moins placer à la suite de cet extrait, celle qui présente les circonstances du cas le plus simple, où le mirage puisse avoir lieu, ainsi que les explications propres à en faciliter l'intelligence.

IIH' est l'horizontale qui sépare le milien supérieur, d'une densité uniforme, du milieu inférieur, dont la densité décroît rapidement vers la terre. On a cherché à rendre sensible par la gravure, cette différence d'état des deux milieux.

L'objet est en O, et le spectateur en S; un premier faisceau OPS parvenant à son œil, sans pénétrer dans le milieu inférieur, lui montre l'objet à sa véritable place; quant aux deux autres OP'S et OP'S, ils pénètrent dans ce milieu, mais le second plus que le premier; ils s'y courbent suivant deux paraboles ayant leur convexité tournée vers la terre, leur axe vertical et même paramètre; parvenus au sommet de leur courbure, ils se relèvent et, au sortir du second milieu, ils se prolongent en ligne droite jusqu'à l'œil.

Mais, tandis que les rayons du faisceau OP"S parviennent à l'œil sans se croiser, ceux du faisceau OP'S se croisent au contraire dans le trajet; et il arrive ainsi que, tandis que ces derniers parviennent à l'œil dans des directions divergentes, les premiers y arr.vent, au contraire, en convergeant; aussi, tandis que les prolongemens des uns concourent en O', les prolongemens des autres concourent en O", de manière que les uns paraissent venir du point O', et les autres aller au point O", où ils doivent se réunir en effet, si aucun obstacle ne s'y oppose.

Le spectateur doit donc apercevoir en O' une image du point O; mais, comme l'œil ne juge pas aussi bien de sa distance aux objets éloignés, que de la direction suivant laquelle il les aperçoit, et qu'à cet égard il fait presque toujours entrer dans son jugement des considérations étrangères à la sensation qu'il éprouve, il sera naturellement conduit à rapporter l'image O' en R au-dessous

du point O, et verra ainsi au-dessous de l'objet son image renversée, comme si cet objet se réfléchissait dans l'eau. A l'égard de l'image O'', comme elle ne se forme qu'après que les rayons ont dépassé le spectateur, elle ne sera visible pour lui, qu'autant qu'elle sera reçue par un nuage.

Si l'on construit la caustique relative au point O, on trouvera, pour cette courbe, une parabole ayant ses branches tournées vers le ciel, son axe sur la verticale OK, son paramètre quadruple de celui des trajectoires, et son sommet autant au-dessous de l'horizontale HH', que le point O est élevé audessus. Cette parabole passe donc par les points O' et O', et les droites SO' et SO' en sont des tangentes menées par l'œil.

Quant au lieu géométrique des images de tous les points de la verticale OK, c'est encore une parabole tournée dans le même sens que les autres, mais dont le paramètre est seulement double de celui des trajectoires, et dont l'axe est également distant de cette verticale et du spectateur. KO' et K"O" font conséquemment partie de cette parabole.

Il est presque superflu d'observer que, pour ne pas donner trop d'étendue à la planche, ou trop peu aux divers objets qui y sont représentés, on a été forcé de supposer à la puissance réfractive une intensité beaucoup plus grande qu'elle ne saurait l'être réellement; ainsi dans la réalité, les rayons de lumière doivent être beaucoup plus inclinés, et conséquemment les trajectoires doivent avoir une courbure incomparablement moindre que celle qu'on leur a donnée ici.

M. Gergonne a aussi lu à l'académie une notice sur la vic et les travaux de M. Jean-Louis Mahieu, professeur de mathématiques à l'école communale d'Alais, né en 1782 et mort le 13 août 1808. Ce jeune homme enlevé aux sciences dans un âge où tant d'autres donnent à peine des espérances, a obtenn, dans sa trop courte carrière, des succès dont une longue vie pourrait justement se glorifier, et son mérite justifie assez l'hommage public que M. Gergonne a voulu rendre à sa mémoire.

Le panégyriste de M. Mahieu le suit depuis ses premières études jusqu'à ses derniers travaux, depuis son adolescence jusqu'à la tombe prématurée qui s'ouvrit pour lui. On aime à le voir, au collége d'Alais et à l'école centrale

Le phénomène du Nirage danslhypothus d'un méteu dont la pubsance réfractive, constant dens les régions supéricares décrent vers la tère proportionnettement à la hauteur des conches horisontates au dessus du sot . \mathcal{H}

centrale du Gard développer graduellement l'étendue de son esprit et l'excellence de son caractère. On s'intéresse à ses succès dans l'enseignement, soit dans l'école du Vigan, soit dans celle d'Alais où le ministre, sur la recommandation de M. Dubois alors préfet de ce département, l'avait nommé à la chaire de mathématiques; car le jeune Mahicu, d'élève qu'il était, devint hientôt maître, et la sagesse de ses leçons, la solidité de son instruction rassurèrent hientôt contre les doutes que sa jeunesse eût pu faire naître. Il étonna par sa précoce maturité.

Aussitôt que M. Mahieu, presque encore enfant, cut jeté un premier regard sur les sciences exactes, le choix de l'étude de sa vie fut invariablement déterminé. M. Gergonne prend occasion de cet exemple pour combattre l'opinion de ceux qui prétendent que l'homme, également passible de tous tes sortes d'impressions, est uniquement le produit de son éducation. L'observateur attentif, que l'esprit de système n'aveugle pas, dit notre auteur, ne saurait se refuser à admettre chez chaque individu, une disposition organique qui, en lui rendant cerations études plus faciles, les lui rend en

» même-temps plus attrayantes ». Nous ajouterons que l'on ne saurait trop s'étonner que les philosophes qui ont défendu ou établi le système que notre académicien réprouve, se soient rangés d'ailleurs parmi les sages disciples de Locke, et aient admis comme une vérité constante, que toutes nos idées nous viennent de nos sens. Il y a ici contradiction évidente; dire que tous les hommes naissent avec une égale aptitude à tout, n'est-ce pas soutenir en d'autres termes, qu'ils naissent tous bruns ou blonds, également grands, également forts, et qu'il n'y a point d'aveugles - nés ?

Ce qui, dans l'ouvrage, que nous analisons, intéresse essentiellement le public et l'académie, est sans contredit le tableau des travaux mathématiques du jeune Mahieu: c'est la aussi ce que M. Gergonne a plus particulièrement développé; nous ne saurions sans l'altérer, rien changer ou soustraire de cette portion de sa notice; il faut ici l'entendre lui-même.

« La géométrie analitique avait pour le » jeune Mahieu un attrait tout particulier: bien » qu'il ne connût encore de cette science que » la partie relative à l'étendue à deux dimen-

» sions, il sentait parfaitement que des principes » et des procédés analogues devaient répondre » aux questions qui embrassent l'espace; mais » il était dépourvu de livres où il pût s'instruire » de ces procédés qui n'étaient alors consignés, » pour ainsi dire, que dans les collections aca-» démiques. Quelques indications que je lui don, » nai à ce sujet, dans le court espace d'une let-» tre, devinrent pour lui un trait de lumière: » des-lors, la théorie des points, lignes et sur-» faces dans l'espace, la recherche des condi-» tions qui déterminent leurs diverses relations, » la théorie de l'angle trièdre, celle du tétraè-» drc , la transformation des coordonnées, » même dans le cas le plus général qu'aucun » auteur n'avait alors traité; tout cela n'offrit, » pour ainsi dire, à M. Mahieu qu'un simple » sujet d'exercice. Peu de temps après parut » la géométrie analitique de M. Biot, qu'il se n hâta de se procurer, dans la vue d'y appren-» dre encore quelque choses. Excepté la théo-» rie des surfaces du second degré, m'écri-» voit-il, que je n'avais pu traiter d'une ma-» nière dont je fusse pleinement satisfait, il » n'est aucune des formules de M. Biot dont » je ne sois en possession, et j'en possède » un grand nombre d'autres qu'on cherche» rait vainement dans son livre. Au surplus, » ajoutait-il, je suis fort aise de n'avoir pas » eu cet ouvrage plutôt, je n'aurais peut-être » pas songé à chercher moi-même les choses » qu'il renferme, et je me serais ainsi privé » d'une véritable jouissance.

» M. Mahieu, dans la vue d'essayer ses » forces, s'occupa ensuite de la théorie analiti-» que des sections du cône oblique par un plan, » qu'il envisagea sons le point de vue le plus » général et qu'il suivit jusques dans ses moin-» dres détails : cet essai qui ne s'est point re-» trouvé dans ses papiers, sans doute à cause » du peu de prix qu'il y attachait, et qui ne » m'est connu que par quelques fragmens qu'il » en avait inséré dans les lettres qu'il m'écri-» vait, est sur-tout remarquable par la simplicité » des calculs et l'élégance des résultats. Dans la » même vue de s'exercer, il traduisit en analise » une grande partie de la géométrie descriptive » de M. Monge; il traita ensuite analitiquement » la perspective, la gnomonique et la construc-» tion des cartes géographiques, dans tous les » systèmes de projection. Dans tous ces essais, » M. Mahieu fait montre d'un grand talent à » manier l'analise, et d'un art tout particulier » à présenter les résultats de ses calculs sous

» une forme qui mette bien en évidence tou-» tes les vérités qui en peuvent être déduites. » M. Mahieu, en parcourant ces diverses » théories, devait naturellement rencontrer sur » sa route plusieurs théorèmes et problèmes cu-» rieux et utiles ; il crut devoir les réunir dans » un même recueil, auquel il donna pour titre: » Application des formules fondamentales de la » géométrie analitique à la résolution de di-» verses questions de géométrie. Rien n'est plus » propre à donner une idée de cet ouvrage, » qui peut être placé à côté de l'ouvrage du » même genre de M. Puissant, que le choix de » l'épigraphe; cette épigraphe, extraite de la » géométrie descriptive de M. Monge, est ainsi » conçue : Pour apprendre les mathématiques » de la manière la plus avantageuse, il faut que » l'élève s'accoutume, de bonne heure, à saisir la » correspondance qu'ont entr'elles les opérations » de l'analise et celles de la géométrie ; il faut » qu'il se mette en état , d'une part , de pouvoir » écrire, en analise, tous les mouvemens qu'il » peut concevoir dans l'espace, et de l'autre, de » se représenter perpétuellement dans l'espace, » le spectacle des mouvemens, dont chacune des » opérations de l'analise est l'écriture.

» Je n'entreprendrai pas ici de faire l'énu-

» mération de toutes les choses intéressantes » que renferme l'ouvrage de M. Mahieu. J'ob-» serverai seulement que plusieurs des recher-» ches qu'il contient, avaient été suggérées à » l'auteur par M. Maisonneuve, ingénieur atta-» ché aux mines du Vialas, (département de la » Lozère) avec qui il était en relation, et qui » consacre ses loisirs à la culture des sciences » spécialement relatives à sa profession. J'ob-» serverai encore que, M. Mahieu ayant beau-» coup acquis depuis la composition de cet ou-» vrage, on aurait tort de le regarder comme » la mesure de son talent ; il avait eu le pro-» jet de le recommencer, en lui donnant à la » fois plus d'étendue et une plus grande per-» fection; malheureusement il ne s'est retrouvé » que quelques feuilles du nouveau manuscrit; » mais l'ancien tel qu'il est, peut être livré à » l'impression, et mérite d'être favorablement accueilli.

"» M. Mahieu, passionné pour la géométrie

» analitique, souffrait impatiemment que, dans

» la solution d'un même problème, on accumu
» lât à la fois des méthodes d'analise et des con
» sidérations géométriques. Quelque estima
» ble que soit d'ailleurs le petit ouvrage de M.

» Puissant que j'ai cité plus haut, il n'est pas

» toujours à l'abri de ce reproche (1). On ne » doit donc pas être surpris de voir M. Mahieu » reprendre dans le sien, des questions déjà trai-» 'tées dans l'autre ; mais alors c'est toujours pour » les conduire à leur fin sans aucune considéra-» tion de figures ni de construction. Je citerai » pour exemplé le problème de la tangente » commune à deux cercles ; voici ce que M: » Mathieu m'écrivait à ce sujet : M. Puissant » ne trouve d'abord qu'un système de tangen-» tes : ce sont celles qui ont leur point de » concours sur le prolongement de la droite » qui joint les centres. Il dit ensuite à son » lecteur, qu'outre ces deux tangentes, il est » visible qu'il en existe encore deux autres » qui se coupent entre les deux cercles; mais, » tout esprit de rivalité à part, cette manière s de raisonner ne me paraît pas convenable; » on n'y reconnaît pas la généralité et la fé-» condité de l'analise. Ce n'est pas par l'ins-» pection d'une figure que l'on doit juger du » nombre des solutions dont un problème est » susceptible; c'est l'analise seule qui doit » nous l'apprendre ; et , lorsqu'elle reste » muette, c'est qu'on l'a mal interrogée.

[&]quot; (1) Je ne me permettrais pas cette remarque, si M.

» Dès que M. Mahien ent bien acquis le » sentiment de ses forces dans la géométrie anan litique, il s'appliqua d'une manière sérieuse » à l'étude de la partie transcendante des scienn ces exactes, sur laquelle il n'avait pu en-» core acquérir que des notions très - superfi-» cielles: il prit presque uniquement pour guide » la théorie des fonctions analitiques, dont il » rejeta seulement les notations; et c'est assez n dire que jamais les idées peu exactes d'infini » et d'infiniment petit, ne trouvèrent d'accès » dans son esprit. Sous le titre modeste d'étu-» des de géométrie et de mécanique, il rédi-» gea, pour sa propre instruction, des cahiers » qui, s'ils ne renferment rien de nouveau » quant au fond, n'en sont pas moins d'une » lecture agréable, par l'heureux alliage de » clarté et de concision qui y règne d'un bout » à l'autre.

« Les études auxquelles se livrait M. Mahieu, » avec tant de persévérance, ne l'empêchaient » pas de s'occuper de divers autres travaux. » La théorie des triangles sphériques, qui n'est » autre que celle des angles trièdres, étant,

[&]quot; Puissant n'avait, sous d'autres rapports, des titres bien " » acquis à l'estime des géomètres. »

* dans la géométrie à trois dimensions, de la

* même importance que celle des triangles rec
* tilignes dans la géométrie plane; il trouvait

inconcevable qu'on cût formellement excepté

* la trigonométrie sphérique du pland'étude des

* écoles publiques. Dans la vue d'offrir à MM.

* les professeurs des lycées, le moyen de sup
» pléer à cette omission, sans enfreindre les

» règlemens, il essaya de présenter la trigo
» nometrie sphérique comme une simple appli
» cation de la trigonométrie rectiligne; ce fut

» pour lui le sujet d'un opuscule ayant pour

» titte: Application des principes de la trigo
» nométrie rectiligne à la résolution des angles

» trièdres.

» M. Mahien avait souvent songé aux di» verses tentatives qu'on pouvait faire pour par» venir à la résolution générale des équations; il
» pensait que la seule voie qui pût promettre
» quelque succès, était de former les racines
» par induction, et de vérifier ensuite cette
» induction par le calcul. Considérant donc que,
» pour chaque degré, ces racines doivent pré» senter un ou plusieurs radicaux de ce degré,
» et doivent de plus renfermer implicitement
» toutes celles des degrés inférieurs; considé» rant, en outre, que les racines, dans le second

» degré, contiennent un seul radical de ce degré, » et que celles du troisième en contiennent deux » du troisième qui en affectent un du second : » il pensa que, dans le quatrième degré, les » racines pourraient bien être exprimées par » trois radicaux de ce degré, dont chacun aurait, » sous lui , deux radicaux du troisième degré, » posés eux-mêmes sur un seul radical du second, » et ainsi de suite pour les degrés plus élevés. » Il avait construit, sur ce plan, des formules » qu'il espérait pouvoir remplir l'objet qu'il » avait en vue. Ces formules renfermaient un » nombre d'indéterminées égal à celui des coef-» ficientes de l'équation à résoudre; et ces in-» déterminées s'y trouvaient combinées, suivant » une loi facile à saisir, avec les racines des » divers degrés de l'unité. On voit que les vues o de M. Mahieu rentraient à peu près dans » celles qui avaient été autrefois développées » par Condorcet; mais le succès ne répondit » pas à son attente. Il arrive, en effet, qu'au-» delà du troisième degré, l'équation finale, » résultant de l'évanouissement des radicaux; » renferme des fonctions non symétriques de » l'unité que les propriétés générales de ccs » racines, et indépendantes de leur degré, ne » sauraient faire disparaître. Si donc j'ai men» tionné ici cette tentative de M. Mahien, c'est
» sculement parce qu'elle semble concourir
» avec toutes les méthodes de résolution con» nues, pour prouver que ce n'est que par une
» sorte d'exception, et seulement parce que qua» tre n'est pas un nombre premier, que nous
» parvenons à résoudre les équations du qua» trième degré; elle fournit donc une nouvelle
» probabilité contre la possibilité de résondre
» généralement les équations des degrés ulté» rieurs (1).

» Quelque ardenr que mît M. Mahieu à seultiver les branches les plus élevées de l'annalise, et quelque charme qu'il y trouvât, sil sentait fort bien que le premier et le plus sacré de ses devoirs, était de former des élèves, et il s'en acquittait avec autant de

[&]quot;(1) La théorie de M. Mahieu montre évidemment que,

"" la résolution générale des équations ne présenterait d'au"" tres difficultés que la longueur des calculs, si l'on pouvait ré"" soudre le problème suivant : trouver un système de m-1"

"" fonctions des m racines du degré m de l'unité, telles

"" qu'en y permutant ces racines entre elles de toutes les

"" manières possibles, et ayant d'ailleurs égar d'à leurs pro"" priétés générales, il n'en résulte, en tout, que m'systèmes

"" distincts, en y comprenant le système proposé, et ayant

"" de plus égard à la disposition respective des fonctions

"" dans chaque système n

» dévouement que d'intelligence. Occupé de-» puis plusieurs années à enseigner à des com-» mençans, la partie tout à la fois la plus impor-» tante et la plus ingrate des sciences exactes, » je veux dire l'arithmétique, ses vues devaient » naturellement se diriger vers les moyens d'en » rendre l'étude moins sèche et plus facile; » c'est pour atteindre ce but, qu'il avait com-» mencé un petit ouvrage, ayant pour titre: » Parallèle entre l'arithmétique et la géomé-» trie, dans lequel il se proposait de rendre » sensibles, par des figures et des construc-» tions, les principes du calcul et les procédés » qui lui sont propres. Ce sont les réflexions suivantes de M. Laplace, dans ses leçons à » l'école normale, qui, comme M. Mahieu me » le mandait, lui avaient fourni l'idée d'un sem-».blable parallèle: le rapprochement de la géo-» métrie et du calcul répand un nouveau jour » sur ces deux sciences; les opérations intel-» lectuelles de l'un, rendues sensibles par les » images de l'autre, en deviennent plus faciles » à saisir, plus intéressantes à suivre, et cette » correspondance constitue l'un des plus grands » charmes attachés aux spéculations mathéma-» tiques, Il est facheux que M. Mahieu n'ait » pu mettre la dernière main à cet ouvrage; » le peu qu'il en a laissé fait vivement regretter » qu'il soit resté imparsait.

» Si la dictée des cahiers dans les écoles » publiques, présente plusieurs graves incon-» véniens, on ne peut nier qu'elle offre en » même temps divers avantages précieux. Outre » qu'elle permet de mieux proportionner les » leçons au degré de capacité des élèves, et » d'en perfectionner sans cesse la rédaction, » on ne développe bien les principes d'une » science, que lorsqu'on les expose d'après le » plan qu'on s'en est soi-même formé, tandis » qu'au contraire les leçons d'un professeur con-» tinuellement obligé de substituer les idées » d'autrui à ses idées propres, sont nécessaire-» ment froides et sans intérêt. Aussi long-temps » donc qu'il lui fut libre de le faire, M. Mahieu » rédigea lui-même les leçons de ses cours, et » lors même que des règlemens l'obligèrent de » mettre des livres entre les mains de scs élèves. » il ne s'y assujettit jamais bien scrupuleuse-» ment. Je me contente, me mandait-il, de » suivre l'ordre des propositions de l'auteur, » et je les démontre souvent d'une manière » différente. Je ne laisse jamais, au surplus, » échapper l'occasion de donner quelques ap-» plications interressantes des propositions de-

» montrées. J'ai remarqué, avec plaisir, que » cette méthode excite l'attention des audi-» teurs : elle sert , d'ailleurs , à leur faire con-» naître toute les richesses de la géometrie » et du calcul, et leur inspire, conséquem-» ment, un desir plus vif de s'instruire. En un » mot, j'exige d'eux, dans tous les cas, qu'ils » s'appliquent à bien saisir la liaison des con-» séquences avec les principes. C'est-là, je » crois, l'objet principal de l'enseignement, » à l'égard de la plupart des jeunes-gens qui » n'étudient les sciences que pour se rendre » propres à la méditation et à la discussion. » M. Maliien ne pensait pas toutefois que » tous les jeunes-gens dussent être admis in-» distinctement aux études théoriques. Je suis » bien aise, m'écrivait-il, que, dans vos ob-», servations relatives aux diverses améliora-» tions dont l'organisation actuelle des lycées » pourrait être susceptible, vous avez parlé » de l'institution d'une chaire d'arithmétique » et de géomérie pratique; j'ai formé le même » vœu depuis que l'expérience ma éclairé sur » le très-petit nombre des esprits propres à » l'étude raisonnée des mathématiques, et m'a » convaincu que , pour réussir dans ce genre » d'études, il faut autre chose que du temps

» et de la patience, quoi qu'en puissent dire » MM. Châteaubriant , Bonald , Gueirard et » autres détracteurs de ce que l'esprit humain » possède de plus sublime et de plus parfait. » Je crois qu'une telle institution serait à la » fois avantageuse au professeur et aux élèves; n car, d'un côté, rien n'est plus déplorable » que le sort d'un professeur obligé de rai-» sonner avec des gens dépourvus de juge-» ment; et de l'autre, le jeune homme des-» tine, par exemple, au commerce ou aux arts » mécaniques, ne consommerait pas en pure » perte un temps précieux à des études au-» dessus de sa portée et de ses besoins, et » ne serait pas obligé, en sortant d'un lycée, » de recourir à d'autres maîtres pour se former » aux connaissances nécessaires à l'exercice » de la profession qu'il se propose d'em-» brasser.

» On reproche souvent aux géomètres de » s'occuper trop à des recherches de pure cu-» riosité, comme si les plus importantes ap-» plications des sciences exactes ne reposaient » pas essentiellement, pour la plupart, sur des » théories purement abstraites, traitées aussi » dans l'origine de spéculations oiseuses, parce » qu'alors on n'en pouvait soupçonner les nom-

» breuses conséquences (1); et comme si, d'un » autre côté, il n'était permis qu'aux seuls lit-» térateurs d'écrire uniquement pour charmer » leurs loisirs et ceux de leurs lecteurs, et » sans aucun but d'utilité directe. Quelque » convaincu que fût M. Mahieu de l'injustice » de ce reproche, il ne dédaigna pas néanmoins » de se livrer à un travail fastidieux, que le » desir de se rendre utile à ses concitoyens » pouvait seul le déterminer à entreprendre; » il rédigea une instruction élémentaire sur la » pratique du calcul décimal, et sur les me-» sures métriques. Cette instruction, destinée » seulement pour l'arrondissement de la sous-» préfecture d'Alais, devait être suivie d'un » grand nombre de tables de réduction. Les » tables sont encore manuscrites; l'instruction » seule a été imprimée; elle forme une bro-» chure d'environ quatre-vingt pages, et sa lec-» ture prouve que la rédaction des ouvrages » même purement pratique, ne devrait jamais » être confiée qu'à d'habiles théoriciens.

u (1) Lorsque Platon considéra, pour la première fois, n les diverses sections de la surface d'un cône par un plan, n on était loin sans doute de penser que cette observation n conduirait Kepler et Newton à la découverte des admin rables lois qui régissent l'univers, p

» Je passe ici sous silence une foule d'au
» tres essais, de réflexions et de recherches,

» ainsi que de nombreux extraits et résumés

» que faisait M. Mahieu de ses lectures. On

» pourra prendre une idée du soin qu'il ap
» portait à tout ce qu'il entreprenait, lorsqu'on

» saura qu'il minutait exactement toutes ses

» lettres, celles même qu'il écrivait à ses an
» ciens condisciples. Ce n'est pas cependant que

» cette précaution lui fût bien nécessaire; car

» la plupart des minutes que j'ai retrouvées

» dans ses papiers, sont absolument sans aucune

» surcharge.

» Depuis son départ de Nismes, j'entretenais avec M. Mahieu une correspondance
très-suivie. J'ai reçu de lui un très-grand
nombre de lettres; elles prouvent toutes la
justesse de son esprit, et son ardeur infatigable pour le travail. Un mois encore avant
le terme de sa carrière, il m'adressa, pour
la détermination des centres de gravité de
divers corps, des formules tont à fait remarquables par leur élégante symétrie. Il étoit
bien juste qu'au milieu de tant de travaux,
M. Mahieu se permît quelques délassemens;
mais ces délassemens même n'étaient que des
cocupations un peu moins sérieuses. Il cul-

» tivait la musique, et se livrait en même temps » à une étude qui semble, en quelque sorte, » n'en pouvoir être séparée, celle de la langue » italienne.

» Je ne dois pas taire que M. Mahieu, » après avoir terminé ses cours à l'école cen-» trale du Gard, se présenta, deux années » consécutives, au concours pour l'admission » à l'école polytechnique, et que deux fois il » fut rejeté. Je suis, certes, bien loin de vouloir » accuser ici l'examinateur M. Louis Monge, » qui , dans ces deux circonstances , témoigna » à M. Mahieu toutes sortes d'intérêt et de » bienveillance; mais je suis forcé d'accuser la » forme du concours, auquel notre illustre La-» grange lui-même a déclaré qu'il ne se sou-» mettrait pas sans quelque crainte. On répète » depuis long-temps que cette forme de con-» cours est vicieuse, qu'elle ne fournit qu'un » indice très-équivoque du talent des candi-» dats, et que, si elle suffit pour fermer l'accès » des emplois à une grossière ignorance, elle » peut aussi en écarter le mérite; mais ce sont-» là des choses que sans doute il faudra ré-» péter long-temps encore, avant qu'on songe » sérieusement à changer de méthode. »

A cet intéressant détail des travaux de M.

Mahieu, notre académicien fait succéder ceux de la dernière maladie et de la mort douloureuse de cet infortuné jeune homme. On ne peut les lire sans partager le sentiment qui les a dictés, et sans donner de vifs regrets à une si triste et si courte destinée. « M. Mahieu, dit en finissant M. Gergonne, » ne saurait sans doute être compté parmi les » géomètres qui ont reculé les limites des scien-» ces exactes; mais si l'on considère qu'il n'a » proprement étudié les mathématiques que » deux ans, et que, pendant plusieurs des » années qui ont suivi ses cours d'études, il » s'est trouvé obligé, pour subsister, de se » livrer à un travail ingrat qui, en absorbant » tout son temps, ne pouvait rien ajouter à ses » connaissances; si l'on considère que, depuis » plus de cinq ans , M. Mahieu avait l'ame dé-» vorée par des chagrins toujours renaissans; » si l'on ajoute à ces considérations, qu'il n'a »-jamais joui d'une santé parfaite, et qu'il a » souffert quinze mois du mal qui a mis » fin à ses jours ; si l'on considère , enfin , » qu'il a à peine vécu vingt-six ans, on con-» cevra facilement, par ce qu'il a fait, ce que » l'on aurait pu attendre de lui si, sous l'em-» pire de circonstances moins rigoureuses, il

» eût pu fournir une plus longue carrière.

» Puisse, ajoute notre académicien, puisse » l'hommage que je rends ici à sa mémoire, » rappeler aux jeunes-gens que, si la mort » peut nous frapper dès le printemps de nos » jours, du moins la tombe ne se referme pas » entièrement sur celui qui, de bonne heure, » s'est rendu recommandable par les qualités » du cœur et par celles de l'esprit! »

On voit que M. Gergonne juge le talent de M. Mahieu, quoique sans prévention, avec une affection toute paternelle. En effet, c'est à ce savant professeur, que M. Mahieu devait toute son existence scientifique. M. Gergonne lui avait ouvert la route; il y avait soutenu ses premiers pas; il l'a toujours depuis suivi de l'œil, et n'a cessé de l'appuyer de ses secours, de ses leçons et de son influence. Aussi n'oublierai-je pas de marquer ici le trait le plus estimable du caractère de mon jeune compatriote; je veux parler de son tendre respect, de sa vive reconnoissance, de son attachement sans hornes pour son maître. Cet échange de soins et de gratitude, d'affection et de regrets, honore également le maître et le disciple.

Il est rarement arrivé que des académies

aient entendu louer dans leur sein des savans ou des gens de lettres qui leur fussent étrangers; mais cette innovation (si c'en est une) a plusieurs genres d'utilité, et l'on ne peut qu'en savoir gré à celui qui, parmi nous, en a donné le premier exemple. L'éloge d'un académicien est toujours un peu celui du corps auquel il appartient, et chaque membre peut s'approprier quelques grains de l'encens offert dans ces sortes d'occasions; des esprits trop sévères peuvent alors suspecter quelquefois, la franchise et l'impartialité du panégyriste, ou considérer la louange comme une politesse d'usage qui ne tire pas à conséquence : dans l'éloge spontané d'un étranger, il est, au contraire, difficile de voir autre chose qu'un tribut payé au talent ou un hommage à la vérité; et si cet étranger est un jeune homme, que son seul mérite recommande, ne peut-on pas considérer l'honneur qui lui sera rendu, comme un nouveau motif d'émulation, offert à ceux qui s'engageront dans la même carrière, et s'efforceront de le prendre pour modèle?

Astronomie.

Des profondeurs de l'analise où M. Gergonne

s'est enfoncé dans son mémoire sur le mirage, nous allons le voir revenir dans des routes plus vulgaires: il a bien voulu, sur la demande qui lui en a été faite, dresser des tables du lever et du coucher du soleil et de la lune, pendant le cours de cette année, pour la longitude et la latitude de Nismes. Depuis long-temps ces tables étaient desirées dans le département. Si les usages de la vie civile n'en ont pas un besoin indispensable, du moins le deviennent-elles pour tous les calculs, pour toutes les déterminations de temps qui demandent un peu de précision et d'exactitude.

M. Gergonne y a joint la différence du temps vrai au temps moyen, pour chaque jour à midi, et les a fait précéder de toutes les explications élémentaires qui peuvent en faciliter l'usage.

Si quelques personnes considéraient cet ouvrage comme peu digne d'une société littéraire, nous leur répondrions qu'elles ont mal jugé l'esprit et le système qui dirigent les travaux de l'académie du Gard. L'objet le plus utile sera toujours pour elle le plus important. Tel est aussi le sentiment qui a guidé M. Gergonne: il faut lui savoir beaucoup de gré d'avoir dérohé à de constantes et importantes occupations, le temps qu'il a mis à calculer ces tables. L'on aime à voir un esprit tel que le sien, descendre des spéculations de la plus haute géométrie, à des objets qui n'ont d'autre attrait et d'autre prix à ses yeux, que l'avantage que peuvent en retirer ses concitoyens.

Les Visconti et les Denina ne sont pas les seuls présens que, dans ces derniers temps, l'Italie lettrée ait faits à la France; beaucoup d'hommes instruits en divers genres y sont venu chercher la paix, si nécessaire à leurs études, et qu'ils ne tronvaient plus chez eux. Les agitations prolongées qui se sont si souvent renouvelées à Naples, en ont sur-tout exilé plusieurs hommes de lettres, parmi lesquels tenait un rang distingué M. Guidi, appartenant aux premiers corps littéraires de son pays, et maintenant professeur de mathématiques au lycée du Gard, et associé de l'académie de Nismes.

Il a offert à cette société un tableau abrégé de l'histoire de l'astronomie ancienne, extrait du bel ouvrage de l'illustre et malheureux Bailly, l'un des plus beaux monumens que la philosophie ait élevé aux sciences dans le dix-huitième siècle. M. Guidi a écrit dans son idiome naturel, et l'académie s'est applaudie d'entendre parler, dans son sein, la helle langue du Tasse, avec tant d'harmonie, d'élégance et de clarté.

On sent assez que le travail de M. Guidi est peu susceptible d'analise; il l'a entrepris pour les écoles d'Italie, et il ne mérite pas moins d'éloges sous le rapport de sa destination, que sous celui de son exécution. L'abrégé de M. Guidi est court sans être décharné; il est net, à la portée de l'enfance, parfaitement approprié, en un mot, au but qu'il se propose d'atteindre.

La France et l'Italie ont été long-temps divisées, plus encore par leurs mœurs, leurs lois, leurs opinions, leurs intérêts politiques, que par les Alpes qui les séparent. De longs préjugés, de fàcheux souvenirs, d'antiques haines ont laissé de profondes traces choz les deux peuples: aujourd'hui qu'ils sont réunis par les liens de la gloire et du génie, tout ce qui contribue à effacer de vieilles impressions, sera sans doute avantageux à deux contrées qui, rapprochées par les mêmes lois, doivent encore l'être par les mêmes mœurs. Mais la fusion de deux grandes nations n'est

jamais instantanée : elle ne peut s'opérer qu'à la longue. Les relations littéraires sont un des plus puissans moyens d'accélérer ce mélange heureux. Sans cesser d'appartenir plus étroitement au pays qui les a vu naître, les sayans et les gens de lettres de l'Europe ne forment qu'un peuple ami; si quelquefois parmi cux les intérêts des individus diffèrent, ceux de la masse sont toujours en harmonie. On peut donc considérer la littérature comme une agence de paix, un ministère d'union dont l'exemple, les instructions et l'influence sont le remède le plus efficace aux préventions nationales que l'on cherche à faire évanouir. Les corps savans en seront les conseils et les organes. Il semble qu'il appartienne plus particulièrement à ceux du midi de la France, d'entretenir des liaisons avec les académies d'Italie; ils y sont invités par le voisinage, la conformité de climat, la ressemblance de langage, etc., etc. L'académie du Gard regardera sans doute comme d'un très-grand prix tous les rapports qu'elle pourra lier avec les sociétés littéraires italiennes, et elle considérera comme un honneur et un devoir de contribuer, de tous ses efforts, à échanger entre les deux peuples les lumières, les arts, les pratiques

utiles; à les enrichir ainsi l'un par l'autre, soit en répandant des vérités, soit en éclairant des erreurs. Ces considérations nous ont été inspirées par l'ouvrage de M. Guidi, et on voit assez qu'elles ne lui sont point étrangères.

Philosophie.

Ceux qui accordent quelque attention à nos notices académiques, se rappelleront peutêtre l'analise que nous avons donnée, dans la dernière, d'un discours de M. Eymar, sur la liberté de la presse. L'auteur ne présenta alors à l'académie que la première partie de son travail. Il y rechercha les principes généraux d'après lesquels l'étendue de la faculté d'imprimer devait, selon lui, être limitée. Il annonça que la seconde partie de son discours serait employée à développer les applications pratiques de sa théorie, à une nation mûre et perfectionnée, telles que le sont celles de l'Europe civilisée. M. Eymar vient aujourd'hui remplir l'engagement qu'il avait, pour ainsi dire, pris envers'le public et l'académie. La partie de son sujet qui lui restait à traiter, n'était assurément pas la moins épineusc. Personne d'ailleurs ne l'avait précédé dans cette carrière: il a été obligé de tracer sa route en la parcourant, et il a pu justement dire avec Quintilien: accedit difficultati, quod ejus rei, nulla exercitatio est, nulli præceptores.

On s'est trop prévenu, selon M. Eymar, de la difficulté qu'il y avait à réprimer, par de sages lois, la licence de la presse, et à fixer la borne où l'usage dégénère en abus. Notre auteur est loin de regarder la difficulté comme insurmontable; il croit qu'elle réside moins dans la chose même, que dans l'obscurité des notions qu'on s'en est faites. Il pense qu'une fois ces notions éclaircies, il sera aussi aisé de réprimer les écarts des écrivains licentieux que ceux des autres perturbateurs.

« Commencez, dit-il, par fixer les droits » de la presse, et vous en connaîtrez aussitôt » les délits; car tout droit dérive d'un pacte, » et toute violation d'un pacte est un délit. » Ensuite cherchez, soit dans la nature de ces » mêmes délits, soit dans leur analogie avec » les autres délits qui leur correspondent, » la mesure des peines qui doivent leur être » appliquées, et vous aurez déjà le plan et les principales dimensions de votre ouvrage.
» Or, les droits de la presse sont renfermés
» dans tont l'espace qui se termine à l'ordre
» et au repos social. Tout ce qui est en deçà
» de ces limites, est le domaine des auteurs
» et des éditeurs, et tout ce qui est en delà
» est une terre étrangère, dans laquelle les
» excursions sont désendues et par conséquent
» punissables. »

Le droit du gouvernement de réprimer la publication des principes subversifs, peut être assimilé à celui que personne ne lui conteste, d'empêcher la distribution des poisons. «Celui » des écrits licentieux, dit M. Eymar, agit » d'autant de manières que la société peut » recevoir d'atteintes dans son existence mo- rale; et si nous convenons que cette exismence repose essentiellement sur ces quatre » bases, la religion, les mœurs, le gouvernement et l'honneur des particuliers, » nous aurons quatre espèces bien déterminées de délits dont, par la voie de la presse, » on peut se rendre coupable envers la so- » ciété.

» Mais un danger nous arrête dans cette » division. Gardons-nous de donner trop d'é-» tendue aux rapports des productions de » l'esprit humain. Craignons, en multipliant » à l'infini les délits de la presse, que nous » n'ayions fait, au lieu de la circonscrire dans » une liberté sage, que river ses fers et ci-» menter son asservissement; et n'oublions » pas que le maintien de cette liberté est » une condition indivisible du problème que » je me suis donné à résondre. Je tâcherai » de ne pas perdre ce danger de vue dans » les distinctions que je vais établir entre les » ouvrages repréhensibles ou condamnables, » et ceux qui ne le sont pas. »

Passant ensuite à l'examen particulier de chacune des quatre espèces de délits qu'il a déterminées, l'auteur pense que la loi ne peut demander compte aux écrivains ennemis de la religion, soit naturelle, soit révélée, que des atteintes directes qu'ils lui portent, que des outrages faits à ses dogmes ou à son culte, et que de leurs efforts manifestes pour la tourner en ridicule. Mais les discussions philosophiques qui en sappent sourdement les fondemens, ne sont point du ressort des lois. Le poison est caché dans ces sortes d'ouvrages, il faut le chercher pour l'y trouver; le nombre de ceux qui les lisent et les comprepnent, est petit, et dès-lors la société

/ n'a rien à en craindre immédiatement pour son repos.

D'ailleurs on éprouverait des difficultés insurmontables dans la poursuite des auteurs de cette dernière sorte de livres. « Par qui, » se demande notre académicien, par qui » seront-ils jugés? Sera-ce par des censeurs » ou des magistrats préposés à la librairic? » mais nous sortons de la question, et voilà » la presse redevenue esclave. Scra-ce par » des docteurs, des universités on des corps » chargés du dépôt des opinions religieuses? u mais, outre qu'ils seront juges et parties » dans la cause, voilà l'intolérante orthodoxie; » et de là il n'y a qu'un pas à l'inquisition » de la foi. Sera-ce, enfin, par les tribunaux » ordinaires? mais, en les investissant du » droit de juger dans des cas pareils, accor-» dons-leur aussi le temps et les moyens né-» cessaires pour bien juger. Transformons les » hommes de la loi, et qui ne doivent bien » connaître qu'elle, en théologiens, en mé-» taphysiciens, en philosophes, et les sièges » augustes du temple de la justice, en bancs » poudreux de l'école : sans compter que les a procédures seront éternelles, et que les » auteurs, mis en cause, ne manqueront pas

» de se défendre. Ils prétendront qu'on leur » fait dire ce qu'ils n'ont pas dit, et penser » ce qu'ils n'ont pas pensé; et après mille dé-» bats, mille ergoteries de part et d'autre, » ils finiront par prouver, ce qui est incon-» testable, qu'on n'est pas criminel pour avoir » été mauvais logicien.

» Le jugement des livres où la religion est » ouvertement attaquée, n'éprouve aucun de » ces inconvéniens. Le corps du délit est dans » le livre même; il suffit des lumières les » plus communes, et des plus simples no-» tions grammaticales, pour s'assurer s'il est » imaginaire ou réel. Celui qu'on en accuse, » n'est pas appelé pour plaider sur l'ouvrage » même, mais seulement pour faire l'aveu » ou se défendre de l'imputation qu'il en est » l'anteur. »

Vainement objecterait-on, selon notre auteur, que c'est à la raison et à la vérité à s'élever contre l'erreur et la folle audace, et à triompher d'elles. Ici existe trop de disproportion entre l'attaque et la défense. Trop de faveur suit la première, trop de dégoûts s'attachent à la seconde: et que sera-ce encore si le sarcasme, la raillerie et le ridicule viennent servir d'auxiliaires à l'irréligion? Es-

pércrait-on d'en arrêter l'effet sur l'esprit du vulgaire, par les tristes et longs argumens de l'orthodoxie? D'ailleurs peut-on s'assurer que le remède sera toujours appliqué au mal avant qu'il ait eu le temps de s'invétérer et de dévenir incurable, et l'espoir d'arrêter les rayages d'un fléau, serait-il un motif pour lui ouvrir la porte ? On doit conclure de ceci, que les amis des vrais principes n'ont pas les moyens nécessaires pour les défendre avec avantage; que l'importance du sujet et ses rapports intimes à l'ordre social et à la félicité du genre humain ne permettent pas aux gouvernemens sages de se livrer si imprudemment à l'agitation des disputes, et que, sur ce point, il n'est pas vrai que la presse puisse guérir seule les maux qu'elle aura propagés.

M. Eymar appuie ses principes par l'exemple du peuple anglais, celui de l'Europe où la liberté de penser et d'imprimer reconnaissent le moins de bornes, et chez lequel cependant des lois réprimantes et sévèrement exécutées punissent les délits des écrivains contre le système religieux de la nation (1).

Peut-être

⁽¹⁾ Voy. Coqu'horn, police de Londres et Blackstone, commentaire sur les lois Anglaises, liv. 1v chap. 4.

Peut-être pourrait-on répondre à l'auteur par le ridendo dicere verum quid vetat, et lui citer l'exemple des provinciales, où la plaisanterie la plus vive et la plus aimable a été appliquée aux matières religieuses, et a prêté toute sa puissance à la défense de la foi ; peut-être pourrait-on justement soutenir que, si la déclamation et le sarcasme ont été souvent mis en usage pour attaquer la religion, ses défenseurs, de leur côté, n'ont pas dédaigné de telles armes ; que, les choses étant égales soit pour l'attaque soit pour la défense, restera la force de la vérité qui doit triompher à la longue, etc., etc. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ces discussions, notre devoir étant de faire connaître l'ouvrage de notre confrère, nullement de le juger et moins encore de le combattre. Bevenons.

En adoptant une distinction analogue à celle qu'il vient d'établir pour les écrits irréligieux, M. Eymar ne considère comme délit contre les mœurs, que la publication des livres évidemment et grossièrement obscènes. Ceux où la pente au vice est à la fois plus cachée et plus adoucie, ceux où le précipice est couvert de fleurs, aussi dangereux peute

être, sont le fruit, quand ils sont multipliés, d'une dépravation sans remède; « mais ici, » dit l'auteur, s'arrête la puissance des lois; » ici la presse réclame sa liberté, et la ré-» publique des lettres, ses priviléges ». C'est à l'opinion des hommes honnêtes à flétrir de telles productions, et au gouvernement à en détourner les écrivains par des moyens doux et indirects.

Parcere personis, dicere de vitiis, cette maxime, dont on a fait la loi fondamentale de la satyre morale, est parfaitement applicable, selon notre auteur, aux ouvrages qui traitent des matières d'état, et distingue avec précision ce qui peut être permis, de ce qui doit être prohibé. Discuter les institutions, censurer les abus généraux ou particuliers, proposer des vues nouvelles, voilà les droits légitimes de l'écrivain politique. Mais qu'en jugeant les choses, il respecte les hommes: s'il insulte aux membres du gouvernement, s'il avilit les dépositaires de l'autorité, s'il provoque contre cux la désobéissance, dèslors il devient punissable. Ce que l'on nomme · en Angleterre l'opposition, paraît à M. Eymar un usage ou un abus non moins dangereux qu'inutile. Mais quel parti prendre contre un

magistrat tyrannique ou un ministre prévaricateur? Celui de l'accusation publique, répond l'auteur. Cette ressource ne saurait manquer au patriote courageux; elle est à la fois plus noble et plus essicace que l'outrage et le dénigrement, et c'est elle qu'on employait à Rome dans les beaux jours de la liberté.

Pour ce qui concerne les délits de la presse envers les particuliers, l'auteur n'admet aucune distinction. Toute diffamation, soit calomnieuse, soit sondée, lui paraît punissable toutes les fois qu'elle n'est pas portée devant un tribunal compétent, ou qu'elle n'est pas nécessaire à la défense d'un accusé, « Un li-» belle est un excès que le plus ardent amour » de la liberté ne peut excuser ni tolérer ». Mais l'auteur ne range point dans cette classe les satyres littéraires. « Si la morale et l'hon-» néteté reprouvent le sel âcre et mordant » dont on a coutume de les assaisonner, les » lois n'ont aucun intérêt à s'en mêler », et les guerres des auteurs n'ont pas besoin de la médiation ou de l'intervention du magistrat.

Maintenant, les délits de la presse étant clairement déterminés, quelles peines leur seront applicables, et par quels tribunaux seront-ils jugés?

L'auteur propose d'infliger aux écrivains qui se rendent coupables par la voie de l'impression, les mêmes châtimens dont, chez toutes les nations policées, les lois frappent les auteurs des délits de la parole. « Il ne » sera done pas nécessaire de se former ici » un code particulier, rien ne ressemblant da-» vantage à l'abus du droit d'écrire ou d'im-» primer, que l'abus du droit de parler. Ainsi, » l'impie qui met au jour un livre irréligieux, » pourra être assimilé à l'impie qui blasphème » et qui dogmatise; celui qui, dans ses écrits, » outrage les mœurs, à celui qui les outrage » en public, par ses gestes et ses discours: s et celui qui insulte au gouvernement et » provoque à l'insubordination, à celui qui, » par ses prédications séditionses, excite au » trouble et à la révolte. La peine qu'auront » encourue les uns, sera le juste salaire des » antres, avec cette différence néanmoins, » et je la fonde sur la règle impérieuse qui » apprécie la gravité des actions criminelles, » sur l'étendue du dommage qu'elles causent » à la société; avec cette différence, dis-je, » qu'à faute d'ailleurs égale, la peine doit être

» plus sévère contre l'écrivain que contre l'o» rateur; car les traces du discours sont fu» gitives, mais celles de l'imprimerie sont per» manentes. Un arrêt peut défendre un livre,
» un autre arrêt peut le condamner aux flam» mes, mais il renaîtra toujours de ses cen» dres, et il n'est pas au pouvoir humain
» d'empêcher que le préjudice qu'il cause à
» la société ne se reproduise à chaque instant.»

De plus, ce préjudice plus ou moins grand, et la gravité relative des divers délits de la presse, seront la mesure de celle des peines qu'ils auront encourues. L'auteur donne ici pour exemple les ouvrages irréligieux comparés aux livres obscènes, et trouve que ceuxci ont une bien plus funeste influence sur l'ordre social, que les premiers. « Quoique » tout attentat contre la religion soit, par » lui-même et de sa nature, une offense des » plus graves, les lois humaines ne sont pas » appelées à le considérer sous ce rapport. » La société ne se propose point, en le pu-» nissant, de venger la religion, mais seulc-» ment de conserver dans toute sa force, sa » précieuse influence sur la conduite et les » actions des hommes. Sous ce point de vue, » la religion est le moyen et l'instrument; » mais les mœurs et la vertu sont l'œuvre et » la fin. Quiconque attaque la religion ne » blesse la société que d'une manière indi» recte, au lieu que celui qui attaque les » mœurs et la vertu, la blesse dans ses par» ties constitutives; il la frappe, pour ainsi » dire au cœur ». Joignez à cela que la religion et le gouvernement peuvent par euxmêmes se désendre et triompher de leurs emnemis, tandis que le mal sait aux mœurs est, de sa nature, irréparable: une sois altérées, rien ne saurait les retenir dans leur pente à dégénérer.

Il n'existe point de code criminel qui ne porte des peines contre la diffamation, et l'on n'aura également hesoin d'aucun supplément à cet égard. Sans donc rien ajouter à ce qui existe déjà, et sans s'arrêter à détailler la nature des peines, leur durée et la manière de les appliquer, l'auteur, n'embrassant que des vues générales, se contente ici d'indiquer deux règles qui lui paraissent trèspropres à venir à l'appui des lois existantes. Il veut, en premier lieu, que l'écrivain qui aura une fois abusé de la liberté de la presse, en soit pour jamais privé; celui qui mésuse d'un droit, méritant sans doute de le perdre,

et la raison prescrivant d'ôter une arme des mains d'un furieux. En second lieu, il exige que la publication d'un livre criminel, soit toujours expiée par une réparation aussi éclatante que l'aura été le scandale.

Laissons maintenant exposer à notre auteur une idée qu'il croit heureuse et neuve, et dont il s'étonne qu'aucun législateur ne se soit encore emparé. « Elle est, dit-il, ap-» plicable seulement aux délits contre la re-» ligion, et relative à une manière, jusqu'à » présent inusitée, de les réprimer et de les » punir. N'est-il pas absurde qu'un homme » qui fait profession d'impiété, qu'un homme » qui ne croit ni à l'immortalité de l'ame, » ni à une vie à venir, ni à un Dieu rému-» nérateur et vengeur, c'est-à-dire, qui ne » croit à aucun des dogmes sacrés sur les-» quels la foi du serment repose, qu'un tel » homme, dis-je, soit admis à déposer en » justice, et que son témoignage y ait autant » de force que celui d'un autre homme plei-» nement convaince de ces vérités? Quelle » garantie a-t-on de la véracité de cet incré-» dule? Aucune. On mettra peut - être en » avant sa vertu; mais quelle garantie que » celle d'une vertu qui n'a que des motifs

» humains pour appui, et qui est toujours » subordonnée à l'intérêt personnel? Et où » est l'impie assez inconséquent, assez dupe, » pour ne pas sacrifier la sienne à cet inté-» rêt, toutes les fois qu'ils seront en conslit » l'un et l'autre? Ne serait-il pas plus na-» turel et plus raisonnable d'écarter de parcils » témoignages de nos tribunaux, et de les » déclarer radicalement nuls, comme on dé-» clare tels ceux des hommes morts civile-» ment, des insensés et des impubères? Que » tout homme qui a attaqué et foulé aux » pieds la religion, soit déchu du droit de » témoigner en justice : cette mesure ne sera » pas sculement équitable; elle sera encore » utile; elle imprimera à la peine un carac-» tère de honte et de dégradation, plus ef-» ficace et plus répressif, si je ne me trompe, » que celui d'une peine, en apparence, plus » rigoureuse.»

M. Eymar autorise son opinion de celle de Platon et de Cicéron. Voici comment s'exprime dans son traité des lois le philosophe d'Athènes: Je loue Rhadamante qui se réposait avec tant de confiance sur le serment des plaideurs, et par ce moyen terminait les procès avec tant de célérité. Tout le monde

alors croyait aux dieux; mais aujourd'hui qu'un grand nombre de personnes nient leur existence....., n'est-il pas évident que ce changement dans l'opinion doit en produire un dans les lois? Exigeons le serment des juges, des électeurs, des magistrats; soumettons à ce lien sacré ceux qui n'ont et ne doivent avoir aucun intérêt à mentir; mais gardons-nous de multiplier le nombre des parjures, en déférant le serment à ceux que nous pouvons présumer être intéressés à en abuser. Cicéron, dans sa défense de Fontéius, voulait qu'on récusât le témoignage, qui lui était contraire, de quelques Gaulois, sous prétexte que leur nation avait autrefois pillé le temple de Delphes, et déshonoré la religion par des sacrifices humains. L'auteur convient avec Bayle, que Cicéron raisonnait mal, en imputant à ces Gaulois les sacrilèges de leurs ancêtres, et en concluant, des crimes d'un peuple, celui des particuliers; mais il n'en regarde pas moins comme justel le principe invoqué par l'orateur romain, bien que celui-ci en ait fait une application vicieuse.

Beaucoup de gens peut-être distingueront ici le Cicéron du Forum de celui de Tuscu-

'lum et de Formies, et l'auteur du traité de la nature des dieux, d'avec l'avocat qui sert sa cause par les préjugés et l'erreur, lorsque la vérité lui manque. Malgré Cicéron et le fondateur de l'académic, on pourra peut-être croire que, pour établir la confiance que mérite un témoin, l'examen de sa conduite sera aussi utile qu'une enquête sur sa foi. On pourra craindre que l'exclusion proposée ne tende pas à moins qu'à faire des juges du dogme, les régulateurs de la vérité ou de la probabilité juridiques, et à rendre au sacerdoce l'influence qu'il eut jadis dans les tribunaux; enfin, on pourra penser que l'assertion de Zénon ou d'Aristote, et même, si l'on veut, celle d'Épicure ou de Lucrèce pourrait balancer en justice les sermens d'un Ravaillac ou d'un Balthazar Gérard. Il faudrait encore examiner, du moins relativement à nos lois actuelles, quelle est la nature des assertions ou des sermens permis ou exigés dans nos tribunaux, et jusqu'à quel point la religion y est mêlée. Quoi qu'il en soit de toutes ces questions, qu'il nous soit permis de répéter ici que notre tâche est remplie, lorsque nous avons fait connaître les ouvrages que nous sommes appelés à analiser.

De ce qu'il a dit plus haut, notre auteur prend l'occasion' de se demander comment, dans un société d'athées, à supposer son existence possible, on entendrait s'y prendre, dans l'instruction des procès, soit civils, soit criminels, pour l'acquisition des preuves légales? Là, selon lui, il fandrait nécessairement rejeter tous les témoignages, et lorsqu'on en serait réduit aux preuves matérielles, quel moyen y aurait-il de convainere le crime? Que d'impunités, que de désordres, quelle anarchie, qu'une telle société!

A ces moyens directs de répression, notre académicien voudrait que l'on en joignit d'accessoires qui, peut-être, n'auraient pas moins d'efficacité, et par lesquels on pourrait atteindre les écrivains qui, se livrant à des écarts dangereux, ont pourtant assez d'adresse pour se mettre à l'abri des poursuites légales. Une disgrâce éclatante du gouvernement, la privation de tous les emplois, l'exclusion des corps littéraires, et, s'il le faut enfin, l'obligation de donner caution pour une meilleure conduite, telles sont les punitions secondaires et négatives que l'auteur indique. « C'est ainsi, continue-t-il, c'est ainsi, que pourrait s'établir, parmi les gens de

» lettres, une censure morale, plus réprimante et plus redoutable peut-être, qu'une » censure légale. C'est ainsi que les sociétés » littéraires résoudraient enfin la question encore indécise de leur utilité, en donnant, avec le ton de la décence, l'exemple du respect pour tout ce qui est respectable, et en devenant des écoles de mœurs et d'honnêteté, ainsi que de science et de doctrine. Alors la presse se renfermerait d'ellemême dans ses plus justes bornes, ou, pour mieux dire, la presse ne serait libre que « de droit, ce qui est l'état le plus parfait » auquel on puisse espérer de la conduire. »

Mais, à qui appartiendra le jugement des délits de la presse? L'auteur pense qu'il doit être dévolu aux tribunaux ordinaires, et que l'instruction doit en être suivie dans les formes usitées. Une seule difficulté l'arrête: comment la poursuite des délinquans sera-t-elle dirigée avec connaissance de cause, par le ministère public? Le magistrat qui en est chargé, ne pourrait lire et juger lui-même l'immense quantité de livres qui s'impriment, et il ne saurait non plus s'en remettre à des subalternes d'un aussi délicat emploi. Un moyen simple se présente; il consiste à « instituer

» un corps permanent de censeurs ou d'ins-» pecteurs, chargé d'examiner tous les ou-» vrages imprimés, et de déférer aux tribu-» naux ceux qu'à une très-grande majorité » de suffrages, il aura jugés repréhensibles; et » l'on se souviendra que j'entends seulement » par repréhensibles, les livres qui renfer-» ment quelqu'un des délits que j'ai spécia-» lement indiqués. Le corps dont il s'agit, » remplira, à l'égard des auteurs de ces ou-» vrages, les fonctions d'un jury d'accusation, » ou, pour mieux dire, les siennes seront » de dénoncer, accuser et mettre en cause » les auteurs qu'il aura estimé coupables : » après quoi , les tribunaux auront à juger » de la vérité de l'accusation, et applique-» ront la peine, s'il y a licu.

» Que le titre de censeurs, par lequel je » désigne cette espèce de magistrature, n'ins-» pire aucune crainte et ne réveille aucun » souvenir. La censure que j'établis n'a que » le nom de commun avec celle qu'on a dé-» truite, et dont le retour est aussi loin de » mes vœux que de ma pensée. Celle-ci était » non-seulement arbitraire et dépendait du » caprice de ceux qui l'exerçaient, mais en-» core elle frappait les ouvrages avant qu'ils

» eussent paru, et les empêchait par consé-» quent de paraître. C'est-là le signe carac-» téristique de la servitude de la presse. Or, » dans la censure que je propose, non-seu-» lement les attributs sont circonscrits par » des limites fixes, et l'exercice le plus ri-» goureux qu'on en puisse faire, n'aboutit » qu'à l'introduction d'un jugement légal et » régulier; mais elle ne porte aucune atteinte » au principe sacré de la liberté, et ne touche » en rien au droit maintenu à chaque parti-» culier, d'écrire et d'imprimer tout ce qu'il » juge à propos, à ses périls et risques; car, » je le répète, la liberté de la presse ne con-» siste véritablement qu'en cela. Il est de son » essence que ses abus et ses délits soient » châtiés, mais jamais prévenus; il est de son » essence que le coupable ne soit averti de » sa faute, qu'au moment où on l'en punit, ou » du moins où on la juge. Liberté de la presse » et censure préalable impliquent contradic-» tion; mais liberté et punition de la licence » sont parfaitement compatibles.

» Conférer à un corps particulier et sormé » d'élémens convenables, le droit d'examen » sur tous les ouvrages imprimés, et celui » d'accusation et de poursuite contre les au* teurs ou les éditeurs qui auraient franchi

» les barrières d'une liberté légitime; imposer

» à l'un ou à l'autre de ceux-ci l'obligation de

» mettre son nom à tout écrit imprimé, et

» aux imprimeurs ou libraires celle d'en re
» mettre un exemplaire aux censcurs, aussitôt

» qu'il sera exposé en vente; c'est donc, ce

» me semble, tout ce qu'il faut faire pour

» atteindre au but de ne pas rendre illusoire

» la responsabilité qui pèse sur les écrivains,

» et d'assurer, sans le moindre inconvénient,

» l'exécution de la loi contre leurs fautes.

» En remplissant la tâche que je me suis
» prescrite dans ce discours, et en tenant le
» plus juste milieu qu'il m'a été possible,
» entre les deux extrêmes de la licence et de
» l'asservissement, j'ai sans doute heurté l'o» pinion des partisans d'une liberté ill'imitée,
» et encouru le blâme de ceux qui regardent
» les institutions civiles, morales et religieu» ses, comme des objets d'opinion et de mode,
» avec lesquels il est permis de se jouer, ou
» de ces zélateurs turbulens qui voudraient
» tenir les esprits dans une agitation conti» nuelle. Mais ce n'est point pour de tels
» hommes que j'ai pris la plume; j'ai écrit
» pour les amis de l'ordre, des mœurs et de

» la religion, pour les hommes sages, qui ne » veulent d'excès en aucune chose, pas même » dans le bien. »

Il est facile de voir, par cette analise imparfaite du discours de M. Eymar, combien son auteur doit tenir un rang distingué parmi ces hommes qu'il vient de caractériser, et auxquels il déclare lui-même qu'il adresse ses réflexions. Sans partager toutes ses opinions, on ne peut que l'approuver dans son objet et dans la plupart de ses vues. La très-grande difficulté du sujet consiste sans doute à bien déterminer la borne entre l'usage et l'abus de la presse, et à distinguer le fas et nefas: peut-être est-il impossible d'atteindre, sur ce point, à plus de précision que ne l'a fait M. Eymar. Ceux qui desireront de voir la limite placée sur une base plus solide, courent grand risque de n'être jamais satisfaits. Elle repose sur un terrain mouvant, et sera toujours avancée ou reculée au gré des circonstances, de l'esprit du temps, et sur-tout des passions et de l'intérêt. Les écrits des premiers chrétiens furent taxés par les Césars, de monstrueuse impiété, et Louis XIV regardait le Télémaque comme la plus audacieuse des satyres.

L'examen

L'examen de deux ouvrages imprimés, adressés par leurs auteurs à l'académie, a donné occasion à M. Eymar de combattre des erreurs dangereuses, et d'établir ou de confirmer d'importantes vérités.

Le premier des deux rapports a pour objet un traité du droit naturel, par M. Maffioli, de Nanci. Cet auteur nous apprend qu'il l'a composé dans un secret asile, où le despotisme anarchique l'avait contraint de se réfugier pendant les malheurs de la France. S'occuper des droits naturels de l'homme, précisément à l'époque où on les outrageait avec le plus horrible scandale, était une pensée noble et courageuse, pourvu toutefois que les circonstances n'influassent point sur les principes, et que l'oppression n'ôtât rien à l'impartialité. Le dessein de M. Eymar liait nécessairement sa marche à celle de l'écrivain qu'il analise. Notre but, au contraire, nous prescrit de les séparer, en recueillant ici les idées propres à notre académicien, très-indépendamment de celles du savant jurisconsulte lorrain.

L'étude du droit naturel paraît avoir été presque entièrement ignorée des anciens : les modernes en ont fait une science. Mais parmi ses créateurs, les Français se sont peu distingués, et sans Rousseau (car notre grand Montesquieu traite un autre sujet), nous n'aurions aucun nom à citer à côté de ceux des Grotius, des Pufendorf, des Hobbes et des Barbeyrac.

Pour bien connaître quelles lois doivent régir l'homme de la nature, il fant d'abord se faire de celui-ci une juste idée, et c'est en cela qu'ont péché la plupart des philosophes.

> Ils ont eu l'art de bien connaître L'homme qu'ils ont imaginé; Mais ils n'ont jamais deviné Quel est l'homme et quel il doit être.

Tombien ne lui a-t-on pas attribué, comme fruits directs de son organisation, d'idées, de sentimens et d'actions qui ne sont que des produits de la civilisation? Notre académicien en cite un exemple remarquable: quelques écrivains ont prétendu que, de l'amour de soi, la première des passions donnée à notre espèce par la nature, devait nécessairement dériver une insatiabilité morale, si l'on peut s'exprimer ainsi. Mais ne voit-on pas que ces desirs aussitôt renaissans que satisfaits, cette 'tendance, ces élans continuels vers de nou-

veaux biens ou de nouveaux plaisirs, et dont on ne peut nier l'existence et la force dans un grand nombre d'individus, sont bien plutôt une altération qu'une conséquence de la nature de l'homme; et qu'ils se montreront toujours plus faibles à mesure que l'on se rapprochera de la simplicité primitive?

Après avoir déduit de l'analise des facultés de l'homme, cette vérité, qu'il est un être moral et perfectible, M. Eymar, sur les pas de son auteur, montre la faiblesse de notre raison, et son insuffisance pour découvrir et régler les principes et la pratique de nos devoirs. Il fait voir aussi que les lois humaines prétendraient vainement la suppléer en cela, et il en conclut la nécessité d'une loi divine. c'est-à-dire, d'une révélation; mais il ne veut point que cette utilité morale soit seulement dévolue à telle ou telle religion, à telle ou telle opinion. « La religion chrétienne, dit » notre académicien, tend sans doute, par » la sublimité de sa doctrine et de ses pré-» ceptes, à élever l'homme au plus haut degré » de perfection morale auquel il puisse as-» pirer, et l'on ne peut qu'estimer heureuses » les nations qui jouissent du bienfait de sa » divine lumière; mais son influence salutaire » ne peut être démontrée qu'à des chrétiens.

» Combien de peuples qui ne l'ont pas connue

» et qui n'ont pas laissé de retirer du fruit

» d'une loi moins parfaite? Dans l'ordre du

» raisonnement, et dès qu'il s'agit de l'homme

» en général, il faut s'en tenir à une révélation

» en général, et non en spécifier exclusive
» ment aucune, ce qui serait changer une

» simple question de droit naturel, en une

» question de théologie. »

M. Eymar combat ensuite l'opinion de ceux qui ont cru voir dans la famille, le type de de la seule bonne forme du gouvernement. et il s'élève sur-tout avec force, contre ce principe non moins absurde qu'odieux, qui, du pouvoir paternel, conclut la légitimité, la . nécessité d'une autorité despotique dans l'état, et calomnie le plus saint, le plus cher des sentimens, en le faisant servir à justifier les plus détestables abus. Mais ceux qui confondent ainsi le père et le despote, ne voientils pas que la famille, telle qu'ils la conçoivent, ne saurait exister dans l'état de nature. où l'union des enfans au père cesse nécessairement, avec le besoin qu'ils ont de lui; que les rapports si doux, si respectables, qui, parmi nous, attachent les familles, naissent

de nos lois et de nos mœurs; qu'il n'y a presque rien de commun entre la famille naturelle et la famille sociale, et que, vouloir chercher dans celle-ci le modèle du corps politique, c'est tomber dans l'erreur que nous avons relevée plus haut? Comment les apologistes de la servitude n'ont-ils pas aperçu que, dans la famille, l'intérêt de tous les membres est commun, et que l'amour du père est la garantie de l'équité de son gouvernement; mais que, loin que de pareilles relations, de pareilles affections existent toujours entre les divers membres d'un état, entre un prince absolu et ses sujets, leurs rapports, leurs intérêts, leurs passions vont presque constamment, au contraire, dans un sens inverse? Dans ce système, plus d'idée de souveraineté, d'égalité, de liberté, de constitution de peuple, de lois; plus de défense, plus d'asile contre la rage d'un Caligula ou la férocité d'un Christiern III. Ceux, dit Rousseau, qui, confondant l'économie politique et l'économie domestique, veulent leur appliquer le même régime, se trompent grossièrement. La cité n'a rien de commun avec la famille, que l'obligation qu'ont les chefs de rendre heureuses l'une et l'autre : leurs

droits ne sauraient dériver de la même source, ni les mêmes règles de conduite convenir à toutes les deux (1).

Une triste réflexion se présente ici : dans quel cercle funeste avons-nous donc tourné? quel chemin rétrograde avons-nous parcouru? quelles maximes ose - t - on proclamer aujourd'hui? Il y a vingt ans que le plus lâche en eût rougi; et maintenant elles sont accucillies, commentées, colportées, et l'on ne craint pas de les avouer, de s'en applaudir, de s'en glorifier. Ainsi, chez les peuples les plus civilisés, dans les siècles les plus instruits, la vérité, l'évidence, les principes ne seront jamais rien pour les hommes; les événemens, les circonstances, les passions dicteront toujours leurs jugemens: ou peutêtre que nous nous abusons nous-mêmes, peut-être que de si grossières erreurs ne sont que celles d'un très-petit nombre d'esprits!.... Ah! plût au ciel que nous nous créassions des fantômes, plût au ciel que nous n'eussions combattu que des chimères!

M. Eymar, en réfutant des absurdités aussi dangereuses, se trouve naturellement conduit

⁽¹⁾ Discours sur l'économie politique.

à l'éloge de l'auteur du contrat social, et répond, en passant, à quelques-unes de ces fausses imputations dont on semble se plaire, mais bien vainement, à flétrir son brillant génie.

Notre académicien voit la principale cause de l'aveuglement volontaire de tant de gens, dans le souvenir des maux qu'a produits la révolution, et dans l'horrible usage que des scélérats ont fait des plus respectables principes. « Le bien et le mal, ajoute-t-il, la » chose et l'abus, tout a été confondu, tout » a été indistinctement enveloppé dans la plus » rigourcuse proscription. C'est par une sem-» blable inconséquence, que des insensés met-» tent sur le compte de la religion les crimes » qui ont été commis en son nom, et accu-» sent la divinité des maux qui sont l'ouvrage » des hommes.......... Une cruelle expérience » nous a sans doute appris à rejeter d'un » pays immense, riche et corrompu, un sys-» tème de liberté, incompatible avec son » bonheur et même avec son existence. Mais » faut-il pour cela outrager, flétrir, abhorrer » jusqu'à la liberté même? Je me suis élevé » plus d'une fois, continue M. Eymar, contre » les dangers que courent les peuples qui

» tentent de l'acquérir, lorsqu'ils ne peuvent » remplir les conditions attachées à sa pos-» session, et j'ai prouvé qu'elle était un moyen » plutôt qu'un élément nécessaire de la fé-» licité publique. Mais il ne m'est jamais venu 3 dans la pensée de conclure des obstacles » qui l'environnent à son vice propre, et de » nier qu'elle ne soit absolument et en elle-» même un bien précieux, un bien inesti-» mable, et pour la conservation duquel on » ne saurait faire trop de sacrifices. Il en est » de la liberté comme de la jeunesse et de » la force, qu'on regrette et qu'on poursuit » inutilement dès qu'elles ont disparu, mais » dont il n'y a qu'un esprit chagrin ou faux » qui puisse médire. Sublime et sainte liberté! » que ceux qui sont hors d'état de te pos-» séder et de te connaître, n'en forment plus » la vaine et périlleuse entreprise ; qu'ils se » dédommagent de ta perte par d'autres biens » qui leur restent; mais au moins qu'ils ne » cessent de t'honorer dans les lieux où tu » t'es réfugiée, et que ton image auguste ait » toujours un sanctuaire au fond de leur » coeur! »

M. Meyer, d'Amsterdam, celui dont le

mémoire sur le prêt à intérêt a été couronné, l'année dernière, par l'académie, lui a fait hommage d'un discours mentionné honorablement en 1803, par l'académie de Prusse, sur cette question:

L'appréciation morale d'une action peut-elle entrer en considération quand il s'agit d'é-. tablir et d'appliquer une loi pénale; et, si elle y entre, jusqu'à quel point peut-elle y entrer?

Le rapport sur l'ouvrage de M. Meyer était naturellement dévolu à celui de nos collègues qui, en traitant le même sujet, a développé des vues si profondes et si neuves, et dont l'académie a applaudi le travail dans sos séances particulières et publiques.

L'ouvrage de M. Meyer est imprimé et publié. Nous avons fait connaître (trop brièvement sans doute) celui de M. Eymar dans nos précédentes notices; il semblerait, d'après cela, qu'il nous resterait peu de chose à ajouter ici: mais un philosophe qui médite un sujet, et qui fait connaître au public le résultat de ses pensées, se voit forcé, surtout s'il est obligé de se renfermer dans les limites d'un discours académique, à négliger une partie de ses idées. Ce sont des sacrifices qu'il fait à l'ordre, à la liaison, à la

suite de son sujet, et peut-être quelquesois à la fausse délicatesse ou à la futilité de ses lecteurs. Mais ces accessoires, écartés par un goût ou sévère ou trop timide, peuvent ensuite être employés ailleurs: les esprits faits pour les apprécier, et qui savent les rapporter à leur place, les accueillent avec avidité, et se nourrissent abondamment de ces reliefs des banquets des sages.

Soit donc que M. Eymar appuie et fortisse les principes de l'écrivain qu'il analise, soit qu'il les discute et les combatte (car en rendant un éclatant témoignage au mérite solide de son auteur, il ne craint point de le contredire quelquesois), son rapport est partout semé d'aperçus ingénieux, ou de développemens importans que nous ne devons point passer sous silence; et en regrettant de ne pouvoir le suivre dans la route qu'il se trace sur les pas de M. Meyer, nous nous arrêterons à ce qui appartient plus particulièrement au rapporteur, et que nous croirons le plus intéressant à faire connaître.

Parmi les élémens qui doivent déterminer le juge dans l'appréciation morale d'une action et l'application de la loi pénale, M. Meyer a classé le tempérament de l'accusé. M. Eymar s'élève contre cette opinion, et selon nous, avec beaucoup de fondement.

Quoi de plus dangereux et de plus incertain, qu'une telle mesure de la culpabilité! Ne tend-t-elle pas à excuser tous les crimes et à donner à tous les coupables des droits légitimes à l'impunité? Chaque homme n'a-t-il pas un tempérament à l'influence duquel il pourra rapporter toutes ses actions? Mais, est-ce là ce que le magistrat doit consulter dans l'examen des circonstances atténuantes? Non, sans doute; c'est le degré d'absence de raison où s'est trouvé momentanément le coupable; c'est le rapport de cet état avec celui de la volonté, car sans volonté il n'y a point de délit.

Le tempérament d'un coupable est l'ouvrage de la nature, de l'éducation ou de l'habitude.

S'il est dû à l'habitude, loin d'être un motif d'indulgence, il en serait peut-être un de sévérité, puisqu'il est le produit d'une suite d'actions dont une lâche volonté est nécessairement complice.

Le tempérament dépend, t-il de l'éducation, il n'en est pas mieux une excuse. Un vicieux sera-t-il moins vicieux, parce que l'on aura perverti son cœur? Qu'ont de commun les effets d'une éducation dépravée, avec l'impartialité des juges et des lois? Les archives des tribunaux prouvent que les crimes les plus noirs, les plus froidement atroccs, sont presque toujours le fruit d'une éducation profondément perverse: faudra-t-il pour cela les laisser impunis?

Enfin, le tempérament ne peut-il pas être le résultat de l'organisation, et dériver de la nature même du coupable? Admettre un pareil motif d'indulgence dans la confection et l'application de la loi pénale, est, selon M. Eymar, attaquer la liberté de l'homme, anéantir la moralité des actions, et saper les bases de la morale; c'est admettre la doctrine des impulsions irrésistibles, le bouclier de la scélératesse et l'effroi de tous les amis de la vertu, de l'ordre et de la civilisation.

M. Eymar termine cette partie de son rapport par des considérations pleines de justesse, sur les difficultés que rencontrerait dans son application, le principe de la modification des jugemens criminels par le caractère de l'accusé. Il montre comment cela exigerait pour chaque cause, une enquête presque impossible, « et combien est préférable la mé-

» thode de s'en tenir, dans les circonstances » atténuantes ou agravantes d'un délit, à la » simple mesure du motif et de la volonté». C'est sous ce point de vue seul, qu'en traitant autrefois le même sujet que M. Meyer, M. Eymar a envisagé la moralité des actions, et déterminé son influence sur la loi pénale.

Peut-être vaudrait-il mieux, dans une discussion d'un si grand intérêt et d'une difficulté si grande, puisqu'elle tient essentiellement aux questions de la volonté et du libre arbitre, et que celui qui l'approfondira se trouvera nécessairement conduit dans l'océan sans issues de la ténébreuse métaphysique; peut-être, disons-nous, vaudrait-il mieux considérer la législation en matière criminelle. dans son rapport avec l'existence de la société, que dans ses relations avec la moralité des accusés: et qui peut, dans aucune circonstance, se flatter de la déterminer avec quelque justice, cette moralité? Le cœur humain n'est-il pas un abyme? Qui osera saisir cette redoutable balance pour y peser les forces et les tentations, les impulsions et les résistances? Cherchons donc dans les droits et les besoins de la société civile, les principes et les règles de la législation et des jugemens en matière criminelle. La société a le droit de punir, parce qu'elle a besoin de se conserver; mais ce besoin est la limite de son droit. La punition du crime ne doit pas être un châtiment, elle doit être une précaution.

Mais, s'il n'est pas donné à l'homme de déterminer avec quelque degré de certitude, la moralité des actions; si, dans chaque jugement, l'appréciation morale est subordonnée aux motifs, aux circonstances et, si l'on veut, au tempérament; si elle varie autant que les actions sur lesquelles elle s'exerce; et si une action ne ressemble jamais parfaitement à une autre action; s'il faut qu'il y ait harmonie et rapport entre l'appréciation du juge et la valeur morale du délit, ne faut-il pas aussi que ce délit soit en rapport et en harmonie avec la punition, et que le système pénal se puisse prêter à toutes les variétés que subissent, tant la moralité de l'acte que l'appréciation? Ces principes, qui sont incontestables, se lient nécessairement à des recherches sur la véritable nature des peines.

Ces recherches paraissent une dépendance naturelle du sujet traité par M. Meyer. Il n'a pas jugé convenable de s'y livrer; mais le rapporteur supplée ici à ce que l'auteur n'a pas fait; et cette partie du travail de M. Eymar nous a paru si neuve et si intéressante, il y a mis d'ailleurs tant de précision, et elle est si peu susceptible d'extrait, que nous devons le laisser parler lui-même.

« Ce n'est pas seulement comme inhumaine » et barbarc, que l'extrême sévérité doit être » bannie de toute bonne jurisprudence; c'est » aussi parce qu'elle ouvre la porte à une » foule d'injustices: car, quoi de plus injuste » que d'ajouter à la peine une partie qui n'est » pas méritée? et tout homme n'est-il pas » innocent du mal qu'il souffre au-delà de » celui qu'il doit souffrir? c'est encore parce » que ce système détruit toute proportion » entre le délit et la peine, en rendant im-, possible tout moyen de rendre celle-ci au- » tant divisible qu'elle devrait l'être. Je vais » m'expliquer.

! » A proprement parler, il ne saurait y avoir » de proportion absolue entre les peines et » les délits, parce qu'il n'existe le plus sou- » vent, entre ces deux choses, aucun point » identique et commun de comparaison, soit » dans l'intensité, soit dans la durée, soit » dans l'effet, soit dans tout autre rapport » 'analogique. A défaut d'une semblable pro-

» portion, nous sommes donc obligés de nous » en former une autre qui, quoique conven-» tionnelle et relative, puisse tenir lieu de » la première, et atteindre le but également. » Or cette proportion qu'il faut chercher, non » dans l'espèce et la qualité, mais dans le » nombre et l'ordre progressif des parties » qui doivent correspondre entre elles; cette » proportion, dis-je, est et ne peut être que » de divisibilité. Il suffit, afin qu'elle soit » remplie, que le terme des peines soit dib visible en autant de parties que le terme » des délits, ou, pour mieux m'exprimer. » que le nombre des combinaisons d'être » châtié, approche, le plus qu'il est possible, » du nombre des combinaisons d'être criminel. » On raconte que le sanguinaire Dracon. » dans ses lois données aux Athéniens, avait » indifféremment ordonné la mort pour toutes » sortes de crimes, sous prétexte, disait-il, » qu'il estimait les fautes les plus légères » dignes d'une telle peine, et que, pour les » plus graves, il n'en trouvait pas de plus » rigoureuse. Si nous supposons maintenant, » non un code pénal semblable à celui de » Dracon (j'ose le croire fabuleux), mais » une jurisprudence dont la sévérité soit telle qu'elle

» qu'elle y passe rapidement et avec très-peu » de gradation, depuis le premier jusqu'au » dernier terme de la douleur, nous recon-» naîtrons facilement que, dans l'espace très-» limité que parcourt le glaive juridique, le » système général des peines n'est susceptible » de recevoir qu'un nombre extrêmement » borné de modifications différentes, tandis » que le système général des délits est sus-» ceptible d'en recevoir un nombre si grand, » qu'il ne peut être calculé.

» En effet, de quelque manière qu'on en-» visage la carrière des délits, si on veut la » parcourir dans toute son étendue, dans » toutes ses gradations, on la trouvera in-» commensurable. Veut-on s'en convaincre? » qu'on observe qu'on ne saurait songer à un » acte de scélératesse, quelque atroce qu'il » soit, sans pouvoir en même temps se former » l'idée d'un autre acte encore plus atroce, » et ainsi, d'acte en acte, jusqu'à l'infini. Mais » si l'effroyable carrière des crimes n'a pas » de bornes, il n'en est pas de même de » celle des peines cruelles. La douleur ne » saurait aller un peu loin, et sa vivacité » être de quelque durée, sans être arrêtée » aussitôt par la solution de continuité et par » l'anéantissement de toute faculté sensible.

» Et cependant, dans deux étenducs aussi

» inégales, sur quelques points qui se ren
» contreront et qui seront en contact, com
» bien d'autres qui porteront à faux ou à

» vide ? combien de crimes resteront sans

» punition co-relative, au-delà de la mort

» qui est comme le dernier anneau de la

» chaîne pénale ?

» On voit par la qu'on ne saurait être trop
» avare des supplices, et que toute législa» tion qui prodigue la peine capitale, ou qui
» l'inflige sans une indispensable nécessité, se
» place entre deux écueils également dange» reux. L'admet-elle simple et uniforme, telle
» qu'elle est établie en Angleterre, en France
» et dans tous les pays où l'humanité con» serve quelques priviléges? le cercle pénal
» est trop resserré, et la proportion de di» visibilité est violée. Appelle-t-elle à son se» cours les tourmens et les supplices cruels?
» insuffisante encore, elle outrage l'humanité
» et elle marque du sceau de l'injustice l'ex» cédent de sa barbarie.

» Voulez-vous donc que les délits soient
» toujours en proportion avec les peines?
» voulez-vous établir la jurisprudence crimi-

» nelle sur une base d'équité inaltérable et » fixe? bannissez-en la sévérité. Une légis-» lation douce et humaine s'accommode à tout, » se proportionne à tout, et fait face, pour » ainsi dire, à tous les délits. Plus les peines » sont modérées, et plus le cercle pénal est » vaste et divisible. Il est aisé de voir combien, » soit en les employant séparément, soit en » les combinant l'une avec l'autre, leur usage, » sagement ménagé, prépare au législateur » d'inépuisables ressources, et comment peut » se former ainsi une échelle progressive tou-» jours correspondante à celle des actions » criminelles.

» Comme dans une carrière dont l'étendue

» est très-bornée, et dans laquelle on a pour
» tant un grand nombre de pas à faire et

» de mouvemens à exécuter, on calcule exac
» tement ce nombre avec cette étendue, afin

» qu'il n'y ait de part et d'autre, ni excédent

» ni défaut, de même le sage législateur di
» visera la carrière pénale en autant de par
» ties qu'il sera nécessaire, pour ne pas perdre

» de l'espace et pour ne pas en avoir de reste.

» Et lorsqu'il apercevra trop près de lui les

» limites des peines sévères, il s'efforcera

» bien moins de les franchir que de gagner

» du terrain du côté des limites opposées.

» Ainsi toute la théorie de l'adoucissement

» des peines consiste à reculer, autant qu'il

» est possible, l'extrémité qui commence la

» ligne, et à rapprocher celle qui la finit.

» Partez du point le plus imperceptible auquel

» la sensibilité humaine puisse être affectée,

» il n'importe; pourvu que votre échelle soit

» graduée et que le nombre de ses degrés

» soit suffisant, il y aura proportion avec les

» crimes, et le but sacré des peines en sera

» toujours atteint. »

M. Eymar examine ensuite quelle latitude doit être laissée au juge dans l'application des lois pénales, suivant la diversité des cas, et quelles limites il faut poser pour ne laisser, dans les jugemens, que la portion d'arbitraire absolument indispensable. «Il y a deux choses » à faire, dit-il, pour parvenir à ce but: » la première, d'écarter toute loi générale » dans la fixation de la peine à l'égard des » délits qui ont quelque circonstance atté- » nuante en leur faveur; et la seconde, d'a- » bandonner purement et simplement cette » fixation aux lumières et à la conscience, » non pas des juges ou des tribunaux ordinaires, ce qui serait tomber dans l'incon-

» vénient qu'il est le plus important de parer, » mais de juges établis spécialement et unique-» ment pour cet objet, et dont les attribu-» tions ne doivent être confondues ni avec » celles d'un tribunal de pardon et de grâce, » ni avec celles des individus ou des corps » judiciaires chargés de la poursuite des dé-» lits et de l'instruction des procès criminels. » C'est ce double moyen que j'ai eu en vue, » lorsque, dans le discours dont j'eus l'hon-* neur, il y a quelque temps, de lire quel-» ques fragmens à l'académie, je proposai » l'érection d'un tribunal d'adoucissement, » comme la seule mesure propre à obvier à » tous les inconvéniens que présente l'appli-» cation de la loi pénale aux délits dont les » circonstances, les motifs ou l'intention di-» minuent la gravité; mesure dont j'ai dé-» montré les avantages dans ce même dis-» cours, et que j'avais déjà indiquée dans » mon précédent écrit sur l'institution des » jurés en matière criminelle. Il serait su-» perflu de revenir ici sur les développemens » que j'ai donnés à mon idée, et de rappeler » aujourd'hui ce que j'ai dit alors sur les » fonctions, les devoirs, la compétence, la » manière de procéder des nouveaux juges » que j'établis; sur les principes qui doivent » les guider, et sur l'organisation de ce corps » auguste uniquement institué pour apprécier » telle ou telle circonstance connue, dans un » délit déjà prouvé juridiquement, et jugé » suivant la rigueur de la loi, et pour mitiger, » sans pouvoir jamais l'aggraver, une peine » trop dure et préalablement prononcée. »

M. Eymar termine son rapport par quelques réflexions relatives à l'action des institutions politiques sur les délits, et, en admettant que l'influence d'un mauvais gouvernement ne doit point être tenue en compte dans l'application et l'exécution des lois pénales, il croit que la philosophie peut et doit s'emparer d'un aussi grand objet. Si elle ne peut pas en déduire des règles de pratique, elle en tirera du moins de belles et utiles leçons; « car, ajoute M. Eymar, si les institutions » entraînent invinciblement aux actions que » les lois défendent, si les gouvernemens sè-» ment de fleurs la route du vice, et enga-» gent un grand nombre d'hommes à s'y jeter..., » ne sera-t-il pas vrai de dire que les trans-» gressions des lois ne seront plus des actes » libres? »

La réforme de notre législation en matière

criminelle, a été un des principaux objets des éloquentes réclamations des philosophes du dernier siècle; mais, à l'abolition près de l'usage horrible de la torture, ils n'avaient rien obtenu, et leurs efforts avaient été vains : nous devons mieux attendre d'un gouvernement plus ferme et plus éclairé. A tant d'ameliorations déjà faites dans cette portion de nos lois, il en ajoutera d'autres encore. Les Montesquieu, les Beccaria, les Servan, les Dupaty ont ouvert la route; il est glorieux pour MM. Meyer et Eymar d'y marcher sur leurs traces et de se montrer les dignes élèves de ces maîtres célèbres.

Histoire.

Dans l'objet que se propose l'académie, de faire connaître d'une manière plus particulière ce qui intéresse le département auquel elle appartient, la biographie des personnages illustres que le Gard a produits, doit spécialement fixer son attention. Le pape Clément IV, né à St-Gilles vers la fin du douzième siècle, peut être compté, sinon parmi les grands hommes, du moins parmi les hommes célèbres de notre pays, et nous

devons savoir gré à M. Mazer de nous avoir présenté dans une courte notice, les principaux événemens de la vie de ce pontife.

Notre académicien relève d'abord l'erreur de quelques écrivains qui ont donné le nom de Gros, ou le Gros, à la famille de Clément IV : il s'appelait Guy Foulques ou Fouquet, qu'il traduisit en latin, suivant l'usage du temps, par Guido Fulcodi; et c'est sous ce nom qu'on le trouve toujours désigné dans les titres originaux. M. Mazer a été à portée d'en consulter plus d'un, et, s'il l'eût voulu, il lui eût été facile de grossir sa notice, à l'exemple de tant d'écrivains, d'un long et fastidieux amas de pièces justificatives : il a préféré la clarté , la rapidité , la brièveté, au mérite facile de copier de vieux parchemins. La nature de son travail ne lui permettait pas de trop longs développemens. On peut cependant regretter qu'il ne nous ait pas fait connaître, par de simples indications, les sources où il a puisé.

Guy Fulcodi embrassa d'abord l'état militaire. Il l'abandonna ensuite pour se livrer à l'étude des lois, où il fit de très-grands progrès. Il se maria, et eut deux filles. Devenu veuf, il entra dans l'église, dont il parcourut rapidement toute la hiérarchie, s'élevant dans le court espace de sept années, de l'humble stalle de chanoine du Puy, jusqu'au trône pontifical.

Il dut ce prompt avancement à la protection et à l'amitié de St. Louis, dont il fut secrétaire de confiance : mais cette place, il ne l'obtint que par ses talens et ses vertus : Fulcodi fut chargé de beaucoup d'affaires importantes et difficiles dont il s'acquitta parfaitement. « On ne peut, dit » notre académicien, lire les histoires de » France et de Languedoc, depuis 1251, » jusqu'en 1265, sans retrouver Fulcodi em-» ployé, tantôt comme jurisconsulte, tantôt » comme homme d'état, soit par la reine » Blanche, régente pendant la première croi-» sade de St. Louis, soit par ce prince à son » retour, soit par Alphonse, comte de » Poitiers, qui succéda à Raymond VII, » dernier comte de Toulouse. »

M. Mazer suit, d'année en année, Fulcodi dans ses diverses fonctions. Il nous le montre successivement jugeant avec dix-neuf autres jurisconsultes, de la validité du testament et du codicile de Raymond VII; accordant, du moins s'efforçant d'accorder les dif-

férens qui existaient entre le seigneur et l'archevêque de Narbonne ; guérissant , à la voix de St. Louis, les maux que les guerres des Albigcois, et les fureurs de l'inquisition, avaient faits dans les sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire; et réprimant, dans le même pays, et par les ordres du même prince, la rapacité des gens de loi. Il nous le représente, sixant les droits incertains des abhés et des citoyens de St-Gilles, et remplissant enfin le plus respectable devoir d'un ministre de paix, en arrachant les habitans de Montpellier à la vengeance du roi d'Arragon, leur souverain, contre lequel ils s'étaient révoltés, et en obtenant pour eux, de ce prince irrité, une amnistie générale. » Guy, ajoute notre auteur, avait été chargé » peu de temps avant, par St. Louis, de né-» gocier la paix entre les deux monarques, de » même que le mariage de Philippe, alors » second fils de France, et qui deux ans après » devint l'aîné, avec Isabelle d'Arragon. »

Archidiacre et évêque du Puy, et ensuite archevêque de Narbonne, Guy fut promu par le pape Urbain IV an 1261, au cardinalat et à l'évêché de Sabine. S'il accepta, comme on l'assure, ces éminentes dignités

avec répugnance; s'il abandonna avec les plus tendres regrets le roi St. Louis, pour s'attacher au pape, il n'en servit pas, pour cela, son nouveau maître avec moins de zèle et d'ardeur, lorsque, chargé de la légation d'Angleterre pour y défendre les droits de Henri III, que poursuivait Leincester, les évêques et les barons, il lança l'excommunication et l'interdit contre ceux qui avaient méprisé sa médiation, et contre les villes maritimes qui s'étaient opposées à son débarquement. La guerre civile n'en continua pas moins, et l'Angleterre n'en fut pas moins déchirée par la plus sanglante anarchie; mais la conduite de Guy lui valut le suffrage des cardinaux qui, à la mort d'Urbain IV, l'élurent pape en son absence (1).

On fait encore honneur à Guy Fulcody d'une grande modération dans cette ciscons-

⁽¹⁾ Nous remarquerons à cette occasion, une étrange erreur qui s'est glissée dans l'excellente histoire de M. Hume. « Avant que les ambassadeurs de Leincester, » y est-il dit, arrivassent à Rome pour y plaider sa » cause, le pape était mort, et ils trouvérent le légat » même contre lequel ils appelaient, installé sur le siège » apostolique, sous le nom d'Urbain IV. » C'est ainsi que M. Hume confond le nouveau pontife avec son prédécesseur.

tance : l'on dit qu'il refusa la tiare et se jeta même aux pieds des cardinaux, pour les supplier de procéder à une nouvelle élection. Mais, il est difficile de croire à la sincérité d'un tel refus, en voyant avec quel empressement il s'était rendu en Italie, à la nouvelle de son élévation, et quels dangers il avait bravés pour y arriver. « Mainfroi, qui » gouvernait alors les deux Sieiles, et qui était » ennemi déclaré de la Cour de Rome, dit » M. Mazer, avait aposté des soldats sur » toutes les routes pour se saisir de la per-» sonne de Gny, qui ne parvint à leur échap-» per qu'en voyageant à pied, déguisé en » frère mendiant suivant les uns, et en col-» porteur suivant les autres. » Quoi qu'il en soit, ses dégoûts feints ou réels cédèrent aux instances de ses collègues, et il fut intronisé sous le nom de Clément IV.

Son pontificat fut court et ne dura guère plus de deux années. Clément se montra exempt de cette ambition de famille, qui a déshonoré la mémoire de tant de pontifes : rien n'est plus connu que sa lettre à son beau-frère. M. Mazer a dû la rapporter : nous ne la répéterons pas ici, parce qu'on la trouve partout. Les filles de Guido, Mabille

et Cécile, embrassèrent la vie religieuse, et celle-ci mourut à Nismes dans le couvent de St-Sauveur de la Fontaine.

"On lit avec plaisir, dit notre académi"cien, la lettre que Clément IV écrivit,
"après son exaltation, à saint Louis qu'il
"avait servi pendant sept ou huit années:
"j'en extrais le passage suivant: Il me fut
"doux autrefois de vous appeler mon maître;
"rien n'était plus juste: il m'était beau de
"vous donner le nom d'ami; rien de plus
"vrai. Depuis mon élévation au souverain
"pontificat, je vous nomme mon fils, nom
"plus tendre, et dont la douceur exprime
"en effet celle de ma tendresse pour vous.
"Pendant son pontificat, les deux cours de
"France et de Rome eurent quelques démêlés

Pendant son pontificat, les deux cours de France et de Rome eurent quelques démêlés qui furent poussés même assez vivement de part et d'autre; mais les deux souverains ne se traitèrent jamais qu'avec les égards qu'ils méritaient réciproquement. Saint Louis, tout en réprimant les entreprises de la cour de Rome, ne parlait jamais de Clément, sans rendre justice à ses grandes qualités; et Clément citait saint Louis comme le modèle des princes chréuiens.

» En montant sur le trône pontifical, Clé-» ment conserva tonjours le cœur français, » et pour preuve de son attachement à sa » patrie, il changea les armes de sa famille » et y substitua six fleurs de lys d'or. D. » Vaissette paraît douter de ce fait qui est » cependant bien prouvé, puisque ces armes » se trouvent gravées sur son tombeau.

» C'est d'après les conseils et les pressantes » exhortations de Clément IV, comme on » peut le voir dans ses lettres à saint Louis, » que ce prince rétablit par une ordonnance, » l'ancienne coutume de ne punir que par » une amende pécuniaire, ceux qui, suivant » le langage de ce siècle, juraient le vilain » serment contre Dieu, la Vierge et les Saints. » Avant cette ordonnance, saint Louis qui » n'était pas d'ailleurs cruel, faisait punir, » par la mutilation de quelques membres, » ceux à qui il échappait de pareils sermens. » Je trouve aussi une lettre de ce pontife, » qui nous prouve l'intérêt qu'il ne cessa de » prendre à la France, et en particulier aux » contrées qui l'avaient vu naître : elle est » du 21 de septembre de l'année 1266. Clé-» ment l'écrivit après la construction de la » tour de Constance et du port d'Aigues» mortes, qui devait procurer de si grands
» avantages au commerce du midi de la France,
» et qui devait favoriser les embarcations
» pour la terre sainte. Il loue beaucoup saint
» Louis pour avoir achevé ces deux ouvrages,
» et applaudit au projet que ce prince avait
» formé d'entourer la ville de bonnes mu» railles, au moyen d'une taxe qu'il mettrait
» tant sur les évêques des deux sénéchaus» sées de Beaucaire et de Carcassonne, et
» les habitans du voisinage, que sur les con» suls et le commerce de Montpellier. »

L'événement le plus important du règne de Clément IV, fut le changement de dynastie à Naples; il a donné lieu à une imputation injurieuse à ce pontife. Écoutons à ce sujet l'auteur lui-même.

» Urbain IV, son prédécesseur, avait donné » le royaume des deux Siciles à Charles » d'Anjou, frère de saint Louis, et avait ex- » communié Mainfroi, fils naturel de l'em- » pereur Fréderic II, qui gouvernait ce » royaume en maître, mais qui ne prenait » que le titre de curateur de Conradin, der- » nier rejeton de la famille de Souabe. Clé- » ment, fidelle aux maximes de ses prédé- » cesseurs, ratifia la donation et aida Charles

» d'Anjou dans cette guerre injuste, de tous » les moyens qu'employait alors la cour de » Rome. Mainfroi fut tué en 1266, dans la » bataille de Bénévent. Conradin, excommunié » par Clément IV, fut vaincu en 1268, près » du lac Celano, et fait prisonnier. Charles » d'Anjou fit juger ce jeunc et malheureux » prince par un tribanal qui le condamna à » mort, comme criminel de lèse-majesté di-» vine et humaine. Cette sentence injuste et » cruelle fut exécutée à Naples, le 27 d'oc-» tobre de l'an 1269; Conradin eut la tête » tranchée sur un échafaud.

» Ancun des auteurs contemporains n'a ac» cusé Clément IV d'avoir conseillé ou ap» prouvé cette exécution barbare : ce qui
» paraît certain aujourd'hui, c'est que ce n'a
» été que plus de deux siècles après sa mort,
» que quelques écrivains allemands ont avancé
» que Charles d'Anjou, embarrassé de son
» prisonnier, consulta le pape sur ce qu'il
» devait en faire, et que ce dernier, au lieu
» de lui répondre, lui envoya une médaille
» sur laquelle on lisait, d'un côté, la mort
» de Conradin est le salut de Charles; et de
» l'autre, la vie de Conradin est la perte de
» Charles. La plupart des historiens n'ont répété

» pété cette anecdote que pour en justifier » Clément IV; et quelques-uns, tels que » Mézeray, Fleury, Hainault, Millot, n'ont » seulement pas pris la peine de la rapporter. » M. Velly dit à ce sujet : » (1) » On ne saurait disconvenir qu'il est éga-» lement incompréhensible, et que Clément » n'ait pas consenti à cette tragédie, et que » Charles l'ait ordonnée contre le sentiment » du pape. Si, d'un côté, l'on consulte les » règles les plus saines de la politique, on » n'y voit rien qui puisse faire croire que le » monarque se soit porté à cette action de » son propre mouvement : il courait risque » d'attirer tout à la fois sur lui, et l'indigna-» tion de Rome, et la haine de ses nouveaux

» sujets, et la vengeance de toute l'Allemagne. » Si, d'autre part, on jette un coup d'æil » sur la vie du pontife, tout semble le jus-

» tister d'une cruauté si contraire à la dou-» ceur de ses mœurs. Quelques-uns même ont

» écrit que, regardant sa réputation slétrie

» par la férocité d'un prince qu'il avait mis » en action, il ne put survivre à la honte

» qui en rejaillissait sur le trône pontifical.

⁽¹⁾ Hist. de France, t. V, p. 428.

» Il mourut, en effet, bientôt après, empor-» tant avec lui tous les regrets du monde » chrétien.

» Je vais me permettre quelques réflexions » sur ce passage. M. Velly rend certainement » justice aux grandes qualités de Clément; » mais il ne juge pas Charles d'Anjou avec » toute la sévérité que mérite ce prince, que » Mézeray appelle avec raison immiséricor-» dieux. Charles était cruel : il n'est pas dif-» ficile d'en donner des preuves. Ayant forcé » Marseille qui s'était révoltée, à se rendre à » discrétion, il y fit décapiter un grand nombre » des principaux citoyens. Après la bataille de » Bénevent, il livra cette malheureuse ville » qui était sans défense, à toutes les horreurs "d'une ville prise d'assaut; et les Français qui » étaient sous son commandement, se désho-» norerent par les cruautés inouïes qu'ils y " commirent; et ensin il laissa mourir en pri-» son la femme et les enfans de Mainfroi. à de même que les principaux seigneurs qui a lui étaient attachés. Il n'est donc pas éton-» nant, d'après ces traits de cruauté, que S Charles ait fait périr, de son propre mou-"vement, le malheureux Conradin, dont il » avait usurpé la couronne. Il eût été sur» prenant, au contraire, que ce prince eût » pardonné à Conradin, tandis qu'il n'avait » pas épargné la famille de Mainfroi qui n'a-» vait aucun droit au trône des Deux Siciles. » Charles d'Anjou, du reste, ne craignait pas » plus de s'attirer la haine de ses sujets, que de » déplaire à Clément, son bienfaiteur. M. Velly » lui-même en a donné la preuve : Bientôt, » dit-il, (1) on regretta Mainfroi, et le prince » français fut regardé comme un tyran que » Rome avait choisi pour être le sséau de la » Sicile...... C'est dans les lettres mêmes » de cet illustre pape (Clément IV), qu'on » trouve cette peinture si affreuse du gouver-» nement de l'imprudent monarque. Charles » avait si peu d'égards pour le pontife, qu'il » daignait à peine lui répondre, moins encore » le satisfaire, lorsqu'il demandait quelques » grâces pour des personnes qu'il protégeait. » Ce fut en vain que ce généreux bienfaiteur » sollicita son vassal pour les Mathurins de » Fontainebleau, et pour St-Maurice de » Senlis , que Louis avait exemptés de la » décime qu'on levait pour la Sicile ; il ne fut » point écouté : c'est trop peu dire , il fut

⁽¹⁾ Loco citato , p. 401.

» obligé de payer pour ces bons religieux. »
Clément mourut à Viterbe en 1268. On
a voulu lui faire un mérite de s'être opposé
à la seconde croisade de saint Louis; mais
cela ne paraît nullement prouvé.

Nous terminerons cet article par les considérations suivantes que nous empruntons à M. Vincens-St-Laurent, « La ville de St-Gilles • se glorifie justement d'avoir donné à l'église, » dans le pape Clément IV, l'un de ses meil-» leurs pontifes. Il paya sans doute le tribut » aux préjugés de son état et de son siècle: » mais s'il poussa trop loin les prétentions » sacerdotales, s'il crut que son consentement » était nécessaire au roi saint Louis pour bâtir » la ville d'Aiguesmortes et pour y mettre un » impôt, s'il ne défendit pas toujours ayec » assez de modération ce qu'il appelait les » droits du saint siège, il s'est du moins rendu » recommandable dans la mémoire des hom-» mes, par la science, la piété, la simpli-» cité de mœurs, la sagesse de son gouverne-» ment, et pour n'avoir pas fait, du patri-» moine de saint Pierre, celui de sa propre » famille. »

Antiquités.

Le secrétaire de l'académie lui a rendu compte des objets d'antiquité découverts pendant le cours de l'année, soit à Nismes, soit dans les environs.

Les inscriptions nouvellement trouvées n'offrent rien de bien remarquable; nous les rapporterons néanmoins, et à raison de l'intérêt que plusieurs savans étrangers nous ont témoigné pour ce genre de recherches, et aussi. parce qu'il est impossible de prévoir à quoi se rattachera par la suite le fragment qui paraît aujourd'hui présenter le moins d'importance. Nous prendrons occasion de répéter ici, quoique cela l'ait été déjà souvent, que l'on ne prend aucun soin à Nismes de ces sortes de monumens. A peine découvertes, les pierres écrites sont enfouies dans de nouvelles constructions, et c'est encore un motif de plus pour nous, de recueillir exactement toutes celles que nous pourrons dérober à l'incurable insouciance de nos concitoyens.

Les quatre inscriptions ou plutôt les quatre fragmens suivans, ont été tirés des fondations du monastère ruiné de St-Baudile près de Nismes. (342)

I.

BAEBIVS
CORNVTVS
SIBI ET
TITIAE RESTITVTAE
VXORI V. F.

II.

SERTO PEREGRIN SIBI ET AELIAE VIM VXORI

III.

IV.

SEX · F Q GIR RATRI TA M. S.

L'inscription 5.º a été trouvée en démolissant une maison voisine de l'amphithéâtre, et qui était en partie formée par le mur d'enceinte antique. La pierre sur laquelle on la lit, a une forme tumulaire: on y voit sur l'une des faces latérales, un vase, et sur l'autre une patère. Ces deux instrumens de sacrifices sont sculptés d'un assez bon style.

Epaphrodite et Chrysès étaient des affranchis qui avaient pris, selon l'usage, le (343)

nom de leurs maîtres, Domitius ou Domitia, et Albius Munatius.

v.

D. M.
DOMITIAE CHRY
SIDIS D'ALBIVS
MVNATIVS EPAPH
RODITVS VXORI
OPTVMAE

Le fragment suivant fait regretter que l'on n'ait pu retrouver l'entière inscription. Il a été recueilli parmi des pavés, devant une maison de campagne située au bord du Vistre. Les lettres n'ont que 6 lignes de proportion.

VI.

NO Q DE
SPLENDIDISSIM A O
SINE ONERE A REI A I
IGITVR A MODESTI
TATIS A SAXVMQ
AVID VVOBIS

On lit sur un petit autel votif,

VII.

PRO BITVKA V. S. L. M. Sur le devant de l'autel, entre la première et la seconde ligne, on voit trois bustes de face, grossièrement sculptés, pro salute Bituha, etc. Ce petit autel était engagé dans le mur d'une maison voisine des arènes.

M. Dhombres a pris la peine de recueillir les dix inscriptions que nous allons rapporter. Il nous les a transmises avec les notes qui les accompagnent.

VIII.

T. TE@@ICNIV SECVNDVS ET IVLIAE VX

Trouvée à Méjanes près d'Alais, où elle est conservée dans la maison de M. Renaux, ingénieur des mines. Elle est au-dessous d'une niche, dans laquelle se voient deux bustes en relief, un d'homme et un de femme; celleci a des houcles d'oreille et une corbeille de fruits: l'homme a le bras droit passé derrière la femme, et appuyé sur son épaule; il tient de la main gauche un instrument probablement d'agriculture, mais dont on ne saurait déterminer l'usage. Au-dessus de la niche, sont des ornemens en demi-relief.

Nous rappellerons, au sujet de ce monu-

ment, que dans le même lieu on en a trouvé plusieurs autres et particulièrement un tombeau avec des lampes, des lacrymatoires et une très-belle urne d'albâtre renfermant encore des ossemens. Le tombeau fut brisé; l'urne, que nous avons vue plus d'une fois, a été conservée. Assez près de Méjanes et dans un endroit appelé la Cioutat (civitas), se voient des ruines qu'il serait intéressant de fouiller et d'étudier.

TX.

SOLIMARVS LEITVRRONIS

A Brignon, au-dessous d'un fragment de corniche.

X.

MANSVETO ANDOROVRI

Dans les jardins de M. de Calvière, à Vezenobre.

XI.

...RI ANDVSPR
... NATIF SIBIE
..., ECVNDILLAE
...XORIS CVRIFVIVOS

Dans les jardins de M. de Calvière. Elle est au-dessous d'une niche renfermant deux bustes en demi-relief, dégradés par le temps. Ils sont surmontés d'un fronton, au milieu duquel est un masque.

XII.

D. M.
IVLIAE
TITVLL
AE IVLIV
S SERVLI
VS VXO
RI PHSSI
MAE

XIII.

IVLIA &	D. M.
TITI FIL	IVLL1NI
SECVN	MARIAE
DILLA	FILI
VIVA	IVLIA &
SIBI Po	SECVN
SVIT	DILLA
	MARIŤ₀
	OPTIM

Ces deux inscriptions sont conservées à l'hôtel-de-ville d'Alais. Elles furent découvertes lors de la construction de la route qui conduit de cette ville à Montpellier. On y trouva aussi un vase de terre et des mosaiques grossières. Quelques-uns ont prétendu que c'est-là l'emplacement de la maison de Tonnantius Ferreolis, décrite par Sidonius Apollinaris.

XIV.

D. M. C. NAMANTI O SEVERINO D. M. PRIMVS TERTI FRATRI **P**

XV.

D. M.
PRIMOTE
RTI FILIO
SECVNDIL
LA FRATRI
P P

A Trespau auprès d'Alais.

XVI.

D. M. SEVERINI C F C FIRMINI- F FIL. PIISSIMO

A Vezenobre, chez M. de Calvière. On voit vis-à-vis un bas relief antique, représentant Remus, Romulus et la louve. (348)

Sur un petit autel votif,

XVII.

PROXVM ANICIA NOTATA V. S. L. M.

Cette inscription est remarquable; elle a pour objet un vœu fait aux dieux propices (dii proxumi) par Anicia Notata. On sait que ces dieux ont été regardés par plusieurs antiquaires, comme des divinités topiques; d'autres les ont considérés comme les lares ou les penates; quelques-uns, entr'autres le savant Bimard, les ont identifiés aux dieux adhérens, DEIS ADHERENTIBUS, etc., etc. On pourrait croire, en donnant ici au mot proximus sa signification la plus ordinaire. que ces divinités sont celles à qui l'on rendait un culte particulier dans le voisinage des lieux où les inscriptions ont été consacrées. Ainsi, par exemple, un habitant d'Arles ou d'Ugernum, voulant rendre un hommage au dieu Nemausus, l'aurait appelé dieu voisin, deus proximus ou proxumus.

Quoi que l'on pense de cette opinion, trop simple sans doute pour n'avoir pas été déjà

proposée et examinée, il est certain que les inscriptions consacrées aux dieux propices ne sont point communes. On en a trouvé deux à Vaison, que Spon a rapportées dans ses mélanges d'antiquités, et l'on a cru longtemps que les dieux propices étaient des divinités locales des Vocones. Depuis on en a découvert une autre à Avignon, une quatrième à Uzés, et plus tard trois encore à Nismes; ce qui fait voir qu'à supposer que les proxumi fussent des dieux topiques, ils n'appartenaient pas exclusivement aux Vocones, mais que leur culte était également établi sur l'une et l'autre rive du Rhône, chez les Cavares et les Volces arécomiques. L'inscription que nous rapportons ici confirme ce que nous venons de dire : elle a été trouvée en creusant le canal d'Aigues-mortes à Beaucaire, et sous les murs de cette dernière ville. Nous ne pensons pas qu'il existe d'autres monumens du culte des dieux propices ou voisins, que ceux que nous avons rappelés plus haut; et l'on peut croire que cette dévotion était particulière à nos contrées.

On a aussi découvert à Beaucaire et dans le lit du canal, une hache antique et plusieurs vases et amphores, etc. Ces objets ont été déposés dans le cabinet des antiques de la ville de Nismes, ainsi que l'autel votif dont nous venons de parler. Nous devons ces intéressans morceaux aux soins éclairés de M. Farjeon, l'un des administrateurs des canaux d'Aigues-mortes à Beaucaire.

Nous ne négligerons pas d'observer ici qu'il est à desirer que l'on apporte les plus grands soins à conserver tous les débris antiques que présenteront les fouilles que l'on continue à faire dans le voisinage de Beaucaire. Il est possible que quelqu'un de ces débris nous donne des lumières sur la situation précise de l'antique ville *Ugernum*, qui est encore un sujet de controverse parmi les savans qui s'appliquent à la géographic ancienne.

Les monumens lapidaires sont toujours ceux que l'on retrouve le plus fréquemment; le nombre immense d'inscriptions que les Romains nous ont laissées, atteste le trait le plus prononcé de leur caractère national, l'ambition d'une longue mémoire, et le desir de se survivre: ce sentiment, source de tant de grandes actions, a gravé de grossiers caractères sur l'humble tombe de l'affranchi ou de l'esclave, comme il a attaché des lettres d'or ou de bronze aux frontons des basiliques,

ou à la base des statues des César déffiés. Nous avons à rendre compte de quelques monumens antiques d'un autre genre.

- r.º On a découvert, en fouillant une cave assez près de la maison-carrée, quelques médailles qui n'offrent rien de neuf, et une agathe onyx représentant en creux une image de Mercure: le travail en est médiocre. Cette pierre gravée est possédée par M. Antoine Rolland.
- 2.º Nous avons déposé au cabinet des antiques de la bibliothèque publique à Nismes, un torse en marbre appartenant à une statue de Vénus, ainsi qu'on peut en juger par la pose et par le bracelet qu'on voit au reste du bras gauche. Cet ouvrage paraît d'un travail grée: la figure entière serait de 18 pouces de proportion. Elle se trouvait encastrée dans le mur d'une maison particulière, d'où nous l'avons faite retirer avec précaution. On avait joint à ce torse une tête extrêmement fruste, mais qui ne paraît pas lui appartenir.
- 3.º Nous devons à notre collègue M. Henri Lacoste, membre du corps législatif, un monument assez remarquable. C'est une sculpture en pierre de Lins, qui représente un oiseau dans son nid, se perçant la poitrine

de son bec , pour alimenter ses petits.

L'authenticité de ce morceau a paru d'abord douteuse; mais des recherches faites de concert avec M. Lacoste, nous ont ôté tout soupçon de fraude. Nous nous sommes assurés que notre sculpture avait été, en effet, trouvée dans un creusement fait auprès du temple des petits-fils d'Auguste; elle y était enterrée à plus de 18 pieds: une telle profondeur, dans un lieu où le terrain n'a pas été exhaussé de plus d'un mètre, comme l'atteste le stilobate du temple, éloigne absolument l'idéc où l'on pourrait être que ce monument n'offre qu'un débri de quelque édifice moderne.

Tout le monde sait qu'une opinion fabuleuse attribue au pélican le dévouement paternel que notre pierre représente; cependant l'oiseau que l'on y voit, n'a aucun rapport à l'onocrotale des anciens. Les Égyptiens, suivant Horus Apollo, ont dit la même chose de la femelle du vautour; mais notre sculpture ne ressemble guère plus à un vautour qu'à un pélican, bien que l'animal qui s'y montre, ait le bec et les serres d'un oiseau de proie; et d'ailleurs le travail de ce monument ne saurait se rapporter à des temps aussi reculés.

Pline, si avide de fables, et si soigneux de les rapporter, ne parle point de la tendresse paternelle dont on fait honneur au pélican. Il paraît que cette fable ne fut renouvelée qu'après lui, vers le milieu du quatrième siècle, probablement par saint Augustin ou par saint Jerôme, qui durent, en effet, la considérer comme un emblème heureux et juste du sacrifice de J. C. Mais pourquoi ces pères transportèrent-ils au pélican ce qui avait été attribué au vautour?

Il paraît que c'est à l'époque que nous venons de marquer, qu'il faut fixer la date de notre sculpture, qui aura fait l'ornement de quelque oratoire chrétien: le goût du travail qui, quoique d'un fini précieux, marque cependant la décadence de l'art, s'accorde avec notre supposition; et les moulures de la pierre, qui se rapportent à l'architecture du même temps, viennent encore à l'appui de cette opinion. On peut raisonnablement présumer que les sculpteurs de cet âge étaient peu versés dans l'histoire naturelle. L'allégorie a été ici l'objet principal de l'artiste, qui s'est peu inquiété de la vérité de l'imitation.

Ce singulier morceau peut être vu au ca-

binet des antiques de la ville de Nismes, où il a été placé avec le torse et le petit autel votif dont nous avons parlé plus haut (1).

Nous devons à notre associé M. de Brack, directeur des douanes à Gênes, la communication du catalogue des médailles de M. Peyer de Schaffouse. M. Aubanel en a rendu compte à l'académie.

M. Millin, membre de l'institut, et l'un de nos associés, nous a adressé la description d'un sceau d'or de Louis MI, et un mémoire intitulé, Comparaison des hippocentaures et des taurocatapsies de la Thessalie, avec les bouviers et les ferrades de la Camargue. Il doit être fait, sur ce double sujet, un rap-

⁽¹⁾ Nous ne devons pas oublier un grand tombeau romain trouvé dans un champ voisin du chemin de Nismes à Beaucaire, près de la première de ces villes. Les débris de ce monument ont été portés et placés dans le temple de la fontaine. Nous n'avons pu encore les examiner convenablement, et nous ne saurions en donner ici que des notions trop imparfaites. Nous nous bornons donc à une simple mention. Si ce tombeau nous semble offrir quelque intérêt, soit aux artistes, soit aux antiquaires, nous pourrons en parler avec plus de détails dans une autre occasion.

port à l'académie: nous y reviendrons alors. Le dernier écrit a pour nous un intérêt particulier. Ce serait sans doute un travail curieux, que de rechercher ce que les usages des départemens méridionaux de la France doivent aux Grees et aux Romains; ce qu'ils ont depuis emprunté aux nations qui les ont successivement asservis; enfin ce qui leur reste des mœurs de leurs propres ancêtres.

Littérature.

Nous voici parvenus à la portion purement littéraire de nos travaux. C'est du luxe de l'académie que nous allons rendre compte : elle a dû en user avec choix et modestie; comme il convient à ceux qui n'ont qu'une petite fortune; ct c'est ici sur-tout que nous devons réclamer l'indulgence de nos lecteurs.

M. Trélis a mis sous les yeux de l'académie une version en prose française des satyres de l'Arioste, suivie de notes explicatives, et précédée d'un morceau sur la vie et les ouvrages de ce grand poète. Cette traduction n'est point susceptible d'analise, et son auteur nous dira plus loin les vues dans lesquelles il l'a entreprise: nous ne nous arquelles il l'a entreprise : nous ne nous arquelles il l'a entreprise : nous ne nous arquelles il l'aux entreprise : nous ne

rêterons qu'à la dissertation qui lui sert de préface.

« Cenx, dit l'auteur, qui, considérant les » poëtes comme les enfans de l'imagination » et de la fantaisie, cherchent sur-tout dans » leurs ouvrages, ce que l'on appelle pro- » prement de la poésie, placent l'Arioste au » premier rang, et l'associent à Homère et » à Milton, les seuls peut-être entre les » favoris des muses, qu'elles aient enrichi » d'aussi brillantes facultés.

» Mais un poète peut plaire et charmer par » d'autres mérites que celui de la poésie, et » je ne prétends pas dire que les ouvrages » des heaux génies que je viens de nommer, » soient supérieurs à ceux de tous les écrivains » qui ont suivi les mêmes routes. Si cette supré-» matie ne peut être contestée à Homère, » on peut opposer aux deux autres des égaux, » si ce n'est des maîtres: Virgile et le Tasse, » Racine et Sophocle, Pope et Voltaire ont » aussi leurs droits et peuvent, avec de grands » titres, réclamer les premières places.

» Sans doute tout grand écrivain possède; » jusqu'à un certain degré, les qualités diverses » sans lesquelles il ne pourrait mériter ce » titre; mais chaque génie semble en avoir

» une dominante qui, sans exclure les autres, » règne cependant sur elle et imprime à ses » productions son caractère dictinctif. Suivant » que cette qualité principale correspond da-» vantage à l'esprit du lecteur, l'écrivain qui en » est le plus doué lui semblera mériter le plus » hautrang. Nous préférerons Corneille, Racine » ou Voltaire, suivant que nous serons plus » sensibles à l'élévation, à la vérité ou à la » chaleur des pensées et des sentimens. Cha-» que nation, chaque individu, chaque âge » de la vie, aura donc des goûts divers, et, » toutes choses d'ailleurs égales, règlera dif--» féremment la hiérarchie littéraire. L'auteur, » chez qui toutes les qualités qui constituent » le bien écrire, se trouveraient dans un juste » équilibre, serait assurément le plus parfait, » mais il ne serait peut-être pas le plus goûté; » caril trouverait à coup sûr bien peu de lec-» teurs dont l'esprit fût en rapport avec le sien. » La tolérance littéraire sera nécessairement » une conséquence de ce que nous venons » de dire, et ceux qui ne pensent pas comme » le plus grand nombre des gens de lettres » italiens, leur pardonneront sans doute de » placer le chantre de Roland à la tête de » tous les poëtes modernes. »

Mais, quel est donc, se demande l'auteur, le genre de mérite qui a valu à l'Arioste le titre de divin, que lui ont donné ses contemporains, et que la postérité lui a confirmé?

Get écrivain n'est guère connu en France que par son Roland. Semblable à ces grands monumens qui commandent de loin aux regards, et ne leur permettent pas de s'arrêter sur d'autres objets, le poème de l'Arioste a, si nous osons parler ainsi, obscurci de son éclat, toutes ses autres productions; et c'estla qu'il nous faut chercher les titres principaux de la gloire de son auteur.

Mais le Furioso brille-t-il par l'invention? Non. Tout y est emprunté aux poëtes et aux romanciers qui l'avaient précédé. Lorsque le cardinal d'Est adressait à l'Arioste cette question si connue, Messer Ludovico, dovè diabolo avete pigliate, etc., il faut croire qu'il n'avait pus lu les livres les plus à la mode de son temps.

L'Arioste est-il plus heureux dans la distribution du sujet? Il ne s'en occuper seulcment pas. Il poursuit une histoire tant qu'il s'y plait, quitte l'une sans motif; pour aller à l'autre sans raison. Presque jamais dans ses fictions il n'a d'objet moral allégorique ou satyrique. Son unique but est d'amuser; à quoi il réussit parfaitement. Mais il marche sans savoir où il va : ceux qui ont voulu (et l'on s'étonnera de compter parmi eux l'illustre Galilée), ceux qui ont voulu trouver du dessein dans ce désordre, et du calcul dans cet abandon, ont obéi à la prévention qui nous montre tout ce que nous avons envie de voir. C'est bien en lisant Roland, que le géomètre se serait écrié : qu'est-ce que cela prouve?

Les caractères y sont nombreux, distincts, soutenus, mais superficiellement tracés.

Les passions et les sentimens n'y ont pas plus de profondeur. La gloire, la valeur n'y sont guère que de l'extravagance, et l'amour que du libertinage.

N'y cherchons pas non plus ces pensées neuves ou fines, ces rapprochemens, ces aperçus heureux et piquans, si fréquens dans les écrits de Pope et de Voltaire. Les idées ingénieuses sont toujours plus ou moins le fruit de la recherche et de l'effort : l'Arioste n'en fait aucun. Il ne creuse pas son sujet, il l'effleure. Mais quoi! le Roland est donc un poème médiocre?............ Non, c'est un ouvrage admirable.

« Il y a long-temps qu'on l'a dit : le style « seul fait vivre les ouvrages en vers ; il peut » tenir lieu de tous les autres avantages, et » n'est remplacé par aucun. Si l'Arioste est » placé par tous les bons juges au rang des w Virgile et des Milton, c'est que, dans cette » grande partie de l'art, il ne reconnaît point » de maître; c'est qu'il réunit tous les genres; » c'est que, tour à tour sublime, énergique, » gracieux, comique, satyrique, licencieux, » il a si bien l'art de mêler tous les tons, » et va de l'un à l'autre par des transitions » si heureuses et des nuances si bien ména-» gées, que l'esprit, sans s'en apercevoir, » est entraîné avec lui dans les routes les » plus contraires, mais les plus agréables; » c'est que, toujours maître de son sujet, » il s'en joue, l'asservit, le maîtrise comme » son lecteur; c'est que, parcourant les mers, » la terre et les airs, et franchissant souvent » les limites du monde dans l'imménsité des » tableaux dont son ouvrage est composé, » la nature et la vérité ont toujours guidé » ses pinceaux; c'est qu'il vous fait voir tous » les objets qu'il décrit, et les revêt des cou-» leurs les plus belles; c'est qu'il est toujours » orné, toujours doux, toujours élégant, tou» jours harmonieux; c'est que jamais on n'a » mieux possédé le charme du naturel, de » la facilité et de la grâce; c'est qu'en un » mot, il est éminemment poëte.

» Sa narration, sur-tout, est un modèle » achevé. Personne, sans en excepter les deux » grands épiques de l'antiquité, n'a connu, » comme l'Arioste, la disposition, la mesure du » récit et l'art du choix des circonstances. Il sait, » par ce dernier artifice, rendre presque vrai-» semblables les plus grandes absurdités, et » nous intéresser aux fables les plus ridicules; » et, s'il n'est pas le plus grand des poëtes, » il est à coup sûr le premier des conteurs. » Le poëme de Roland est encore et de-» meurera toujours un modèle de la plus » excellente plaisanterie. Comparez la fine et » vive gaieté de l'Arioste, à la grossière folie » de ses devanciers et de ses contemporains, » et vous jugerez de quel goût il avait été u doué. Point de ces fades jeux de mots, » point de ces faux concetti tant reprochés à » l'Italie. Dans ses quarante-six chants, vous » trouveriez à peine dix endroits que vous » en voulussiez effacer. »

Parmi les Italiens, beaucoup regardent cet ouvrage comme le type le plus parfait de l'épopée. Mais, doit-il être classé dans ce genre? Plus qu'aucun autre sans doute, si l'on entend par-là un poëme de récit; mais si l'on veut que la narration soit toujours sérieuse, noble, décente, ce sera précisément le contraire. Hugues Blair observe cependant que le Furioso contient trop de matière épique pour pouvoir tout à fait lui en dénier le nom. M. Trélis conclut comme Adisson, pour le Paradis perdu: ne l'appelons pas, si l'on veut, un poème épique, appelons-le un poème divin.

Suit l'examen des traductions du poëme de l'Arioste: beaucoup de gens trouveront, et peut-être avec raison, l'opinion de M. Trélis sur ce point trop exclusive.

« La poësie de style, dit-il, s'imite quel» quesois, mais ne se traduit pas. Elle sait
» tout le prix du Roland, et l'on ne se trom» pera pas, si l'on conclut de là que les ver» sions de ce poëme, du moins en notre
» langue, n'en offrent que la plus insidelle
» image. Toutes ses imperfections s'y trou» vent, et ses beautés enchanteresses ont dis» paru : leur nature est trop délicate pour
» résister à l'épreuve de la version. Un tra» ducteur peut-il rendre le naturel, la grâce

» et la naïveté? Pas plus qu'un peintre ne » peut représenter le sousse du zéphire, ou » le doux parsum des sleurs. L'Arioste est » comme Anacréon; ils ne seront jamais tra-» duits. »

Mais, quelque supériorité que l'on attribue au Roland sur les autres productions de son immortel auteur, il ne faut pas croire pour cela qu'elles soient à dédaigner; elles cussent suffi à donner beaucoup de réputation à tout autre poëte que l'Arioste.

L'auteur s'arrête peu à cinq chants d'un poëme dans le genre du Furioso (cinque canti). Soit qu'on les considère comme une suite de ce bel ouvrage, ou comme une production séparée, ils sont peu dignes de leur auteur.

M. Trélis passe aussi fort rapidement sur les deux livres de poësies latines de l'Arioste. La plupart sont l'ouvrage de sa jeunesse.

Ses élégies, quelques odes et quelques madrigaux réunis sous le nom de Rime, paraissent mériter plus d'attention. Cependant l'opinion des critiques italiens diffère, à cet égard, et l'auteur de la dissertation n'entreprend pas de les accorder.

« Les, avis ne sont point ainsi partagés,

» continue -t-il, sur les comédies de l'Arioste, » et elles tiennent un rang très-distingué dans » l'estime des gens de lettres de sa nation. » Jusqu'à la fin du quinzième siècle, le théâtre » avait langui en Italie, dans le plus grand a avilissement. On fait honneur au cardinal » Bibiena d'avoir donné le premier, dans sa » Calandra, l'exemple d'une pièce régulière. » Elle parut à Rome, après la mort de son » auteur, vers l'an 1523 : l'Arioste avait alors » plus de quarante ans. On sait qu'il avait » d'abord écrit ses quatre premières comédies » en prose; elles avaient été ainsi représen-» tées par la Cour du duc de Ferrare, qui » même avait fait construire exprès un très-» beau théâtre. Rien ne prouve que les pre-» mières pièces de l'Arioste ne soient pas » contemporaines de la Calandra. On peut » aussi réclamer le même avantage pour la » Mandragore et les autres comédies de Ma-» chiavel. Quoi qu'il en soit, on ne saurait » du moins contester à l'Arioste d'être l'un » des restaurateurs de l'art dramatique en » Europe, et d'avoir, le premier, écrit la » comédie en versi sdruccioli; exemple suivi » par plusieurs auteurs comiques, et notam-» ment par Cieco d'Adria dans le Trésor et

» l'Emilia, et par Jean Giustiniano dans sa » traduction de Térence.

» Dans un temps où l'étude et l'imitation » des anciens étaient si répandues dans la lit-» térature, il était naturel que ceux qui s'ef-» forçaient de rendre au théâtre la dignité » qu'il avait perdue, cherchassent leurs mo-» dèles chez les Grecs et chez les Romains. » Aussi les comédies de l'Arioste se ressen-» tent beaucoup du goût antique, particuliè-» rement de celui de Plaute. On y retrouve » les formes de l'ancienne comédie, les pro-» logues, les longs monologues, une manière » semblable d'exposer le sujet, de former et » de dénouer l'intrigue. On sait que c'est sur-» tout dans cette dernière partie de l'art, que » les modernes ont de beaucoup surpassé les » anciens. L'Arioste, leur élève, s'y montre » peu habile : chez lui , les caractères ne sont » pas non plus, ni très-bien peints, ni assez » variés. On n'y voit guère que des pères » chagrins, des fils libertins, des valets fri-» pons, des filles complaisantes, des courtiers a d'amour, et des appareilleuses. Les mœurs » s'y ressentent trop souvent de la grossièreté. » de ses prédécesseurs, et y vont quelquefois » jusqu'à l'extrême licence. Malgré tout cela,

» si l'on veut faire attention à l'excessive dif» ficulté de l'art, et au point où l'Arioste l'a» vait trouvé, on ne sera point étonné du
» succès de ses ouvrages dramatiques; et la
» délicatesse du goût moderne trouvera encore
» à y louer un style naturel, élégant et plai» sant, des portraits très-bien tracés, l'art
» des allusions, la vérité du dialogue et beau» coup de verve et d'esprit partout où la
» comédie se rapproche de la satyre, genre
» dans lequel le poëte s'est aussi exercé avec
» beaucoup de succès.

» L'Arioste, dit Gravina, n'est pas moins
» excellent dans la satyre que dans la comédie
» et l'épopée; il approche d'Horace...... Quel
» but moral; quelle philosophie; quelle con» naissance de l'homme; quelle foule d'his» toriettes charmantes et instructives par leur
» application; quelle vive raillerie des vices,
» et comme il sait les corriger en les pei» gnant! Existe-t-il dans notre langue un autre
» style qui puisse se comparer au sien, etc.?
» Voilà assurément un magnifique éloge,
» mais, malgré notre qualité de traducteur,
» nous sommes forcés d'avouer qu'il nous pa» raît un peu exagéré, et que l'Arioste,
» comme poëte satyrique, est, à notre avis,

» à une grande distance de l'ami de Mecène.

» Nous sommes encore plus éloignés de » souscrire au jugement qu'a porté Baillet » des satyres de notre auteur, lorsqu'il a dit » qu'elles curent de l'éclat dans leur nais-» sance, mais qu'elles ne font plus grand » bruit aujourd'hui. C'est sans doute avec » raison, que le docte éditeur des Jugemens » des savans (M. de la Monnoye) a observé » que ces satyres étaient autant estimées que » jamais' des vrais connaisseurs; et, si l'on » peut leur reprocher des sujets trop parti-» culiers et trop bornés, trop de familiarité » dans l'expression, et quelquesois de la bas-» sesse dans les pensées, on ne peut leur » refuser aussi le sel piquant, la bonne plai-» santerie, la gaieté, la grâce, la vivacité. » le naturel, une grande partie, enfin, des » beautés que leur attribue le fondateur de » l'académie des Arcades, et l'on sera forcé, » si l'on veut être juste, de reconnaître avec » lui, dans l'Arioste, le premier satyrique » de l'Italie moderne.

» Ce n'est pas l'espérance de faire passer » les agrémens de cet ouvrage en notre langue, » qui nous a déterminés à le traduire; cela » nous paraît bien difficile, si ce n'est im» possible. Nous sommes d'ailleurs parfaite» ment convaincus que des vers ne peuvent
» se rendre que par des vers; et nous ne
» pensons pas que la poésie française puisse
» se plier à exprimer ceux du satyrique ita» lien: nous sentons du moins toute notre
» insuffisance à cet égard. Mais les satyres de
» l'Arioste nous ont semblé très-propres à
» faire connaître les mœurs du temps et du
» pays où elles ont été faites, ainsi que le
» caractère, les goûts et la vie de leur auteur.
» Nous avons cru que, dans ce double point
» de vue, leur traduction devait offrir beau» coup d'intérèt.

" Afin de les mieux apprécier sous le pre-» mier de ces deux aspects, retraçons-nous, » pour un moment, l'époque qui les vit naître. » Le quinzième siècle venait d'expirer; le » commerce de l'Inde et du Levant, et les let-» tres apportées de Constantinople à Florence » par une suite de la conquête de Mahomet II, » avaient fait renaître la civilisation en Italie. » Les semences des arts avaient singulièrement » fructifié chez un peuple et sous un climat dis-» posés à les recevoir; la longue nuit que l'igno-» rance et la superstition avaient long-temps » épaissie sur l'Europe, se dissipait aux rayons » du génie : une impulsion nouvelle et sou-» daine excitait tous les esprits, et promettait » dans tous les arts cette abondante moisson » de chefs-d'œuvres que recueillit l'âge suivant. « » Mais bien des ténèbres obscurcissaient en-» core cette aurore brillante du goût; partout » se montraient les traces récentes d'une longue » barbarie. Les passions des grands et des » puissans entravaient partout la marche de » l'esprit humain, et détruisaient ou retar-» daient l'heureuse influence de l'industrie et » de l'instruction. L'anarchie des gouverne-» mens populaires, les querelles sans cesse » renaissantes du sacerdoce et de l'empire, les » entreprises des Français sur Naples et Milan, » et, plus que tout cela, le despotisme op-» pressif, l'ambition coupable, la criminelle » politique des pontifes romains et de leur » clergé, tendaient sans cesse à replonger » l'Italie et l'Europe avec elle, dans ce san-» glant dédale, d'où des circonstances aussi » heureures que singulières venaient de la » faire sortir.

» Rome et Florence imprimaient leur carac-» tère à leur siècle et à leur pays. Les talens » et la sagesse des Médicis avaient élevé, par » le commerce et les arts, la seconde de ces » deux villes à un degré éminent d'éclat et » de prospérité; mais les bienfaits de cette » famille illustre n'avaient pu étousser l'in-» gratitude, les haines et les factions inhé-» rentes aux démocraties. L'époque qui nous » occupe avait vu les Médicis éprouver les » deux fortunes; tour à tour honorés et slé-» tris, enrichis et dépouillés, proscrits et rap-» pelés par leurs concitoyens.

» A Rome, un pontife de cette maison » avait succédé à l'infame Borgia et au fou» gueux la Rovère. Ennemi des troubles et des
» combats, passionné pour les arts, le luxe
» et la magnificence, il eût peut-être pu
» adoucir les blessures de son pays, si le
» relâchement de ses mœurs et son excessive
» prodigalité n'y eussent mis obstacle, et
» n'eussent fait naître cet esprit de résistance;
» de doute et d'examen, et ce sentiment de
» mépris et d'indignation qui donna naissance
» à la réformation, et arracha tant de royau» mes à la puissance spirituelle des papes.

» On peut, par les mœurs des chefs de » l'église, juger de celles de leur clergé. Au-» jourd'hui que la conduite des ministres du » culte présente souvent de l'édification et » presque toujours de la décence et de la » régularité, on se fait difficilement l'idée » de ce qu'ils étaient au temps dont nous » parlons, et l'on ne sait pas assez les obli-» gations qu'eurent aux réformateurs les prê-» tres catholiques même.

» Les princes ne valaient pas mieux, à l'hy-» pocrisie près, à laquelle ils substituaient » la violence et l'injustice ouvertes: en proie » à la politique la plus astucieuse et la plus » versatile; changeant sans cesse d'alliances, » d'opinions et d'intérêts, ils vivaient entre » la terreur et le crime, tandis que le mal-» heureux peuple, gémissant sous une double » oppression, conservait encore tous les vices » de la misère, de la superstition et de l'es-» clavage. Mais à tout cela se joignait, comme » nous l'avons dit, le goût des arts renaissans » et cette activité d'enthousiasme qui, dans » tous les temps, s'attache aux choses nou-» velles et imprime aux premières produc-» tions des talens, ce sceau d'originalité qui » s'use et s'efface bientôt. Au milieu de tant » d'agitations civiles, politiques et militaires; » plusieurs princes, à l'imitation des Médicis, » se déclarèrent les patrons des savans, des » gens de lettres et des artistes, et les fixè-* rent à leur Cour : tels furent les Bentivoglio

» à Bologne, les Gonzague à Modène, les » princes de la maison d'Est à Ferrare, parmi » lesquels se distinguèrent le cardinal Hippo-» lite et le duc Alphonse Ler, les protecteurs » de l'Arioste.

» Ce mélange d'élémens contradictoires, » ce combat entre la lumière et les ténèbres, » entre la barbarie et la civilisation, cet état » de choses, enfin, que nous avons cru né-» cessaire de rappeler pour l'intelligence des » poëmes dont nous offrons la traduction, » présentait un champ bien vaste et bien fa-» vorable à la satyre, sur-tout à celle d'in-» vective et au genre véhément de Juvenal. » Si le génie de l'Arioste l'eût porté de ce » côté, il eût pu, sans hyperbole, égaler » son fiel à celui du poëte romain. La cour des » Borgia valait bien celle de Domitien; mais » l'esprit de notre auteur était plus tourné vers n la plaisanterie que vers l'injure, vers la finesse » que vers le sarcasme. Au lieu de nous mon-» trer l'horreur du vice, il nous en a fait voir » le ridicule. Peut-être cette manière-là vaut-» elle bien l'autre, et n'est pas la moins » propre à le corriger. Quoi qu'il en soit, » l'Arioste nous a décrit fidellement, dans cet » ouvrage, ce qu'il observait autour de lui,

» et, sous ce rapport, il est infiniment pré-

M. Trėlis termine son travail par une esquisse historique sur son auteur, qu'il considère dans sa vie politique, dans sa vie littéraire et dans sa vie privée. Nous ne suivrons point l'auteur dans cette partie de son ouvrage; les faits qu'il rapporte sont connus, et l'on peut les chercher dans Pigna, Fornari et autres biographes de l'Arioste. Celui-ci d'ailleurs s'est point lui-même dans ses écrits, principalement dans ses satyres; et si sa vie ne présente aucun de ces événemens romanesques qu'on lit avec tant d'intérêt dans les histoires du Tasse, du Camoens, etc., le lecteur qui étudiera le caractère de l'Arioste dans les sources originales, ou le considérera dans le tableau que l'on en retrace ici, apprendra à apprécier toute l'excellence de son caractère, se plaira à coup sûr dans sa société, et jouira des sentimens que lui inspireront les rares qualités de cet homme célèbre.

Il est si doux d'aimer ce qu'on admire.

Deux morceaux d'histoire littéraire ont été entendus, cette année, dans nos séances. Le premier est une notice sur la vie et les ouvrages de Rivarol, par M. Dampmartin; et le second, un rapport de M. Vincens-St-Laurent sur une biographie du grammairien Féraud, adressée à l'académie par M. Casimir Rostan de Marseille, son auteur.

Rivarol nacquit à Bagnols en 1754, et l'on voit déjà, par ce scul mot, les raisons qui ont engagé M. Dampmartin à s'occuper de cet homme de lettres et à en entretenir l'académie. Rivarol était citoyen du Gard : son nom n'a pas été sans éclat ; il avait donc des droits légitimes à l'honneur que lui décerne un de ses compatriotes. A ces motifs s'en joignent de particuliers à M. Dampmartin. Il fut l'ami de celui qu'il célèbre : réunis loin de leur patrie par l'amour et le talent des lettres, ils les cultivèrent ensemble dans une cité où les muses françaises ont toujours trouvé un asile, où le grand Frédéric leur ouvrit un sanctuaire digne d'elles et de lui, et où les Lombards et les Ancillons leur rendent encore aujourd'hui un si beau culte, M. Dampmartin a dû garder de ses liaisons avec Rivarol, des sentimens et des souvenirs précieux, que nous devons lui savoir gré de nous faire partager. L'objet de son travail est

à la fois de nous apprendre des faits ignorés et d'en détruire d'autres faussement répandus. Dans ce double but il suit Rivarol au collége, au séminaire, dans la capitale où sa figure et son élocution lui procurèrent des succès. Il l'accompagne ensuite dans son émigration, à Hambourg, à Berlin, et ne le quitte qu'à sa mort.

L'écrit de M. Dampmartin présente une suite d'anecdotes, dont la plupart méritent d'être connues: nous n'en transcrirons qu'un petit nombre, dans la nécessité où nous sommes de nous horner et de faire un choix.

« Paris, dit-il, reçut après un long exil, combla d'honneurs et couronna de gloire l'homme qui, pendant plus de soixante années, avait fait les délices de sa patrie, et accru la célébrité du nom français. D'Alembert présenta Rivarol à Voltaire et lui demanda ses bontés pour le petit neveu de M. Déparcieux. Le vieillard goûta le jeune homme et desira sa présence à plusieurs reprises. Monsieur, lui disait-il, avec un de ses sourires expressifs et en faisant allusion à la figure commune et à l'expression pesante du savant respectable, dont le nom avait été réclamé, pour croire que vous êtes

» le neveu de M. Déparcieux, il ne faut ni » vous voir ni vous entendre. »

Notre auteur nous apprend plus has une circonstance qui se lie à des événemens importans, et devient presque du domaine de l'histoire. « Les Bourbons fugitifs de France, » envoyèrent à Rivarol (alors à Hambourg), » mille écus, avec l'ordre de se rendre à Ber» lin. La demande d'une pension que le dém part de M. de Boufflers laissait vacante à » l'académie, colora ce voyage, dont le but » secret n'était rien moins que d'influencer et » de changer l'opinion publique de la capitale » et de la cour de Prusse.

» Quelques gens de lettres, les étrangers, » les envoyés de plusieurs souverains et une » partie des grands seigneurs de Berlin s'en- » tendirent pour que l'arrivée de Rivarol fût » transformée en une espèce de triomphe. Les » partisans des français, les vrais amis de » leur patrie s'alarmèrent de ses intentions, » A cette époque, le cabinet de Postdam se » défendait du funeste aveuglement qui n'a- » guères a consommé sa ruine. Un monarque, ami de la vertu et père de ses sujets, » puisait dans les conseils du comte de Haug- » witz et de M. Lombard l'énergie salutaire,

» pour repousser les instigations par lesquel-» les on cherchait à le détacher du Gouver-» nement français et d'une alliance dont la » Prusse devait attendre le maintien de sa » splendeur. Rivarol reconnut bientôt la va-» nité des espérances qu'un brillant début lui » avait fait concevoir.....: ses tentatives sur » l'esprit du roi furent infructueuses, et la » reine n'accorda que des sourires agréables » à diverses pièces de poésie qui rendaient » hommage à sa beauté, à ses grâces et à sa » bienfaisance....... Le prince Henri se garda » bien d'accueillir Rivarol : le frère , le com-» pagnon d'armes.... du grand Frédéric, rem-» plissait le vague de son imagination de rê-» veries républicaines. Né sur les marches du » trône, et sier de sa haute naissance, il re-» poussait cependant les défenseurs de la ro-» yauté, de ce château de Reinsberg que les » poëtes et les philosophes avaient célébré » comme la demeure d'un héros et la re-» traite d'un sage. »

Le madrigal suivant que nous croyons inédit, nous a paru devoir être conservé. Ce léger hommage fut tracé au milieu du mouvement d'un bal, et offert à l'une des sœurs de l'empereur Alexandre, par la princesse Dolgorouki , masquée en chauve-souris.

Ne vous alarmez point de mon déguisement;

Quoique je porte deux figures,

Je n'ai pour vous qu'un sentiment,

Et voyez en este quelles sont mes allures.

Si je cours, c'est à vos genoux;

Si je vole, c'est près de vous.

Il n'est là ni piège ni seinte:

Sous mon air de duplicité,

On n'a jamais donné d'atteinte

A ma tendre sidélité;

Et si j'aime l'obscurité,

C'est qu'ainsi que l'amour, le respect a sa crainte.

Il nous sera plus facile de suivre M. Dampmartin dans le compte qu'il rend, et le jugement qu'il porte des ouvrages de Rivarol, que dans les détails de sa vie. Celui par lequel il débuta fut sa version de l'enfer du Dante. Buffon disait qu'une pareille traduction, était une création continuelle. Sera-t-il permis à quelqu'un qui a fait une étude assez approfondie du premier poete de l'Italie moderne, d'oser différer avec défiance, de cette opinion d'un grand homme? Il nous semble que le génie à la fois sombre et facile du Dante, perd sa physionomie dans la version de Rivarol; et, quant aux détails, il est aisé de se convaincre que presque constamment le, traducteur, lassé de

jouter contre l'obscure et sauvage énergie de son original, passe à côté de la difficulté.

Le discours de Rivarol sur les causes de l'universalité de la langue française, couronné par l'académic de Berlin, réussit beaucoup chez l'étranger. Il eut moins de succès en France, on ne sait pourquoi; car il est sagement pensé, noblement, simplement et fortement écrit; et quoique disproportionné dans quelques unes de ses parties, et annonçant déjà le goût des subtilliés auquel par la suite se livra son auteur, c'est sans contredit, un titre bien réel à la renommée littéraire.

Beaucoup de gens ne penseront peut-être pas aussi savorablement du livre de Rivarol sur l'homme intellectuel et moral. On sait que cet écrit devait servir d'avant-propos à un dictionnaire de la langue française, que l'auteur projetait alors. On ne peut nier que pour en venir à un vocabulaire, ce ne soit prendre les choses d'un peu loin; c'est pire encore que l'œuf de Léda: malgré de trèsbelles pages et une analise quelquesois vigoureuse et prosonde, on y rencontre trop une métaphysique subtile, souvent obscure, fausse et déplacée, et l'abus le plus vicieux de l'esprit et du style siguré. « L'appréciateur

» éclairé, dit M. Dampmartin, de Virgile, » de Racine et de Sévigné, etc., ne s'attacha » pas toujours à suivre leurs traces. Les écarts » de Rivarol ne naissaient pas d'un manque de » talent ou d'un défaut de goût ; ils étaient » chez lui les résultats d'un faux système. " Toute langue , disait-il , marche sans cesse , » et ses changemens entraînent ceux du goût. » Le style des grands écrivains du siècle de » Louis XIV, est devenu depuis long-temps » trop simple, pour ne pas dire trop parfait. » Voltaire, Buffon et Rousseau, ont, par d'heu-» reux changemens, captivé des suffrages una-» nimes; mais on voit à regret s'éclipser tous » les jours quelques rayons de la gloire de ces » grands prosateurs. D'après cette observation, » ajoutait-il, je me suis proposé de devancer » mes contemporains, et de me transporter » à un demi - siècle. J'écris avec la persuasion » que je deviendrai classique ». Il est difficile de calculer quels seront les progrès de la dépravation du goût; mais à quelque époque que l'espoir de Rivarol soit rempli, s'il l'est jamais, il faudra en féliciter la prévoyance de l'auteur bien plus que l'esprit de cet âge.

Le prospectus du vocabulaire auquel l'écrit dont nous venons de parler, devait servir de préface, est généralement regardé comme excellent, et nous accédons bien volontiers à tout ce que M. Dampmartin en pense d'avantageux. L'exécution de l'ouvrage annoncé n'a pas même, assure-t-on, été commencée; mais que de talens, que de connaissances, il faudrait réunir pour l'achever! Eussions-nous de Rivarol aussi bonne opinion qu'il l'avait lui-même, nous douterions encore qu'il fût parvenu à remplir son plan. Ce n'est pas là l'ouvrage d'un seul homme.

La révolution vint et Rivarol se livra sans réserve à la cour. Il écrivit dans cet esprit un journal célèbre à cette époque. On peut juger de la diversité des opinions, sur un ouvrage qui flattait autant les passions d'un parti qu'il blessait celles de l'autre. Les annales de Rivarol furent placées par les uns à côté de celles de Tacite, et rabaissées par les autres au niveau des feuilles de son parti les plus décriées. C'est entre ces deux excès que se trouve sans doute la vérité; mais nous sommes encore trop près des événemens et trop chauds de l'incendie, pour oser nous permettre de tenir la balance.

M. Dampmartin apprécie parfaitement les autres écrits de Rivarol, tels que des fragmens de traduction de l'Énéïde, plusieurs morceaux de poésie, la plaisanterie trop vantée en son temps du petit almanach des grands hommes, le dialogue du chou et du navet, etc., etc. Nous ne parlons pas ici d'un libelle contre M. de la Fayette: l'esprit de parti le plus outré a pu seul en dicter les pages calomnieuses.

M. Dampmartin nous présente ensuite Rivarol sous un autre point de vue; il le considère comme homme du monde, et vante avec raison le charme de sa conversation: ce talent porté à un très-haut degré, lui mérita le titre du plus beau parleur de la France. Nous avons aussi entendu Rivarol, et, comme tout le monde, nous avons été entraînés par l'attrait de sa causerie. Cependant les gens d'un goût sevère lui reprochaient de faire de sa conversation une sorte de spectacle; elle était quelquesois à celle de l'homme aimable, ce que les lettres de Balzac sont à celles de M. me de Sévigné; elle manquait sur-tout d'abandon.

M. Dampmartin se demande en finissant sa notice, comment il s'est fait qu'un homme qui avait autant reçu de la nature que Rivarol, n'ait qu'imparfaitement répondu à tout ce qu'elle avait fait pour lui, et ne se soit pas placé

parmi nos écrivains au rang où il pouvait espérer d'atteindre? C'est, répond notre académicien, « que les triomphes des sallons lui ra-» virent les succès du cabinet. Nous ne le dis-» simulcrons pas, ajoute-t-il, plus d'un érudit » secouerait la poussière de ses livres, s'il. » pouvait aspirer aux mêmes avantages. Riva-» rol respirant à grands flots l'encens de la » louange, et couronné de roses ou de myr-» thes par les mains de la beauté, s'aban-» donna presque toujours à l'attrait d'une vo-» Iuptueuse indolence...... Possesseur d'une » mine abondante, loin d'en consacrer les ri-» chesses à l'achèvement d'un grand édifice, » il les dilapida par la profusion de ses dé-» penses journalières. L'équité veut cepen-» dant qu'on observe que la mort l'enleva dans » l'âge de toute la vigueur des facultés mo-» rales, mais sur le retour des illusions men-» songères......, et qu'il aurait pu sans doute n s'emparer du rang supérieur dont il regret-» tait d'avoir négligé si long-temps l'inappré-» ciable possession.»

La notice biographique et littéraire de M. Casimir Rostan sur M. l'abbé Féraud, auteur du dictionnaire grammatical, du dictionnaire critique de la langue française et de plusieurs autres ouvrages, a fourni à M. Vincens-St-Laurent l'occasion d'examiner si un bon dictionnaire de langue vivante peut être l'ouvrage d'un seul homme, et quelle a été sur celui de M. l'abbé Féraud, l'influence de la résidence habituelle de ce grammairien dans les provinces méridionales.

M. Guizot a formé l'utile entreprise de donner à notre littérature grammaticale un dictionnaire complet des synonymes français et d'achever l'ouvrage que l'abbé Girard et, après lui, Beauzée et Roubaud ont si heureusement commencé. Son livre vient de paraître. Avant de le publier, il en avait communiqué à l'académie, le discours préliminaire, et les suffrages du public ont justifié les applaudissemens qu'elle donna à cet excellent morceau de littérature par lequel le jeune auteur s'est placé, dès son début, dans un rang distingué parmi les écrivains et les penseurs.

Tout est mode en France; celle des synonymes a eu son temps; elle dut son origine à la publication du livre de Girard, qui, comme tous ces bons ouvrages, eut beaucoup de mauvais imitateurs. Les synonymes ne furent

rent plus qu'un jeu d'esprit. C'était à qui moatrerait le plus de finesse et de subtilité. Aussi plusieurs hommes d'un goût difficile s'élevèrent contre ce genre, et poussèrent leurs dégoûts trop loin.

Il est sans doute bien difficile, sinon impossible, d'établir en cette matière des règles invariables. Le sens propre on figuré des mots est sans cesse modifié dans le discours par la place qu'ils y occupent. Quel esprit assez étendu pourra, en saisissant toutes ces modifications possibles, les soumettre à des lois générales? Les nuances délicates dans le choix et l'association des mots sont la production du goût le plus exercé, et ont pour résultat la grâce, la propriété et la finesso du style. Peu de ces nuances ont encore été assignées par les synonymistes; mais l'écrivain qui voudrait s'astreindre à celles qu'ils ont remarquées, ne parviendrait, à force de travail, qu'à rendre son expression froide, sèche et maniérée. D'un autre côté n'est-il pas incontestable que, dans toute langue perfectionnée, l'usage attesté par les écrivains classiques, a consacré une foule de différences dans les expressions qui se ressemblent le plus ; dissérences absolument nécessaires à observer pour bien parler et bien écrire. Or, le but du synonymiste doit être de fixer ces distinctions par de bonnes définitions et des exemples bien choisis, en laissant toutesois au talent et au génie toute la liberté dont ils ont nécessairement besoin.

M. Guizot nous parâit avoir parfaitement saisi son objet: on peut en juger par la théorie des synonymes, établie dans sa préface; il a renfermé cette science dans les bornes que lui assignent la raison, l'esprit et le goût.

Un essai sur la poésie sacrée, offert à l'académie par M. de Causan de Montpellier, prouve dans son auteur, le mérite d'avoir connu et apprécié la grandeur et la fécondité de la source où il a puisé, et d'avoir justement apprécié ces images, ces pensées religieuses qui animaient la muse de Milton et de Klopstock, et à qui nous devons le plus beau morceau peut-être de la poésie française, la prophétie de Joad dans Athalie. M. Guizot a recherché, dans un rapport fait à cette occasion, les causes de l'indifférence publique, pour un genre que les superbes odes de Rousseau, et les cœurs plus beaux encore des deux tragédies saintes de notre

1

immortel Racine, auraient dû, dès long-temps, nous apprendre à goûter. Il trouve ces causes dans le peu de connaissance qu'ont nos gens de lettres, des idiômes et du génie orientaux, dans le défaut d'étude des modèles, dans notre peu de familiarité avec les idées, les opinions, les tableaux retracés dans les poëmes hébraïques, enfin, et sur-tout dans le manque de goût et de talent de ceux qui, après les grands écrivains que nous venons de nommer, ont traité des sujets sacrés et ont substitué à la force et à la sublimité des originaux, un enthousiasme faux et mystique, plus propre à en obscureir qu'à en faire connaître les beautés.

La poésie dramatique est la plus helle portion de la gloire littéraire de la France; c'est elle qui a sur-tout assuré à notre langue son triomphe et son universalité; c'est sur nos théâtres que la pureté du goût de la nation, et ce sentiment exquis des convenances qui l'a si long-temps distinguée, se font éminemment sentir. Aussi tous les esprits raisonnables et cultivés que n'aveugle pas trop de haine ou de prévention, se sont-ils, dans tous les pays, empressés de rendre à nos

grands écrivains en ce genre, un hommage pour ainsi dire universel. Naples, Milan, Vienne, Berlin, Pétersbourg, Londres même, ou se sont appropriés leurs chefs-d'œuvres en les traduisant, ou ont élevé des théâtres et appelé des comédiens français. Peu de gens, depuis l'époque brillante où ces grands hommes ont vécu, avaient osé leur contester leur gloire. Aujourd'hui d'autres causes d'animosités renforçant l'envie littéraire, il s'est élevé contr'eux, dans le nord, une école de dénigrement; mais, à coup sûr, ce ne sont ni les Lessing, ni les Goëthe, ni les Schiller qui professent ces opinions dédaigneuses : le génie sent le génie sous quelque habit qu'il se présente à lui. Shakespear se fût agenouillé devant Corneille et Molière, et leur eût rendu le même respect que Lopez de Vega témoignait aux anciens, même en abandonnant leurs traces.

J'écris en insensé, mais j'écris pour des sous.

Que ceux donc, qui ne sentent pas les sublimes beautés de nos grands maîtres, jettent la plume et prennent le hoyau, la béche ou la truelle:

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent,

Parmi ceux de nos écrivains qui se sont illustrés dans cette carrière difficile et brillante, Molière tient sans contredit la première place dans l'opinion générale: on a pu comparer, avec raison, Sophocle et Euripide à Corneille, Racine et Voltaire, et nos voisins 'ne craignent pas de leur égaler leur Shakespear. Mais Molière! quel poëte comique, soit ancien, soit moderne, soit national, soit étranger, oserait-on lui mettre en parallèle? Sa gloire est sans rivale, sa supériorité reconnue. Un scul parmi ses compatriotes s'est élevé contre ce consentement unanime, mais il n'y a pas eu deux Erostrates littéraires.

Nous ne prétendons pas pour cela, sans doute, que les ouvrages de ce rare génie soient entièrement exempts de défauts. En aucun genre l'infaillibilité ne fut jamais le partage de l'homme; l'estime qu'on fait d'un grand écrivain, doit être le fruit d'un jugement et non pas un culte. L'homme de lettres ne voudrait pas d'une approbation aveugle: tont admirer, c'est n'admirer rien; et une juste critique est la preuve et le garant d'un juste éloge.

Cet hommage indirect, que le goût acquitte

envers le talent, M. Vincens-St-Laurent vient de le rendre à Molière d'une manière bien ingénieuse, dans un morceau de littérature qui a pour titre: Du dénouement de la comédie de Tartufe.

« On a, dit-il, reproché à Molière la dé-» fectuosité des dénouemens : plusieurs, en » effet, sont uniformément romanesques et peu » dignes des beautés multipliées des pièces » qu'ils terminent. Il est difficile de se per-» suader que l'homme de génie qui a si sa-» vamment combiné toutes les autres parties » de ses plans, inventé tant d'heureuses si-» tuations, mis en jeu un si grand nombre » d'admirables ressorts et produit des effets » comiques si variés, n'eût pas été doué » d'assez de force et de fécondité pour as-» sortir la fin de ses comédies à tout le reste. » si des causes étrangères à son talent, ne l'a-» vaient pas empêché de soutenir jusqu'au » bout son essor. »

M. Vincens-St-Laurent trouve les causes perturbatrices du talent de Molière, dans sa qualité de directeur de comédie, qui le mettait souvent dans la nécessité de travailler pour sa troupe plus que pour sa gloire, et dans l'obligation non moins contrariante où

il était encore, de composer de commande et de se conformer aux ordres d'un prince absolu, accoutumé à faire tout plier devant ses desirs, jusqu'au génic par lui - même si indépendant et si libre.

Les dénouemens de l'école des Maris, du Misantrope, prouvent assez que Molière laissé à lui-même, savait finir une comédie comme la nouer et la conduire : le dénouement surtout du dernier de ces chefs-d'œuvres nous paraît le comble de l'art en cette partie. Comme il sort du sujet et des caractères ! comme il se déroule pour ainsi dire sans effort et de lui-même! On voit qu'ici le poëte s'est donné tout le temps de mûrir ses idées et de combiner ses moyens: aussi, disait-il, en parlant de sa comédie du Misantrope : « Oh! » celle-là, je l'ai faite pour moi. »

Il n'en est pas de même du dénouement de Tartufe; et cependant, ici le temps et la réflexion ne manquèrent point au talent, puisque l'ouvrage commencé en 1664 ne fut terminé que trois ans après. On a peine aujourd'hui à démêler quels motifs ou quels dégoûts purent engager Molière à produire, dans l'état où nous la voyons, la fin d'un de ses plus beaux ouvrages. « Il semble impossible que le ta-

» lent qui avait conçu et exécuté avec une » supériorité qu'on n'a point égalée, le pre-» mier des chess-d'œuvres, si ce n'est de » Part, du moins du génie comique, n'eût » pas facilement trouvé et tiré de l'essence » du sujet, un moyen digne de lui, de punir » l'imposteur et de sauver sa victime. »

Ce Moyen paraît même à M. Vincens-St-Laurent s'offrir si naturellement à l'esprit, qu'il ne peut avoir échappé à la vue du maître, puisque lui-même en fut frappé à la première lecture résléchie qu'il fut en état de faire de Tartufe.

Laissons notre auteur exposer et développer lui-même ses idées.

« J'ai long-temps repoussé comme un sa-» crilége le desir d'essayer de réaliser cette » idée: mon opinion a toujours été qu'à moins » d'oser porter une main téméraire sur les » ouvrages de Racine, il ne pouvait y avoir » en littérature, d'entreprise plus hardie que » d'oser toucher aux comédies de Molière. En » vain un poète comique de nos jours a heu-» reusement extrait, des scènes confuses qui » constituaient la suite du Menteur de Cor-» neille, une pièce régulière, comique et où » ne brille qu'avec plus d'éclat ce qui a été

» conscrvé du premier auteur; en vain a-t-» on élagué au théâtre, un grand nombre de » superfluités des tragédies de Cinna, du Cid » et des Horaces, et donné par ces retranche-» mens, plus de rapidité à leur marche, plus de » vivacité à l'intérêt , plus d'unité et d'ensem-» ble à l'action ; en vain même la tentative de » mettre en vers le festin de Pierre, a-t-» elle réussi à Thomas Corneille: mes scru-» pules ont résisté pendant trente ans, à l'appât » de ces exemples. Chaque fois que la tentation » me prenait de surmonter mes craintes, mon » imagination éponvantée me ramenait aussitôt » au dénouement d'Iphigénie en Aulide, si » désastreusement mis en action par un écri-» vain d'ailleurs estimable ; elle me montrait » aussi les mutilations que les comédiens se » sont quelquefois permises sur plusieurs piè-» ces de Molière, et le cri général de ré-» probation qu'avait excité cette double au-» dace, retentissait comme un sinistre pré-» sage à mon oreille.

» On ne risque rien, dit Winkelmann (1), » de chercher plutôt des beautés que des dé-» fauts dans les ouvrages des grands maîtres.

⁽¹⁾ Hist. de l'art, t. 1, pag. 315.

» L'observateur en trouvera surement, ajoute. » t-il, et l'on ne pourra pas dire qu'elles soient » l'effet de son imagination, persuadée d'avance » qu'elle va voir du beau : ce beau est réel, » et qui ne l'a pas senti, doit voir et revoir » jusqu'à ce qu'il l'aperçoive.

» Profondément pénétré de ce principe, je » l'ai toujours opposé aux critiques des chess-» d'œuvres dramatiques, même à celles qui » me paraissaient les mieux fondées, et il a » plus d'une fois servi à m'en démontrer l'in-» justice ou l'erreur.

» J'ai mis la même obstination à découvrir » les beautés cachées du denouement de Tartufe, mais infructucusement. L'application » du principe de Winkelmann n'a pas produit » ici le même résultat. Je n'ai jamais pu trouver » aucune raison qui excusât l'intervention, dans » la catastrophe, d'un personnage subalterne, » jusqu'alors entièrement étranger à l'action, » ni la singulière fantaisie du roi, lorsqu'il a » reconnu dans Tartufe un fourbe renommé, » de l'envoyer encore braver, insulter d'honnnêtes gens, et de ne faire exécuter l'ordre » de l'arrêter, qu'en présence d'Orgon et de » sa famille; ni cet éloge intempestif du monarque, qui, dans le moment où il est

» prononcé, produit l'esset de l'eau sroide » sur un corps brûlant.

» Je l'ai déjà dit: il s'offrait un expédient » simple, naturel, naissant du fond du sujet, » lié à l'action, formant un trait de carac-» tère de l'un des personnages secondaires, » mais essentiel de la pièce, et propre, en » mettant ce personnage en jeu d'une manière » plus active, à accroître l'intérêt et la satis-» faction du spectateur. Ne vaudrait-il pas » mieux, en effet, que le dévouement de » Valère ne se bornât pas à donner avis à » Orgon du danger qui le menace, et à l'offre » de l'accompagner dans sa fuite; mais qu'en » outre ce fut lui qui trouvât le moyen d'é-» clairer la justice du prince, de sauver l'in-» nocence et de faire punir le coupable?

» Je le répète: cette idée se présente si » bien d'elle-même, du moins à mes yeux, » que je regarde comme indubitable qu'elle » était venue aussi à Molière, et qu'il n'a » préféré le dénouement qu'il nous a laissé, » que pour en faire un rempart à sa pièce » contre ses ennemis.

» Quoi qu'il en soit, la nouvelle combinaison que je propose, n'exige presque aucun schangement dans la disposition des scènes; » elle ne demande que quatre vers au pre» mier acte, pour fonder la possibilité de l'ac» tion de Valère; une lettre au lieu de la
» scène où il amène un carrosse et apporte
» de l'argent à Orgon, et le récit du succès
» de ses démarches, fait par lui-même, à la
» place de ce long panégyrique de Louis XIV,
» si mal amené.

» Telle est la pensée qui me poursuit de» puis ma plus tendre jeunesse. Chaque fois
» que j'ai lu Tartufe, l'envie d'en essayer
» l'effet est venue assiéger mon esprit. Je
» l'avais constamment repoussée, mais j'arrive
» sur les confins de la vieillesse, et je dois
» croire que ma force morale se ressent du
» voisinage, puisque j'ai eu la faiblesse de
» succomber à la tentation. Je ne m'en vante
» pas; je m'en accuse: j'en fais, par mon
» aveu, amende honorable.

- » Voici donc comment j'ai exécuté mon » audacieuse entreprise.
- » Dans la scène sixième du premier acte, » Molière fait dire par Cléante à Orgon:

Vous savez que Valère,

Pour être votre gendre a parole de vous.

- » Entre ces deux vers j'en intercalle quatre de
- » la manière suivante:

Vous savez que Valère
Est riche, noble, sage et très-consideré;
Que la faveur d'un oncle à la cour fort ancré,
Aux plus brillants emplois lui permet de prétendre
Et que même déjà pour être votre gendre,
Cet aimable jeune-homme a parole de vous.

- » C'est assez, ce me semble, pour préparer
- » l'événement du cinquième acte, et jusques-
- » là aucun autre changement n'est nécessaire.
- » Au cinquième acte, au lieu de faire pa-
- » raître Valère lui-même, lorsqu'il vient en-
- » gager Orgon à fuir , un valet de confiance
- » apporterait une lettre et dirait, en la re-
- » mettant à Orgon:

Valère veut, monsieur, que sans perdre un instant, Je remette en vos mains ce billet important; Il sait tous vos chagrins, et le sien est extrême. S'il ne vient pas encor le témoigner fui-même, C'est que votre intérêt demande ailleurs ses soins. Pour votre sureté, pour vos premiers besoins, Avec mille louis qu'ici je vous apporte, J'amène son carrosse, il est à votre porte: Et dans un endroit sûr qu'on ne soupçonne pas, Mon maître m'a prescrit d'accompagner vos pas-Hàtez-vous;

ORGON.

Ciel! ma fuite est-elle nécessaire? LE LAQUAIS.

Lisez, monsieur, la lettre explique ce mystère.

ORGON lit.

Pour prix de vos bienfaits et de votre amitié,
Abusant d'un dépôt à sa foi confié,
Dans un danger pressant un scélérat vous jette,
Je sais à n'en pouvoir douter,
Qu'au ministre il vient d'apporter

D'un criminel d'état l'importante cassette Dont au mépris , dut-il , du devoir d'un sujet , Vous avez conservé le coupable secret.

Partez, monsieur, partez sur l'heure; Qu'une impénétrable demeure Vous dérobe à l'affront de vous voir arrêter: Il en a surpris l'ordre et doit l'exécuter.

CLÉANTE.

Voilà ses droits armés , et c'est par où le traîtré De vos biens qu'il prétend , cherche à se rendre maître

ORGON.

L'homme est, je vous l'avoue, un méchant animal;

(Il reprend la lettre et continue de lire)

Le moindes, amusement cous peut être foud.

Le moindre amusement vous peut être fatal:
N'écoutez point, monsieur, un imprudent courage:
Je vous offre avec joie un asile assuré;
Accepten le, tandis qu'ici je resterai
Pour tâcher, s'il se peut, de conjurer l'orage.

Valère.

Las! que ne dois-je pas à ses soins obligeans.
Pour l'en remercier il faut un autre temps,
Et je demande au ciel de m'être assez propice

(399)

Pour reconnaître, un jour, ce généreux service: Adieu: prenez le soin, vous autres.....

CLÉANTE.

allez têt ,

Nous songerons, mon frère, à faire ce qu'il faut.

» Ici entre Tartuse à la suite de l'exempt, et il » n'y a rien à changer à cette scène jusqu'au » moment où, réduit au silence par les rai-» sonnemens de Cléante et par les justes re-» proches du reste de la famille, Tartuse » dit à l'exempt:

Délivrez-moi, monsieur, de la criaillerie, Et daignez accomplir votre ordre, je vous prie.

» A ces mots, que Valère entend en accou-» rant, il présente à l'exempt un papier qu'il » tient à la main, et s'écrie:

Votre ordre, le voilà. Prévenu par Damis,
Du trouble où dans ces lieux un fourbe vous a mis,
Je vole chez mon oncle, et, par ma vive instance,
J'obtiens que son crédit prenne votre défense:
Il court chez le ministre, et dès ses premiers mots
Lui fait du scélérat détester les complots.
Ensuite avec chaleur, il retrace, il rappelle
Le noble dévouement, l'infatigable zèle
Qu'en sujet, citoyen fidèle et généreux,
Vous avez signalé dans des temps malheureux;
Et, l'indignation s'emparant de son âme,
Il peint en trait de feu cet hypocrite infame,

Suivant son intérêt, complice ou délateur, Et pour le dépouiller perdant son bienfaiteur. On s'enquiert quel il est; on fomlle ces registres, Ces secrets documens qu'ont toujours les ministres, Et sous un autre nom, il se découvre en lui Un scélérat en vain cherché jusqu'aujourd'hui, Le détestable auteur d'un forfait exécrable. Le ministre aussitôt va de ce misérable Faire connaître au roi les nouveaux attentats. Justement révolté, le prince ne veut pas Que d'une perfidie on profite: I commande Que sans les visiter, sais les lire, on vous rende Ces papiers qu'un ami déposa ans vos mains; Et, sûr de votre foi par des garants certains, De ce secret dépôt vous pardonne l'effense. Consultant l'équité non moins que la clémence, D'un souverain pouvoir, il annulle l'effet Du don qu'à cet ingrat votre tendresse a fait. Il ordonne de plus qu'à l'instant on saisisse. On livre le méchant aux mains de la justice : Je me charge de l'ordre, afin de l'apporter Avant que le premier ait pu s'exécuter : J'arrive à temps malgré sa diligence extrême : Les fers qu'il vous portait, vont l'enchaîner lui-même. Le perfide!

TARTUFE.

Comment....

L'EXEMPT à Tartufe

Marchez sans raisonner

L'ordre est clair et n'a rien qui vous doive étonner.

Tartuse emmené, Molière reprend tous ses

droits

» droits jusques à la fin de la pièce, et certes » jamais je n'aurais hasardé le travail que j'ai » osé faire, s'il m'avait fallu sacrifier ce trait » admirable du rôle d'Orgon:

He bien! te voilà, traître!

» ni aucun autre de ceux où le génie profond » de l'auteur est si fortement empreint.

» Je me dis, pour tâcher de diminuer mes » torts à mes propres yeux, que, si j'ai eu » l'audace de mêler mes faibles idées et ma » prose rimée aux conceptions et aux vers » les plus parsaits de Molière, je n'ai du » moins substitué mon ouvrage qu'à la partic » universellement reconnue vicieuse du sien, » qu'à une longue déclamation hors d'œuvre » et même dépourvue de tout mérite de style. » Mais ces raisonnemens sont impuissans contre » la synderèse d'une conscience alarmée, et » la senle grâce que je puisse attendre de la » bienveillance et de l'indulgence de mes lec-» teurs, c'est qu'ils n'oublient pas que, si j'ai » commis un péché littéraire, peut-être ir-» rémissible, je leur en ai fait un aveu sin-» cère, mais sous le sceau de la consession, » et qu'elle ne doit pas être révélée. »

L'académie n'a pas ern devoir répondre à ce vœu modeste de M. Vincens-St-Laurent.

Elle a pensé que le goût, la justice, la vérité, les progrès de l'art, et le respect même qu'elle professe pour le plus grand des poëtes comiques et le premier de nos philosophes moralistes, lui imposaient l'obligation de donner au travail que nous venons d'extraire, la publicité dont il lui semble digne.

L'art de Molière a éprouvé en France une longue et fâcheuse éclipse; on peut la marquer de l'époque du Méchant à celle l'École des pères. Cette dernière comédie reproduisit sur la scène le véritable caractère du genre. L'on y accueillit avec empressement Thalie sous ses traits naturels, et débarrassée des crêpes et du clinquant dont on l'avait tour à tour affublée. Si les Collin, les Andrieux et quelques autres en petit nombre, ont obtenu de justes triomphes dans la carrière rouverte par M. Pieyre, il suffit sans doute à la gloire de celui-ci d'avoir retrouvé les traces des maîtres presque effacées : la ville et l'académie de Nismes, auxquelles il appartient; peuvent donc à juste titre se féliciter avec lui d'un tel succès.

Le goût, la sagesse du plan, la simplicité; l'élégance et sur-tout le but moral, caractérisent les ouvrages dramatiques de M. Pieyre, et ces qualités qui distinguèrent ses premières productions, se retrouvent dans un volume de théâtre qu'il vient de publier récemment, et dont il a fait hommage à l'académie. Des trois comédies qui le composent, la dernière, intitulée la Famille anglaise, nous a sur-tout paru digne de l'auteur de l'École des pères, par les situations, les caractères et le style.

Poésie.

M. Phélip nous a fait connaître un recueil agréable et varié d'opuscules poétiques, publié par M. de Montbrison, associé de l'académie, sous le titre de Propos de table.

Le même rapporteur a également rendu compte d'un voyage à St-Maur, mêlé de vers et de prose; d'une promenade à Long-Champs et de quelques poésies fugitives, par M. Auguste de la Bouisse. Un voyage à Rhoudeille, du même genre et du même auteur que le premier, a fourni la matière d'un second rapport à M. Guizot. « L'auteur, dit-il en louant la facilité et le naturel de cette dernière production, n'a pas fait son voyage pour

(404)

l'écrire, il l'a écrit parce qu'il l'a fait ».

Un voyage à Sorèze, aussi vers et prose, a été adressé à l'académie par M. Chaudrue, son associé et secrétaire perpétuel de l'athénée du Gers. M. Dampmartin, chargé d'examiner cet ouvrage, a justifié, par plusieurs citations, l'opinion avantageuse qu'il en a conçue.

M. Donzel s'est montré pénétré de l'esprit de son modèle, dans une traduction en vers de l'ode d'Horace, Beatus ille, etc., qu'il a lue dans une de nos séances.

M. Roman y a aussi fait entendre une fable sur les avantages de la médiocrité; nous la rapportons ici.

LA LINOTTE,

FABLE.

Sun un chêne à tige élevée, Une linotte avait construit Un asile pour sa couvée: La foudre y tombe, adieu le nid-

La pauvrette ayant quelque honte D'avoir mis ses lares si haut, Parmi des jones court aussitôt Déposer sa nouvelle ponts. De rocs en rocs tombe un torrent Au sein du vallon qu'il inonde : Elle s'échappe, et dans l'instant. Le nid est englouti sous l'onde.

Enfin au penchant d'un côteau, Aussi loin des joncs que du chène, La linotte pond de nouveau; Elle y vécut comme une reine.

Loin de nous l'humble pauvreté, Loin de nous l'altière opulence; Pour une agréable existence, Vive la médiocrité.

M. Larnac a adressé à l'académie des fragmens d'une traduction en vers de la Jérusalem délivrée, et un recueil de poésics fugitives, parmi lesquelles quelques-unes ont été déjà publiées, mais qui en renferme beaucoup d'inédites.

Plusieurs versificateurs français ont essayé de traduire le Tasse, et le Tasse est encore à traduire. La belle version en prose de M. le Brun donne une plus juste idée de l'original, que tous les malheureux essais de nos poëtes. Mais, quelque harmonieuse que soit une prose poétique, peut-elle se flatter de rendre le charme des vers? Ge ne sera ja-

mais que de la musique parlée. Cette vérité, applicable à tous les poëtes dignes de ce nom, le sera sur-tout à celui qu'un de ses compatriotes appelle avec tant de raison,

Testar di rime scelse e numerose.

Ce serait un beau présent à faire à notre littérature, qu'une bonne traduction en vers du Godefroy. La difficulté est grande sans doute, mais la gloire est belle. Nous devons nous féliciter de voir un de nos académiciens oser y aspirer, et si,

Pour être approuvés, De semblables projets veulent être achevés,

nous pensons qu'on peut sans témérité supposer à M. Larnac la force d'atteindre le but. Il a donné des gages de son talent, propres à rassurer sur le succès de sa grande entreprise; et n'en eussions-nous pour garant que les portions déjà exécutées, cela serait encore suffisant. Le début du poëme donnera à nos lecteurs une idée de la manière de M. Larnac. Ce début n'était pas ce qu'il y avait de moins difficile à rendre.

Je chante ce guerrier, pieux et magnanime, Qui par de longs travaux, dans les champs de Solyme, Contre les Sarrasins signalant son grand cœur,

Délivra de leur joug le tombeau du Sauveur. Vainement, des démons la cruelle industrie Souleva pour le perdre, et l'Afrique et l'Asie; Aidé de l'Eternel , sous les saints étendards , Il réunit, enfin, ses compagnons épars. O toi, qui, sur ce mont illustré par la sable, Ne te décores point d'un laurier périssable, Mais, le front couronné de soleils radieux, Présides aux concerts des habitans des cieux, Muse, environne-moi de tes brillantes ailes; Répand sur mes écrits tes clartés immortelles, Et pardonne à mon ait, si d'un lustre emprunté J'embellis quelquefois l'austère verité! Tu sais que, de tout temps, l'houreuse poésie, Des volages mortels captiva le génie, Et que, par le secours de ses chants séducteurs, La vertu peut dompter les plus rebelles cœurs. Telle, d'un peu de miel la douceur mensongère Déguise au jeune enfant, les sucs d'une herbe amère; Crédule, il boit la coupe avec avidité, Et puise, dans ses flancs, la vie et la santé. Toi, généreux Alphonse, ame tendre et sublime, Qui répares les maux dont je sus la victime, Et qui me dérobant aux caprices du sort, A travers mille écueils m'as conduit dans le port; Reçois d'un front sercin et d'un œil d'indulgence, Ces vers que je consacre à la reconnaissance! Peut-être un jour viendra que ma timide voix Sur de plus nobles tons chantera tes exploits; Et si jamais du Christ la nation fidelle Peut goûter les douceurs d'une paix fraternelle, Et tente de ravir aux cruels Sarrasins

L'auguste monument arraché de nos mains, Qui peut te disputer le sceptre de la guerre . Et l'empire de l'onde, ou celui de la terre? Emule glorieux des princes dont tu sors, Ecoute cependant mes sévères accords. Dejà, cinq ans et plus, nos légions guerrières Avaient dans l'Orient déployé leurs bannières; Et Nicce, Antioche, et Tortose à la fois Respectaient, dans nos fers, l'étendard de la croix : En vain, pour délivrer leurs superbes murailles, La Perse avait tenté le destin des batailles; Vainqueurs de ses efforts, à l'abri des autans, Les Chrétiens attendaient le retour du printems, Et des mers en courroux grondait encor l'abîme, Lorsque le Tout Puissant, de son trône sublime Qui s'élève au-dessus de la voûte des airs, Autant que le soleil au-dessus des enfers, Regarde, et, sur-le-champ, voit réunis ensemble Tous les divers objets que le monde rassemble; Et, de cet œil qui va jusqu'au fond de nos cœurs Epier le secret des humaines erreurs, Il voit l'heureux Bouillon, dans l'ardeur d'un saint zèle, N'aspirer qu'à l'honneur de venger sa querelle, Et plein de fermeté, de constance et de foi, Travailler sans relâche au règne de sa loi : Mais Baudoin lui découvre un ame intéressée, Sans cesse, vers le siècle, égarant sa pensée. Il voit Tanciède, épris d'un malheureux amour, Détester en secret la lumière du jour; Tandis que dans les murs d'Antioche conquise, Oubliant des Chrétiens la pieuse entreprise, Boëmond tout entier, au soin de sa grandeur,

(409)

Introduit cependant le culte du Sauveur, Et sur la paix, les arts, les mœurs et la justice, D'un état florissant élève l'édifice. etc., etc.

Nous rapporterons encore le discours de Satan, au quatrième livre:

Tartarei numi de seder più degni La sovra il sole, etc.

Illustres compagnons qu'un sort injurieux Précipita du ciel dans ces horribles lieux; Vous qui, de mon rival déplorables victimes, Succombâtes, du moins, en guerriers magnagnimes; Les antiques soupçons de ce tiran jaloux, Ses fureurs, nos revers, sont trop connus de vous-Maintenant il régit les sphères immortelles, Et du sein de sa gloire il nous traite en rebelles! Et tandis qu'entouré de la splendeur des cieux, D'une éternelle nuit il assiège nos yeux, Il appelle au séjour de la purc lumière L'homme vil et formé d'une vile poussière. Que dis-je?.O désespoir! O supplice nouveau! Son fils, à peine encore échappé du tombeau, Brisant d'un pied vainqueur les portes du Tartare, Délivra de mon joug les ames du Ténare ; Et chargé d'un butin conquis sur les enfers, Triomphant, s'éleva sur la voûte des airs! Mais pourquoi rappeler nos injures passées? Un soin plus important réclame nos pensées. Voyez de quelle ardeur, sous le joug de la croix, Il cherche à réunir tous les cœurs à la fois Hé quoi ! souffrirons-nous, dans un làche silence,

De nos vils conemis la brutale insolence?

Verrons-nous, sans pâlir, ce torrent furieux

Inonder la Syrie, et jusques sous nos yeux

Les peuples, désertant nos temples magnifiques,

Entonner des Chrétiens les profancs cantiques,

Et des bords de l'Euphrate, aux rives du Jourdain,

Proclamer l'Eternel sur le marbre et l'airain?

Parmi les pièces fugitives, on remarque plusieurs épigrammes et une épître à Madame Verdier, que nous ne citerons pas, parce qu'elle a déjà été imprimée.

On trouve annoncé dans notre dernière notice, un poëme de M. Trélis, sur les progrès de l'esprit humain, dans le dix-huitième siècle. Cet ouvrage, assez considérable, du moins par son étendue, a été terminé dans le cours de cette année, et l'académic a entendu la lecture des quatre chants qui le composent. On jugera de l'esprit dans lequel il est écrit, par le passage de Tacite, qui lui sert d'épigraphe: Non tamen aded virtutum sterile sæculum ut non et bona exempla prodiderit.... Nec omnia apud priores meliora sed nostra quoquè ætas multa laudis et artium imitanda posteris tulit. Appelé à traiter une infinité de matières diverses, et à

caractériser une foulc de savans, d'écrivains et d'artistes d'un goût et d'un génie trèsdifférens, l'auteur a cru, qu'en se servant tourà-tour de diverses mesures de vers, il pourrait mieux varier ses tons, et les assortir à son sujet; c'est ce qui l'a engagé à adopter la forme que l'on nomme dithyrambique.

M. Trélis a mis devant lui, et nous souhaitons que ce ne soit pas trop imprudemment, les plus grandes difficultés de la poésie; sans doute elle peut aussi s'emparer du beau sujet proposé par l'institut de France aux philosophes et aux orateurs, en le considérant sous un point de vue différent et en l'approfondissant moins. Mais dans une entreprise si nouvelle, et dans un genre qui n'a point de modèle dans notre langue, que d'obstacles se présentent! Il nous appartient moins qu'à un autre, de décider jusqu'à quel point l'auteur les a franchis ou évités. C'est à nous à faire connaître le plan et l'exécution de l'ouvrage, et c'est au public impartial à le juger.

Le premier, et peut-être le plus grand écueil du sujet, était dans son arrangement et dans sa disposition. Sans doute un lien commun, une chaîne non interrompue unit ensemble tous les produits de l'intelligence humaine; mais ces rapports métaphysiques ne pouvaient être suivis ici, et la marche de l'encyclopédiste ne saurait convenir au poëte, dont l'art ne se nourrit que d'images et de sentimens. Il fallait donc trouver un autre moyen de groupper une foule d'objets qui semblent d'abord épars et indépendans l'un de l'autre ; il fallait donner à leur réunion ce caractère d'unité, la première règle et la principale source d'intérêt dans les arts. L'auteur a cru y réussir, au moins en partie, en supposant que la mémoire qu'il invoque, lui ouvre son temple, et lui montre, dans une suite de tableaux animés qu'il décrit, tous les objets qui font la matière de ce poeme. Mais cette fiction ne résout pas la difficulté, il restera à savoir comment ces tableaux seront classés. L'ordre des matières eût été trop méthodique, et convenait mieux à un traité qu'à un poeme ; celui des temps , rapproche, mêle et confond des choses souvent disparates. Forcé de choisir entre ces inconvéniens, l'auteur s'est décidé pour le dernier; mais dans le dessein de l'atténuer, il s'est contenté de ranger chronologiquement les faits et les personnages principaux,

en leur réunissant ce qui lui a paru avoir, avec eux, les relations les plus prochaines. Mais, quoi qu'il ait pu faire, il n'évitera pas le reproche fondé de n'avoir pas su lier solidement l'ensemble de son ouvrage, et de n'avoir, pour ainsi dire, montré qu'une lanterne magique. Nous ignorons jusqu'à quel point son sujet pouvait être affranchi de ce vice. Un autre embarras non moins grand, consistait à choisir, dans l'immense amas des détails qui s'offraient à l'auteur, ceux qu'il fallait admettre, et ceux qu'il fallait reje: ter. Il ne se flatte pas, sans doute, d'avoir saisi la juste mesure : bien des choses sont dans son poëme, qui pourraient n'y pas être ; et les gens plus instruits que lui scront autorisés à lui imputer beaucoup d'omissions condamnables. D'ailleurs, le naturaliste lui reprochera sûrement d'avoir trop long-temps parlé des poètes, et ceux-ci de s'être trop ctendu sur la physique. Mais, hâtons-nous de terminer ces observations préliminaires pour lesquelles nous demandons grâce à nos lecteurs.

A de petits écrits, que de longues préfaces!

Le poeme débute par une ode. C'est une

exposition du sujet et une invocation à la Mémoire. Elle ouvre son sanctuaire au poëte, qui ne veut décrire que ce qui appartient aux arts et aux sciences. Hélas! s'écrie-t-il,

Hélas! je sais trop bien que de ce siècle illustre
Mille sanglants forfaits ont obscurci le lustre.
Ah! cache ce spectacle à mes tristes regards;
Mère des souvenirs, ce féroce délire
Ferait taire ma lyre
Qui ne veut célébrer que la paix et les arts.

Le premier tableau dont l'auteur est frappé, lui retrace la fin du siècle de Louis XIV.

J'avance, et tout à coup à travers un nuage, Sous le jour incertain d'un ciel melé d'orage, Versailles me montra son monarque vicilli; Le laurier immortel, par son siècle cueilli, Languissait dépouillé de sa beauté première. Condé n'existait plus : couché dans la poussière, Colbert depuis quinze ans avait fini son sort. Autour d'eux, renversés sous la faux de la mort, Gissaient Vauban, Louvois, et Tourville et Duquêne, Luxembourg au sépulcre avait suivi Turenne. Catinat, Fénélon loin des cours retirés, Oubliés de leur prince et du monde admirés, De leurs simples vertus s'entouraient en silence; La haine et la disgrâce étaient leur récompense. Descarte avait langui dans un exil fatal. La mort, d'un trait précoce avait atteint Pascal. Arnaud de Port-Royal n'illustrait plus l'enceinte.

Du puissant Bossuet la voix s'était éteinte. Le Flambeau si brillant, par Corneille allumé, Et d'un si pur éclat par Racine animé, Voyait s'évanouir sa tremblante lumière. Une terre furtive avait reçu Molière; Emule de sa gloire et son plus digne ami, Près de lui reposait Lafontaine endormi. Sur leur humble cercucil soupirait désolée, Leur muse que personne encor n'a consolée. L'âge avait émoussé la plume de Boileau. Puget, Mansard, Lebrun se suivaient au tombeau. Aux mystères de l'art instruit par la nature, Lesueur n'était plus; et la docte peinture, S'enfuyant loin de nous, ses pinceaux à la main, Courait mêler ses pleurs aux cendres du Poussin. Tant de noms éclatans, de monumens célèbres, Paraissaient obscurcis sous des crêpes funèbres. Et le front sillonné par la main du malheur, Survivant à ses fils ainsi qu'à sa grandeur, Louis, le cœur rongé de douleurs intestines, Semblait une ombre errante au milieu des ruines.

Du sein de ces débris, des rejetons heureux Elevaient cependant leurs rameaux vigoureux; Et poussant leur racine aux confins des deux âges, Sur l'un et l'autre siècle étendaient leurs ombrages.

D'Aguesseau, Crébillon, Regnard sont rappelés et caractérisés. Le premier de nos orateurs chrétiens devait également trouver ici sa place. Après avoir nommé Bourdaloue, l'auteur ajoute: Sublime quelquesois, toujours noble et sensible, Massillon plus heureux et d'un pas plus égal, Dans sa route sacrée avance sans rival; Gloire du sacerdoce, ornement du saint temple, Des devoirs qu'il prescrit il osse à tous l'exemple. Sévère avec bonté, sa paternelle voix, Des nausrages du trône avertissant deux rois, L'un au bord du tombeau, l'autre au seuil de l'ensance, Parle à l'ensant de crainte, au vieillard d'espérance; Et, soit que du coupable il peigne la douleur, Soit qu'il ouvre aux élus les portes du bonheur, Sa bouche, du Très-Haut interprête adorable, Pénètre tous les cœurs d'un charme inexprimable. Ainsi le pur encens sur l'autel allumé D'invisibles parsums remplit l'air embaumé.

C'était en vers lyriques qu'il fallait louer le Pindare français.

Quels sublimes accords, quelles touches savantes

De l'ivoire inspiré, les cordes frémissantes

Font retentir les airs;

Je me crois transporté sur les monts d'Aonie, Je crois entendre encor de l'antique Ausonie Les sévères concerts.

C'est Rousseau, c'est lui-même! etc.,

Après quelques vers donnés à La Motte, l'auteur continue:

Fontenelle est plus doux, plus sin, plus délicat; Il chérit la parure et redoute l'éclat; Sa muse au sein de l'ombre et des douces retraites, Aime à s'insinuer par des routes secrètes;

Elle

Elle farde à la fois et voile ses appas ; Ce qu'on voit s'embellit de ce qu'on ne voit pas : Le regard s'éblouit devant trop de lumière; Un rayon détourné flatte l'œil qu'il éclaire, Et de la vérité que guide un art discret, Souvent, quoiqu'à l'oreille, on dit mieux le secret. Fontenelle, il est viai, negligeant la nature, Se plaît trop aux atours d'une aimable imposture. Je sais qu'à ses bergers le goût a reproché D'un langage fleuri l'apprét trep recherché. Mais combien, meme alers, son esprit est aimable ; Combien j'aime à le voir d'une grossière fable Démasquer l'artifice, et vengeant la raison, Des oracles menteurs montrer l'illusion. Combien j'aime à le suivre en ces fraîches allées D'où, perçant la hauteur des voûtes étoilées, Sur les pas d'Uranie il conduit la beauté, Quand des mondes divers à notre œil enchanté, Il dévoile les lois , et la route et le nondire. Avant lui la science habitant un lieu sombre, D'épines entourée, et d'un sauvage aspect Imprimait les dégoûts bien plus que le respect; Le promier, il osa de son beau sanctuaire Débarrasser l'entrée et l'ouvrir au vulgaire, Et changea le premier, par un art enchanteur, Les dégoûts en plaisir, les épines en fleur.

Mais Fontenelle doit sa principale et sa plus solide gloire à ses travaux, comme secrétaire de l'académie des sciences. L'auteur en prend occasion de tracer une histoire ra' pide de cette savante compagnie, et des hommes célèbres qui l'ont illustrée depuis son rétablissement, jusques vers le milien du siècle. Il réunit et dispose en un seul tableau Réaumur, Mairan, Nollet, Vaucanson, Macquer, les Cassini, Euler, Bernouilli, Clairaut, d'Alembert, comme géomètre, etc. Les progrès des mathématiques, que suit naturellement l'éloge des Laplace et des Lagrange, l'électricité, les aurores horéales, le thermomètre, les observations microscopiques, la description des arts, l'avancement de l'agriculture, l'astronomie, la navigation, les voyages scientifiques et ceux qui les ont entrepris, tous ces objets, beaucoup d'autres encore, sont présentés dans un même cadre, rangés dans leur ordre et décorent l'immense palais des sciences. C'est-là, continue l'auteur,

C'est-là, c'est au milieu de ces brillans parvis, C'est-là que Fontenelle entouré de merveilles, Met à les recueillir tout l'emploi de ses veilles. Là, des illustres morts, en accens dignes d'eux, Il consacre l'éloge à nos derniers neveux: Leurs ombres près de lui se rangent en silence. Toutes aiment à voir sa tranquille éloquence Garantir leur mémoire, éterniser leurs droits. Des bords de l'infini, Leibnitz vole à sa voix, Et Newton, pour l'entendre, incliné vers la terre,

٧,

Des cieux qu'il a soumis quitte un mozient la sphère.

Cependant, éblouis de tant d'objets nouveaux, Mes regards satigués demandent le repos. Ainsi, dans ce musée élevé par la gloire, Monument qu'aux beaux atts consacra la victoire, Où de Rome et d'Athènes en triomphe portés, Les chess-d'œuvres captis étalent leurs beautés: L'œil, d'abord trop frappé de ces divins spectacles, S'épuise d'admirer, se lasse de miracles, Se trouble, se consond, et ne distingue plus Qu'un lumineux chaos, et qu'un éclat consus.

Ainsi se termine le premier chant.

La première moitié du second est consacrée à Voltaire, d'abord envisagé comme poëte. On sait que le même sujet a été traité par Laharpe, aussi en vers dithyrambiques. L'auteur a dû éviter de mal redire ce qui avait été si bien dit, et cette nécessité se fait sentir par de la contraînte et pent-être trop peu de développemens dans cette partie de son ouvrage. Bornons-nous à citer le morceau relatif aux poésies légères de Voltaire.

Mais, tout à coup, de la lyre imposante Je n'entends plus les éclatantes voix, : Trop de grandeur est souvent fatigante, Et volontiers on quitte quelquefois D'un beau palais la pompe éblouissante, Pour les côteaux, les vergers et les bois.

A leur ombrage, au sein des fleurs nouvelles, Aux doux baisers des douces tourterelles, Aux tendres sons des Amphions ailes, Au souffle pur des zéphirs rappelés, Sous des berceaux qu'une onde fraîche arrose, Voltaire assis sur des touffes de rose, Fait à son luth redire ces accords Oui de Théos enchantèrent les bords. L'esprit lui-même anime son délire, Le goût le suit, et la gaîté l'inspire. De vifs es aims de légers papillons, Fiers d'étaler leurs couleurs diaprées, Du battement de leurs ailes dorées Applaudissaient ses riantes chansons. Sa main portait en sorme de trophée Ce talisman, ce hochet merveilleux Qu'à l'Arioste une puissante fée Donna jadis : des enfers jusqu'aux cieux, Tous les sujets du monde poétique Sont enchaînés à son pouvoir magique, Et les enfans de Gnide et de Paphos Dansent en cercle au son de ses grelots. A ce signal la délicate Urgelle, Le preux Robert , la naïve Isabelle , Jeanne, Dunois, l'officieux Bonneau, Joyeux enfans de son joyeux cerveau. De beaux festons et de myrthe et de lière S'empressaient tous de couronner leur père; Et saint Denis du haut des cieux ouverts, Se pâmait d'aise, et riait à ses vers.

L'auteur, parvenu à la moitié de sa route,

s'arrête ici un moment, et il considère son siècle sous deux points de vue différens. Selon lui, l'imagination a plus particulièrement brillé dans la première portion, et la raison a porté plus de fruits dans la seconde.

Du milieu de cet âge, où planent mes regards, J'en parcours à la fois l'une et l'autre partie; Admirant tour-à-tour les hords fleuris des arts, Et les champs cultivés de la philosophie.

D'un côté j'aperçois de profondes forêts, Des rochers, des torrens, de bruyantes cascades, Des vallons ombragés, des antres verts et frais, Où l'Egipan sommeille, où dansent les Dryades.

De l'autre, à la clarté d'un soleil radieux, Je vois des champs féconds, prodiges de culture, D'abondantes moissons, des fruits délicieux, Trésors qu'un art sublime arrache à la nature.

Qu'ils sont heaux ces produits par vos mains amassés, Divins cultivateurs que le mensonge outrage! Un dieu créa mon ame et vous la nourrissez. Etc.

C'est parmi ces philosophes que l'auteur retrouve Voltaire. Il parle ensuite de ses divers ouvrages historiques, et s'arrête plus particulièrement à l'essai sur les mœurs et l'esprit des nations. Ici il nous représente l'historien comme appelant à son tribunal les rois, les législateurs, les guerriers, les savans,

depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. Sa plume, dit-il,

De la postérité digne et sidelle organe, Récompense ou flétrit, applaudit ou condamne: Tels dans Rome autrefois d'équitables censeurs Punissaient le désordre, et couronnaient les mœurs; Ou tel le Mars français, tout chargé de sa gloire: Dans ce noble repos que donne la victoire, Au seuil de son palais fait passer ses guerriers, Pare leur front de palme et leurs mains de lauriers; Ou du cordon de rourpre honorant leur vaillance, Acquitte aux yeux de tous la dette de la Françe: Et cette même enceinte où brillait autrefois L'éclat des carrousels, la pompe des tournois, S'enorgneillit de voir des héros véritables Surpasser, éclipser les prodiges des fables. A nombrer tant de gloire et tant d'exploits divers J'épuiserais ma lyre et tarirais mes vers. Pourrai-je mieux compter les succès de Voltaire? Non, toujours plus sécond dans sa longue carrière, Il remplit soixante ans de ses brillans travaux. Tel Hercule lui seul, egal à cent rivaux, Monte aux cieux, redescend, franchit l'onde fatale, Triomphe d'un géant, joue aux genoux d'Omphale, Et du cloaque infect dont il était souillé Epure d'Augias le palais nettoyé. Mais qu'entend-je ? Quels cris, quelle pure allégresse! Quels honneurs ton pays gardait à ta veillesse! Voltaire, ce transport de respect et d'amour D'un siècle de bienfaits t'a payé dans un jour. Hélas! jour fugitif plein de joie et d'alarmes,

Combien à tant d'éclat vont succéder de larmes!

De son char de triomphe il descend au cercueil,

Et l'Europe à sa mort se couvrant d'un long deuil,

Le proclame immortel au moment qu'il succombe,

Et lui consacre un temple au défaut d'une tombe.

D'Alembert, Diderot et l'encyclopédie paraissent après Voltaire, et l'auteur, en caractérisant ce grand ouvrage et ceux qui y ont eu part, se trouve conduit à Montesquieu et à J. J. Rousseau, à chacun desquels il consacre un morceau assez étendu. Il considère quelle a été sur le siècle l'influence de tous ces grands hommes, et termine son chant par un court tableau de la révolution d'Amérique, et de l'affranchissement des États-Unis; événement qu'il fait envisager comme un des plus heureux résultats de la philosophie et de ses principes mis en action.

Le troisième chant est en grande partie employé à célébrer les progrès de l'histoire naturelle, de la chimie et de la physique dans le dernier siècle. Il débute ainsi:

Loin de ces grands débats, des haines, des partis Qui souillèrent ces bords de sang et de ravages, Je m'enfuis, je revole à mes tableaux chéris.

Ouvrez-moi vos riants ombrages, Belle enceinte, doctes bocages,

(424)

Noble asile où sont réunis

Tous les produits de l'air, de la terre et de l'ondé

Et qui montre au sein de Paris,

Un petit univers, un abrégé du monde.

De la nature scrutateurs, Cook , Bougainville , Humbolt , illustres voyageure , Partez, fendez les mers, gravissez les montagnes; De l'ardent équateur parcourez les campagnes, Bravez mille dangers; je vous attends ici Où, n'éprouvant de maux qu'un curieux souci, Je vois la grenade africaine A la liane américaine Unir ses éclatans rubis : Le chameau paître sous le frêne, Le kanguro bondir auprès de la brebis, Et le lourd éléphant s'endormir sous le chêne. Ici le large bananier Sert d'asile au tendre ramier, Tandis que le bouvreuil et la tendre fauveste Sur le cèdre d'Asie ont choisi leur retraite. O spectacle charmant! o magique séjour! Que de merveilles rassemblées!

spectacle charmant! à magique séjour!

Que de merveilles rassemblées!

Du monde entier j'ai fait le tour

Quand j'ai parcouru tes a'llées.

Fameux jardins d'Academus,

Ombrages du lycée et bosquets d'Épicure,

Ombrages du tycee et bosquets d'Epicure,

De votre antique éclat qu'on ne nous parle plus,

Vous êtes éclipsés, vos honneurs sont perdus;

Des confidents de la nature

· 8, · ·

Doctement importuns, sagement indiscrets, En dévoilent ici les plus profonds secrets. Voyez ces végétaux, parure de la terre, Par familles rangés ou nourris sous le verre; Jussieu vous décrira leur structure, leur port; Il vous dira leurs noms, leur généalogie;

De la parenté qui les lie
Il vous fera voir le rapport.

Entrez dans ce portique où brillent tous ensemble
Les minéraux divers que la terre rassemble,
Sels, pierres, bitumes, métaux,

Vomis par les volcans, roulés par les orages; Ou, conservant encor de fidelles images

Des plantes et des animaux; Hauy les mit en ordre, et de chaque substance Trouve le caractère, et la forme, et l'essence Dans les angles de ses cristaux,

Ou bien, interprétant les terrestres médailles, Témoins et monument des révolutions, Il nous dévoilera quelles convulsions De Cybele ont jadis déchiré les entrailles.

De l'aimable et savant Cuvier Suivons les pas, entrons dans ce beau domicile Qu'un peuple d'animaux tapisse tout entier.

Il va bientôt vous détailler
Tous les secrets de leur asile
Qu'un Dieu daigna lui confier;
Il vous dira leurs mœurs, leurs organes, leurs races;

Et retrouvant encor les traces

De celles qu'ont détruit les ans,

De leurs débris épars ses mains industrieuses

Sauront les reproduire, et dérober au temps

Des reliques si précieuses.

Ces savans résultats, ces efforts si nouveaux

Appartiennent tous à notre âge; Nul autre avec lui ne partage La gloire de ces grands travaux.

Mais quel marbre imposant décore ce musée? Le mortel qu'il retrace est-il roi de ces lieux? Sur son front élevé réside la pensée; Uné flamme divine étincelle en ses yeux: Tantôt des monts altiers ils mesurent les cimes, Tantôt des vastes mers ils sondent les abimes; Ils planent sur la terre, ils franchissent les airs, Et portant jusqu'aux cieux leur clairvoyante audace, Ils suivent les soleils dans les champs de l'espace, Et semblent d'un regard embrasser l'univers.

Buffon parle, écoutons, recueillons ses oracles. Perçant du noir oubli l'antre mystérieux, De la terre et de l'homme il dira les miracles, Les époques du monde et les âges des cieux. Mais il s'élance, il touche aux voûtes éternelles..... Arrête, que fais-tu? je vois fondre tes ailes; Réprime les erreurs de ton vol égaré: Reviens au sein des bois, sur l'émail des prairies; Du quadrupède errant décris les colonies, Ou des chantres de l'air le peuple coloré.

Qu'ils sont beaux tes portraits! que leur vive peinture D'un ravissant éclat décore chaque objet!
Ta voix est consacrée à chanter la nature,
Et ton vaste génie égale ton sujet.
De ses augustes lois interprète fidelle,
Comme elle varié, grand et fécond comme elle,
Ses plus rares trésors devant toi sont ouverts;

Les flots majestueux de ta noble éloquence Roulent pompeusement, ainsi qu'un fleuve immense Qui féconde la terre et va grossir les mers.

Un grand homme à son siècle imprime son génie,

continue l'auteur, et il expose ici les principales découvertes du dernier siècle. Herschel et ses travaux, Bailly et sa belle histoire de l'astronomie, la chimie pneumatique et les savans qui l'ont créée, la physique, Franklin et les paratonnerres, les théories d'Épinus et de Coulomb sur le magnétisme et l'électricité, Galvani, Volta, les progrès de l'anatomie et de la phisiologie, l'inoculation, la vaccine, etc., etc.; toutes ces choses sont traitées avec plus ou moins de détails.

L'autenr revient ensuite aux lettres et à la philosophie spéculative et rationnelle. Condillac, Raynal, les voyages de découvertes, la civilisation plus répandue, l'art dramatique pendant la dernière moitié du siècle, la poésie, l'éloquence, la critique, Laharpe, Marmontel, les voyages du jeune Anacharsis, les antiquités, les beaux arts, l'épuration de l'école française, les architectes, les sculpteurs, les peintres, la révolution de la mu-

sique en France, l'art de la déclamation: telles sont les nombreuses matières de la fin du dernier chant. La plupart de ces objets n'y sont qu'esquissés. C'est dans cette partie du poëme que se fait principalement sentir le défaut du sujet ou du plan, et ce manque d'ensemble et de liaison dont nous avons parlé plus haut.

Mais jusqu'ici l'auteur, dans la galerie des tableaux qu'il a fait se succéder dans son ouvrage, n'a guère présenté que des savans et des artistes français : il n'a parlé des étrangers que d'une manière accessoire. La Mémoire, qu'il met constamment en scène, lui reproche, au début du quatrième chant, cette partialité et cet oubli, en l'invitant à le réparer, et lui rappelant, d'une manière rapide et abrégée, ceux d'entre les Italiens, les Anglais, les Allemands, etc., qui ont les plus beaux droits à l'admiration et à la reconnaissance. Le poëte, effrayé d'une entreprise trop forte pour sa foiblesse, tremble, hésite, refuse de s'y livrer, et la Mémoire consent à suppléer à son insuffisance, en éternisant elle-même la renommée de tant d'hommes illustres.

L'auteur examine ensuite quelle opinion

il doit se former sur un siècle qui a été l'objet de tant d'éloges et de tant de satyres. Cette espèce de plaidoyer, qui est comme le résumé de tout l'ouvrage, ne saurait être morcelé. Nous pardonnera-t-on d'ajouter cette longue citation à tant de citations déjà si longues? L'auteur se représente comme interrogeant encore la Mémoire.

Déesse, dis-je alors, des trésors de notre âge Qu'avec ravissement j'admire l'assemblage! Le jour de la raison du savoir et des arts, Partout de son éclat y charme mes regards. Au bienfaisant faisceau de sa triple lumière, Quel mortel aveuglé peut fermer la paupière? Tu le sais cependant; de sauvages esprits Sur un âge si beau répandent les mépris, Excitent contre lui l'insulte et le scandale, Outragent ses talens, son goût et sa morale; Et l'accusent d'avoir, dans une mer d'erreurs, Egaré la sagesse, et submergé les mœurs. Quel titre autorisant un arrêt si sévère, Légitime leur haine et fonde leur colère? Ou ressembleraient-ils à ce reptile abject Qui, gonslé de venins dans son marais infect, Croasse aux traits du jour, et loin des frais bocages, Fuit l'air pur qu'au soleil exhalent leurs feuillages?

La déesse sourit: ces injustes dédains, Dit-elle, ce courroux, ces torts dont tu te plains, Des mortels en tout temps furent la loi commune; La gloire trop voisine est toujours importune, Et le futile bien de la célébrité D'un prix trop dangereux souvent est acheté. Orphée est déchiré par la Bacchante impie : Homère sans asile, erre, chante et mendie: Socrate meurt martyr: de ses bienfaits puni, Par l'àge qu'il nomma, Periclès est banni. Auguste triomphant pour Virgile fut juste. (1) Mais Ovide a péri des creautés d'Auguste. Et lorsqu'après mille ans, se montrant de nouveau, Les arts ressuscités sortirent du tombeau. Florence leur patric et de leurs dons comblée, Chasse les Médicis, laisse aux fers Galilée. L'infortune a du Tasse altéré la raison : Londres livre au mépris les beaux vers de Milton: Un ministre despote ose outrager Corneille, Et du pinde français la plus rare merveille La superbe Athalie est proscrite vingt ans. Que cet enchaînement d'exemples éclatans Éclaircisse ton doute, et puisse au moins t'apprendre Quel fruit de ses succès le talent doit attendre. I ais, semblable aux vertus, c'est au fond de son cœur Qu'il a sa récompense, et trouve son bonheur.

Toi-même l'éprouvas; le siècle que tu chantes. Du choc des passions a senti les tourmentes. Peut-être avec raison peut-il être accusé. D'avoir imprudemment trop dit et trop osé, Et prodigué souvent à l'oreille vulgnire. Des secrets délicats qu'il eût mieux valu taire. Le fruit le plus suave et le plus sayoureux,

⁽¹⁾ Vers de M. Délille : Homme des champs.

Hors de saison cucilli, peut être dangereux, Et changer en poison sa pulpe nourricière. Tu sais encor, tu sais qu'un goût pur et sévère Reproche à vos écrits un ton trop apprêté, A vos mœurs trop de faste et de légèreté; Mais, ces torts avoués, ces ombres trop réelles Pourraient-elles cacher des beautés éternelles? Tout est borné dans l'homme et tout est imparfait : De quoi n'abuse pas son esprit inquiet? Oui, de son faible cœur tel est l'ordre suprême Qu'un vice y naît souvent du sein des vertus même. Le souffle épurateur qui rafraîchit les airs, Ebranle la tempête et soulève les mers; Et de l'astre du jour la bienfaisante flamme Fait naître la ciguë à côté du dictame; Voudrais-tu pour cela, dans tes vœux imprudents, Eteindre le soleil, faire taire les vents?

Interroge l'histoire, évoque tous les âges, Compare leurs leçons, pèse leurs témoignages: Et dans quel temps hélas! la triste humanité Eut-elle un sort plus doux, un nom plus respecté? Dans quel siècle, malgré ses récentes blessures, Respira-t-elle mieux de ses longues tortures? Scra-ce quand sans arts, sans morale, sans lois, L'homme, prétendu libre, errant au fond des bois, Les disputait au tigré? ou bien dans l'âge antique Qui ne fut que barbare et qu'on nomme héroïque? Sera-ce quand la grèce instruite par les arts, De leurs brillants produits décorait ses remparts? Mais quel trompeur éclat! et quel temps déplorable! Sur cent petits états la hame inexorable,

Agitant ses tisons, des peuples et des grands Excitait, enflammait les cruels différents; Du venin destructeur des discordes civiles Infectait les hameaux, empoisonnait les villes; Et des nœuds les plus chers brisant tous les liens, Dispersait, massacrait les meilleurs citoyens? Sera-ce enfin quand Rome aux feux de son tonnerre Embrasait, dépeuplait les trois parts de la terre? Ou lorsque les Césars, rivalisant d'horreurs, L'incondèrent de honte, et de sang et de pleurs? O ! de l'antiquité merveilles trop vantées. De combien de douleurs vo is fûtes achetées! Je vous prends à témoin, milliers d'infortunés, Par un père, au trépas en naissant condamnés, Droit terrible du glaive, et toi vil esclavage Des trois quarts des humains elfroyable apanage ! Rappellerai-je ici cette époque où du nord Les peuples déchainés portaient partout la mort, Et six siècles d'horreurs, de meurtre et d'incendie? Redirai-je ces jours d'opprobre et de folie Où l'Europe, à la voix d'un pontife orgueilleux, Saintement s'égorgeait pour l'intérêt des cieux ; Et par la croix guidée aux campagnes d'Asie, Y portait en torrens sa pieuse furie? Retracerai-je encor tant de sanglants déhats, Du trône et de l'autel les scandaleux combats. L'agneau vainqueur de l'aigle, et nos tristes ancêtres Changes en vils troupeaux pour enrichir des prêtres? Et ce monstre aux cent bras , le pouvoir séodal Courbant l'humanité sous un sceptre inégal, Liant l'homme à la glèbe, et de ce vel servage. Même jusqu'aujourd'hui, perpétuant l'outrage?

Et ces brigands titrés qui du haut de leurs tours Répandaient l'épouvante, et tels que les vautours, Dignes concitoyens de leurs donjons sauvages, S'engraissaient de rapine et vivaient de ravages. De mille ans d'ignorance inévitables maux ! Et lorsqu'un jour tardif de ses rayons nouveaux Blanchit notre horison, que d'orages encore Souillèrent son éclat, ternirent son aurore ! Aux poignards Castillans un monde entier livré; Le sombre et fier anglais de ses mains déchiré; De Londre et de Paris les discordes fatales; Les sanglants démélés de deux sectes rivales; Et la France cent ans en proje à leurs fureurs. Demandez maintenant à vos tristes censeurs Dans quels lieux, dans quel siècle ils auraient voulu vivre? Mais, plein des préjugés où l'intérêt le livre, L'homme reste insensible à la lecon du temps, Et les malheurs qu'il voit sont toujours les plus grands.

Ah! m'écriai-je alors, douce philosophie!

Lorsqu'à ton culte saint je consacrai ma vie,
Je ne m'abusai point; l'avenir éclairé

Réserve à ta puissance un triomphe assuré.

Des filets de l'erreur enfin débarrassée,

Sur un trône immortel je t'aperçois placée,

Qui semblable au rocher élevé sur les mers,

Voit mourir à ses pieds l'effort des flots amers;

A ce sublime écueil combien d'affreux usages

Sont venus se briser à la voix de nos sages,

Et ne montrent au loin que d'impuissants débris.

Honneur vous soit rendu, cœurs purs, nobles esprits,

Ministres bienfaisants de cette anguste reine,

Qui partout du malheur adoucissez la chaîne. Malesherbe, avant tous, dont la sincère voix Porta les vœux du peuple à l'oreille des Rois, Qui défendit son prince immolé par le crime, Et partagea le sort de l'auguste victime. Ferme et sensible Howard, Turgot, anges de paix, L'affreux cachot lui-même a senti vos bienfaits. Elle n'existe plus cette horrible torture, La honte de Thémis, l'effroi de la nature; L'innocence accusée a repris tous ses droits : Sous l'aveugle poignard de nos gothiques lois, Elle ne tremble plus de se voir immolée, Et l'ombre de Calas a souri consolée. Le despotisme altier, subjugué par les mœurs, A jusques dans Byzance adouci ses fureurs. Bien plus, courbant son front sous la même puissance, La fille de l'enfer, l'affreuse intolérance, Voit son glaive émoussé, voit ses brandons éteints, Et mord en vain les fers qui garrottent ses mains. Où sont-ils tes buchers ? où sont-elles tes gênes ? Sombre inquisition, qu'as-tu fait de tes chaînes? Tes bourreaux sont oisifs; tu n'es plus que l'horreur Du monde rassuré dont tu fus la terreur. Et toi de la raison, sœur et cohéritière, Toi qu'enfanta pour nous l'éternelle lumière. Philosophie auguste, ah! puissent tes bienfaits Redoubler pour la terre, et s'étendre à jamais. Mais arrache le masque à l'Euménide impie Que guide la licence et que suit l'anarchie; Qui prenant ton langage, et tes traits et ton nom, Sousse en tout lieu la haine et la sédition, De la morale sainte ébranle l'édifice,

Renverse le pouvoir, foule aux pieds la justice;
A son asseux signal tous les stéaux divers,
Des ensers déchainés parcourent l'univers;
Partout devant ses pas les moissons se flétrissent,
La terre se dessèche et les ondes tarissent;
Les airs sont infectés de son venin mortel;
Son culte est le trépas, l'échasaud son autel.
Le monstre dévoré d'une saim renaissante,
Sans cesse se nourrit des monstres qu'il ensante,
Et parmi les monceaux de cadavres sumans,
Fait éclater sa joie en affreux hurlements.
Que de maux tu m'as saits, exécrable surie!
Que du sang tu coûtas à ma triste patrie!
Puisse de tes excès l'odieux souvenir
D'un salutaire exemple effrayer l'avenir!

Et toi dont j'ai tenté d'ébaucher la peinture, Toi qui seras placé par la race future Auprès des jours fameux d'Auguste ou de Léon, Siècle de liberté, de savoir, de raison, Emporté dans les temps sur l'aile du génie, Franchis de l'avenir la carrière infinie. D'autres âges peut-être ont, sous leur docte main. Mieux animé la toile, ou le marbre, ou l'airain, De la noble éloquence ont mieux comu l'empire. Ou de plus doux accords fait résonner la lyre. Toi, ta gloire est d'avoir chéri la vérité; A l'homme enorgueilli montré sa dignité; Des droits des nations proclamé les maximes; Assigne du pouvoir les bornes légitimes; Resserré les liens de la société; Mieux connu les ressorts de sa prospérité;

Animé l'industrie et les travaux utiles;
Par un art plus savant rendu les champs fertiles;
Au commerce agrandi creusé mille canaux;
Porté les arts d'Europe à des peuples nouveaux;
De l'homme infortuné modéré les souffrances;
Tempéré ses besoins, accru ses jouissances;
Et cultivé de loin, pour la postérité,
Des moissons de sagesse et de félicité.

Ensin, le poëme se termine par une ode contenant une vue anticipée des progrès que la raison persectionnée promet aux âges à venir. La rareté des guerres, l'abolition de l'esclavage, l'affranchissement de l'Inde, la liberté du commerce, la fin des dissentions religieuses et le règne des lois, voilà les principales espérances, ou plutôt les principaux vœux de l'auteur. Les lumières lui semblent trop répandues pour que l'on puisse craindre de les voir de nouveau s'éteindre : elles ne rétrograderont pas.

Perdez, vils oppresseurs, perdez votre espérance.
Non, non, l'esprit humain à l'antique ignorance
Ne sera point rendu.
Le fleuve bienfaisant qui baigne les campagnes,
Remonte-t-il jamais au sommet des montagnes
Dont il est descendu

Beaux-Arts. Architecture.

Les artistes et les appréciateurs éclairés de leurs productions, se confirment toujours plus par l'étude et l'exercice dans l'opinion, qu'après l'observation judicieuse et choisie, de la nature, c'est l'antique qui doit être pour le talent la principale source des premières beautés de l'art : c'est donc aux Grecs et à leurs disciples, les Romains, qu'il faut en demander les secrets. Le peintre comme l'architecte, le poëte comme le sculpteur, les retrouveront toujours, lorsqu'ils sauront les y chercher, dans les immortelles productions des orateurs et des poëtes de la Grèce, dans les chess-d'œuvres de ses statuaires dont l'art moderne est demeuré si loin; enfin, sous les ruines et parmi les restes de ses admirables monumens.

Quel était donc ce peuple qui sut, presque d'un seul élan, inventer et perfectionner? Quelle organisation juste et fine, quel génie inspirateur lui révéla ces traits profonds, ces formes pures, ce bean idéal, qui caractérisent tous ses arts? Quel instinct lui montra cette route unique que l'on ne saurait quitter sans s'égarer?

Ces principes, applicables à tous les arts, le sont d'une manière plus spéciale à l'architecture. Vainement les peuples du nord et les Arabes ont-ils apporté en Europe un système nouveau de décoration et de construction; vainement encore, à la renaissance des arts, a-t-on cherché à varier les formes et les ornemens des édifices: en cessant d'imiter les Grecs, on n'a pu trouver que du bizarre au lieu du neuf, et du difficile à la place du beau. La colonne et les proportions de la Doride, de l'Ionie et de Corinthe, malgré les légers changemens qu'on leur a fait subir en Italie, sont demeurées et demeureront probablement long-temps les types et les modèles de l'art,

C'est dans la vue de prouver ces vérités par la pratique, que M. Durand a entrepris un travail considérable dont il a communiqué le plan à l'académie, dans un mémoire sur l'application de l'architecture antique aux édifices modernes. Le but de l'auteur est de montrer qu'il est possible et avantageux d'adapter à nos bâtimens actuels, soit publics, soit particuliers, et quelle que puisse être leur destination, les formes et les beautés des constructions grecques et romaines. Il se

propose, dans une suite de projets, de donner des exemples qui ne laisseront aucun doute sur l'utilité de son système.

Pour premier essai, M. Durand nous a offert un projet de restauration et d'achèvement de l'hôtel-de-ville de Nismes. Il a d'abord choisi cet édifice, précisément à raison de l'extrême difficulté qu'il présentait, soit par la gêne de la position et l'irrégularité du terrain, soit par la nécessité de raccorder les constructions à faire, avec celles qui existent déjà. Nous avons regret de ne pouvoir ajouter ici aucun développement; mais, pour saisir les idées de l'auteur, il faut nécessairement les chercher dans son ouvrage même, et sur-tout avoir sous les yeux les beaux dessins dont il est accompagné.

Notre académicien nous a déjà donné un gage brillant du succès de l'application qu'il propose dans la façade du palais de justice de Nismes, construite sur ses dessins et sous sa direction. Il nous y a retracé une image des fameuscs Propilées d'Athènes. C'est ce qu'ont sans doute ignoré quelques personnes qui ont désapprouvé l'ouvrage de M. Durand. Tout le monde se croit autorisé à avoir un

avis en architecture, et il est peu de choses sur quoi le vulgaire se trompe si grossièrement. Mais, sans prétendre que l'édifice dont nous parlons soit exempt de défauts, et, en accordant que les personnes de l'art y apercevront des imperfections qui nous échappent, toujours est-il certain que c'est une heureuse idée que de rapprocher ainsi de nous les chefs-d'œuvres éloignés, ou de reproduire ceux qui n'offrent plus que des vestiges. Et pourquoi une belle copie des Propilées ou du Parthénon n'aurait-elle pas le même intérêt et le même mérite que celles de l'Apollon ou du Laocoon?

M. Durand reproche aux architectes en général de s'être trop exclusivement occupés de l'extérieur des monumens anciens. « La » plupart, dit-il, n'y ont vu que des colonmes, des entablemens, des ornemens dont » l'application, selon eux, ne pouvait se » faire avec succès à nos édifices modernes, » et ils ont négligé la distribution et l'étude » des ruines intérieures, sans réfléchir que, » sous ces débris, était caché plus d'un severet de l'art ».

L'auteur, ensin, s'étonne et se plaint justement que les beaux monumens romains,

dont s'honore la première ville du Gard, n'y aient pas réveillé davantage le goût de la bonne architecture, et que nos bâtimens modernes ne semblent placés à côté des chefsd'œuvres antiques, que pour en saire ressortir les beautés par un affligeant contraste. Nous nous permettrons de réclamer une exception en faveur du beau théâtre de Nismes, et nous ajouterons qu'indépendamment du palais de justice dont nous avons parlé plus haut, nous devrons bientôt à M. Durand lui-même, dans l'hospice d'humanité qui va être restauré sur ses plans, un nouvel édifice qui pourra se montrer sans honte auprès de nos belles antiquités, et où tout nous assure que l'artiste va faire encore un heureux et nouvel essai de ses principes et de son talent.

Nous n'acheverons pas cet article, sans y consigner un juste témoignage de reconnaissance envers le premier magistrat de ce département et le maire de Nismes, pour les soins, l'intérêt et les lumières qu'ils déploient dans tout ce qui a rapport aux embellissemens de cette cité. Le tort que nous imputait l'Europe entière de laisser ensevelis et dégradés les plus précieux restes de l'art

antique, va être réparé par eux. Ils ont sollicité l'intervention d'un gouvernement éclairé et il a répondu à leurs vœux (1). L'amphithéâtre romain sera bientôt dégagé de toute construction étrangère, et rendu à ses premières proportions et à sa première majesté. Une foule d'autres travaux ont été commencés, suivis et terminés. Ainsi nos magistrats, à l'exemple et par la protection de l'illustre chef de l'état, auront à s'applaudir d'avoir achevé en peu de temps, ce qu'avant eux et pendant une longue suite d'années on n'avait pas pu même entreprendre-

Des Prix.

L'académie a apporté, depuis sa restauration, un soin tout particulier à choisir et à varier les sujets de prix qu'elle a mis au concours; elle a eu à se féliciter du succès des deux derniers, sur l'utilité des défrichemens, et sur la théorie de l'intérêt de l'argent. Ils ont produit de très-bons ouvrages,

⁽¹⁾ Il est juste de rappeler ici la part qu'a pris au déblayement des arènes de Nismes, le conseil général du département, et la libéralité avec laquelle il y a concouru.

dont il a été rendu compte dans nos précédentes notices; et nous avons eu la satisfaction de voir les suffrages du public approuver et confirmer le jugement que nous en avions porté.

En 1806, et dans la vue de ressusciter chez les poëtes nationaux le goût des études épiques, l'académie proposa, pour sujet à traiter, un récit en vers de la mort de Henri IV. Parmi les nombreux essais qui lui furent adressés, elle en distingua quelques-uns qui lui garantirent que son appel ne serait pas vain, et qu'elle aurait une couronne à décerner. Mais, dans le dessein où elle était de ne l'accorder qu'à un poëme qui en serait vraiment digne, et jugeant que les meilleurs de ceux qui étaient soumis à son examen, présentaient des négligences qu'il serait facile à leurs auteurs de faire disparaître, elle prorogea de six mois le terme du concours; accordant ainsi ce qu'elle exigeait du travail, avec ce qu'elle devait au talent.

L'espoir de l'académie a été rempli, et les ouvrages qu'elle avait déjà remarqués, lui sont revenus singulièrement améliorés. Elle a couronné, dans sa dernière séance publique, celui d'un jeune poëte, l'espoir des lettres françaises, et déjà accoutumé à cueillir de plus hautes palmes, M. Victorin Fabre; elle a également décerné un honorable accessit à un poëme écrit par une plume exercée, et dont l'auteur, M. Mollevault, de Nancy, correspondant de l'institut de France, a déjà obtenu, dans la carrière poétique, plus d'un légitime succès.

Des motifs particuliers ont déterminé M. Victorin Fabre à imprimer son poëme; et le jugement de l'académie n'a dévancé que de peu de jours l'approbation du public et des critiques les plus éclairés. Cette circonstance nous dégage de l'obligation, ou plutôt nous prive du plaisir de faire connaître l'ouvrage de M. Fabre : bornons-nous à observer que, si les imperfections qu'y ont remarquées des juges impartiaux, n'ont pas échappé à l'académie, elle a dû être encore plus frappée des beautés nombreuses, brillantes, énergiques, dont l'ouvrage est partout semé; elle a dû applaudir à l'élévation des idées, à la nouveauté de l'expression, à la chaleur, à la verve qui s'y font sentir, et à une foule de ces vers d'inspiration sortis du génie du poëte en même temps que sa pensée. D'autres ouvrages auront l'avantage de l'absence

des fautes; celui-ci devra son succès à la présence des beautés: son mérite est tout positif. La différence est grande, de l'écrivain qui pèche par défaut à celui qui pèche par excès; et s'il est impossible de rien attendre de la production avortée d'un sol maigre et stérile, il est facile, au contraire, d'émonder des arbres vigoureux, ramos fluentes, et de les ramener à une juste et belle proportion.

Un goût pur a présidé au poême de M. Mollevault: on y reconnaît un écrivain familiarisé avec l'étude de ces anciens dont il a fait passer si heureusement en notre langue l'une des plus aimables productions. La douceur, l'élégance, le fini, les traits heureux qu'on rencontre dans son ouvrage, dédommagent de ce qui peut lui manquer en essor, en action et en grandes images.

Les citations suivantes justifieront cette opinion et le jugement de l'académie.

Après avoir peint Henri IV tranquille sur le trône qu'il avait été réduit à conquérir, et adoré du même peuple qui l'avait si longtemps repoussé, le poëte dit:

Ainsi l'astre du jour, plongé dans les orages, De ses slèches de seu disperse les nuages, Remonte en conquérant sur le trône des airs, Et la terre sourit au roi de l'univers.

Mais quel monstre vomi par l'enfer en furie, Dans un nouvel abîme a plongé la patrie? L'horrible fanatisme est ce monstre inhumain; Il voit son sceptre affreux s'échapper de sa main. Bourbon a désarmé les foudres de l'Eglise; Le fier Espagnol baisse une tête soumise; L'Europe va s'unir par des nœuds fraternels, Et de ce dieu barbare abolir les autels. Furieux contre un roi qui brise sa puissance, Il le vone au trépas, des enfers il s'élance, Et s'armant en secret d'un infâme couteau, De la religion revêt le saint manteau : Mais combien en ses traits cette vierge diffère Du monstre qu'à sa place encense le vulgaire! Elle est fille du ciel, il est fils des enfers; Elle instruit les mortels, il trompe l'univers: L'un dans son cœur féroce entretient la vengeance, L'autre n'y laisse accès qu'à la douce clémence; Il traîne à ses autels, elle y guide les cœurs, Et tandis qu'il poignarde, elle verse des pleurs.

L'histoire assure que des pressentimens avertirent Henri IV de sa mort. M. Mollevault a décrit ces funestes présages.

Ce jour, le cœur du roi, plein d'une sombre horreur, Pour la première fois a connu la terreur. Le sommeil fuit sa couche, et cette voix sinistre, Trop souvent de la mort invisible ministre, Qui glace d'épouvante, entoure d'un long deuil, Et nous plonge vivans, dans l'horreur du cercueil;

Cette voix l'avertit de l'odicuse trame,

Et retentit sans cesse autour de sa grande ame.

La paix et le bonheur ont fui de son palais;

Aux pieds des saints autels, il va chercher la paix.

Là, tandis que le prêtre accomplit le mystère,

Elève vers le ciel les larmes de la terre,

Bourbon, avec respect, courbant son front vainqueur,

Revèle à l'Eternel les peines de son cœur,

Et sentant se briser la trame de sa vie,

L'implore, l'œil en pleurs pour sa triste patric.

Du reste, l'académic doit observer que, dans ce concours, aucun de ceux qui y ont pris part, n'a su faire dans son ouvrage un emploi à la fois heureux et neuf de ce merveilleux que tant de critiques ont regardé comme essentiel à l'épopéc. Tous ceux des concurrens qui ont cru devoir faire usage de ce ressort, ont introduit des êtres allégoriques, et ont en cela imité la Henriade; non point comme l'a dit dans un excellent journal un littérateur célèbre, parce que l'académie semblait le desirer et le demander ainsi, mais bien surement par la difficulté de trouver autre chose. Ceci, pour le dire en passant, semble être une réponse bien forte aux critiques qui ont reproché avec tant d'amertume à Voltaire, l'usage de l'allégorie dans son poëme. Avant de le tant blamer de ce qu'il a fait, n'eût-il pas été convenable d'examiner si, dans nos mœurs, nos opinions, notre croyance, il était possible de faire autrement et mieux.

L'académie croit devoir rappeler ici qu'elle a offert un prix qui sera donné dans la séance publique de 1809, au meilleur mémoire historique et critique sur le séjour des Sarrasins dans les provinces méridionales de la France, et sur les traces qu'ils y ont laissées. Plusieurs raisons ont déterminé le choix de ce sujet : il tient à nos antiquités nationales ; il a pour dénouement un des plus glorieux et des plus utiles exploits de nos aïeux, qui, par leurs victoires, délivrèrent du joug musulman, non-seulement leur pays, mais encore l'Europe entière qui, attaquée par les Sarrasins au levant et au couchant, courait risque d'être envahie. Cet événement, par son influence sur le sort de l'espèce humaine, sur les lumières, la civilisation et les mœurs, présentera un champ vaste aux réflexions du philosophe. Le spéculateur politique y cherchera les causcs des changemens qui, à cette époque, s'opérèrent dans la puissance et l'organisation de plusieurs états; l'historien y trouvera

trouvera à raconter un fait grand, important, et qui, à l'avantage de l'unité, joint celui de n'offrir qu'une juste étendue, et de pouvoir aisément être saisi et présenté dans son ensemble; enfin, ceux qui se plaisent aux recherches de détail, y rencontrcront une matière abondante et neuve. L'académie a encore considéré ce sujet sous un autre point de vue et dans ses relations avec les peuples de la France méridionale et ceux de ce département. Le Gard offre, en effet, beaucoup de vestiges des Arabes, intéressans à retrouver. On y voit des édifices évidemment de construction moresque : des ruines en grand nombre y montrent encore des briques d'une fabrication particulière, que l'on nomme vulgairement briques sarrasines; les chevaux demi-sauvages, nourris dans nos marais, et connus sous la dénomination de camargues, sont généralement regardés comme d'origine barbaresque; notre idiôme populaire conserve un très grand nombre de mots arabes (1). Le plus imposant des monumens romains qui illustrent la cité de Nismes, porte

⁽¹⁾ Voy. Astruc, Mêm. sur la province de Langue; doc, à la sin.

malheureusement les marques de la dévastation et de l'incendie qu'occasionèrent les guerres entre les Francs et les Sarrasins d'Espagne, etc., etc. Et ne pourrait-on pas soupconner que l'exemple des Arabes qui, à cette époque, cultivaient avec éclat plusieurs arts et principalement celui des vers, jeta dans nos provinces la première semence d'un goût que le génie des Troubadours y développa dans les siècles suivans? Plusieurs motifs, plusieurs intérêts, soit généraux, soit particuliers, se réunissent donc pour faire espérer à l'académie que son attente ne sera pas trompée, et que le sujet qu'elle a proposé éveillera des talens propres à le faire briller dans tout son jour.

L'académie devait un éloge public à M. de Servan qu'elle a eu le malheur de perdre dans les derniers jours de 1807. Celui qu'elle a chargé d'être son organe dans ces tristes et solennelles occasions, s'était occupé à rassembler les documens nécessaires à son travail; mais il ne doit pas dissimuler qu'il s'effrayait d'avance de la tâche qui lui était imposée, et qu'il craignait de fléchir sous le fardeau. L'avancement de la législation a été

le constant objet des études, et'des écrits de Servan. Il fut l'un des premiers, pour me servir de ses expressions, qui secoua sur nos lois le flambeau de la philosophie. Il fallait, pour le louer dignement, faire un examen analitique et impartial des grandes questions dont il s'est occupé, et dont la solution touche de si près à la prospérité des états et au bonheur de l'humanité. Il fallait savoir se dépouiller et des préjugés anciens, et des préjugés nouveaux; il fallait donc joindre aux connaissances approfondies du publiciste, du jurisconsulte et du criminaliste, un esprit éminemment philosophique. L'académie est venue au secours de son secrétaire, et, en mettant au concours l'éloge de Servan pour sujet d'un prix d'éloquence, elle a assuré à l'homme célèbre qu'elle regrette, un tribut plus digne d'elle et de lui. Le prix sera décerné dans la séance publique de 1810. L'académie a cru devoir proclamer ce concours d'avance, afin d'en livrer plus long-temps le sujet aux méditations de ceux qui aspireront à le traiter comme il doit l'être.

Nécrologie.

On vient de voir par quels motifs l'éloge

de M. Servan, annoncé dans notre précédente notice, ne se trouve point dans celle-ci; mais l'académie a en encore à s'affliger, dans le cours de l'année dernière, de la mort de deux de ses membres, M. J. B. Dubois et M. d'Ornac de St-Marcel. M. Vincens-St-Laurent a bien voulu se charger de louer le bienfaiteur de l'ancienne académie (1), et M. Trèlis s'est efforcé d'honorer la mémoire du restaurateur de la nouvelle.

1

⁽¹⁾ Ne négligeons pas de rappeler ici qu'en annonçant, au nom de la famille de M. de St-Marcel, sa mort à l'académie, M. Dampmartin lui fit connaître des détails bien intéressans sur celui qu'elle avait perdu. M. Dampmartin a satisfait à son cœur, et M. de St-Marcel méritait d'être loué par la voix de l'amitié. Le tableau touchant de sa vie et de ses vertus l'est devenu plus encore par la simplicité et la sensibilité avec lesquelles M. Dampmartin les a retracées.

ÉLOGE

DE M. J. B. DUBOIS,

'Ancien Préfet du département du Gard, Directeur des droits réunis du département de l'Allier, membre de la société d'agriculture du département de la Seine, des académies de Berlin, de Florence, et de plusieurs autres sociétés littéraires et économiques.

L. par M. Trélis dans la séance publique de l'académie du Card , le 18 décembre 1808.

Le magistrat homme de lettres dont mon devoir, autant que mon inclination, m'engage à faire entendre ici l'éloge, a laissé parmi nous de longs et intéressans souvenirs. Son nom seul, j'en suis sûr, réveille autour de moi la bienveillance et la reconnaissance. En parlant de M. Dubois', j'entretiendrai d'un ami chacun de mes concitoyens, et ce sentiment qu'ils parlageront avec moi, me fait espérer leur indulgence.

Jean-Baptiste Dubois naquit en 1754, à Janeigny, département de la Côte-d'Or : il fit à Dijon ses premières études ; il est pres-

que inutile de dire qu'il s'y distingua beaucoup. La plupart de ceux que leur organisation appelle à des succès dans les lettres, en donnent de bonne heure des gages; les exceptions seules sont rares en ce genre, et méritent, par cela même, d'être notées. Les détails de l'ensance des hommes célèbres sont devenus insipides à force d'être répétés; ils ne peuvent être autorisés que par quelques circonstances remarquables, et nous n'en avons aucune à rapporter ici : on sait d'ailleurs combien les succès de l'école offrent souvent un présage trompeur; il ne le fut pas pour M. Dubois.

Il était l'aîné de dix enfans, et la fortune ne l'avait pas aussi bien traité que la nature. Les leçons et l'exemple de son père l'accoutumèrent à se considérer comme devant bientôt l'aider ou le remplacer dans les soins qu'exigeait une famille si nombreuse, et il s'y prépara en dirigeant tous ses efforts et ses projets vers des occupations graves et ntiles. L'étude a aussi ses illusions, et à l'âge où était M. Dubois, placé au sein de la capitale où on l'avait envoyé de bonne heure, il était sans doute difficile de s'en garantir. On peut juger s'il y réussit, puisqu'il avait à peine

atteint sa vingtième année, lorsqu'il fut appelé par le roi de Pologne à Varsovie, pour y professer le droit public dans l'école royale des Cadets.

M. Dubois gagna bientôt l'estime, j'ai presque dit l'amitié de ce prince, qui aimait singulièrement à s'entretenir avec lui. Le monarque le faisait fréquemment appeler pour lire ensemble les auteurs qu'il aimait le plus. Le roi de Pologne, si chéri de ses amis, et si mal traité par l'histoire (1), n'a pas mérité toute cette rigueur. Placé entre un voisin puissant et ambitieux, et une noblesse turbulente; continuellement froissé par le despotisme d'une part, et de l'autre par l'anarchie, que de princes, même renommés, se fussent tirés aussi mal que lui de la position la plus difficile où le chef d'un état puisse se trouver! Le roi de Pologne a été jugé par les partis et leurs passions; et nous avons tous éprouvé si c'est-là un tribunal bien équitable. Le génie qui sait maîtriser les factions et imposer silence à leurs tempêtes, est sirare! Sachons apprécier un mérite dont nous ressentons de si heureux effets, sans mépriser, trop celui à qui il manqua; si Stanislas Au-

⁽¹⁾ Voy. Rulhières , Anarchie de Pologne.

guste n'en fut pas doué, s'il fut privé de cette puissante énergie, du moins on ne saurait refuser à Poniatowski d'avoir été l'un des hommes de son temps les plus aimables et les plus éclairés, et, sons ce rapport, son suffrage ne peut qu'être très-honorable à M. Dubois; aussi conserva-t-il toujours pour ce malheureux roi la plus vive reconnaissance, et ne pouvait-il se rappeler sans attendrissement sa bonté, sa familiarité, sa grâce et tant de qualités à qui il n'a manqué, pour briller de tout leur éclat, qu'un théâtre moins orageux.

Le roi avait confié à M. Dubois la direction de sa bibliothèque, et l'avait nommé conseiller de la cour. Malgré ces avantages, les troubles civils et un climat dont la santé de M. Dubois ne pouvait soutenir l'apreté, l'éloignèrent de la Pologne. Il en emporta des gages honorables d'affection et de regret; Stanislas Auguste lui donna son portrait et lui conserva son titre. Les lettres de ce prince prouvent que le sentiment qu'il avait pour M. Dubois n'était pas une impression passagère, et avait résisté à l'absence: plus de dix ans après son départ de Pologne, le roi lui écrivait ces paroles remarquables: « vous » semblez me demander pardon de m'avoir » dit, je vous aime; c'est des remercîmens » et non un pardon que je vous dois ».

En retournant dans sa patrie, M. Dubois passa à Potzdam. Le grand Frédéric voulut le voir: il songea même, par la suite, à se l'attacher. On trouve dans la correspondance de ce monarque avec d'Alembert, des traces de l'espèce de négociation qui eut lieu à ce sujet. Ce prince écrivit plusieurs fois directement à M. Dubois: ces lettres retrouvées dans ses papiers, lors de son incarcération pendant les excès révolutionnaires, pensèrent lui coûter la vie comme à un conspirateur entretenant des correspondances avec les rois.

Avant de quitter la France, M. Dubois s'était déjù essayé dans la carrière des sciences et des lettres. Il avait publié quelques petits écrits, et formé le projet d'un ouvrage périodique où serait présenté le tableau annuel de la physique, de l'histoire naturelle et des arts. Le premier volume de cet ouvrage; qui ne fut pas continué, parut en 1772.

Notre académicien mit à profit son séjour à Varsovie, pour étudier la littérature polonaise. Il publia le résultat de ses recherches, sous le titre d'histoire littéraire de Pologne,

ct répondit, dans une dissertation polémique, à quelques critiques que les journaux allemands avaient fait de son ouvrage.

Loin de son pays, ses vœux et son amour l'y reportaient sans cesse, et il chercha à lui être utile, en faisant passer dans notre langue plusieurs écrits allemands qu'il croyait bon de nous faire connaître. Un traité du mérite, de Abtt; l'ouvrage du célèbre minéralogiste Wallerius, sur l'origine de la terre; l'analise de quelques pierres précieuses, par M. Achard de Berlin; un mélodrame d'Ariane abandonnée, furent les principaux ouvrages dont il publia la traduction.

A son retour en France, commencerent les relations de M. Dubois avec M. de Malesherbes, et bientôt cet homme illustre lui donna une grande et honorable preuve de son entière confiance, en le chargeant de l'éducation de M. Lepelletier de Rosambo, son petit-fils, le plus cher objet de ses affections, et l'unique espoir de sa famille. M. Dubois s'acquitta de cette commission difficile, à la satisfaction de son digne ami, et dèslors s'établit entr'eux cet accord de sentimens et de pensées, cette réciprocité de soins et de reconnaissance, cette union intime, en

un mot, que la mort seule a pu briser. On connaît avec quel soin et quel succès

On connaît avec quel soin et quel succès le célèbre Malesherbes s'était appliqué aux sciences naturelles; mais les envisageant en homme d'état, il y cherchait plutôt des résultats utiles, que de savantes théories ou des classifications ingénieuses : la botanique, considérée dans ses relations avec l'agriculture, avait été sur-tout l'objet particulier de ses études. Tout le monde sait combien la suite d'expériences qu'il entreprit sur la naturalisation des végétaux exotiques, a eu d'intéressans résultats. Il associa M. Dubois à ses recherches et à ses vues, et c'est-là que celuici avait puisé le goût vif qu'il conserva toujours pour les matières agricoles et économiques, et la profonde instruction qu'il y acquit. Il fut de moitié dans les plans de son illustre maître, relatifs à l'établissement des sociétés d'agriculture, et devint lui-même un des membres les plus distingués de celle du département de la Seine, à laquelle il fournit plusieurs mémoires importans. Nous rappellerons ici celui où il traite des prairies artificielles, et qui se trouve cité en grande partie dans les notes du poëme de l'Homme des champs, et un autre sur la fabrication des fourches de Sauve, d'autant plus intéressant pour nous, qu'il tient à une branche toute particulière de notre industrie départementale.

Ce fut à la même école, que M. Dubois cultiva et développa cet esprit philosophique dont M. de Malesherbes a offert le modèle le plus parfait. Mais, éloigné de tout excès par raison et par caractère, M. Dubois pensait avec Fontenelle qu'il y a souvent beaucoup de risque à trop montrer la vérité aux hommes, et qu'il ne faut, pour ainsi dire, la leur laisser filtrer que goutte à goutte. Ceux qui l'ont pleinement connu, savent combien il était au-dessus des préjugés qu'il croyait devoir ménager: et pourrait-on s'étonner qu'après tant de folles et coupables exagérations dont, comme nous tous, il avait été le témoin et la victime, un esprit doux, paisible, peut-être un peu craintif, se soit effarouché de l'abus que l'on pouvait faire des meilleurs principes, et soit resté quelquefois en decà de la limite, dans la crainte de la dépasser?

Une si douce et si honorable liaison perfectionna encore chez M. Dubois un don précieux qu'il tenait de la nature, et que Malesherbes avait lui-même à un degré éminent. Je voux parler de cet esprit de société, de ce charme de conversation, de cette facilité de commerce qui distingue la nation française, et qu'elle a long-temps possédé presque exclusivement. M. Dubois n'était pas un de ces parleurs en titre, qui font état et profession d'esprit et d'éloquence, tyrannisent souvent le cercle qu'ils prétendent amuser, étonnent une fois, fatiguent à la longue, et, pour me servir de l'heureuse expression d'une femme célèbre, vous lapident avec des diamans. La conversation de M. Dubois était, comme son caractère, simple sans bassesse, piquante sans causticité, et toujours animée par la plus abondante facilité et le plus heureux abandon. On y retrouvait autant le bon homme que l'homme aimable : que ce premier titre ne choque point ici ; la sottisc scule peut à bon droit s'en blesser; Malesherbes s'en faisait gloire, et c'est, selon nous, la qualification qui doit flatter le plus un bon esprit,

Lorsque les troubles civils de la France eurent pris le plus terrible caractère, lorsque les partis dégénérèrent en factions, et que le souffle de la révolution fut devenu une effroyable tempête, lorsqu'enfin le gé-

néreux Malesherbes, en défendant Louis XVI, eut irrévocablement lié son sort à celui de ce malheureux prince, il fallut sans doute quelque dévoucment pour faire une profession publique d'attachement envers un homme que son courage, sa fortune, son rang, et plus que tout cela ses vertus, désignaient à la plus certaine proscription. Malesherbes se retira à la campagne, et aussitôt M. Dubois courut l'y joindre. Là ils se livrèrent à leurs anciennes occupations, et tâchèrent de se consoler de l'horrible injustice des hommes, par l'innocente étude de la nature. Peut-être espéraient-ils se faire oublier! S'ils curent un moment cette illusion, ils furent hien cruellement détrompés ; Malesherbes et sa famille entière furent arrachés de leur retraite pour être conduits à l'échafaud; et M. Dubois. frappé du même mandat d'arrêt, fut laissé quelques jours encore au château de Malesherbes, sous la surveillance des autorités du lieu. Ses amis effrayés du sort presque inévitable qui l'attendait, cherchèrent, pour le sauver, à mettre à profit ce délai, et ils parvinrent, en alléguant ses connaissances en économie rurale, à le faire appeler par le comité de salut public de la convention nationale à la commission d'agriculture. Ainsi, par une bizarrerie qui tenait au désordre de ces temps, le même gouvernement qui le proscrivait, lui confiait en même temps une branche importante de l'administration. Muni d'un ordre supérieur, il fut aisé à M. Dubois de quitter Malesherbes où vinrent vainement le chercher bientôt après les suppôts de la tyrannie. Il parvint même à se soustraire assez long-temps à leurs perquisitions, en changeant de costume, de domicile et de nom ; ensin il fut découvert : il travaillait depuis 1790, de concert avec le savant Broussonnet et autres, à la feuille du cultivateur (1); il y mettait beaucoup d'intérêt, et n'avait pas voulu y renoncer. Des informations prises au bureau de ce journal, remirent sur sa trace; il fut arrêté et renfermé dans la prison de St-Lazare. Il dut son salut à une circonstance assez singulière: l'espion qu'avait dans cette maison le comité de sureté générale, et duquel dépendait principalement le choix des victimes, avait envoyé, quelque temps auparavant, un mé-

⁽¹⁾ M. Dubois est auteur de l'introduction de ce journal. Cette préface obtint beaucoup de succès, et eut en peu de temps deux éditions.

moire sur je ne sais quel sujet, à la commission d'agriculture; il en parla à M. Dubois, mais sans lui dire que l'ouvrage était de lui. M. Dubois ne soupçonna pas le piège: il dit du bien de l'ouvrage, parce qu'il en pensait. L'espion, charmé, s'en déclara l'auteur. M. Dubois a toujours cru que c'est à cela qu'il faut attribuer le retard que l'on apporta à le mettre en jugement: la louange est comme la lyre d'Orphée, elle peut siéchir les démons.

Une autre particularité mérite d'ètre ici consignée. Pendant son incarcération. M. Dubais touchait exactement les émolumens de sa place à la commission d'agriculture : c'était à la fois un secours utile dans la position pénible où il se trouvait, et un motif de sécurité. Il pouvait ne pas se croire voué sans retour à la mort, puisque le gouvernement lui conservait ses appointemens. Lorsqu'il fut mis en liberté et qu'il eut repris ses fonctions, il apprit avec beaucoup de surprise que, dès l'instant de son arrestation, son traitement avait été suspendu. Comment donc lui avait-il été payé? Ses informations lui firent bientôt découvrir qu'il le devait à son ami Gilbert, directeur de l'école vétérinaire

rinaire d'Altorf, qui, chaque mois, en apportait la somme à M.me Dubois, et seignait de l'avoir reçue pour son mari. Savant et laborieux Gilbert; tu as éclairé par tes écrits la pratique de l'agriculture ; tu as multiplié sur le sol de ton pays le bienfait des prairies artificielles; la France te doit en grande partie l'introduction des Mérinos dans ses troupeaux; tu as trouvé la mort au sein de l'Espagne où t'avait conduit le desir de te rendre utile à ta patrie : mais, je l'avouerai, tant de mérite et d'éminens services le cèdent, à mes yeux, à ce trait délicat d'une amitié sensible et courageuse. Si de tels sentimens honorent celui qui les éprouve, combien aussi n'honorent-ils pas celui qui sut les inspirer!

Le 9 thermidor rendit la liberté à M. Dubois, et peu après il sut nommé agent de la commission d'agriculture, et ches de division au ministère de l'intérieur réorganisé, et occupé alors par Benesech. C'est en cette double qualité, que M. Dubois sut chargé de plusieurs missions relatives aux manusactures et au commerce. La plus importante sut celle qu'il remplit en l'an V. Il parcourut les villes de Lyon, Nismes, Montpellier, Bordeaux, et fut délégué du gouvernement à la foire de Beaucaire. Nous verrons plus has l'usage qu'il fit des renseignemens qu'il recueillit alors: ce voyage eût pu devenir très-utile au but pour lequel il avait été entrepris; mais le 18 fructidor vint bientôt renverser toutes les espérances.

Parmi tant de soins et de devoirs que ses fonctions diverses lui imposaient, M. Dubois sut trouver le temps nécessaire pour remplir un devoir non moins impérieux et plus cher. Il rendit un hommage public au vertueux Malesherbes, dans une notice qu'il publia sur la vie et les travaux de ce ministre ami du peuple, de ce magistrat philosophe. Le ton de cet ouvrage devait être simple, sensible et vrai, comme les vertus qu'il célébrait, et les sentimens qu'il peignait. On y voit Malesherbes sans parure et sans fard, et par cela même plus touchant et plus grand. M. Dubois écrivait sans doute trop près de plusieurs des événemens dont il avait à rendre compte, pour n'être pas obligé à plus d'une réticence involontaire; et cette considération n'aurait pas dû échapper à ceux qui lui firent un reproche d'avoir à peine indiqué, dans la vie de Malesherbes, ce qui sans doute

l'honore le plus, son dévoucment sublime pour son prince. M. Dubois, aussitôt que les circonstances le permirent, se hâta de suppléer à ce silence forcé; et, dans une nouvelle édition de sa notice, il s'étendit comme il le devait, sur cette portion si belle de l'histoire de son héros. On a beaucoup écrit sur Malesherbes; mais sans déprécier ici plus d'un ouvrage estimable, nous ne craignons pas d'être contredit, en avançant que celui de M. Dubois est le plus propre à faire bien connaître l'homme célèbre qu'il y peint, et si la seconde édition de cette notice cût été publique à l'époque où l'académie du Gard mit au concours l'éloge de Malesherbes, peut-être eût-elle jugé superflu de le proposer.

Cependant les factions s'agitaient encore sous un gouvernement faible et incohérent; tous les regards des vrais citoyens se tournaient vers l'orient, et appelaient de leurs vœux le bras puissant qui devait pour jamais enchaîner l'anarchie. Le génie de la France conçut et exécuta la révolution du 18 brumaire, et M. Dubois eut la gloire d'avoir en quelque chose contribué à cette journée de salut. L'approvisionnement de Paris faisait partie de ses attributions au ministère de l'in-

· térieur, et il l'avait réglé sur des principes simples et lumineux que nous avons regret de ne pouvoir exposer ici. On sait assez combien, dans les cités populeuses surtout, la plus ou moins grande rareté des subsistances influe sur les mouvemens politiques ; c'est la faucille de Cérès , bien plus que le trident de Neptune, que l'on peut appeler le sceptre du monde. Avant de gouverner un peuple, il faut le nourrir. M. Dubois fut mis, jusqu'à un certain point, dans la confidence du grand changement qui se préparait, et fut chargé d'alimenter la capitale, où il entretint l'abondance pendant les journées orageuses qui assurèrent à la France le glorieux repos dont elle jouit maintenant.

Nous voici parvenus à l'époque où commencèrent les rapports directs de M. Dubois avec notre département. Lors de l'institution des préfectures, il fut nommé à cette première magistrature du Gard. Fontenelle a dit que les citoyens (1) qui jouissent des bienfaits d'une bonne administration, s'occupent rarement de ce qu'elle coûte de peines à

⁽¹⁾ Eloge de d'Argenson.

celui de qui ils la tiennent; plus elle estparfaite, plus elle semble facile, et moins le vulgaire apprécie les soins et les talens qu'elle exige : c'est ainsi que, dans les canaux les plus savamment tracés, les eaux semillent laissées à leur pente naturelle, et n'obéir qu'à leur propre impulsion. Et cependant que d'estime et de reconnaissance ne devons-nous pas à un bon administrateur! Les fonctions du magistrat qui rend la justice distributive, sont sans doute belles et importantes; mais combien celles du premier ont une influence plus directe sur la prospérité publique et particulière! L'homme honnête et paisible a rarement besoin de l'intervention des tribunaux; celle de l'administration, au contraire, est de tous les momens, atteint toutes les conditions de la société et toutes les circonstances de la vie. Le juge ne décide que des cas individuels; l'administrateur établit des règles générales et en détermine l'application. De quelles connaissances locales n'at-il pas besoin, pour répartir avec équité les charges et les secours? Combien doit être étendue son instruction dans les sciences naturelles, économiques, technologiques et mo_ rales, pour bien connaître la nature et les

productions du pays confié à ses soins, pour y faire prospérer l'industrie agricole et manufacturière, et y encourager utilement le commerce, pour y faire fleurir les arts mécaniques, enfin pour apprécier les dispositions naturelles et l'esprit de ses habitans, pour le régler, l'exciter, le retenir, le diriger et le faire servir à leur plus grand bonheur et leur plus grande prospérité! Et ces qualités si rares, que seront-elles encore sans le caractère qui sait les mettre en œuvre, sans l'activité qui saisit et embrasse tout, sans l'équité qui rassure, sans la sévérité qui réprime, sans la bienveillance qui attire? Peut-être la réunion de tant de mérites divers, et qui semblent quelquefois s'exclure, paraîtra-t-elle impossible? Nous pourrions répondre ici par des exemples vivans et pour ainsi dire domestiques; mais contentons-nous de dire que M. Dubois posséda un grand nombre de ces qualités, et ajontons que les difficultés de son administration s'accrurent de celles du temps où il la commença, moins par ce qu'il fallait établir, que par ce qu'il fallait détruire; moins par les impressions qu'il fallait faire naître, que par celles qu'il fallait effacer.

Les malheurs et les désordres des temps antérieurs avaient laissé parmi nous des traces profondes: il fallait tenir la balance entre deux partis opposés, et les contenir. l'un et l'autre, et non l'un par l'autre. Que de haines à éteindre, de souvenirs à détruire, de maux à faire oublier! Grâce soit rendue à la main prudente qui sut sonder nos plaies et les cicatriser en partie! En partant pour son département, M. Dubois avait reçu pour toute instruction celle de faire aimer le gouvernement. Il crut y parvenir par une extrême facilité qui (pourquoi craindrions-nous d'en faire l'aveu) dégénéra quelquesois en faiblesse. Mais quelle qu'ait été à cet égard l'erreur de M. Dubois, si c'en fut une, elle n'eut pour cause et pour objet que la plus respectable bonté et les intentions les plus pures.

Il est également hors de mon sujet et audessus de mes forces, de suivre M. Duhois dans les divers actes de son administration: un d'eux cependant nous intéresse directement; je veux parler de la restauration de l'académie et de l'établissement de la société d'agriculture: on me pardonnera de m'y arrêter un moment.

L'académie de Nismes avait été fondée par

Louis XIV. Associée de l'académie française, ses membres avaient le droit honorable de prendre place aux séances du premier corps littéraire de l'Europe. Il reste malheureusement parmi nous trop peu de nos anciens académiciens, pour que l'on puisse nous taxer de présomption quand nous dirons que l'académie de Nismes se montra digne de cette prérogative, et que, parmi les sociétés littéraires des provinces, elle se fit toujours distinguer et honora la ville où elle siégeait. La révolution, comme on le sait, ne sit pas grâce aux associations littéraires ; celle de Nismes fut entraînée dans le torrent général. La maison et le jardin qui lui avaient été légués par Séguier, furent vendus, et elle dut craindre de voir périr et disperser les belles collections qu'elle tenait du même savant. Les soins d'un de ses membres les préservèrent, et les cabinets de Séguier ont rempli leur destination, puisqu'ils font aujourd'hui la plus riche partie du musée de la ville de Nismes. Mais l'académie n'existait plus : M. Dubois concut le projet de rassembler ses membres épars, et leur adjoignant des hommes livrés aux mêmes goûts et aux mêmes études, il voulut donner à leur association une plus grande latitude et réorganiser l'académie sur un plan plus vaste; il voulnt qu'elle appartînt au département tout entier, et que, dans son sein, les sciences morales, politiques, économiques s'unissent aux lettres et aux arts. Le gouvernement adopta ses vues, sanctionna la nouvelle institution, et l'académie renaquit. C'est au public à juger si la nouvelle association a su se rendre digne de sa dévancière, et répondre au but de son institution : qu'il nous soit permis de penser et de dire qu'elle n'a rien négligé pour cela. Ses efforts et ses succès (à supposer qu'elle en obtienne) eussent été pour son restaurateur, s'il cût pu en être témoin, la plus douce des récompenses, et seront le plus digne hommage que l'académie puisse offrir à sa mémoire.

A cette institution, M. Dubois essaya d'en réunir une autre en les liant d'un nœud commun. Il tenta d'exécuter en petit, dans le département, le plan que Malesherbes avait conçu pour l'établissement général des sociétés d'agriculture en France. La section des sciences économiques de l'académie du Gard devait être le point central de bureaux établis dans chacun des quatre arrondissemens de

ce département, et qui auraient été chargés de toute la partie pratique et expérimentale, tandis que la correspondance extérieure et les instructions théoriques auraient été réservées à l'académie. Un projet si sagement conçu, ne fut point couronné du succès, et nous en avons ailleurs développé les causes. Mais ces obstacles tenaient aux circonstances et ne résisteront probablement pas à une nouvelle impulsion. Du reste, l'académie a suppléé, autant qu'elle l'a pu, à ce défaut; les comptes rendus de ses travaux attestent combien l'agriculture a été l'objet de son attention et de ses études, et nous osons croire que ce n'a pas été sans fruit pour le département du Gard.

M. Dubois jouissait à peine, dans le sein de l'académie, de ce qu'il avait fait pour elle, que des circonstances fâcheuses et des incidens trop pénibles à rappeler, l'éloignèrent du département. Mais si, à cette époque, la haine et la calomnie surent l'abreuver d'amertumes, quel dédommagement n'en reçut-il pas par l'acclamation presque unanime d'estime et de regret qui accompagna sa retraite. Il l'entendit cette acclamation, et son cœuren fut profondément ému : nous l'avons ya donner à la

reconnaissance des larmes que n'avaient pu lui arracher l'injustice et le malheur. Et quel prix, en effet, peut égaler, pour une ame élevée, le suffrage désintéressé de ses concitoyens, et les bénédictions du peuple!

Nommé directeur des droits réunis du département de l'Allier, il apporta dans son nouvel emploi l'esprit doux et conciliateur qu'il tenait de la nature. Ses fonctions lui laissant quelque loisir, il en profita pour mettre en ordre une soule de matériaux intéressans, relatifs au commerce et à l'industrie de la France, qu'il avait recucillis dans le vovage dont nous avons parlé plus haut, et au ministère de l'intérieur. Il en forma un ouvrage qu'il publia sous le titre d'Essai sur le commerce du midi de la France, et qui renferme une foule de vues saines et d'excellentes applications. Mais quelque approbation que nous donnions-ici au dernier écrit de celui dont nous traçons l'éloge, elle ne saurait s'appliquer aux opinions de l'auteur sur l'utilité du régime réglementaire et prohibitif dont il réclame l'introduction ou le rétablissement dans les manufactures nationales. Une telle erreur, car nous osons la qualifier ainsi, est d'une trop dangereuse conséquence à notre industrie

locale, pour que nous puissions la passer sous silence, quoique ce ne soit pas ici le lieu de la combattre, en développant les motifs que nous avons de la rejeter. Bornonsnous à observer que le principe contraire est pour nous une vérité de fait, puisque c'est à la suppression des règlemens et à l'influence bienfaisante d'une liberté indéfinie, que la manufacture d'étoffes à Nismes a dû cette ingénieuse variété dans ses produits, qui a assuré son succès, et a maintenu sa prospérité jusqu'à ces derniers temps, malgré tant d'obstacles et de causes perturbatrices. M. Dubois a obéi, dans cette occasion, à d'anciennes opinions, à des préjugés de places ou d'éducation, dont les meilleurs esprits ne se montrent pas toujours exempts.

M. Dubois a été enlevé à sa famille et à ses amis par une mort prématurée, à peine âgé de cinquante-quatre ans. Quoiqu'il ait rempli plusieurs fonctions importantes, il n'a laissé à ses enfans, pour principal héritage, qu'un nom respecté, l'exemple de ses vertus ét les droits que leur donnent ses services à la munificence d'un gouvernement juste et généreux. Plus de vingt sociétés savantes, parmi lesquelles nous nommerons celle de

Florence et celle de Prusse, dont il a enrichi les recueils, avaient admis M. Dubois dans leur sein. Mais il appartenait à celle qu'il affectionnait le plus, de consacrer, la première à sa mémoire, un hommage public: que l'académie du Gard me permette de m'applaudir d'avoir rempli en son nom un devoir qui m'était bien cher.

ÉLOGE

DE M. L'ABBÉ D'ORNAC-DE-St-MARCEL,

Ex-Prévôt du chapitre de l'église cathédrale de Nismes, doyen de l'arrondissement d'Uzés, de l'ancienne académie royale de Nismes, membre non-résidant de l'académie du Gard, né en 1744 au château des Aupias, paroisse de St-Marcel de Careiret au diocèse d'Uzés, mort à Uzés au mois de septembre 1808.

Lu par M. Vincens-St-Laurent, dans la séance publique de l'académie du Gard, le 18 décembre 1808.

Au lustre d'une naissance distinguée du côté paternel, M. l'abbé d'Ornac-St-Marcel joignit l'avantage non moins honorable d'avoir pour mère une sœur de M. de Becdelièvre, évêque de Nismes, et d'être adopté dès le berceau par ce respectable prélat.

Destiné à l'état ecclésiastique, M. de St-Marcel fut placé au séminaire St-Sulpice d'Avignon, et ne s'y distingua pas moins dans ses études théologiques qu'il ne s'était signalé dans le cours de sa première éducation sous les Jésuites de Lyon.

Il avait à peine atteint sa vingt-deuxième

année, lorsque le roi lui donna un canonicat dans l'église de Nismes.

Quatre ans après il, fut député à l'assemblée générale du clergé, et en revint gratifié d'une pension; faveur méritée par l'esprit de sagesse et de patriotisme qui caractérisa toutes ses opinions, et par la juste mesure avec laquelle il sut toujours, dans les délibérations, respecter les droits du trône, sans trahir les intérêts de son ordre.

Parvenu de bonne heure à la dignité d'Archidiacre de son chapitre, il fut élevé, l'année suivante, à la place encore plusélerée de prévôt.

Les honneurs littéraires ne tardèrent pas à se joindre pour lui aux dignités ecclésiastiques: les suffrages unanimes des membres de l'académie royale de Nismes, lui en ouvrirent les portes; et ce choix qu'avaient déterminé son amour connu pour les lettres, son goût pour les arts, son éloquence dans les chapitres généraux qu'il présidait, ses has rângues à la tête de sa compagnie, il le justifia par un redoublement de zèle littéraire; par la fondation d'un prix d'encouragement pour le progrès des sciences, et par une assiduité constante aux séances académiques,

où il montra toujours un esprit éclairé, un jugement solide, un goût pur et une élocution simple et noble comme son caractère. Si quelquefois la modestie et la timidité de M. l'abbé de St-Marcel nuisirent à l'éclat de son talent oratoire, rien n'en arrêtait le brillant essor, lorsqu'il était inspiré par son cœur.

Ainsi, dans son discours de réception à l'académie, où il succédait à M. l'abbé d'Aigremont qu'il remplaçait en même temps dans l'administration des maisons de charité, il porta au fond de toutes les ames une vive émotion, par le tableau touchant et animé des misères et des besoins des pauvres; de l'incertitude de leurs ressources; des miracles que peuvent opérer, avec les plus faibles secours, l'intelligence, l'ordre, l'économie et le zèle; de l'art d'exciter, sans importunité, la bienfaisance et la charité; et des vertus nécessaires aux hommes à qui sont confiés les intérêts sacrés de l'indigence.

En croyant ne tracer que le portrait, et ne rappeler que les travaux de son prédécesseur, M. l'abhé de St-Marcel exprimait ses propres sentimens et présentait par avance l'histoire de ses succès.

Une

Une autre fois, s'élevant avec un noble enthousiasme au-dessus des prétendues convenances qui, à cause de son étroite parenté avec M. de Becdelièvre, semblaient le condamner à concentrer son attachement et sa gratitude au fond de son cœur, il osa rendre un hommage solennel aux vertus de ce vénérable évêque : des mœurs pures sans austérité, une dignité naturelle tempérée par une extrême bonté; une charité active, inépuisable, impartiale, qui s'enquérait des besoins du pauvre, non de sa secte; la piété la plus vraie, unie à la plus douce tolérance; telles furent les qualités qui ont rendu à jamais chère et sacrée dans le diocèse de Nismes, la mémoire de M. de Becdelièvre; et quand son neven les loua avec toute l'effusion d'une ame qui a besoin de se répandre, et avec toute la chaleur de la plus vive sensibilité, tous les cœurs partageant ses transports, applaudirent à cet élan de la nature, de la justice et de la reconnaissance. Une fausse délicatesse se tut devant le talent et la vérité.

M. l'abbé de St-Marcel ne se borna pas à louer les vertus de son oncle, il sut aussi les imiter. Comme son modèle, il ne plaçait les devoirs de son état ni dans l'exagération

des principes, ni dans une charité aveugle et prodigue, ni dans une dévotion minutieuse et incompatible avec tout autre sentiment. Sincèrement religieux, mais sans fanatisme; ennemi de tout esprit de parti, et soumis avec respect aux décisions de l'église : fidelle observateur des lois de la discipline, il n'oublia jamais que, chef de son chapitre, il devait l'exemple de la bienfaisance et de la régularité. Assidu au chœur, il le fut encore plus à soulager la misère du peuple; mais dédaignant l'ostentation de l'aumône et la bruyante reconnaissance des mendians de profession, il ne recherchait que les secrètes bénédictions de l'indigent timide et capable encore de pudeur; et tandis qu'on accusait trop souvent les riches bénéficiers de ne se montrer dans les campagnes, sources de leur opulence, qu'armés de toute la rigueur de leurs droits et de prétentions nouvelles, M. l'abbé de St-Marcel n'y parut jamais que pour faire chérir de plus en plus sa facile bonté, et que pour y répandre des largesses.

Quand ses obligations sacrées étaient remplies, M. l'abbé de St-Marcel croyait pouvoir se livrer sans scrupule aux douceurs de la société, dans le sein de sa famille et de ses amis. La culture des lettres et des arts occupait ses loisirs; et l'urbanité et cette attachante bonhommie qui tient à la simplicité des goûts, à la douceur du caractère, à l'in. dulgence du cœur et à l'égalité d'ame, présidaient, dans sa maison, aux réunions choisies et aux plaisirs innocens dont il savait jouir en homme du monde, sans porter atteinte à son caractère d'homme d'église.

La révolution lui ravit son opulence et ses honneurs; mais il ne se laissa pas plus abattre par les disgraces de la fortune, qu'il ne s'était laissé amollir par ses faveurs: une résignation calme, modeste et philosophique prouva que son ame était d'une trempe forte, et que le courage de la vertu est plus compatible qu'on ne croit, avec l'habitude du luxe et la politesse des mœurs.

Lorsqu'une main toute puissante eut enfin conjuré l'orage, M. l'abbé de St-Marcel, exempt d'ambition, ne voulut point poursuivre les nouveaux honneurs de l'église, auxquels il aurait eu tant de droit de prétendre: il accepta sculement le titre et les fonctions de doyen de l'arrondissement d'Uzés, emploi qui lui permettait de se rendre encore utile, sans s'éloigner des principaux objets

de ses affections. Comme, dans le cours de ses prospérités, il n'avait attaché son bonheur qu'à la bienveillance publique, aux douceurs de l'amitié et à la tendresse de ses proches, il retrouva cette félicité dans l'obscurité de son repos, encore plus que sur la scène du monde.

Non moins fidelle au goût des arts et à l'amour des lettres, il leur dut ses plus douces consolations; et attaché par ses propres bienfaits à l'académie, il la vit avec un vif plaisir renaître de ses cendres, et ne cessa jamais de 's'intéresser à sa gloire et à ses travaux.

La tranquillité des dernières années de M. l'abbé de St-Marcel, fut malheureusement troublée par les pertes les plus douloureuses. La mort frappa coup sur coup dans ses bras un de ses neveux qu'il aimait tendrement, son frère qu'il regardait comme un autre luimême, et la célèbre M.me Viot, à qui l'attachaient dès long-temps les liens de la plus pure amitié, qui lui avait sauvé la vie dans le cours de nos orages révolutionnaires, et dont le caractère noble, généreux et sensible l'emportait sur les agrémens de son esprit, et sur le charme de ses talens.

Le chagrin ruina le tempérament de M. l'abbé de St-Marcel, et, ne se dissimulant point à lui-même sa fin prochaine, il mit tous ses soins à inspirer à ses amis et à sa famille, une sécurité qu'il n'avait plus: la philosophie et la religion pourraient également se glorifier de ses derniers momens; il mourut avec la constance d'un sage et les sentimens d'un chrétien.



ACADÉMIE DU GARD.

SOCIÉTÉ d'agriculture, des sciences, lettres et arts, établie à Nismes en 1801, sur les débris de l'ancienne académie royale de cette ville, fondée en 1682, associée à l'académie française en 1692, et supprimée par décret de la Convention nationale en 1793.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE PRÉFET du département.

MEMBRES ORDINAIRES RÉSIDANS. MM.

Granier, d. m., professeur de mathématiques au lycée de Nismes.

VINCENS-ST-LAURENT, doyen du conseil de préfecture du département du Gard, correspondant de l'institut national et de la société impériale d'agriculture du département de la Seine, assossié non-résidant de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier, secrétaire-adjoint.

ALISON, membre du conseil de préfecture du département du Gard.

FORNIER VALORI (Casimir) maire de la ville de Nismes. EYMAR.

MAIGRE (Louis), négociant.

VERDIER, négociant.

GRANGENT, ingénieur en chef du département du Gard, vice-président.

TRELIS , secrétaire-perpétuel.

FORNIER-CLAUSONNE, juge à la cour d'appel de Nismes. AUBANEL.

DURAND, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

SOLIMANI, d. m., membre du jury médical du département du Gard.

GERGONNE, professeur de mathématiques transcendantes au lycée de Nismes.

VINCENS (Alexandre), professeur de belles-lettres au lycée de Nismes.

FOURNIER, pharmacien.

TRINQUELAGUE, avocat.

CAVALIER, procureur-général-impérial à la cour de justice criminelle du département du Gard.

BLACHIER.

VERDIER DE LA COSTE, membre du corps législatif.

DESCOLE, professeur de langues anciennes au lycée de Nismes.

DAMPMARTIN, membre du conseil de préfecture du département du Gard.

DONZEL, procureur-genéral du lycée de Nismes.

GUERIN, ancien professeur à l'école centrale du Gard.

PHELIP, d. m., président.

BARON, ancien magistrat.

OLIVIER, juge à la cour d'appel de Nismes.

D'ALPHONSE, préset du département du Gard.

ROMAN, directeur d'école secondaire.

BAZILLE, avocat, suppléant de juge au tribunal de première instance de Nismes, trésorier.

MEMBRES ORDINAIRES NON-RÉSIDANS.

MM.

Le comte Boissy D'Anglas, membre du sénat conservateur et de l'institut national à Paris.

PIENRE (Alexandre), correspondant de l'institut national à Paris.

PIEYRE (Jean), préset du département du Loiret.

CHABAUD-LATOUR, membre du corps législatif.

SERRET, à Paris.

LARNAC, à Uzés.

BAUMES, professeur à l'école de médecine de Montpellier, membre de plusieurs sociétés littéraires, à Montpellier.

VINCENS (Marc-Antoine-Emile), négociant, à Gênes. FRAT (Jean), à Montpellier.

DESTREMX, à St-Christol, près d'Alais.

DANIEL (Casimir), secrétaire-général de la préfecture du département de l'Aude, à Carcassonne.

Thomas Lavernède, professeur de mathématiques à l'école secondaire de Bagnols.

PAGES, d. m., à Alais.

ROCER, professeur de belles-lettres à l'école militaire de St-Cyr, à St-Cyr.

ROUGER, d.m., au Vigan.

PAVÉE-VILLEVIEILLE, conscrvateur de la bibliothèque, du Panthéon, à Paris.

بتعلستي

.

LECOINTE, d. m., à Lyon.

VITALIS, à St-Vallier.

FAVART, d. m., à Uzés.

(490)

CORTOIS DE BALLORE, ancien évêque de Nismes, à Paris. CHOUVI, ancien professeur en théologie, à Paris.

DHOMBRES-FIRMAS, de la société des sciences et belleslettres de Montpellier, et de la société pour l'encouragement de l'industrie nationale, etc., etc., à Alais.

MAZER (Hector), à St-Gilles.

BERARD, à Montpellier.

GUIZOT, à Paris.

BLAUD, d. m., à Beaucaire.

DAX, d. m., à Sommières.

SAUVAN-D'ARAMON, président du collége-électoral du 3.º arrondissement du département du Gard, à Aramon.

N

ASSOCIÉS.

MM

DE XIMÉNEZ, ancien militaire, à Paris.

BERENGER, ancien professeur du lycée, à Lyon.'

SERVIÈRES, ancien militaire, à Paris.

CHOMPRÉ, à Paris.

MOURGUE DE MONTREDON, administrateur des hospices, à Paris.

PASTORET, de l'institut national, à Paris.

MONTGOLFIER (Joseph), de l'institut national, à Paris.

BINELLI, ancien directeur des mines, à Grenoble.

Le Comte CHAPTAL, trésorier du sénat-conservateur, de l'institut national, à Paris.

PICOT-LA-PEYROUSE, maire à Toulouse.

DELANDINE, à Lyon.

MARTIN-CHOISY, juge à la cour d'appel, à Montpellier. M. mc Verdier-Allut, à Uzés. ARNAULT, de l'institut national, à Paris.

BANKS (Joseph), président de la société royale des sciences, à Londres.

BARBÉ-MARBOIS, premier président de la cour des comptes, à Paris.

BARDIN, correspondant de l'institut national, à Orléans. BENOIT, chef de division au ministère de l'intérieur, à

Paris.

Le Comte Bertholet, membre du sénat-conservateur, de l'institut national, à Paris.

Le Comte BEJGNOT, conseiller-d'état.

BODONI, imprimeur, à Parme.

BOUFFLERS, de l'institut national, à Paris.

Bourgoing, ministre plénipotentiaire en Saxe, à Dresde.

BRACK, directeur des douanes, à Gênes.

BREGUET, horloger, à Paris.

Bremontier, ingénieur en chef du département de la Gironde, à Bordeaux.

CADET DE VAUX, à Paris.

CAFFARELLI, préset du département du Calvados, à Caen.

CAILLARD, garde des archives des relations extérieures, à Paris.

S. A. S. MGR. DE CAMBACERÈS, archi-chancelier de l'Empire, de l'institut national, à Paris.

CHASSIRON, de la société impériale d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

CRETET, comte de CHAMPMOL, ministre de l'intérieur, à Paris.

CRELL, correspondant de l'institut national, à Helmstadt.

Dipor l'aîné, imprimeur, à Paris.

Ducros, inspecteur-général des ponts et chaussées, à Paris.

ERMAN, pasteur, de l'académie de Prusse, à Berlin.

DE FONTANES, président du corps législatif, grandmaître de l'université, de l'institut national, à Paris.

- Le Comte FOURCROY, conseiller-d'état à vie, directeurgénéral de l'instruction publique, de l'institut national, à Paris.
- Le Comte François de Neufchateau, membre du sénat-conservateur, de l'institut national et de la société impériale d'agriculture du département de la Seine, à Paris.
- Le Comte Frochot, conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, à Paris.

GEORGI, à Pétersbourg.

GILIBERT, d. m., directeur des jardins de botanique, & Lyon.

GŒTHE, à Weimar.

HALLÉ, d. m., de l'institut national, professeur de l'école de médecine, à Paris.

HEYNE, professeur, à Gottingen.

HOUDON, de l'institut national.

HUFFLAND, médecin à Jena. JUSSIEU, de l'institut national, à Paris.

- Le Comte de LACEPÈDE, membre du sénat-conservateur, grand-chancelier de la légion d'honneur, de l'institut national, à Paris.
- LACUÉE, Comte de CESSAC, ministre-d'état, directeurgénéral de la conscription militaire, gouverneur de l'école polytechnique, de l'institut national, à Paris.
- Le Comte LA GRANGE, membre du sénat-conservateur, de l'institut national, à Paris.

Le Comte LAPLACE, chancelier du sénat-conservateur, de l'institut national, à Paris.

S. A. S. Mon. LEBRUN, archi-trésorier de l'Empire, de l'institut national, à Paris.

L'ESCALIER, ancien conseiller d'état, à Paris.

LHUILLIER, à Genève.

Le Sénateur LUCIEN, à Rome.

MILLIN, conservateur du cabinet des antiques de la bibliothèque impériale, de l'institut national, à Paris.

Le Comte MOREAU-ST-MERY, conseiller d'état, à Paris.

MOBELLET, membre du corps législatif, de l'institut national, à Paris.

NOEL, inspecteur-général des études, à Paris.

NOGARET, préfet du département de l'Hérault, à Montpellier.

ODIER, d.m., à Genève.

PARMENTIER, de l'institut national, à Paris.

PICTET, inspecteur-général des études, à Paris.

PIETRI, préfet du département du Golo, à Bastia.

PINEL, professeur en médecine à l'école de Paris, de l'institut national, à Paris.

RAYMOND, architecte, de l'institut national, à Paris.

Le Comte REDERER, membre du sénat-conservateur, de l'institut national, à Paris.

ROUGIER - LA - BERGERIE, préfet du département de l'Yonne, à Auxerre.

Le Comte de SÉGUR, grand-maître des cérémonies, de l'institut national, à Paris.

Le Comte Huguet de Sémonville, membre du sénatconservateur, à Paris.

SENEBIER, bibliothécaire, à Cenève.

WAN-SWINDEN, professeur, à Amsterdam.

TALLEYRAND-PERIGORD, prince de Bénévent, vicegrand-électeur, de l'institut national, à Paris.

Le Baron de ZACH, grand-maître de la cour de S. A. S. la duchesse douairière de Saxe-Gotha, à Gotha.

LE CHEVALIER, à Paris.

TINGRY, pharmacien, à Genève.

MONTERISON, ancien militaire, à Strasbourg.

RAIMOND, ancien professeur à l'école centrale du département du Montblanc, à Chambery.

DESGRANGES, d. m., à Lyon.

LEFÈVNE-GINEAU, inspecteur-général des études, de l'institut national, à Paris.

GUERIN, d. m., secrétaire de l'athénée de Vaucluse, à Carpentras.

GUIDI, professeur de mathématiques au lycée de Nismes. CHARDON-LA-ROCHETTE, à Paris.

COTTE, correspondant de l'institut, à Montmorenci.

LOMBARD, ancien secrétaire-privé du roi de Prusse, à Berlin-

Anson, administrateur-général des postes, à Paris.

LABOUISSE, à Paris.

STAFFER, ancien ministre plénipotentiaire de la république helvétique, à Paris.

TEDENAT, proviseur du lycée de Nismes, correspondant de l'institut national.

FABRE (Victoria), à Paris.

Chaudruc, conservateur de la bibliothèque publique et secrétaire de l'athénée du Gers, à Auch.

FUZET DU POUGET, d.m., au Pouget, département de l'Ardèche.

COLCLOUGH, aux Vans, département de l'Ardèche. BERTOLONI, d.m., à Pise. Andrieux, de l'institut national, à Paris.

MEYER, de l'institut royal de Hollande, à Amsterdam.

DE CANDOLLE, professeur de hotanique à l'école de médecine de Montpellier, de la société impériale d'agriculture du département de la Seine, à Montpellier.

DE Cossé, préfet du département de

DE VANDERBOURG, à Paris.

GUIDI (Sébastien), professeur au lycée, à Lyon.

D'HAUTEROCHE, à Orléans.

RAYNOUARD, membre du corps législatif, de l'institut national, à Passy.

MOLLEVAULT, correspondant de l'institut national, à Nancy.